



HAL
open science

Droit naturel, sensualisme et libre-échange : l'économie politique de Gabriel Bonnot de Mably (1709-1785)

Julie Ferrand

► **To cite this version:**

Julie Ferrand. Droit naturel, sensualisme et libre-échange : l'économie politique de Gabriel Bonnot de Mably (1709-1785). Economies et finances. Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 2014. Français. NNT : 2014PA010026 . tel-01614335

HAL Id: tel-01614335

<https://theses.hal.science/tel-01614335>

Submitted on 10 Oct 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE
UFR DE SCIENCES ÉCONOMIQUES 02
PHARE

**DROIT NATUREL, SENSUALISME ET LIBRE-ÉCHANGE : L'ÉCONOMIE
POLITIQUE DE GABRIEL BONNOT DE MABLY (1709-1785)**

/

**NATURAL RIGHT, SENSUALISM AND FREE TRADE: THE POLITICAL
ECONOMY OF GABRIEL BONNOT DE MABLY (1709-1785)**

Thèse pour le Doctorat nouveau régime en Sciences Économiques
(Arrêté du 30 mars 1992)

Présentée et soutenue publiquement le 28 novembre 2014

par

Julie Ferrand

Sous la direction d'Arnaud Orain

Professeur à l'Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis

JURY :

André Lapidus, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Arnaud Orain, Professeur à l'Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis (directeur
de recherche)

Claire Pignol, Maître de conférences HDR à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Joël-Thomas Ravix, Professeur à l'Université de Nice – Sophia Antipolis

John Shovlin, Associate Professor à New-York University, USA (rapporteur)

Philippe Steiner, Professeur à l'Université Paris – Sorbonne (rapporteur)

L'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cette thèse ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur

AVERTISSEMENT

Cette thèse se compose de quatre articles de recherche. Le chapitre premier a vocation à être soumis à publication. Le chapitre second, rédigé en anglais, a été soumis au *Journal of the History of Economic Thought*. Le chapitre troisième, également rédigé en anglais, a été publié dans le *European Journal of the History of Economic Thought* (2013, 20(6) : 882-905). Le chapitre quatrième constitue une version développée d'un article qui sera publié prochainement dans S.L. Kaplan and S. Reinert (eds.), *The Economic Enlightenment and the Critique of Physiocracy*.

REMERCIEMENTS

J'aimerais, avant toute chose, exprimer ma gratitude à Arnaud Orain, mon directeur de recherche, qui a accepté de diriger ce travail. Non seulement ses travaux ont été une source d'inspiration continuelle mais, en outre, nos nombreux échanges m'ont permis de formuler de simples intuitions en de véritables problématiques de recherche. Son implication et sa rigueur ont été d'une aide précieuse.

Je remercie, pour leur disponibilité et leurs conseils, tous les membres du laboratoire PHARE. L'attention particulière que porte cette équipe de recherche à la formation des doctorant(e)s est un atout non négligeable pour mener à bien un tel travail de recherche.

Faire ma thèse au sein de ce laboratoire m'a permis de rencontrer Laurie Bréban qui a prêté une oreille attentive aux nombreux doutes que j'ai exprimés et m'a toujours accordé du temps lorsque j'avais besoin de discuter de mon travail. Pour son soutien et sa disponibilité, je l'en remercie. De nos échanges intellectuels est née une amitié sincère.

Je tiens également à remercier Elodie Bertrand, Victor Bianchini et Philippe Poinso pour leur soutien et leurs encouragements, mais également Michael Assous et Jean Dellemotte pour leur bonne humeur et leur humour.

Je tiens également à exprimer toute ma sympathie à l'égard des mes compagnons de route doctorant(e)s, Victor Bianchini, Celine Bouillot, Lucy Brillant, Marie Daou, Paul Fourchard, Hadrien Gouze, Alexandre Reichart et Thomas Ruellou.

Au cours de ces quatre années de recherche, j'ai eu l'occasion de présenter mes travaux au sein du séminaire des Après-midi de Philosophie et d'Economie. Les critiques constructives qui m'ont été adressées ont permis d'améliorer de manière significative les différents articles qui composent cette thèse. Pour leur investissement au sein de ce séminaire, je tiens à remercier Elodie Bertrand, Jean Dellemotte, Sophie Jallais, Philippe Poinso et Shirine Sabéran.

J'ai eu la chance de côtoyer Shirine et de bénéficier de cette bienveillance particulière qu'elle avait à l'égard des jeunes chercheurs. Une simple phrase qu'elle m'a adressée,

« en tout cas tu as vachement bien bossé », représente l'un des encouragements les plus précieux que j'ai reçu au cours de ces quatre années de recherche.

Je tiens également à remercier les membres du comité scientifique de l'Université d'Été en Histoire de la Pensée Économique, Philosophie Économique et Histoire Économique à laquelle j'ai participé à trois reprises. Je remercie plus particulièrement José Luis Cardoso, Ragip Ege et Alfonso Sánchez Hormigo pour les échanges que nous avons eus à l'occasion de ces différentes manifestations.

Je suis également reconnaissante à Steven L. Kaplan de m'avoir associée à l'ouvrage intitulé *The Economic Enlightenment and the Critique of Physiocracy* (à paraître).

Mes pensées vont également à mes ami(e)s, qui, au cours de ces années m'ont soutenue et encouragée tout en me rappelant l'importance de savoir décompresser. Un grand merci à Blandine (et son ami Bob), Charlotte (ma « camarade » de toujours) et Cindy (mon « évidence ») pour leur amitié inestimable mais également à Antoine, Fodé et Roxane pour ces moments « hilarants ». Je remercie John pour sa force tranquille et Guilhem pour sa joie de vivre ainsi qu'Aude, Claire et Elise pour leur présence. Ces dernières années ont été marquées par une rencontre bien particulière, Elie, aucun mot ne peut exprimer ce qu'il m'apporte. J'ai également été touché par l'accueil chaleureux qui m'a été fait à l'est de la méditerranée.

On dit souvent que le meilleur est pour la fin, ce n'est pas peu dire. Je remercie Hélène, ma sœur de cœur, qui m'accompagne depuis mon enfance ainsi que mes parents et mon frère. Sans leur soutien, leur présence et leur dévouement, ce travail n'aurait probablement pas abouti.

SOMMAIRE

Avertissement	3
Remerciements	4
Sommaire.....	6
INTRODUCTION GENERALE.....	8
PREMIERE PARTIE « ‘Libéralisme’ et ‘Républicanisme’ dans l’œuvre de Mably » .	39
CHAPITRE PREMIER « Droit naturel et Vertus dans l’œuvre de Mably: une apparente contradiction ? »	43
Introduction	44
1. Droit naturel et association humaine utilitaire	49
2. Morale et théorie de la connaissance	57
3. L’interdépendance de la morale et de la politique	70
Conclusion.....	79
CHAPITRE SECOND “Another Mably (1709-1785). Commerce, Luxury, and ‘Classical Republicanism’”	81
Introduction	82
1. Mably, before the Gournay circle	86
2. A radical change at the turn of the 1760s?.....	94
Conclusion.....	103
DEUXIEME PARTIE « Repenser l’opposition de Mably à la physiocratie ».....	105
CHAPITRE TROISIEME “Mably and the Liberalization of the Grain Trade: an Economically and Socially Inefficient Policy”	109
Introduction	110
1. The Liberalization of the Grain Trade: an Economic Analysis	112
2. The role of politics and the consumer protection	121
Conclusion.....	132

CHAPITRE QUATRIEME « Les fondements de la controverse entre Mably et les physiocrates : Sensualisme, Droit naturel et Despotisme légal »	134
Introduction	135
1. Mably face à la physiocratie : association humaine, sensualisme et intérêt personnel	139
2. Une lecture lockienne de la physiocratie ?	149
3. Mably face à « l'évidence » du despotisme légal	159
Conclusion.....	168
CONCLUSION GENERALE	170
Bibliographie	176
Sources primaires	177
Sources secondaires.....	180
Table des matières	199

INTRODUCTION GENERALE

Dans l'optique foucaldienne de la critique de « l'origine » et de la « causalité » en histoire, Roger Chartier (2000 [1990], 15-17) a rappelé dans un ouvrage célèbre combien la lecture téléologique du XVIII^e siècle français était dangereuse. Pendant des décennies en effet, l'illusion rétrospective a fait de la Révolution l'aboutissement, voire le résultat, d'un mouvement hétéroclite appelé « Lumières ». Or comme le souligne l'historien, ce dernier a tout autant été construit par la Révolution, qui a voulu se trouver une légitimité dans un corpus d'auteurs et de textes antérieurs à elle, que l'inverse. Et dans ce « panthéon d'ancêtres » que la Révolution s'est fabriquée, l'abbé Gabriel Bonnot de Mably (1709-1785) occupe une place importante et singulière. Importante car le philosophe est avec Rousseau l'un des auteurs les plus cités et les plus loués de la geste républicaine des années 1790, singulière et sulfureuse car son nom reste attaché à la période la plus héroïque et la plus brutale de la Révolution française, la Terreur.

Rien d'évident donc dans cette continuité entre des représentations certes souvent (quoique pas toujours) contestataires, les Lumières, et la Révolution, et rien de plus difficile à démêler que cette supposée paternité entre des auteurs morts avant 1789 et les événements qui vont s'ensuivre. Pour autant, cette filiation idéologique proclamée par quelques grands noms de la période va marquer durablement l'interprétation qui a été donnée dans les siècles suivants de certains auteurs du XVIII^e siècle, tel que, justement, l'abbé de Mably¹.

1 Gabriel Bonnot de Mably est né le 14 mars 1709 à Grenoble. Issu de la noblesse de robe provinciale, il est destiné à une carrière ecclésiastique. Il fréquente le Collège des Jésuites de Saint Sulpice à Lyon puis entre au séminaire des Jésuites de Saint Sulpice à Paris qu'il quitte en 1735, mais ne sera jamais ordonné. Dans les années 1740, il fréquente le salon de Mme de Tencin et entre au service de son frère, le Cardinal de Tencin (ministre des Affaires Etrangères sous le gouvernement Fleury), en tant que secrétaire en 1743. Intégrer le monde de la politique étrangère lui permis d'acquérir de solides connaissances des relations politiques et socio-économiques européennes. Si ses premiers écrits proposaient une défense de la monarchie bourbonnienne, sa rupture avec Tencin en 1747, marque un tournant dans la pensée du philosophe. S'étant retiré à Marly, il se consacre à la lecture d'ouvrages historiques, politiques, de jurisprudence et de philosophie morale. Le représentant de l'absolutisme éclairé devient un défenseur d'une monarchie qui se voulait au moins « constitutionnelle ». Les années 1760-1770 sont marquées par les vives critiques qu'il exprime à l'égard de certains de ses contemporains. Sa controverse avec les physiocrates est célèbre. Il s'engage également dans le débat sur l'histoire de la monarchie française et manifeste une profonde hostilité à l'égard de Voltaire et de Dubos notamment. Les dernières années de sa vie sont marquées par un isolement

Deux ans après la mort du philosophe et au cours de la période de fermentation des esprits qui accompagne la convocation de l'assemblée des notables, l'abbé Brizard prononce un « Éloge historique de l'abbé Mably ». Le ton est donné pour les années qui viennent : les compositions « sérieuses et mêmes sévères », le style « austère et grave » du philosophe sont au miroir de celui qui « voulut être pauvre pour pouvoir être libre » (Brizard 1794-5 [1787], I : 83). N'étant d'aucune académie, ayant vécu en sage et en retrait du monde, il aurait été un romain, un spartiate, au milieu du luxe et des plaisirs. Il aurait exalté les mœurs antiques : « Celui qui obtint tous les hommages de *Mably*, c'est Caton ; et le gouvernement qu'il loua le plus, c'est Lacédémone. » (*Ibid.* 85). Pourfendeur des mœurs dépravées, de la corruption et des vices d'un gouvernement monarchique aux abois, Mably aurait été un modèle de générosité, d'humilité et de vertu incapable de se plier aux convenances de son siècle. Vengeur des « droits et de la dignité de l'homme », Mably était élevé par Brizard au rang de l'une des figures à qui la patrie devait rendre un hommage solennel².

À la lecture de ce texte, on comprend mieux la publication opportune, deux ans plus tard, des *Droits et des devoirs du citoyen* (1789), texte rédigé par Mably en 1758 et resté manuscrit jusqu'à ce qu'une édition paraisse sous la rubrique de Kehl, en Allemagne, sans nom d'éditeur, aux premières heures de la Révolution. Le succès est naturellement immédiat. Certes plein d'un vocabulaire républicain et d'une exaltation des vertus et des mœurs antiques, l'ouvrage détaille surtout la transition possible d'une monarchie absolue vers une forme de monarchie constitutionnelle. En plusieurs étapes – et de manière cruciale

intellectuel en raison de ses positions critiques face aux mouvements philosophiques et culturels dominants de son époque. Il meurt à Paris, le 2 avril 1785 (Wright 1997, 3-9 ; Bödeker et Friedemann 2008, 10-18).

2 « O toi, qui as si bien mérité de la patrie, philosophe aussi vertueux qu'éclairé ! s'il est vrai que tu n'as eu d'autre passion que celle d'être utile, d'autre motif que le noble orgueil de faire le bien et de nous arracher à nos vices ; si tes travaux, tous les instans de ta vie ont été consacrés à l'instruction, au bonheur et à l'utilité de tes semblables ; si tu n'as cessé d'opposer, presque seul, ton inflexible sévérité au torrent des mœurs publiques, et de nous rappeler aux antiques vertus, aux grandes vérités morales et politiques qui font la félicité des hommes et la splendeur des états, si tous tes écrits respirent les leçons de sagesse, l'amour des lois, la haine du despotisme [...] en un mot, s'il est vrai que tu te sois montré, dans tous les temps et partout, l'organe de la vérité, l'apôtre des mœurs, le défenseur de la liberté, le vengeur des droits et de la dignité de l'homme ; sans doute tu méritois un hommage public dans ta patrie, l'estime de l'Europe et la reconnaissance de l'humanité entière ! » (Brizard 1794-5 [1787], I : 91-2)

au travers de la convocation des États Généraux – Mably semble avoir écrit le scénario de la première phase de la Révolution avant qu'elle n'ait lieu, l'ouvrage se terminant sur l'avènement prochain de la « liberté » en France.

Et très vite, Mably (et Rousseau) viennent renverser Montesquieu de son piédestal. Mieux que le penseur des contre-forces, ils deviennent les figures tutélaires des clubs, des journaux et des orateurs les plus avancés des premières années de la Révolution. En leur sein, l'interprétation de la pensée de Mably se modifie sensiblement. C'est aux Jacobins naturellement que la transition s'opère de la manière la plus claire. On en veut pour preuve, par exemple, l'opuscule publié par l'un de ses membres éminents en 1791, *l'Acéphocratie ou le Gouvernement fédératif* de Billaud-Varenne, qui réclame le suffrage universel et l'instauration de la République. Écarté le Mably qui semblait militer pour une monarchie modérée :

C'est avec ces idées exagérées de la grandeur souveraine que la monarchie est parvenue en France non seulement à subjuguer la nation, toujours livrée par ses représentants à quiconque est assez puissant pour leur en imposer ou pour les corrompre, mais de plus à triompher du régime féodal, de ce régime qui établissait au sein de l'État des autorités indépendantes dans les seigneurs suzerains ; et qui opposait par conséquent à l'ambition du monarque, des hommes qui avaient un intérêt personnel et tous les moyens de force pour défendre et maintenir leurs droits. C'est donc la monarchie en France qui est devenue le tombeau de la liberté. Car dans le principe, Français, vous fûtes tellement libre que vous étiez républicain. C'est ce qu'a démontré Mably dans l'excellente histoire qu'il vous a donné. » (Billaud-Varenne 1791, 58)

Cette fois, le compagnonnage est explicite : Mably sera convoqué – avec d'autres – aux côtés de la Convention nationale dans son entreprise de création d'une République en France. Dans cette quête rétrospective des origines et de la légitimité, Chartier rapporte combien une diffusion large de cette récupération de figures tutélaires commence en l'an II. C'est le cas par exemple de *l'Alphabet des sans culottes, ou premiers éléments d'éducation républicaine*, un catéchisme très largement diffusé qui propose une série de questions-réponses de ce type :

D : Quels sont les hommes qui par leurs écrits ont préparés la révolution ?

R : Helvétius, Mably, J.-J. Rousseau, Voltaire et Franklin.

D : Comment nommes-tu ces grands hommes ?

R : Philosophes.

D : Que veut dire ce mot ?

R : Sage, ami de l'humanité³.

Le culte révolutionnaire multiplie les bustes, les portraits, les poèmes et les chansons dédiés à ces personnages en général et à Mably en particulier (Schleich 1981, 117 et s.). La place que va tenir l'Antiquité dans la Révolution française, qu'il s'agisse de la politique bien sûr, mais encore des arts et des lettres, n'est plus à démontrer⁴. De ce point de vue, Mably – ou tout au moins l'image de Mably que Brizard va véhiculer – n'est pas en reste. Il est avec Jean-Jacques Rousseau cet « ancien » perdu dans un siècle qui n'était pas fait pour lui. D'ailleurs les exécuteurs testamentaires de Mably vont placer en tête du premier volume de la *Collection complète des œuvres de l'abbé de Mably* en 15 volumes, parus chez Desbrière l'an III de la République, cet éloge, et marquer ainsi l'interprétation de ses œuvres sous le sceau de la République et des mœurs austères de l'Antiquité grecque et romaine. Ainsi Mably devient-il irrémédiablement associé au Jacobinisme.

Après Thermidor, si la fièvre révolutionnaire retombe et si le culte des grands hommes diminue, le nom de Mably se trouve de nouveau associé à un épisode tragique et marqué de la Révolution, la « conspiration des égaux » de Babeuf. Son égalitarisme forcené qui le pousse à réclamer un partage égal des terres et des propriétés, son « communisme agraire », Babeuf l'autodidacte en cherche les sources chez Rousseau et Mably (Furet 1988, I : 309). Et une nouvelle fois, le nom du philosophe est associé à des événements qui semblent sacrifier la liberté sur l'autel de l'égalité, la modération à la dictature, la propriété privée au partage égalitaire. Et c'est ainsi que Joseph de Maistre, dans ses manuscrits rédigés sous la Terreur puis sous la Convention thermidorienne et réunis sous le titre *De la souveraineté du peuple* va pouvoir citer Mably sur la souveraineté du peuple et prononcer

³ Cité d'après Chartier (2000 [1990], 130).

⁴ Voir par exemple Mossé (1989).

cette terrible sentence : « Philosophes ! Jamais vous ne vous disculperez, en vous apitoyant sur l'effet, d'avoir produit la cause. *Vous détestez les crimes*, dites-vous. *Vous n'avez point égorgé*. Eh bien ! *vous n'avez point égorgé* : c'est tout l'éloge qu'on peut faire de vous. Mais vous avez fait égorger. » (de Maistre 1992 [1794- 6?], 177).

C'est ainsi que l'image d'un dangereux révolutionnaire, précurseur du communisme, fut associée à Mably pendant près de deux siècles⁵.

Proche des Saint-Simoniens, le juriste Eugène Lerminier (1834) se lamente ainsi sous la monarchie de Juillet des « tristes influences » de la pensée de Mably sur les élus de l'Assemblée Constituante. La méfiance à l'égard du droit de propriété, de la liberté individuelle et du commerce qui s'y est exprimée est le résultat des fausses notions sur l'antiquité qu'aurait répandu Mably (Lerminier 1834, 81-4). Le philosophe spiritualiste et disciple de Victor Cousin, Adolphe Franck (1871) voit également en Mably un dangereux précurseur du communisme, « plus ami de l'égalité que de la liberté ». Le seul mérite pouvant lui être accordé serait d'avoir donné la première forme précise et logique à la théorie du communisme⁶. Il n'en demeure pas moins que son système n'est qu'un « pénitencier général », Mably voulant fonder à la place de la société un « régime aride et sombre ». Et d'ailleurs, comment prendre au sérieux un système qui a pour seul principe l'égalité, une égalité qui n'a jamais été effective dans l'histoire de l'humanité ? (Franck 1871, 72-7)

Ces jugements rapides et tranchés ne font après tout que suivre l'interprétation que Louis Blanc a donnée des différentes phases de la Révolution, les Rousseau et Mably de 1793 venant après les Voltaire et Montesquieu de 1789 (Furet 1999, 41). Il faut attendre l'étude que Woldemar Geurrier (1886) consacre au philosophe pour qu'une première analyse systémique de la pensée de Mably soit menée à bien. Ses conclusions ne

5 La présentation de la littérature secondaire s'appuie sur les travaux Wright (1997) et Bödeker et Friedemann (2008), que nous complétons.

6 En 1815, Karl Marx (1818-1883) et Friedrich Engels (1820-1895) ont classé Mably aux côtés de Charles Fourier (1772-1837) ou de Robert Owen (1771-1858) dans leur projet d'établir une « bibliothèque des plus grands auteurs socialistes étrangers ».

s'éloignent cependant pas beaucoup de celle de ses prédécesseurs. La doctrine morale et politique du philosophe ne serait qu'au service d'une utopie communiste, seul moyen d'assurer la conciliation entre les intérêts individuels et l'intérêt commun. La pensée de Mably ne présente à ses yeux qu'un paralogisme et ses idées tournent dans un cercle vicieux : pour fonder la vraie morale, la communauté des biens est nécessaire, mais pour parvenir à instaurer cette dernière, il faut un gouvernement parfait guidé par cette même morale, ce qui n'est possible que dans la communauté des biens... Quelques années plus tard, l'écrivain et homme politique Joseph Fabre (1910), bien qu'exprimant une certaine sympathie pour « ce bon rêveur » de Mably, condamne à son tour sa pensée comme une utopie et fustige ce qu'il croit voir comme des attaques permanentes contre le commerce et la richesse. Fabre réduit la pensée de Mably à une économie politique qui se fonderait uniquement sur une propriété collective, l'État distribuant aux particuliers les choses dont ils ont besoin sans que le mécanisme des prix ou les dotations des acteurs entrent en considération (Fabre 1910, 603-7).

Cela étant, par une sorte de retour de balancier dont l'historiographie est familière, d'autres commentateurs ont tenté d'éloigner Mably de cette grille interprétative en s'appuyant cette fois sur une autre mouvance de la période révolutionnaire que le jacobinisme, le girondinisme. En effet, le girondin Antoine Barnave (1761-1793), bien qu'il soit partisan du système censitaire et défenseur du droit de propriété, considère que pour éclairer les individus, la lecture des œuvres de Mably est fondamentale, celle du *Contrat social* (1762) ne devant venir qu'en second⁷. Maximin Isnard (1755-1825) qualifie le philosophe d'homme d'Etat et le considère comme l'un de ses rares inspirateurs⁸. Jacques-Pierre Brissot (1754-1793), souvent présenté comme le chef de file des Girondins, considère Mably comme l'écrivain le plus talentueux du siècle. Ses méditations sur la nature des gouvernements, des droits naturels et sociaux ainsi que ses études des peuples anciens, notamment des Grecs ont permis « [d'] éclairer la nation et lui montrer la véritable source de son bonheur : témoin de tous les maux qui l'affligeait, il en a montré le remède. »

⁷ Voir les *Œuvres de Barnave* (1843, IV: 56-7).

⁸ Voir *Proscription d'Isnard* (1794, 68).

(Brissot 1830-2 [1784], III: 272) Finalement, Pierre-Victor Malouet (1740-1814) a peut-être le mieux résumé l'interprétation tronquée de Mably qu'aurait eu les jacobins : « [I]ls ont témérairement dédaigné les conseils de Mably, et les conditions qu'il attachoit aux succès de son système. (...) ils ont pris la hache de Mably et jeté son bouclier » (Malouet 1792, 214-5).

Cette référence aux travaux de Mably par les Monarchiens et les Girondins a été analysé par Thomas Schleich (1981). Il en donne une interprétation sociologisante. Elle n'est, selon lui, que le reflet du milieu socioculturel auquel Mably appartient, celui d'une noblesse de robe active politiquement mais conservatrice sur le plan politique et religieux. L'abbé lui apparait dès lors comme un penseur conservateur, soucieux de préserver la monarchie contre les dérives populaires et républicaines⁹. Une interprétation identique, quoique encore beaucoup plus marquée, a déjà eu lieu dans les travaux de Guiliano Procacci (1951) qui va jusqu'à exclure le philosophe des Lumières en raison des différentes critiques qu'il a adressé à plusieurs intellectuels de son temps comme Jean-Baptiste Dubos (1670-1742), Montesquieu (1689-1755) ou Voltaire (1694-1778). Il voit en Mably un moraliste conservateur et défenseur de la société d'ordres de l'Ancien Régime. Dans le même ordre d'idée, François Furet et Mona Ozouf (1979) marient l'idéal égalitaire de Mably avec son conservatisme. Selon eux, le philosophe souhaite sauvegarder la société d'ordres en lui adjuvant quelques aménagements pour rendre l'inégalité tolérable, seule une hiérarchisation acceptée des fonctions sociales fera concourir chaque ordre au bien commun. Dans cette tradition interprétative concurrente, Mably n'est donc pas pensé comme un révolutionnaire avant l'heure. La résonance prophétique prêtée à *Des droits et de devoirs du citoyen*, ne serait dû qu'à la temporalité de sa publication, c'est-à-dire à la veille des évènements révolutionnaires. Finalement, Mably ne serait ni un utopiste ni un révolutionnaire mais un réformiste modéré. Cette interprétation est également celle d'Aldo Maffey (1968), qui affirme que la postérité politique de Mably est à chercher du côté des Girondins plutôt que des Jacobins. Dans cette optique, la discussion autour de la communauté des biens ne relèverait que d'un jeu intellectuel pour dénoncer la mauvaise conduite de la politique commerciale et diplomatique européenne, les idées de Mably sur la

9 Voir également le compte rendu de Lüsebrink (1985) à propos de Schleich.

monarchie constitutionnelle étant essentielles (voir également Composto 1955 ; Lecercle 1963).

Bien que ces interprétations ont eu le mérite de remettre en cause le caractère utopiste de la pensée de Mably, elles ont eu un écho cependant assez faible dans l'historiographie du XX^e siècle. Ainsi, bien que les aspects modérés de la pensée de Mably sont une fois de plus soulignés, Giovanni Stiffoni (1975) affirme que l'on ne peut pas comprendre la réforme politiquement modérée de Mably si l'on fait abstraction de ses idées égalitaires et sociales. Renato Galliani (1976) a pour sa part parfaitement montré que le système de communauté des biens défendu par Mably ne résulte pas d'un héritage antique. Ayant pris conscience des effets pernicioeux de la propriété privée des terres, le philosophe serait revenu aux Anciens pour justifier ses propres idées sur la propriété collective. Les références permanentes à Sparte et à Rome ainsi que l'idée de la communauté des biens ne sont qu'un moyen, pour Mably, d'accoutumer ses contemporains à des idées ayant une portée politique et sociale, telles que l'égalité et la liberté (Galliani 1976, 445)¹⁰.

Toutefois, la totalité de ces lectures de Mably sont le fruit d'un prisme rétrospectif : le philosophe est commenté à l'aune de ce que ses travaux et son image sont devenus lors de cette matrice générale de la modernité qu'est la Révolution française. Il faut attendre la fin du XX^e siècle pour qu'une interprétation plus contextuelle de Mably, celle d'un homme mort avant 1789, prenne corps.

Ainsi ce n'est que récemment que la « face cachée » de l'histoire de la pensée politique moderne française, à savoir les traditions du républicanisme, a été mise à jour¹¹. À la suite des travaux de *l'Ecole de Cambridge*, sur lesquels nous allons nous attarder un moment, Jean-Fabien Spitz reprend la notion d'opposition entre le « libéralisme » et le « républicanisme », au cours du XVIII^e siècle français, en s'attachant particulièrement à la pensée politique de Jean-Jacques Rousseau (1712-1778) mais évoque à de nombreuses reprises la figure de Mably. Et à la manière de Pocock, il conclut que le libéralisme sépare

¹⁰ Voir également Coste (1975), Lehmann (1975) et Thamer (1973).

¹¹ Voir également le compte rendu de Prévost (1996) à propos de Spitz.

le problème de la liberté de celui de la participation politique alors que, selon la tradition républicaine, la liberté ne peut exister sans cette participation car elle protège la nation des dérives despotiques (Spitz 1995).

Les chercheurs qui s'inscrivent dans la tradition de Cambridge ont tous associé le nom de Gabriel Bonnot de Mably au républicanisme classique (Baker 1990 ; Spitz 1990 ; Wright 1997). Leurs travaux ont incontestablement permis de progresser dans notre compréhension de la pensée du philosophe en le sortant des impasses rétrospectives précédentes. Ainsi, si les œuvres de Mably sont apparues comme étant une collection de thèmes disparates et de positions théoriques sans cohérence, tantôt monarchiques, tantôt républicaine, parfois favorable au commerce, parfois pourfendeuse du luxe, cela s'expliquerait par une progressive « conversion » de sa pensée à ce qui est passé dans l'histoire comme le « républicanisme classique » (Wright 1997, 16).

Cette nouvelle notion et historiographie est apparue à la convergence de deux publications, *The Machiavellian Moment* (1975) de J.G.A Pocock et *Foundations of Modern Political Thought* (1978) de Q. Skinner¹². Concentrant leurs études sur le monde anglo-saxon, ces historiens ont renouvelé le regard porté sur les origines intellectuelles de la pensée politique moderne.

Jusqu'alors, il était couramment admis que le modèle de la démocratie américaine issu de la révolution de 1776 trouvait ses origines dans une application des doctrines « libérales » issues, en particulier, de l'individualisme lockien. Cette « idéologie bourgeoise » posséderait des caractéristiques bien précises : individualisme, droits naturels et contrat social en seraient les maîtres mots. L'homme, en tant qu'animal civil, se définirait par des rapports d'échange et de commerce où le politique se réduirait au juridique, c'est-à-dire à la garantie des droits individuels. L'archétype de cet « individualisme possessif », pour reprendre les termes de Macpherson, est trouvé en la personne de John Locke (1632-1704), considéré dès lors comme le père fondateur de la tradition libérale (Macpherson 2011 [1962], 255-6). Les choses paraissaient donc scellées :

¹² La présentation des travaux de l'*Ecole de Cambridge* s'appuie sur la préface de Jean-Fabien Spitz à l'édition française du *Moment Machiavélien* (1997) ainsi que sur les travaux de Serge Audier (2005 ; 2007).

le paradigme juridique donnant lieu à la synthèse libérale constituerait les principes fondateurs de la représentation moderne des rapports entre l'individu, la société et le pouvoir.

Cette approche historiographique exclut pourtant d'autres influences. Lorsque l'on s'intéresse aux noms de Nicolas Machiavel (1469-1527), James Harrington (1611-1677) ou encore Algernon Sidney (1623-1683), une nouvelle historiographie peut être envisagée, celle de « l'humanisme civique » ou du « républicanisme classique », qui trouve ses racines dans l'Antiquité et la Renaissance, se prolongeant dans l'Angleterre du XVII^e siècle puis lors de la révolution américaine.

Les historiens de l'*Ecole de Cambridge* ont alors identifié deux langages qui se sont développés dans un contexte identique, langages servant à exprimer la pensée politique moderne et dont la discontinuité marquée indique des valeurs différentes. D'un côté, la tradition libérale des « Modernes » qui, face aux cités autarciques et barbares de l'Antiquité, vantent les progrès de la production et des échanges qui ont civilisé l'homme et adouci les mœurs. D'un autre côté, la multiplication des richesses matérielles et la disparition de la petite propriété foncière sapent, selon la tradition républicaine des « Anciens », les fondements de la liberté et de la vertu. L'homme, en tant qu'animal politique, ne peut s'accomplir que par la participation à la vie de la cité. L'indépendance et l'égalité sont menacées par la société marchande qui s'accompagne d'un repli de l'individu sur ses affaires privées l'éloignant de la participation à la vie collective. Le commerce menace la vertu et les humanistes se trouvent confrontés à la question du devenir de l'humanité et de la liberté dans les sociétés commerciales. La liberté se résume alors à la possibilité d'exercer la vertu civique plutôt que de jouir de droits individuels protégés par la loi. L'opposition entre la tradition libérale et la tradition républicaine semble alors se jouer sur la définition et l'emploi du concept de liberté. Cette différence n'est pas nouvelle.

En 1819, Benjamin Constant (1767-1830), dans son discours prononcé à l'Athénée royal « De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes », oppose à la liberté individuelle des Modernes qu'il décrit en termes de droits individuels, la liberté collective des Anciens, une liberté qui nie la particularité de l'individu conçu seulement comme un

citoyen¹³. De ce point de vue, les cités antiques s'opposeraient en tout point aux sociétés modernes. L'étendue des nations s'étant accentuée, l'esprit du commerce a remplacé celui de la guerre¹⁴. Les progrès intellectuels et moraux ont abolit l'esclavage conduisant chaque homme à exercer une activité pour pourvoir à ses besoins. Isolé au milieu de la multitude, l'exercice individuel de la souveraineté a perdu de son influence mais les progrès de la civilisation compensent largement cette perte. Malheureusement, selon Constant, certains révolutionnaires français, lassés des abus du gouvernement monarchique, ont envisagé le retour à l'exercice de cette liberté des Anciens. Si leurs ambitions démocratiques sont excusables, Constant attaque farouchement celui qu'il considère responsable d'avoir défendu dans ses œuvres ce retour à l'archaïsme antique : Mably. S'inspirant des réformes de Lycurgue, ses attaques contre la propriété privée et le commerce l'aurait conduit à « détest[er] la liberté individuelle comme on déteste un ennemi personnel » (Constant 1874 [1819], 272). Les révolutionnaires crurent donc que « tout devait encore céder devant la volonté collective et que toutes les restrictions aux droits individuels seraient amplement compensées par la participation au pouvoir social. » (*Ibid.* 274) Constant conclut que de tels principes ont produit l'un des épisodes le plus funeste de la Révolution française, la Terreur. Toutefois, à la différence des contre-révolutionnaires comme de Maistre, il n'en rend pas Mably directement responsable et sépare clairement les idées du philosophe et ce que les révolutionnaires en ont fait¹⁵.

Keith Michael Baker emploie d'une manière plus systématique le concept de républicanisme classique à la France du XVIII^e siècle. L'objectif premier de ses travaux est

13 Dans « Two concepts of liberty » (1969), Isaiah Berlin reprend la distinction entre liberté des Modernes et Liberté des Anciens en préférant la notion de liberté négative comme « l'espace à l'intérieur duquel un homme peut agir sans que d'autres l'en empêchent » (Berlin 1988 [1969], 170). Cette liberté correspond à l'absence de contrainte extérieure, une absence d'ingérence. La liberté positive, quant à elle, « découle du désir d'un individu d'être son propre maître » (Berlin 1988 [1969], 179). Elle est interprétée comme une capacité d'agir mais qui peut se réaliser que collectivement. Berlin, tout comme Constant avant lui, s'attache particulièrement à dénoncer les abus de la liberté positive des Anciens qui aurait conduit à la Révolution française et l'épisode de la Terreur (Igersheim 2013, 170-1).

14 On retrouve ici un thème cher à Melon (1736) et Montesquieu (1748). Voir sur cette question Hirschman (1980) et sur la critique que l'on peut faire à cette opposition traditionnelle – et trop rapide – entre « guerre » et « doux commerce », voir Reinert (2011).

15 Voir sur ce point Hofmann (1980, 310 et s.).

de montrer que le langage du républicanisme classique, en France, a subi de profondes transformations sous la période révolutionnaire. Et dans une optique pas très éloignée de celle de Constant, il montre que ce sont ces mutations qui ont produit la Terreur et non le républicanisme classique lui-même. Reprenant la dichotomie établie par Pocock entre vertu et commerce, il définit le républicanisme classique français comme étant un langage particulier qui s'oppose à un état administré, alimenté par l'individualisme des sociétés commerciales modernes, une expansion commerciale qui ne viserait qu'à augmenter le revenu des impositions afin de financer l'armée et la bureaucratie. L'érosion de la vertu par la domination des intérêts particuliers et les sociétés marchandes ont conduit inévitablement au despotisme. L'existence humaine, gouvernée par des passions, ne peut être contenue que par un ordre politique au sein duquel les intérêts individuels s'identifient à l'intérêt commun par la pratique de la vertu, c'est-à-dire, la participation active de chaque citoyen à la vie publique. Le républicanisme classique est caractérisé par un rejet de toute tentative visant à naturaliser le pouvoir par le recours à un état pré-politique. L'ordre politique est, une fois encore, présenté comme subordonné à l'exercice d'une volonté politique (Baker 2001 35-6).

En s'en tenant aux dernières décennies, Rachel Hammersley (2001), Raymonde Monnier (2003) et Andrew Jainchill (2003) s'intéressent particulièrement au rôle du langage du républicanisme classique lors des débats puis de la rédaction de la Constitution de l'An III. Le nombre important de traductions d'ouvrages de philosophie politique des républicains anglais du XVII^e siècle, qui ont été réédités lors du moment révolutionnaire, serait un élément indiscutable de l'influence du républicanisme et de ses effets en France. Pour n'en citer que quelques-uns : les *Discours historiques, critiques et politiques sur Tacite* (1728-31) de Thomas Gordon (1691-1750) ont été traduits en 1742, le *Discours sur le gouvernement* (1698) de Sidney est réédité en l'an II et l'année suivante, les *Œuvres politiques* d'Harrington sont publiées. Profondément marqués par l'épisode de la Terreur, les Thermidoriens retourneraient à une forme plus traditionnelle du républicanisme classique en défendant le principe de balance des pouvoirs. Il ne peut y avoir de bon gouvernement, de constitution stable, sans la séparation des trois pouvoirs avec un pouvoir exécutif indépendant et l'application d'un système bicaméral au pouvoir législatif. Les leçons de l'histoire et de l'expérience sont invoquées et préférées aux postulats théoriques.

Dans cette veine, le recours à la théorie du droit naturel est rejeté car les droits individuels résultent d'arrangements sociaux et politiques historiquement situés. Il ne peut donc y avoir de droits naturels pré politiques et transcendants mais seulement des droits historiques, civils ou sociaux. La Constitution de l'An III est ainsi précédée d'une déclaration de droits mais également de devoirs. Ces devoirs posent l'interdépendance des vertus privées et publiques afin d'orienter les comportements individuels vers le bien public. Ainsi, cette architecture constitutionnelle fondée sur la séparation des pouvoirs, le recours à l'histoire, la pratique des vertus et la définition de droits et devoirs civils, serait l'héritage de la tradition républicaine classique, de Polybe en passant par Machiavel, Harrington, Sidney et Montesquieu jusqu'à John Adams.

Ce « révisionnisme » a permis à Baker mais également à Johnson Kent Wright (1997) et à tous les auteurs précédemment cités qui s'inscrivent dans la tradition cambridgienne de sortir la pensée de Mably de ses interprétations anachroniques, qu'elles soient « progressistes » ou « réactionnaires ». Il n'a jamais été, pour eux, un penseur communiste avant-gardiste, ni un théoricien de la petite bourgeoisie et encore moins un utopiste, mais un digne représentant de la tradition classique du républicanisme français. Pour étayer cette interprétation, Baker s'appuie exclusivement sur l'œuvre la plus citée et la plus diffusée de Mably, les *Des Droits et des Devoirs du Citoyen*, dont nous avons déjà parlé. Cet ouvrage prend la forme de lettres rapportant une série de discussions entre l'auteur et Lord Stanhope, un Commonwealth man, qui défend un modèle politique en adéquation avec la tradition classique du républicanisme. La nation anglaise est à ses yeux menacée par l'expansion de la finance et du commerce ainsi que par la prédominance du pouvoir exécutif corrompant le système politique, la vertu civique et la liberté. Il insiste sur la nécessité de sauvegarder la liberté politique en limitant la prérogative royale et étendant la séparation entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif (Baker 1990, 88-9). Mais se sont surtout les tensions qui ont divisé la couronne et les parlements français lors de l'affaire des « billets de confession » dans les années 1750 qui occupent les deux protagonistes (*Ibid.* 89)¹⁶. La résistance des parlements contre le despotisme royal, qui se traduit en premier lieu

16 Sur les querelles jansénistes autour des « billets de confession », on consultera Maire (1998) et Cottret (1998).

par la publication d'Arrêts et de Remontrances, traduit une volonté de s'adresser à l'opinion publique. Cette transformation dans la culture politique française s'explique, selon Baker, par la diffusion des écrits politiques de certains auteurs anglais. Ainsi Mably, en défendant le recours à l'insurrection, s'inspirerait directement des *Discours sur le gouvernement* de Sidney. Le ton anticlérical des *Droits et des Devoirs du Citoyen* serait une reprise des *Discours Historiques, Critiques et Politiques de Tacite* par Gordon. À l'aune de ces influences, l'appartenance de Mably à la tradition républicaine classique ne peut donc faire aucun doute selon Baker (*Ibid.* 90).

Wright reprend les intuitions de Baker et étend l'interprétation de Mably en tant que républicain classique à toute son œuvre. Il avance clairement que l'objet de son étude est « de présenter une lecture de Mably en tant qu'authentique penseur républicain, l'héritier français de Machiavel et d'Harrington » (Wright 1997, 200). Le premier élément qui prouve l'inscription du philosophe dans cette tradition est le recours permanent de l'auteur à l'histoire ancienne. Il est vrai que les œuvres de Mably consacrées à l'histoire sont nombreuses¹⁷ et que les lectures de Tacite, Polybe ou encore Thucydide lui paraissent indispensables. Sparte et Rome sont, à ses yeux, les modèles politiques par excellence, et ce sont notamment les réformes de Lycurgue qui fondent ses réflexions autour du système de gouvernement mixte. Le portrait que dresse Mably de ces deux cités est, selon Wright, proche de ceux établis par Machiavel (Wright 1997, 40-7)¹⁸.

Comme le remarqua Baker dans son analyse antérieure, consulter l'histoire n'est cependant pas pour Mably une occasion de se plaindre de la perte des vertus civiques mais bien de rechercher des éléments fondateurs à une réforme politique de la société d'Ancien Régime. En s'appuyant sur l'histoire des cités antiques, Mably veut dresser une théorie du développement historique de l'Europe, de l'âge féodal jusqu'aux sociétés marchandes de son temps. L'augmentation des puissances monarchiques en Europe est le résultat de

17 *Parallèle des Romains et des François par rapport au gouvernement* (1740) ; *Observations sur les Grecs* (1749) ; *Observations sur les Romains* (1751) ; *Observations sur l'histoire de France* (1765) ; *Observations sur l'histoire de la Grèce* (1766) ; *De l'étude de l'histoire à Monseigneur le prince de Parme* (1775).

18 Il identifie une autre influence, celle de Montesquieu, lorsque Mably aborde la question de la séparation des pouvoirs (Wright 1997, 43-4).

mêmes erreurs commises par les cités grecques et romaines. La perte par les assemblées de citoyens de la liberté politique est le fruit des politiques de conquêtes et d'enrichissement menées. De même en Europe, les nations n'ont pas compris le caractère corrompateur de la civilisation marchande. Ainsi dans ses *Principes des Négociations* (1757) et dans la dernière édition *Du droit public de l'Europe* (1764), Mably dénoncerait l'enrichissement par le commerce, l'accumulation de métaux précieux, la production et la consommation d'objets de luxe qui ont détruit la liberté politique et les vertus civiques (Wright 1997, 56-7). Wright situe lui aussi Mably dans l'opposition entre vertu et commerce établit par Pocock. Face aux sociétés commerciales et aux inégalités qu'elles génèrent par l'accumulation des richesses matérielles, Mably envisagerait alors une solution « républicaine », établir un gouvernement mixte seul capable de neutraliser les effets corrompateurs des inégalités et du commerce (Wright 1997, 63).

Prenant le parti de faire de Mably l'archétype du républicain classique, Wright ignore cependant tout un pan de la réflexion du philosophe autour des questions commerciales. Il met de côté la critique du mercantilisme, les réflexions autour du libre-échange et du luxe des premières éditions du *Droit public de l'Europe* (1746 ; 1748). Même s'il reconnaît que les idées et le vocabulaire républicain apparaissent seulement à partir des années 1750, d'ailleurs très succinctement, puis s'affirment dans les œuvres de maturité du philosophe, il ne mentionne pas l'ambiguïté fondamentale de Mably, jusqu'à ses dernières œuvres, où des positions « libérales » coexistent avec cette nouvelle perspective républicaine.

Pourtant, lorsque Mably invoque Cantillon et son *Essai sur le commerce en général* (1755), ce n'est pas pour critiquer la civilisation commerciale mais pour attaquer la politique mercantiliste d'accumulation des métaux précieux. Ce qui préoccupe Mably n'est pas le caractère moralement condamnable d'une telle politique mais les conséquences économiques et commerciales de la pression inflationniste qui accompagne l'entrée de métaux précieux. Or reconnaître l'existence de tels arguments conduirait Wright (et Baker) à remettre en cause tout l'édifice républicain qu'ils tentent de construire autour de la pensée du philosophe, possibilité qu'ils n'envisagent à aucun moment.

Ce n'est pourtant pas la seule omission que ces auteurs commettent afin d'étayer leur argumentation. Les références aux théoriciens du droit naturel moderne dans des *Droits et les Devoirs du Citoyen* sont ambiguës. Puisque la tradition républicaine récuse l'existence de droits naturels pré politiques, la critique que Mably adresse à Hugo Grotius (1583-1645), Samuel von Pufendorf (1632-1694) et Christian Wolff (1679-1754), envers notamment leurs conclusions absolutistes, est une preuve supplémentaire de l'inscription de Mably dans ce paradigme. Ces auteurs brandissent le spectre de l'anarchie et de la guerre civile pour soutenir que l'individu doit aveuglément obéir aux lois et ainsi défendent le système monarchique. Mably conseille en effet de lire « quelques chapitres de Sidney » (Mably 1794-5 [1776b], 144) qui démontre que la crainte de la guerre civile est infondée puisqu'elle apparaît comme un moyen d'établir ou de rétablir la liberté politique d'un peuple (Baker 1990, 94).

Toutefois, comme l'a récemment fait remarquer Yannick Bosc (2009), lorsque l'on confronte les textes de Mably cités par Baker (la même remarque peut être faite à Wright) et l'interprétation qu'il en donne, on constate qu'il enferme systématiquement le philosophe dans une critique du jusnaturalisme. Si Mably critique effectivement Grotius, Pufendorf et Wolff dans *Des Droits et des Devoirs du citoyen*, il le fait cependant dans le cadre d'une préférence pour la théorie lockienne du droit naturel moderne. Car c'est bien Locke qui est au centre de la discussion comme cela est précisé par Mably lui-même (Bosc 2009, 104).

Pourquoi donc refuser d'envisager la possibilité que la guerre civile comme moyen de retrouver la liberté politique puisse se lire au prisme des concepts lockiens de « droit de résistance » et de « souveraineté nationale » ? Car reconnaître l'existence d'une profonde influence lockienne dans la pensée de Mably conduirait à remettre en cause son inscription dans le camp des Anciens. Baker esquivait donc toutes les références à Locke dans les écrits du philosophe tandis que Wright les considère sans fondements (Wright 1997, 79) afin de sauvegarder le conflit entre liberté positive et liberté négative, soubassement de toute leur démonstration.

Percevoir la modernité comme le théâtre d'un conflit entre d'un côté un courant républicain et, d'un autre côté, un courant libéral pose en fait des difficultés majeures. À

partir des années 1980, de nombreuses critiques ont été exprimées à l'égard des travaux de l'*Ecole de Cambridge*. De nombreux commentateurs ont ainsi souligné que le libéralisme n'est pas étranger au vocabulaire de la vertu¹⁹ et que des auteurs républicains emploient également le vocabulaire libéral du droit²⁰. Ian Shapiro (1990) analyse ce qu'il a appelé « la stratégie linguistique » de l'historien anglais, Pocock, qui consiste à identifier un vocabulaire et des préoccupations communes à la tradition libérale ou à la tradition républicaine. D'un côté, sous le terme de « républicain », il rassemble des traditions qui sont bien différentes : la tradition aristotélicienne, thomiste, néo-machiavélienne et marxiste. D'un autre côté, il réduit le libéralisme à une vision du monde au sein duquel les individus suivent leur intérêt personnel tout en étant empêché de nuire à autrui par des contraintes juridiques. Pourtant, selon Shapiro, les notions de bien public et de vertus ont toujours été inhérentes au libéralisme et celles relatives aux lois et aux droits ont traversé la pensée des auteurs républicain (Shapiro 1990, 450). Il illustre cet argument en s'appuyant sur la pensée de James Harrington, considéré par Pocock comme un digne représentant de la tradition républicaine. Shapiro souligne que ses engagements républicains ont coexisté avec des valeurs qualifiées de libérales. S'il en appelle à la pratique de la vertu et au patriotisme pour se prémunir contre les dérives absolutistes de la monarchie, il n'en demeure pas moins favorable à une économie de marché fondée sur la propriété privée²¹. Plus encore, il ne rejette pas les richesses et les inégalités en tant que telles mais seulement leur caractère corrupteur et improductif. Le vocabulaire républicain n'est donc pas intrinsèquement hostile au libéralisme (Shapiro 1990, 457-8).

Et le libéralisme lui-même n'est pas étranger à l'histoire du républicanisme. Cette thèse est défendue notamment par Andreas Kalyvas et Ira Katznelson (2008), qui refusent de considérer chaque tradition (libérale et républicaine) comme deux paradigmes distincts²²

19 Voir Galston (1983), Smith (1985) et Kloppenberg (1987).

20 Voir Isaac (1988).

21 Joyce Appleby (1992) soutient un argument similaire selon lequel les idées républicaines ont contribué à légitimer les relations de marché au même titre que les idées libérales.

22 Ils reprennent et complètent les analyses des Wood (1969) et de Viroli (2002).

et avancent que le libéralisme trouve ses origines dans le républicanisme. Les concepts et les motivations républicains n'ont pas été abandonnés mais adaptés aux nouveaux enjeux politiques, économiques et sociaux du XVIII^e siècle et de la première moitié du XIX^e siècle. Les précurseurs du libéralisme moderne (Smith, Ferguson et Paine notamment) n'ont pas négligé le langage républicain de la vertu, du patriotisme, de la corruption des mœurs et du bien public. Ils ont repris les concepts républicains tout en introduisant de nouveaux principes et arguments tirés notamment de la philosophie du droit naturel moderne et de la pensée de John Locke. Ces modifications et ces synergies ont produit un « libéralisme constitutionnel » qui ne constitue pas une alternative au républicanisme classique, mais une doctrine qui prend racine dans l'esprit républicain (Kalyvas et Katznelson 2008, 4-5)²³.

L'enjeu de cette thèse est d'interroger l'adhésion de Mably au républicanisme classique à l'aune de ces débats récents. Il n'y a pas de conversion de Mably au républicanisme classique. Bien au contraire, le philosophe trouve dans le langage de la vertu et dans la participation active du citoyen à la vie collective des arguments venant soit sécuriser soit tempérer les fondements libéraux de sa pensée. Il s'agit donc d'offrir une relecture de la pensée de Mably, qui permette d'en restituer toute la cohérence, sans démarche rétrospective, et surtout sans le brouillage constitué par la figure du philosophe sous la Révolution française.

L'examen de la coexistence entre un langage définit comme « libéral » et un langage définit comme « républicain » sollicite, **dans une première partie**, une double investigation. La première met l'accent sur la philosophie morale de Mably et vise à comprendre les implications d'une utilisation conjointe du vocabulaire du droit naturel et du vocabulaire de la vertu dans l'œuvre de Mably. La seconde investigation se place sur le champ de l'histoire des idées économiques et examine l'introduction progressive d'un discours républicain dans l'analyse de la politique commerciale menée par Mably. Cette

23 Voir également Pincus (1998) et Rahe (1994).

double investigation met en lumière la difficulté de présenter Mably comme l'archétype du républicain classique.

Récemment, Marc Belissa (2013) a souligné l'absence presque totale de la théorie du droit naturel moderne dans les études mabliennes. Certains l'ont ignoré (Baker 1990 ; Wright 1997) tandis que d'autres ont considéré que le langage de la vertu éclipserait, notamment dans les œuvres de maturité de Mably, le langage du droit (Spitz 1990). Ces analyses n'ont pas su dépasser la méthodologie et les catégories élaborées par l'*Ecole de Cambridge*. Pourtant le point de départ de la théorie morale du philosophe est bel et bien le droit naturel.

Les références à Locke peuvent expliquer bien des éléments de la philosophie politique de Mably, mais ce n'est pas tout, car ce dernier reconnaît également explicitement que les lectures de Grotius et de Pufendorf lui ont apporté des « vérités utiles » (Mably 1794-5 [1776b] 144). Autant de perspectives qui offrent un éclairage nouveau sur la pensée morale du philosophe. À la manière de son frère cadet, Etienne Bonnot de Condillac (1714-1780), il s'inscrit dans une théorie de la sociabilité naturelle où la conservation et l'amour de soi sont les principes fondamentaux de toute réunion en société. L'homme est avant tout un animal social qui, pour se conserver et satisfaire son intérêt personnel, a besoin du secours d'autrui. À cette sociabilité déduite des besoins, Mably ajoute des « qualités sociales », instincts involontaires qui portent l'individu à secourir autrui. L'individu, bien que son premier motif d'action soit l'amour de soi et la conservation, est ainsi naturellement conduit à se soucier du sort d'autrui. Cette éthique de réciprocité définit une morale de l'intérêt éclairé. En effet, l'individu doit prendre conscience que la satisfaction de son intérêt personnel implique certains sacrifices. Le rôle de la raison et des passions sont ainsi introduits dans le raisonnement de Mably.

L'importance du lien entre raison et passions a été sous-estimée dans les études mabliennes. Mably étant profondément inquiet face à l'emportement des passions, cette méfiance a été interprétée comme une simple reprise de l'opposition classique entre raison et passions. L'emportement des passions entraîne le dérèglement des mœurs ce qui nécessite la pratique des vertus politiques (Wright 1997, 85-6). Certes, cette assertion ne

peut être remise en cause. Cependant, elle laisse en suspens une question : pourquoi les passions s'emportent-elles alors qu'il est de l'intérêt de l'individu d'être rationnel afin de garantir l'association humaine utilitaire qui permet à chacun d'améliorer la satisfaction de ses propres besoins une fois la société formée ? Poser la question de cette façon est fondamental et pourtant elle a presque toujours été occultée par les commentateurs de Mably.

Elle permet, dans un premier temps, de mettre en lumière les similitudes de pensée entre Mably et son frère Condillac. Dans un second temps, elle nous amène à comprendre que la pratique des vertus politiques n'est pas une simple réminiscence de la pensée platonicienne (comme le suggère Wright), mais un moyen de sécuriser les principes de la théorie du droit naturel de Mably, à savoir la conservation et la sociabilité.

En s'inscrivant parfaitement dans la tradition sensualiste de son frère, Mably voit dans le dérèglement de l'opération de l'entendement appelée « imagination » l'origine de l'emportement des passions. L'espérance du plaisir et la crainte de la douleur gouvernent toute action humaine. Or l'imagination peut venir perturber ces perceptions en amplifiant ou en diminuant les sensations de peines et de plaisirs réellement ressenties par l'individu. Les passions s'emportent alors puisque, selon Mably, elles trouvent leur origine dans les sensations de plaisirs et de peines elles-mêmes. Contre cette excitation des passions, Mably cherche à établir la « paix de l'âme », un état où la raison est capable de comparer les différentes sensations qui se présentent à elle afin de maintenir les rapports de coopération entre les hommes. Et c'est la pratique des vertus qui doit venir soutenir l'activité de l'entendement, c'est-à-dire venir au secours de la raison lorsque la perception des peines et des plaisirs est perturbée par l'imagination déréglée. La pratique des vertus politiques permet de combattre le dérèglement de l'imagination afin d'assurer l'identification entre l'intérêt personnel et l'intérêt collectif.

Or pour encourager la pratique de ces vertus, Mably pose comme condition nécessaire la réforme de la société qu'il dépeint comme corrompue par les inégalités de richesse et de condition. C'est alors qui mobilise l'arsenal du républicanisme classique : le recours aux lois agraires et somptuaires, le contrôle des successions et surtout la mise en

place d'un gouvernement mixte. Mais s'en tenir à ces propositions c'est ignorer un pan entier de son programme de réforme.

Les réflexions de Mably autour des conditions à mettre en place afin de faciliter la pratique des vertus politiques passent en effet également par le questionnement des activités commerciales et fiscales de son siècle. Ce constat nous amène à replacer Mably dans le contexte de la pensée économique de la période, à savoir la « science du commerce » développée par l'Intendant Jacques Vincent de Gournay (1712-1759) et les membres de son cercle dans la France des années 1750²⁴. Car si Mably propose à la fois une méthode, celle de « l'histoire du commerce », et une politique commerciale, loin d'être anti-libérale, qui sont au cœur de la « science du commerce », il le fait avant et pendant l'émergence du cercle de Gournay.

Les premières éditions de son *Droit public de l'Europe* (1746 ; 1748) sont marquées par une défense des principes du « doux commerce ». Les politiques de conquêtes et d'expansion coloniale doivent laisser place au développement de relations commerciales pacifiques entre les nations. La politique commerciale du royaume doit être encouragée, et ce en premier lieu en favorisant la libre circulation intérieure des grains. Le secteur agricole est en effet le moteur du développement économique. Si son développement est encouragé, la main d'œuvre sera abondante dans toutes les activités du royaume, les prix des biens seront bas ce qui permettra aux manufactures d'exporter à bon marché. Dans ces éditions aucune connotation négative n'est associée aux termes de « libre-échange », de « consommation » et de « manufacture ». Plus encore, les notions de « vertus » et de « mœurs » sont totalement absentes. C'est donc un vocabulaire « libéral » et non « républicain » qui prédomine : le libre-échange encourage le développement agricole, secteur clé puisqu'il favorise l'industrie et conduit à l'accroissement de la population et des richesses.

Si l'on suit le raisonnement de Wright, Mably abandonnerait les principes du « doux commerce » défendus dans ses premiers ouvrages et procéderait à une attaque de la

24 Sur le cercle de Gournay, on consultera Murphy (1986), Charles (1999), Skornicki (2010) et Charles, Lefebvre et Théré (2011).

civilisation commerciale à partir des années 1750, en dénonçant notamment les effets corrompteurs de la consommation d'objets de luxe. Il est vrai qu'il exprime, dans ses *Principes des Négociations* (1757), une légère méfiance à l'égard du développement de certaines branches industrielles, en particulier les manufactures de luxe, mais fait à peine remarquer que la consommation de ces productions introduit de mauvaises mœurs (quelques lignes éparses à la toute fin de l'ouvrage). En revanche, conformément à la « science du commerce » en général, et aux idées de François Véron Duverger de Forbonnais (1722-1800) en particulier, Mably insiste sur les problèmes posés par l'enrichissement de quelques privilégiés, principalement les financiers et la haute aristocratie, qui les conduit à consommer des biens de luxe. Reprenant *L'Essai sur la nature du commerce en général* (1755) de Cantillon, le philosophe place, avec insistance, sa réflexion sur le terrain économique et pas ou peu sur le terrain moral. La demande de biens de luxe s'accompagne d'une pression inflationniste sur les biens. Les salaires s'ajustant sur les prix, le coût de la main d'œuvre augmente ce qui a pour conséquence immédiate une hausse de prix de tous les biens. Or puisque, selon Mably, le principe même du commerce est de vendre à bon marché afin de multiplier les débouchés, le luxe est ici présenté comme « ennemi du commerce » et non comme « ennemi des mœurs ». Le luxe est le résultat de mauvaises dépenses déprimant la compétitivité des manufactures, le développement du secteur agricole et la production des « arts utiles ».

Tous ces principes « libre-échangiste » et favorables au commerce seront réaffirmés dans la dernière édition du *Droit public de l'Europe* (1764). Le luxe est, une fois de plus, présenté comme l'ennemi du commerce en raison de la hausse des coûts de production qu'il entraîne. Cependant, le ton républicain est plus affirmé dans cette édition, le luxe et les bonnes mœurs devenant sous la plume du philosophe deux choses insociables. Il n'est donc pas question de nier qu'à partir de cette période, le vocabulaire républicain de la vertu est mobilisé face aux effets corrompteurs du luxe, mais force est de reconnaître qu'il n'évince pas pour autant le langage « libéral » des premières œuvres. Le philosophe réitère sa condamnation économique du luxe : la consommation de biens de luxe est l'ennemi de la productivité agricole et affaiblit, dirions-nous, la compétitivité de la nation.

Les œuvres de Mably sont donc marquées par une coexistence entre le langage du libre-échange et celui du républicanisme classique, brouillant les frontières entre le libéralisme et le républicanisme. Il n'y a pas de « conversion » de Mably au républicanisme classique comme le laissait entendre Wright, mais une juxtaposition des deux langages, et ce jusqu'à la fin de sa vie, la publication posthume *Des droits et des devoirs du citoyen* en plein bouillonnement révolutionnaire ayant complètement brouillé le message global du philosophe. Car si Mably introduit progressivement un vocabulaire républicain à la fin des années 1750, ce n'est que pour apporter de nouveaux arguments à sa condamnation de la commercialisation des biens de luxe.

La fin des années 1760 est marquée par une opposition entre certains anciens tenants de la « science du commerce » (en particulier Forbonnais, son cousin Plumard de Dangeul, Clicquot-Blervache et quelques autres) et les partisans de la physiocratie. D'un côté, les premiers reconnaissent la possibilité d'un conflit entre les intérêts individuels et l'intérêt collectif tandis que les seconds croient en une harmonie naturelle des intérêts. D'un autre côté, bien que tous demeurent favorables au principe libre-échangiste, deux projets de développement économique s'affrontent. L'un qui pense que le libre-échange doit être progressivement implanté (en matière de liberté du commerce des grains en particulier) et qu'il doit parfois céder aux contingences politiques et aux réalités économiques et sociales. L'autre qui fait au contraire de la propriété privée et du libre-échange des lois naturelles atemporelles et immuables qui ne devraient jamais pouvoir être transgressées.

Mably s'oppose frontalement à ce second projet développé par les thèses physiocratiques. Il s'en explique dans ses *Doutes proposés aux philosophes économistes sur l'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques* (1768) puis dans *Du commerce des grains* (1775), un petit opuscule écrit sous le ministère Turgot qui ne sera pas publié de son vivant. Il dénonce tout d'abord les principes qui régissent la société humaine selon les physiocrates, à savoir la propriété privée et le système politique du despotisme légal. Mably préfère un système de propriété fondé sur la communauté des biens et un système politique particulier : le gouvernement mixte. Puis, en pleine « Guerres des farines » (1775), Mably dénonce les conséquences désastreuses de la politique de libéralisation extérieure du commerce des grains décrétée par un édit de Turgot en 1774. S'il n'y a pas de conversion

de Mably au républicanisme classique à la fin des années 1750, on pourrait supposer qu'elle devient effective à la fin des années 1760 lors de sa controverse avec les physiocrates. Cette supposition doit cependant être très vite écartée.

Ainsi la mise en évidence d'une juxtaposition entre le langage libéral et le langage républicain dans la pensée de Mably nous conduit, **dans une deuxième partie**, à repenser son opposition à la physiocratie. Si Mably s'oppose, en 1775, à la libre exportation des grains, il n'en reste pas moins fidèle aux principes de la « science du commerce » qu'il défend depuis la fin des années 1740. Et s'il propose la mise en place d'un gouvernement mixte, c'est qu'il suppose qu'un tel système politique est le seul capable de garantir les droits et les lois naturelles dans une société fondée sur la propriété foncière. Pour étayer notre interprétation, nous nous appuyons sur deux influences fondatrices de sa pensée qui ont été souvent négligées par les commentateurs : la philosophie sensualiste de son frère Condillac et la théorie lockienne du droit naturel.

Tout au long de son œuvre, Mably ne remet jamais en cause la primauté du commerce agricole et la libre circulation intérieure des grains. Mais les terribles conséquences de la première (1763-4), puis de la seconde libéralisation (1774) vont le conduire à revoir sa position sur la question de la libre exportation des grains. Et encore, il va le faire dans le contexte particulier d'une concentration de la propriété foncière, Mably conservant l'idée d'un commerce extérieur libre des grains dans un royaume composé de petits propriétaires.

Quesnay souligne, en particulier dans son article *Hommes* (1757) un paradoxe qui caractérise l'agriculture française, que l'on a pu théoriser (Steiner 1992b, 1998a) à la lumière des travaux des arithméticiens anglais du XVII^e siècle sous le nom d'effet « King-Davenant », selon lequel la variation des prix agricoles est plus que proportionnelle aux variations des quantités produites. Selon Quesnay, une meilleure circulation des récoltes permettrait d'égaliser les prix d'une province à une autre et de lisser les évolutions du prix moyen dans le royaume. La libre circulation à l'intérieur et à l'extérieur permettrait d'atteindre le « bon prix » des grains (stabilisé à la hausse) et cette complète liberté commerciale serait bénéfique à toutes les classes de la société (plus de profits pour les

fermiers, donc plus de mises en culture, d'embauches, etc. avec en même temps un prix plus stable pour les consommateurs).

Mably est conscient du paradoxe énoncé par Quesnay. Il ne se satisfait pas de la situation de l'agriculture française et reconnaît la nécessité d'encourager son développement. Cependant, il veut faire remarquer que la libéralisation du commerce des grains – en pratique – n'a pas eu pour conséquence directe l'établissement d'un prix moyen stable mais une hausse continue des prix des denrées agricoles, hausse qui n'a pas bénéficié à toutes les classes de la société, mais aux seules classes des propriétaires fonciers et des fermiers.

Le plus gros consommateur de blé est le peuple, majoritairement composé d'hommes qui ne sont ni propriétaires ni fermiers ni marchands. Ils n'ont donc aucun autre revenu que leur salaire. Si le prix du blé augmente, il faut augmenter de façon proportionnelle leurs salaires afin de maintenir le niveau de la demande. Toujours à ses idées sur le commerce extérieur, Mably poursuit son raisonnement en soulignant une incidence négative de la cherté des grains sur la compétitivité des manufactures françaises. La libéralisation du commerce des grains doit nécessairement s'accompagner d'une hausse des salaires. Or cette hausse se traduit par une augmentation du prix de la main d'œuvre. Les coûts de production vont à leur tour augmenter impactant le prix des biens manufacturés. Or le principe même du commerce, que Mably a défini dès les années 1750, est de vendre à bon marché afin de multiplier les débouchés.

Finalement, la libéralisation du commerce des grains est présentée comme une faute économique mais pas seulement. Elle est également une erreur politique au sens où le blé n'est pas une marchandise comme une autre. Faisant écho à la *Raison d'Etat* de Galiani (Galiani 1770, 30) et le *droit à la subsistance* de Linguet (Linguet 1771, 53-4), Mably souligne le côté vital, physique, en un mot, « sensualiste », de la consommation de grain.

Au printemps 1775 en effet, le prix du blé augmente dans des proportions hors du commun et de nombreuses émeutes éclatent. Le peuple a recours à ce que l'on a appelé la « taxation populaire », autrement dit une fixation arbitraire du « juste prix » (environ 12 livres le setier), ce que Mably considère comme bien moins répréhensible que le vol. Il se

place dès lors dans une optique bien particulière, celle de l'« économie morale de la foule », analysée notamment par Edward Palmer Thompson (1971). Profondément orienté vers l'intérêt et la psychologie populaire, à rebours d'autres anti-physiocrates (Galiani, Necker et même Linguet), Mably pense que le peuple possède une dimension animale, mais aussi une dimension morale et il va en quelque sorte légitimer son comportement protestataire lors des émeutes frumentaires du printemps 1775. Le peuple est doué de la faculté de penser et est par conséquent capable de savoir ce que doit être une pratique légitime ou non dans le commerce des grains. Pour reprendre les mots de Philippe Steiner, Mably s'oppose à la « rationalisation formelle de la connaissance économique » des physiocrates (Steiner 1998b). Le rejet, par les *Economistes*, des représentations populaires dans un univers non-scientifique participe du clivage intellectuel entre Mably et les physiocrates.

Mably, revenant en partie, mais en partie seulement, sur ses déclarations antérieures, se voit donc contraint de proposer un système de régulation du commerce des blés. Sa nouvelle politique se fonde pour partie sur l'ancienne police, pour partie sur des idées nouvelles. Il ne veut des ventes qu'au marché (« marketplace » dans la définition de S. Kaplan, voir Kaplan 1984) mais il faut que ce soit les laboureurs eux-mêmes, sans intermédiaires, qui s'en chargent. Il n'est pas défavorable à la libre circulation intérieure des grains, mais il préfère que les provinces soient le plus possible autosuffisantes grâce à des greniers d'abondance. Il est favorable à une intervention publique via les officiers municipaux, mais il se méfie des intendants et de leurs subdélégués. Laisser à la discrétion d'un ministre l'administration du commerce des grains, c'est prendre le risque qu'il favorise sa fortune particulière au détriment de l'intérêt commun, c'est laisser la porte ouverte au despotisme arbitraire d'une seule personne.

Finalement, Mably cherche à prouver la nécessité de changer la forme de gouvernement, le partage du pouvoir afin que les intérêts particuliers d'un ministre ou d'une classe ne dominant pas l'intérêt commun. L'établissement d'une forme de gouvernement représentatif au sein de laquelle les intérêts de chaque classe se confrontent est la seule façon de faire émerger un intérêt commun. Cette solution du gouvernement mixte, Mably l'a déjà exposé en 1768 lorsqu'il tente de réfuter une partie des thèses

avancées par Lemercier de la Rivière dans ses *Doutes proposés aux philosophes économistes sur l'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*.

À travers dix lettres adressées à l'auteur des *Ephémérides du citoyen*, l'abbé Nicolas Baudeau (1730-1792), Mably rejette la représentation de l'ordre économique comme ordre naturel, défendu par les *Economistes*, qui suppose la subordination du politique à l'économique. Son hostilité à l'égard d'une société organisée autour de la propriété privée en serait la principale raison (Wright 1997 ; C. Gautier 1999 ; F. Gauthier 2013). Pour Mably, la communauté des biens est en effet le système « naturel » qui aurait dû s'établir suite à la réunion des individus en société. Mais en aucun cas la question de la propriété foncière expliquerait finalement à elle seule toute l'opposition de Mably à la physiocratie. Cet argument est caricatural. Non seulement le philosophe reconnaît qu'une fois établi, le système de propriété foncière ne peut être aboli, que revenir à la propriété collective en plein XVIII^e siècle causerait « plus de mal que de bien », mais il semble également proche de défendre une société basée sur l'intérêt personnel et le calcul individuel, à la manière des physiocrates.

En effet, dans leurs systèmes respectifs, au commencement des sociétés, les individus sont des êtres faibles et isolés uniquement préoccupés par la satisfaction de leurs besoins immédiats. La conservation de soi est alors assimilée à l'intérêt personnel. Or la satisfaction de cet intérêt se trouve menacée par la faiblesse de l'individu, ce qui le conduit naturellement à se rapprocher de ses semblables pour survivre. Mieux, dans le système de Mably et celui des physiocrates, les individus sont dotés de différentes affections sociales qui sont le reflet de la volonté de la Nature de les réunir en société. Ainsi leurs systèmes respectifs se fondent sur une sociabilité naturelle des individus, faisant écho à la théorie du droit naturel, qui s'accorde avec l'intérêt personnel afin que les individus se réunissent en société.

Or l'individu est souvent aveuglé par son intérêt immédiat, ce qui le conduit à ne pas coopérer avec autrui. Mably est ici amené à définir une sorte de *liberté animale* dans un sens proche de celui de Quesnay. Partageant la philosophie sensualiste de Condillac selon laquelle les sensations de peines et de plaisirs sont à l'origine des connaissances humaines

et que l'espérance du plaisir et la crainte de la douleur gouvernent les actions des individus, ils s'accordent sur l'idée que les sensations présentes peuvent se traduire en conflits d'intérêts. Ces erreurs de choix résultent d'un mauvais fonctionnement d'une opération de l'entendement : l'imagination ou la mémoire.

Pour résoudre ce conflit entre intérêt personnel et intérêt collectif, Mably s'appuie sur le calcul individuel, ce qui une fois encore souligne la proximité de sa démarche avec celle des physiocrates. Un système de châtiments et de récompenses doit venir contraindre l'individu à agir en respectant les principes de l'association humaine. Grâce à l'action du législateur, l'individu apprendra à « calculer » les avantages et les inconvénients de ses actions. Les actions conformes à la promesse de l'association humaine, c'est-à-dire améliorer le sort de chacun, seront récompensées, tandis que les autres seront sanctionnées.

Un même point de départ, une association humaine utilitaire, et de mêmes influences, le sensualisme et le droit naturel moderne, les similitudes de pensée entre Mably et les physiocrates sont nombreuses. En revanche, les principes qui doivent régir les sociétés, une fois formées, s'écartent plus nettement. Les physiocrates font de la propriété privée un droit naturel dont la jouissance est naturellement inégale. Ils légitiment ainsi les inégalités de fortune et de condition dans la société. Or selon Mably, la finalité de la société ne peut pas être l'enrichissement de quelques-uns, en particulier des propriétaires terriens, parce qu'elle conduit à l'augmentation des inégalités et viole une loi naturelle, celle de l'égalité, et par conséquent la promesse de l'association humaine, mieux satisfaire les besoins de chacun. La rupture entre leurs systèmes se joue donc lorsqu'ils en viennent à préciser les droits et les lois naturelles. Si Mably reconnaît la propriété personnelle et la propriété mobilière, il ne fait pas de la propriété foncière un droit naturel en vertu des principes lockiens que sont l'égalité, la liberté et le bonheur. Ainsi il apparaît fondamental de ne plus négliger les influences lockiennes de la pensée de Mably, d'autant plus qu'elles nous donnent certaines clés pour comprendre son opposition à la physiocratie. En fait, le philosophe s'inscrit dans une démarche similaire à celle du *Traité du gouvernement civil* (1690) lorsqu'il considère l'égalité et la liberté comme fondements de la nature humaine. Et c'est en vertu de ces principes qu'il attaque la définition des droits de propriété établie par les physiocrates.

Quesnay considère que la jouissance des droits naturels est inégale en raison de l'inégale mais naturelle distribution des forces et des talents. Mably reconnaît lui aussi l'existence d'inégalités physiques et intellectuelles parmi les hommes mais ce partage inégal renforce la sociabilité naturelle par une forme de division sociale du travail. En effet, puisque les hommes naissent égaux, l'idée de partager la terre n'a pas pu s'imposer à eux. Il semble à Mably naturel qu'ils aient mis leur travail en commun pour récolter en commun. Du principe d'égalité lockien, résulte donc un tout autre système, celui de la communauté des biens. Mably n'attaque pas uniquement la nature inégalitaire des droits de propriétés définis par les physiocrates mais également leur caractère illimité. À la manière de Locke, il définit une liberté individuelle qui ne doit pas dégénérer en licence. Mably ne cherche donc pas à légitimer la propriété foncière comme droit naturel, comme le fit pourtant Locke. Ce qui est surprenant c'est qu'il le fait en vertu des principes d'égalité et de liberté qu'il tire de la philosophie du philosophe anglais.

Mably est cependant contraint de reconnaître qu'une fois la propriété foncière établie, l'instauration ou la restauration de la communauté des biens est impossible. Il faut donc trouver les moyens de diminuer les maux de la propriété foncière. Car cette institution divise la société en deux classes (les propriétaires terriens et les non-propriétaires) aux intérêts contraires rendant la coopération humaine difficile. Les physiocrates n'ignorent pas que les inégalités de propriété peuvent être source de conflit. Une autorité tutélaire, le fameux despote légal, est dès lors nécessaire pour protéger les droits de propriété. Si Mably s'accommode de la propriété foncière, il s'oppose à la solution physiocratique du pouvoir d'un seul.

Selon les physiocrates, l'ordre physique n'est rien de plus que l'ordre économique ce qui justifie les principes de leur économie agricole. L'idée que tout est physique dans la nature exprime l'idée de lois économiques naturelles. De ce point de vue, ils considèrent que des principes de conservation de soi découlent nécessairement la nécessité de la propriété privée des terres, qui apportera l'abondance et les inégalités, elles-mêmes voulues par le Créateur pour assurer cette prospérité. Les physiocrates font du concept d'« évidence », certitude géométrique à laquelle la raison ne peut se refuser, le point nodal de leur réflexion sur le gouvernement.

Mably critique vivement cette prétendue « évidence ». Premièrement, il rejette l'assimilation faite par les physiocrates entre les lois de la géométrie et les lois de la morale et de la politique. Selon lui, aucune loi politique ne peut être considérée comme une vérité incontestable comme peut l'être une loi géométrique. Il distingue ainsi clairement ce qui relève des sciences physiques et des sciences morales. Deuxièmement, ce sont les sensations de peines et de plaisirs qui gouvernent toute action humaine. Les individus ne se soucient pas des « vérités » de l'évidence mais de l'espérance du plaisir. Troisièmement, et c'est sans doute le point fondamental pour Mably, il s'oppose à l'idée selon laquelle l'évidence de l'ordre naturel conduirait nécessairement à une forme de gouvernement particulière, le despotisme. Puisque le programme physiocratique conforte les inégalités entre les différentes classes sociales, une assemblée de citoyens où les intérêts particuliers se confrontent au cours de débats devient, pour lui, l'unique moyen de faire émerger un intérêt commun.

Mais ce n'est pas tant dans un esprit de républicain classique que Mably propose un tel système politique, que dans une optique de restaurer les principes de sa théorie du droit naturel. Le meilleur moyen de protéger les droits naturels est de reconnaître la souveraineté populaire. Dans une optique encore une fois lockienne, Mably estime qu'un citoyen est le mieux à même de défendre et de réaliser ses droits naturels – se conserver et accomplir la promesse du pacte social – s'il participe à l'élaboration des lois. La nation doit se saisir de toute la puissance législative, et contrôler par des institutions adéquates la puissance exécutive pour empêcher que cette dernière ne viole la souveraineté populaire. Le système des contre-forces, la séparation du pouvoir législatif et exécutif ainsi que la pluralité des suffrages sont au cœur de son programme politique. Seul un gouvernement mixte basé sur un système de contre-forces est capable de définir et de faire appliquer des lois qui maintiendront autant que possible l'égalité naturelle et la liberté des citoyens. Cette « solution républicaine » apparaît finalement être au service de la théorie du droit naturel de Mably.

PREMIERE PARTIE

**« 'Libéralisme' et 'Républicanisme' dans
l'œuvre de Mably »**

Les deux articles qui composent cette première partie mettent en lumière l'existence d'une juxtaposition entre un langage « libéral » et un langage « républicain » dans l'œuvre de Mably. Une telle ambition a nécessité l'adoption d'une approche systémique des écrits du philosophe. En effet, les études mabliennes ont tendance à se réduire à l'analyse de certaines œuvres, principalement *Des droits et des Devoirs du citoyen* (1758, première publication 1789) et les *Entretiens de Phocion* (1763). Ces deux ouvrages ont rencontré un important succès en France et en Europe dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Les *Entretiens de Phocion* est probablement l'œuvre la plus connue et la mieux reçue parmi toutes celles écrites de son vivant, tandis que les *Droits et le Devoirs du citoyen*, publié en 1789, ont enthousiasmé bon nombre de révolutionnaires.

Ainsi les premiers écrits du philosophe, et notamment les deux premières éditions du *Droit public de l'Europe* où Mably défend les principes du « doux commerce », ont suscité peu d'attention et ont été qualifiées, négativement et un peu trop rapidement, d'œuvres de jeunesse. De la même manière, ses œuvres tardives, *Du cours et de la marche des passions dans la société* (1776-7), *Du développement, des progrès et des bornes de la raison* (1778), ainsi que les trois opuscules écrits en 1783, *Du Beau, Des Talens* et *L'oracle d'Apollon, ou de la connoissance de soi-même*, ont été souvent mises de côté par les commentateurs. Mably y abandonnerait, ou au moins remettrait en question, la possible régulation des mœurs par la pratique des vertus, qui était au cœur des *Entretiens de Phocion*. Le poids des années et un contexte politique et social qui ne cesse de s'aggraver aurait anéanti l'optimisme de Mably.

Pourtant, s'intéresser aux œuvres de jeunesse et aux œuvres de maturité de Mably permet de dégager une certaine continuité dans sa pensée, une continuité à la fois sur le champ de la philosophie morale et sur le champ de l'histoire des idées économiques. Cette nouvelle perspective permet de dépasser la méthodologie et les catégories élaborées par l'*Ecole de Cambridge*.

Dans un premier temps, il nous est apparu important de ne plus négliger deux influences fondamentales de Mably : la théorie du droit naturel moderne et la philosophie sensualiste de son frère Condillac. Car le point de départ de la théorie morale de Mably est bel et bien le droit naturel moderne. Reprenant l'idée d'une sociabilité naturelle, il s'inscrit dans le domaine du droit naturel où la conservation et l'intérêt personnel en sont les principes fondamentaux. La finalité de cette théorie du droit naturel repose sur le « traité d'alliance perpétuel », seule vérité en morale, qui assure le bonheur de l'individu et celui de la société. Les individus doivent coopérer pour survivre et cette coopération induit le respect des droits et des devoirs de chacun. Or l'association humaine va se trouver perturbée. S'appuyant sur la philosophie sensualiste de son frère, une opération de l'entendement pathologique, l'imagination dérégulée, éloigne l'individu des principes régissant l'union des hommes. Afin d'assurer le traité d'alliance entre eux, Mably en appelle à la pratique des vertus. Mais ce langage est loin de s'opposer ou de contredire la théorie du droit naturel de Mably. Au contraire, les vertus viennent contrebalancer cette imagination désordonnée. La pratique de ces vertus doit sécuriser les principes de la théorie du droit naturel de Mably : la conservation et la sociabilité.

Dans un second temps, une attention particulière est portée aux principes du « doux commerce » défendu par Mably dans ses premiers écrits. En adoptant une nouvelle grille de lecture, celle de la « science du commerce », la critique mablienne de la civilisation commerciale peut être reconsidérée. En fait, le philosophe prend part au mouvement de pensée des années 1750-1760 qui fait de l'agriculture la base de l'activité économique (voir Shovlin 2006). Or afin d'assurer le développement du secteur agricole, la libre circulation des biens à l'intérieur du royaume doit être autorisée. Le commerce étranger ne doit pas être, pour autant, négligé, puisqu'il assure des débouchés supplémentaires à la production nationale. Le commerce intérieur et le commerce extérieur sont donc deux activités complémentaires, qui se soutiennent mutuellement. D'une manière générale, l'administration du commerce doit supprimer les obstacles à la circulation interne de produits agricoles et développer la navigation pour faciliter l'exportation de ces marchandises. Quant à l'hostilité de Mably à l'égard du luxe, elle n'est pas de prime abord « morale » mais « économique ». Le commerce tel

qu'il est mené engendre l'enrichissement de quelques particuliers qui alimentent une demande et donc une consommation de biens de luxe. Cette consommation luxueuse enchérit le prix de la main-d'œuvre ce qui a pour conséquence immédiate une hausse des prix de tous les biens. La nation est alors moins compétitive ce qui déprime l'activité commerciale puisque, selon Mably, le principe même du commerce est de vendre à bon marché afin de multiplier les débouchés.

CHAPITRE PREMIER

**« Droit naturel et Vertus dans l'œuvre de
Mably: une apparente contradiction ? »**

INTRODUCTION

Les travaux de la désormais fameuse *Ecole de Cambridge*²⁵ ont mis en évidence l'existence d'un autre langage politique que celui de l'individualisme libre-échangiste au cours de la période moderne. Son vocabulaire met l'accent sur les notions de république, d'autonomie, d'esprit civique, de refus du luxe et fait l'éloge de la participation active des citoyens à l'exercice du pouvoir. Profitant du reflux du marxisme, les décennies 1980-1990 donneront alors lieu à de très nombreuses réévaluations des théoriciens anglo-saxons de la période XVI^e-XIX^e siècles à l'aune des concepts d'« Humanisme civique » et de « Republicanisme classique »²⁶. Curieusement, la France est restée longtemps à l'écart de ce mouvement comme le relevait K.M. Baker il y a un peu plus d'une décennie²⁷. Délaissée par les historiens de l'hexagone, l'étude du républicanisme classique en France, au moins concernant le XVIII^e siècle, a été l'œuvre de quelques (rares) chercheurs anglo-saxons (Wright 1997 ; Baker 2001 ; Kwass 2004 ; Shovlin 2006). Or, cet élargissement du concept de républicanisme de Pocock au-delà du monde anglophone, n'est pas sans poser de problèmes. Les Lumières françaises et en particulier Mably se laissent mal enfermer dans ce cadre.

En effet, à la suite des travaux de Wood (1998) et de Viroli (2002), Kalyvas et Katznelson (2008) ont cherché à démontrer que le « libéralisme » n'est pas étranger à l'histoire du républicanisme. Pour ce faire, ils ont analysé comment les « penseurs contemporains ont transformé les ressources républicaines existantes [...], [en] introduisant de nouveaux principes et arguments tirés d'autres courants intellectuels et philosophiques, en particulier ceux inspirés par John Locke et les théoriciens du droit naturel. » (Kalyvas and Katznelson 2008, 5), et ce sans remettre en cause les principes républicains. Comme l'a remarqué Yannick Bosc, les historiens mettent rarement en perspective les traditions républicaines et jusnaturalistes, notamment pendant la Révolution française. Lorsqu'ils le font, ils s'inscrivent explicitement dans un schéma

25 Voir en particulier Pocock (1997 [1975]).

26 Pour un survol de ces (nombreuses) réévaluations et leur critique, on consultera Rodgers (1992).

27 « Le Republicanisme classique, maintenant si bien tracé par les historiens de la pensée politique dans ses manifestations anglophones reste encore largement *terra incognita* dans ses formes francophones. » (Baker 2001, 33-4)

qui oppose républicains et libéraux, la vertu et le droit, autrement dit la liberté des Anciens et la liberté des Modernes (Bosc 2009, 101).

Le Droit naturel est précisément la tradition qui a été (en majeure partie) évincée des études mabliennes récentes. Comme l'a souligné Marc Belissa dans un article récent intitulé « La place du droit naturel chez Mably. Éléments de débat » (2013), on peut identifier au moins trois études qui tendent à minimiser la place du droit naturel dans la pensée de Mably.

Tout d'abord celle de Jean-Fabien Spitz dans un article de 1990²⁸, qui questionne le rapport entre le langage du droit et le langage de la vertu dans l'œuvre de Mably. Les premiers textes de ce dernier, principalement *Des droits et des devoirs du citoyen* (1758), sont marqués par une conception strictement lockienne de la nature humaine universellement partagée, de l'existence d'une loi de nature et de droits fondamentaux. À cela s'ajoute l'idée que le peuple doit être son propre législateur afin qu'il puisse assurer ses droits. La finalité de la société politique est dès lors la conservation de la vie, de la liberté et des biens de chacun (Spitz 1990, 70-1). Mais pour assurer cet objectif, Mably considérerait les lois comme impuissantes si elles ne sont pas relayées par les mœurs. Et Spitz de voir dans cet impératif « une redéfinition morale du but de la politique » qui « entre en conflit avec les thèmes centraux du paradigme juridique » (Belissa 2013, 114-5). Le langage de la vertu éclipserait donc, notamment dans les œuvres de maturité de Mably, celui du droit. Une deuxième étude, celle de Keith Baker²⁹ qui, en s'inscrivant dans le schéma de Benjamin Constant, « Liberté des Anciens » vs « Liberté des Modernes », considère que le républicanisme de Mably, résolument « classique », s'oppose au républicanisme « moderne » et libéral. Ce dernier se fonde sur le langage du droit naturel et déploie un discours rationnel et individualiste, tandis que le républicanisme de Mably se fonderait principalement sur la manière dont s'exerce la volonté politique de la cité (Belissa 2013, 116-7). Baker cherche à rapprocher Mably et Rousseau afin de prouver que le premier partage la théorie du contrat social du dernier. Une telle interprétation ne laisse aucune place aux idées de Mably à l'égard du droit naturel. Il devient l'archétype du républicain classique qui

28 Spitz, J.-F. (1990). « Droit et vertu chez Mably ». *Corpus, revue de philosophie*, 14-5 : 61-95.

29 Baker, K. M. (2001). "Transformations of Classical Republicanism in Eighteenth-Century France". *The Journal of Modern History*, 13(1) : 32-53.

s'oppose aux forces du « libéralisme » avec les armes de « l'expérience des anciens et le recours à l'histoire » (Baker 2001, 38). Quant à Wright³⁰, il semble ménager l'idée de l'opposition entre « républicanisme moderne » et « républicanisme classique ». Contrairement à Baker, il indique clairement comment Mably prête attention à « l'autre aile de la tradition moderne des droits, la lignée radicale dont les penseurs anglais furent les premières figures et dont la voix la plus audible était celle de John Locke » (Wright 1997, 78)³¹. Ainsi il identifie le langage républicain et le langage jusnaturaliste à l'œuvre chez Mably, mais le deuxième élément lui paraît beaucoup moins essentiel que le premier (Belissa 2013, 119). Selon lui, le rejet par Mably des conclusions monarchistes des fondateurs de l'école du droit naturel, Grotius et Pufendorf, le conduit à rejeter le concept de « sociabilité naturelle » (Wright 1997, 92). Or Wright ne s'appuie sur aucune citation et aucun développement approfondi de cette interprétation.

Nous partageons donc avec Belissa l'idée qu'il n'y a pas de glissement du langage du droit naturel vers celui du républicanisme classique dans les œuvres de maturité de Mably. Plus généralement, le droit naturel ne s'oppose pas à la vertu, Mably utilise conjointement les deux langages (Belissa 2013, 121). Des *Principes des Négociations* (1757) jusqu'aux *Observations sur le gouvernement et les lois des Etats-Unis d'Amérique* (1784), Mably accorde une importance capitale à la connaissance du droit naturel comme guide éthique. Non seulement il faut consulter le droit naturel pour déterminer ce qui est juste et donc utile (Mably 1794-5 [1757], 152-3) mais les lois politiques doivent également être le développement des lois naturelles (Mably 1794-5 [1775b], 31). Ainsi sans la connaissance du droit naturel, pas de saine morale ni de vraie politique (Belissa 2013, 122-5). Le problème, c'est que si Belissa souligne parfaitement l'importance de la connaissance du droit naturel pour Mably, il reste vague quant au contenu de ce droit, à sa définition et à ses implications. Le lien entre le langage du droit naturel et celui de la vertu est également peu analysé. Nous nous proposons donc de pallier ce manque.

30 Wright, J. K. (1997). *A classical republican in eighteenth-century France: the political thought of Mably*. Stanford University Press.

31 La deuxième partie de ce travail sera consacrée à la relation entre Mably et les thèses physiocrates. Cette analyse nous permettra de questionner le rejet de la propriété privée comme droit naturel alors que *Le traité du gouvernement civil* (1690) de Locke est une lecture indispensable selon Mably (Mably 1794-5 [1776b] 143-4 ; [1776-7], 139). Nous n'analyserons donc pas ici l'héritage lockien dans la pensée de Mably.

La paternité du droit naturel moderne, en tant que règles juridiques dérivant de la nature et non de l'institution humaine, est souvent attribuée au *Droit de la guerre et de la paix* (1625) de Grotius (Terrel 2001, 18). On s'accorde à dire que le projet du droit naturel moderne consiste à définir les principes fondamentaux de la nature humaine, à développer le droit naturel comme science morale ou science des mœurs. Le droit naturel ne vise pas le seul individu, mais les rapports entre les hommes. Dans cette veine, Grotius et Pufendorf font de la sociabilité, c'est-à-dire des rapports des hommes entre eux, le contenu de la loi fondamentale du droit naturel (Larrère 1992, 24). Mably adhère parfaitement à cette sociabilité naturelle tout en étant plus fidèle à Pufendorf. Ce dernier déduit la sociabilité de l'utilité individuelle, elle-même rapportée à la capacité à se conserver. Cet amour de soi est, pour Pufendorf, la plus forte de toutes les inclinations (Larrère 1992, 26). Ainsi, dans une première partie, nous analyserons l'association humaine qui régit l'état de nature chez Mably afin d'identifier les origines de la morale. Elle se fonde sur l'amour de soi et le principe de conservation. L'individu, afin de satisfaire ses propres besoins, se rapproche de ses semblables. Cette sociabilité naturelle constitue le fondement de sa théorie du droit naturel relative aux règles de l'association humaine. Plus encore, cette association ne dégénère pas en conflit puisque les individus sont dotés de « qualités sociales » qui viennent tempérer le penchant égoïste des hommes. La coopération mutuelle conduit donc l'individu à respecter les droits d'autrui et les devoirs que la morale exige de lui. Ce point remet totalement en cause l'analyse de Baker qui considère que Mably partage la théorie du contrat social de Rousseau et nous donne l'occasion de mettre en lumière les oppositions plutôt que les convergences de pensée entre les deux auteurs. Rousseau critique le projet du droit naturel : déduire, à partir du principe de l'autoconservation, les règles éthiques universelles lui semble infondé. En distinguant amour de soi et amour propre, Rousseau objecte à Pufendorf que l'intérêt personnel ne peut être accordé avec la bienveillance de la sociabilité (Larrère 1992, 70). Mably ne partage pas cette position. Si nous reprenons la typologie définie il y a un peu plus d'un siècle par Elie Halévy (Halévy 1995 [1901], 22), Mably semble en fait avancer l'idée d'une « fusion naturelle des intérêts » lors des premiers rapprochements entre les individus, aux premiers temps des sociétés³². Il

32 Comment concevoir que le sens moral, qui inspire à l'individu de poursuivre l'utilité générale, et non son intérêt privé, fasse partie de la nature humaine ? A cette question Halévy propose trois solutions. Premièrement, l'identification de l'intérêt privé et de l'intérêt général se fait spontanément par le fait du sentiment de sympathie, c'est « la fusion des intérêts » (Halévy 1995 [1901], 22). Deuxièmement, puisque les mobiles égoïstes sont prédominants dans la nature humaine, il faut admettre qu'ils s'harmonisent

s'inscrit dans une analyse de l'intérêt personnel dérivée de l'expérience sensualiste où le principe de conservation et la recherche du bonheur fondent la sociabilité naturelle.

Mais cette harmonie n'a pas perduré. Nous montrerons en effet, dans un second temps, qu'en raison du dualisme entre l'âme et le corps l'individu s'éloigne des principes de la morale naturelle. Ce dualisme met en lumière l'action des passions sur la raison. En mobilisant une théorie des climats, Mably insiste sur la nécessité des passions dans le développement de la raison. Cependant, il est nécessaire de tempérer leur activité car leur emportement peut perdre la raison. S'inscrivant parfaitement dans la tradition sensualiste, Mably voit dans le dérèglement de l'opération de l'entendement appelée « imagination » l'origine de l'emportement des passions. Ainsi, chercher à identifier les principes qui régissent la théorie du droit naturel de Mably nous permet également de mettre en lumière les similitudes de pensée entre Mably et son frère Condillac. Mably, qui se déclare si fier de la *Logique* de Condillac en 1780, n'hésite pas à affirmer dans *Du développement, des Progrès et des Bornes de la Raison* qu'il faut toujours se « rappeler [sic] la philosophie de mon frère, dont je ne fais qu'appliquer les principes aux choses morales et politiques. » (Mably, 1794-5 [1778], 26)³³ Cette philosophie, c'est naturellement celle qui est passé dans l'histoire sous le nom de « sensualisme », autrement dit l'idée selon laquelle toutes nos connaissances viennent de nos sensations et que partant, ce sont elles et elles seules qui sont capables de générer toutes les opérations de notre entendement (attention, mémoire, imagination, réflexion, etc.)³⁴. Grâce à ces dernières, les hommes vont être en mesure de comparer des sensations passées avec des sensations présentes, plus précisément des sentiments de plaisir passés avec des sentiments de douleur présents. Lorsqu'un individu ressent une peine, il est capable en effet de mobiliser sa mémoire pour se souvenir d'une idée plaisante d'un objet qui lui permettra de satisfaire un besoin et donc de lever ce sentiment douloureux. Un besoin satisfait s'accompagne d'une sensation de plaisir et

d'eux-mêmes et produisent mécaniquement le bien de l'espèce, c'est « l'identité naturelle des intérêts » (*Ibid.* 25). Troisièmement, c'est au législateur d'opérer « l'identification artificielle des intérêts » c'est-à-dire d'assurer l'harmonie entre l'intérêt de l'individu et l'intérêt général (*Ibid.* 27).

33 Mably a ressenti « autant de plaisir que l'auteur même en a eu en composant son ouvrage » (1794-5 [1783b], 268-9) à la lecture du *Traité des sensations* (1754) de Condillac et se pose en farouche adversaire des idées innées (1794-5 [1778], 24).

34 A propos de la théorie condillacienne, voir Quarfood (2002), Charrak (2003) et Orain (2004).

créé l'espérance de voir de nouveaux besoins satisfaits. L'espérance du plaisir et la crainte de la douleur gouvernent donc toute action humaine. Alors que la mémoire permet de fixer les souvenirs des objets dans l'esprit de l'homme, l'imagination donne l'impression que les objets, perçus antérieurement, sont présents. Elle permet un processus de comparaison entre un objet présent et un objet passé. Or l'imagination peut perturber le choix de l'individu en amplifiant ou diminuant les sensations de plaisir et de peine réellement ressenties par l'individu dans le passé. Elle présente dès lors à l'individu de nouveaux et inutiles besoins afin de ranimer les sensations éteintes du plaisir. Or, ces besoins inutiles s'accompagnent de passions insatiables qui affaiblissent les liens entre les hommes perturbant ainsi l'association humaine. Pour sortir l'individu de cette condition, Mably cherche à établir un système moral et politique qui empêcherait l'imagination d'agir à sa guise. Il fait intervenir l'action humaine, au travers d'un sage législateur, qui viendrait soutenir la raison face à l'emportement des passions. C'est en étudiant l'homme tel qu'il est que le législateur pourra identifier les vertus tout comme les passions nécessaires à l'harmonie des intérêts. Ainsi, dans une troisième partie, nous analyserons la taxonomie des vertus politiques que Mably met en place pour tempérer l'imagination. La pratique de ces vertus vient soutenir l'entendement. C'est en cela que le langage de la vertu n'apparaît ni contradictoire ni opposé à celui du droit naturel puisqu'il vient au secours de l'association humaine. Plus encore, si la connaissance des vertus est nécessaire au politique pour légiférer, Mably ne revendique aucunement une pratique absolue de toutes les vertus qu'il énonce. Le rôle du bon législateur consiste justement à promouvoir les vertus encore présentes dans la société de son temps tout en utilisant certaines passions pour tempérer les plus dangereuses. Puisque l'homme est un être susceptible de faire des erreurs, les règles de morale doivent être proportionnées à ses forces. La morale est universelle dans le sens où elle destine les hommes à être heureux mais les lois, pour atteindre ce bonheur, divergeront d'une société à une autre.

1. DROIT NATUREL ET ASSOCIATION HUMAINE UTILITAIRE

Dans son *Discours sur les origines et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* (1755), Rousseau fait de l'homme naturel un individu solitaire et auto-

suffisant. Ses besoins étant proportionnés à ses facultés individuelles, l'homme de l'état de nature ne dépend que de lui-même : il est parfaitement indépendant. Pour éviter tout conflit, chacun laisse à autrui l'espace nécessaire à sa recherche de subsistance. Mably, à l'instar de Condillac³⁵, ne partage pas cette position.

1.1 LA THEORIE DE LA SOCIABILITE NATURELLE

L'association humaine trouve son point de départ dans un principe, la conservation, qui diffère de celui de Hobbes, mais également de celui de Rousseau. Les frères Bonnot considèrent en effet que les hommes se rapprochent, non pas pour échapper à un état de guerre (Mably 1794-5 [1778], 11), mais pour améliorer la satisfaction de leurs besoins (Condillac 1821-2 [1775], VII: 31)³⁶. L'union des individus ne résulte pas plus de « concours singuliers et fortuits de circonstances, qui pouvoient fort bien ne jamais arriver » (Rousseau 1964 [1755], 140). Les hommes sont destinés à se réunir en société parce qu'ils sont trop faibles pour survivre seuls. Ils s'entraident naturellement et de ces premiers rapprochements sont nées les premières conventions qui serviront de fondement à la société civile :

Dès que les hommes sont parvenus à sentir le besoin qu'ils ont les uns des autres, et de quels secours mutuels ils peuvent s'aider, ils ne doivent pas tarder à faire entre eux des espèces de conventions, de ligues, d'alliances, de traités qui, commençant à fixer leurs idées, serviront de fondement à des sociétés plus régulières. (Mably 1794-5 [1776-7], 185)

Les frères Bonnot suivent la théorie de la sociabilité naturelle du droit naturel moderne. Puisque l'homme veut se conserver et qu'il ne peut le faire seul en raison de sa faiblesse, il est un animal sociable (Terrel 2001, 308). Des règles peuvent être déduites de ce désir de la société car les individus sont poussés à vivre paisiblement dans une communauté (Larrère 1992, 24-5). Il faut toutefois prendre garde à la motivation qui sous-tend ces rapprochements. On ne peut pas considérer que le processus de sociabilité soit un processus altruiste. Selon Mably, l'amour-propre (ou amour de soi) est le lien qui unit les hommes. Il ne montre pas une grande précision dans l'emploi de ces deux

35 Voir Orain (2004, 217-220) et Orain (2012).

36 « Trop faibles pour veiller séparément à leur conservation, les hommes ont été forcés par les circonstances à se donner mutuellement des secours. Plusieurs ont donc consenti à vivre ensemble et cet accord est le premier fondement des sociétés. » (Condillac 1821-2 [1775], VII: 31)

concepts: « Dès que je pense, il m'est prouvé que je dois m'aimer ; c'est-à-dire rechercher mon bonheur. » (Mably 1794-5 [1784a], 253) Rechercher ce bonheur c'est d'abord satisfaire ses besoins, donc son intérêt personnel et le philosophe considère qu'un être humain ne peut le faire seul. Ainsi, c'est uniquement parce qu'il ressent le désir de satisfaire son intérêt particulier qu'il va se rapprocher de ses semblables, son « amour-propre » l'y conduit :

Quoique rien ne semble plus contraire à la nature d'un être évidemment destiné à vivre en société avec ses semblables, que cet amour-propre qui contraint impérieusement chacun de nous à se préférer à tout, ce sentiment est cependant le lien qui nous unit les uns aux autres avec le plus de force (Mably 1794-5 [1784a], 253-4).

Si l'amour-propre pousse au rapprochement collectif pour être satisfait individuellement, il n'en possède pas moins un penchant égoïste qui incite chaque individu à préférer son intérêt particulier. Or, puisque les individus sont « destinés » à s'unir, la nature leur a fourni les moyens d'éviter que leur union ne dégénère en conflit. Premièrement, l'état de faiblesse dans lequel se trouvent les hommes dans l'état de nature leur fait sentir le besoin qu'ils ont des uns des autres ainsi que celui de se réunir : « C'est par cet artifice admirable que la nature a mitigé, adouci, apprivoisé cet amour-propre qui ne consulte que ses intérêts (...) nos besoins servent en quelque sorte à nous séparer de nous-mêmes et à nous occuper de nos semblables. » (Mably 1794-5 [1783b], 296-7) A la manière de Pufendorf, la sociabilité est déduite de la faiblesse humaine, elle est immédiatement – naturellement – ressentie. Deuxièmement, et là est le point fondamental, les individus sont dotés de qualités sociales, « instincts involontaires qui préviennent toute réflexion » (Mably 1794-5 [1776a], 29). La crainte, la pitié, la reconnaissance, l'amour, l'amitié... « nous rendent cher le bonheur de nos pareils, et nous invitent par l'attrait du plaisir ou la crainte de la douleur, à nous rapprocher, à nous unir, à nous aimer, à nous soulager, à nous servir et à nous faire des sacrifices réciproques. » (Mably 1794-5 [1776a], 29) Le contact avec autrui conduit au développement des qualités sociales, sentiments innés jusque-là inactifs³⁷. Rousseau considérait l'amour de soi et la pitié comme les deux seuls sentiments innés qui règlent les rapports des hommes dans l'état de nature. L'amour de soi, sentiment naturel et bon,

37 Malgré ses déclarations (Mably 1794-5 [1776-7], 22-4 ; [1778], 268-9), Mably fait quelques concessions à la théorie des idées innées, l'homme possède dans son cœur, dès la naissance, des passions qui ne sont pas issues de l'expérience sensualiste.

est pour l'homme l'instinct de conservation. De ce point de vue, l'emploi de ce terme par Mably est fidèle à la pensée rousseauiste. Quant à la pitié, la faiblesse de l'homme le rend sensible aux malheurs d'autrui. Mais le rôle de ce sentiment n'intervient qu'une fois la société formée chez Rousseau. L'homme devient sociable lorsqu'il ne peut plus se passer du secours de ses semblables, autrement dit, la morale est connue de l'homme une fois qu'il accède à l'état social. C'est alors que la pitié devient la source de toutes les autres vertus sociales (Derathé 2011 [1948], 89 ; Starobinski 2006, 723)³⁸. La pitié joue un rôle similaire dans la pensée de Mably³⁹ :

Pourquoi des cris plaintifs et lamentables, ou la vue seule d'un malheureux excitent-ils en nous un sentiment de pitié qui nous gêne, nous déchire, nous force à le secourir, et qui est suivi d'un sentiment de satisfaction et de plaisir qui nous attache à lui ? (Mably 1794-5 [1783b], 297)

Mably ne réduit cependant pas les rapports des hommes, dans l'état de nature, au seul sentiment de pitié. La citation précédente se poursuit ainsi :

Pourquoi ce mouvement d'indignation qui nous révolte contre la dureté, l'injustice et la violence, et nous prépare à sentir le prix de l'indulgence, de la justice et de la douleur ? (...) Pourquoi ce besoin d'aimer, né avec nous, qui lie le mari et la femme, le père et la mère aux enfans, et par d'heureuses sympathies fait des amis, unit leur volonté, confond leur bonheur pour l'augmenter et leur malheur pour le diminuer, et nous consoler par les charmes attendrissans de l'amitié ? (Mably 1794-5 [1783b], 297-8)

Toutes les qualités sociales, qu'il ne liste cependant pas précisément, sont des instincts gravés dans le cœur que l'homme ne semble pas véritablement comprendre mais qui le porte à secourir autrui puisque ces rapports augmentent les plaisirs et le bonheur de tous. De là les individus comprennent « qu'on doit s'interdire à soi-même les actions dont on est blessé dans les autres ; et voilà la première règle des devoirs de l'humanité. » (Mably 1794-5 [1784a], 255) La traditionnelle « règle d'or », fondement

38 « [Q]u'est-ce que la générosité, la clémence, l'humanité, sinon la pitié appliquée aux faibles, aux coupables, ou à l'espèce humaine en générale ? La bienveillance et l'amitié même sont, à le bien prendre, des productions d'une pitié constante, fixée sur un objet particulier » (Rousseau 1964 [1755], 155).

39 Dès 1746 dans son *Essai sur l'origine des connaissances humaines*, Condillac invoque également la pitié naturelle (Orain 2012, 109).

de l'éthique de réciprocité, est ici mobilisée⁴⁰. Puisque les hommes se réunissent pour améliorer la satisfaction de leurs besoins, cette association implique un devoir d'entraide. La satisfaction des besoins physiologiques n'est pas la seule source de plaisir. La coopération fait naître une autre forme de plaisir, un plaisir moral, relatif au contact avec ses semblables. Finalement, « les devoirs qu'ils [les hommes] avoient contractés par leur convention, leur apprirent que leurs actions étoient désormais soumises à une règle morale [la « règle d'or »] ; et parce qu'on veut être loué de ses pareils, on travaille à mériter leur estime et leur bienveillance. » (Mably 1794-5 [1783b], 233) L'individu, bien que son premier motif d'action soit son amour-propre, est naturellement conduit à se soucier du sort d'autrui. Car être utile à ses semblables, mériter leur estime est source de plaisir tandis que leur mépris est source de peine (Mably 1794-5 [1784a], 254-5)⁴¹. Ainsi, les premiers législateurs, par un système de châtiments et de récompenses⁴², purent « donn[er] un nouveau prix à la bienfaisance qui doit unir les citoyens, et rend[re] plus hideuse l'injustice qui les divise » (Mably 1794-5 [1776-7], 165). Il se forme dès lors une « opinion publique »⁴³, qui établit une espèce de droit public dans la société naissante, et « devient elle-même une raison publique (...) commune et générale, qui encourage les vertus qu'elle juge nécessaires, intimide les passions qu'elle craint davantage. Elle sert de base à l'éducation et devient la morale de l'état. » (Mably 1794-5 [1776-7], 166) Mably ne donne pas de définition explicite du concept d'opinion. Mais il semble faire allusion à des « opinions nationales », en d'autres termes « le caractère d'un peuple », qui lui-même dépend principalement des circonstances, des différentes lois et donc des formes de gouvernement. L'opinion

40 Condillac donne une implication positive de la « règle d'or » (Orain 2012, 101-2 ; 2004, 219-220) : « chacun ne doit faire à autrui que ce qu'il voudrait qu'il lui fût fait. » (Condillac 1821-2 [1775], VIII: 133) Les deux frères identifient deux sources de plaisirs, l'une résultant de la satisfaction des besoins physiques et l'autre résultant de l'entraide.

41 Condillac considère qu'il existe des qualités morales dans les objets. Les hommes recherchent les objets qui ont le plus de qualités plaisantes et c'est justement le cas de ceux qui ont des vertus morales (Orain 2004, 220-1). Si nous considérons « autrui » comme un « objet », la pensée de Mably ne s'éloigne pas de celle de son frère.

42 « [C]'est véritablement une loi de la politique, qui, profitant avec habileté de nos besoins (...) de nos passions et de nos goûts, pour instruire l'amour que nous avons de nous-mêmes, lui apprend par une sage distribution de récompenses et de châtiments qu'il est utile de se modérer (...) et de ménager l'amour de nos semblables pour en faire l'instrument de notre propre bonheur. » Mably 1794-5 [1778], 30

43 En raison notamment des causes climatiques, chaque société est différente donc chacune d'elle est gouvernée par des opinions et des lois différentes.

publique varie donc avec eux (Mably 1794-5 [1768], 51). Ces trois modalités : une « pitié naturelle », qui s'étend à toutes les qualités sociales pour Mably, l'opinion publique et un système de châtiments et de récompenses, jouent le même rôle dans la pensée de Condillac (Orain 2012, 109-10)⁴⁴. Elles conduisent les individus à agir moralement puisqu'ils en ressentent un plaisir, autrement dit qu'il est rationnel, pour son amour-propre, d'être vertueux.

1.2 LES PRINCIPES DE LA MORALE

S'il existe bien des penchants innés chez l'homme, les sentiments de plaisir et de douleur éprouvés par les actions bienfaisantes ou cruelles d'autrui développent « l'instinct moral » de l'individu. Comme le fit Burlamaqui, Mably ajoute, à la sociabilité déduite de Pufendorf, ce mouvement du cœur, ces affections sociales, qui portent l'individu à aimer certaines actions et à en détester d'autres (Larrère 1992, 45)⁴⁵. Cette faculté innée ne peut cependant trouver son plein épanouissement qu'avec les progrès des facultés intellectuelles, à savoir la raison, et ce au travers de l'expérience sensualiste et surtout celle du langage interpersonnel⁴⁶. Encore une fois, Mably suit la tradition du droit naturel moderne. En effet, fondée sur le principe de conservation, elle définit une morale de l'intérêt éclairé. Encore faut-il que les individus prennent conscience que le bonheur implique certains sacrifices⁴⁷. Les règles de morale ne résultent donc pas uniquement d'une impulsion égoïste. La raison est aussi essentielle à l'homme que l'amour-propre (Ehrard 1994 [1963], 342). Selon Mably, puisque ce sont les plaisirs et les douleurs qui forment les connaissances, les premiers contacts entre individus conduisent à la formation de quelques idées, la raison est donc active. Bien

44 « Qu'on réfléchisse alors sur le dégoût qui suit le crime pour produire le repentir qui fait notre tourment, et sur le sentiment paisible et voluptueux qui accompagne toute action honnête ; qu'on se peigne vivement la considération de l'homme vertueux, la honte de l'homme vicieux ; qu'on se représente les récompenses et les châtimens qui leur sont destinés dans cette vie et dans l'autre. » (Condillac 1821-2 [1755], 462)

45 Burlamaqui parle de « sens moral », concept qu'il emprunte à Hutcheson.

46 « C'est le commerce que nous avons entre nous, qui ébranle notre raison, qui lui donne un essor qu'il favorise, et nous met à portée de faire des expériences qui nous éclairent. » (Mably 1794-5 [1778], 36)

47 « Cependant, foible, borné, ne pouvant suffire seul à vos besoins, obligé de vous fuir quelquefois vous-même, pour vous retrouver avec plus d'avantage ; voyez combien de liens vous attachent et vous soumettent à tous les objets qui vous entourent. » (Mably 1794-5 [1784a], 324-5)

que, tout comme Rousseau, les hommes possèdent la raison seulement en puissance, ils sont toutefois capables, selon Mably, de la mobiliser même si elle est peu développée. Les individus ont donc connaissance des idées de « bien » et de « mal »⁴⁸, dès l'état de nature, pouvant ainsi juger les actions des autres hommes⁴⁹. S'ils connaissent le mal dans l'état de nature, leurs droits ne sont donc pas illimités et s'ils connaissent le bien, ils ont par conséquent déjà des devoirs à remplir⁵⁰ :

Vous êtes homme ; mais je le suis aussi, et nos droits sont égaux. Si vous me blessez, je vous offenserai. Si vous voulez vous rendre heureux à mes dépens, ne vous attendez pas que j'y consente. Entrons donc en négociation ; ne cherchons point à nous tromper ; plus nos conditions seront égales, plus nos secours mutuels nous seront avantageux ; je défendrai votre bonheur et vous défendrez le mien. Voilà le traité d'alliance perpétuelle que la nature a rendu nécessaire ; parce qu'elle vouloit nous unir en société. Tous les hommes doivent l'observer religieusement, puisqu'il lie, unit et confond le bonheur général de la société et le bonheur particulier de chaque citoyen. (Mably 1794-5 [1784a], 325)

Toutes les règles de morale découlent de ce « traité d'alliance ». Ainsi faut-il chérir les affections qui invitent l'individu à se rapprocher de ses semblables, « instruments précieux de [s]on bonheur » (Mably 1794-5 [1784a], 326). La morale doit être jugée à l'aune des hommes et non pas celle de Dieu: c'est le plaisir et la peine qui leur sont infligés ici-bas, par leurs semblables, qui importent. Cette conclusion conduit Mably à critiquer le *Traité de Morale* (1684) de Malebranche. Pour ce dernier, n'est moral que le sacrifice de soi c'est-à-dire le sacrifice de l'amour-propre au profit de l'amour de « l'ordre immuable », à savoir Dieu. L'amour-propre renvoie au sensible, à l'union de l'âme et du corps. Donc le sacrifice de soi consiste à subordonner cette union au profit

48 « L'idée du bien et du mal a nécessairement précédé l'établissement de la société ; sans ce secours, comment les hommes auroient-ils su ce qu'il falloit défendre ou ordonner ? Votre philosophie [hobbesienne] vous conduiroit à reconnoître des effets qui n'auroient point de cause. » (Mably 1794-5 [1758], 270)

49 Il reconnaît que les hommes, à la naissance du monde, pouvaient ressembler à des automates qui répondaient machinalement aux sensations de plaisir et de douleur. Mais qu'importe cette situation, elle a probablement existé dans un court laps de temps (Mably 1794-5 [1758], 269).

50 « Leur raison alors éclairée par les divers accidens qu'ils avoient éprouvés, les instruisoit de ces rapports dont je viens de vous parler, et leur enseignoit par conséquent les devoirs que ces rapports exigent d'eux. Ces devoirs, c'est ce que j'appelle la morale ou la connaissance du juste et de l'injuste. » (Mably 1794-5 [1778], 11-2)

de l'amour de Dieu (Osier 1995, 40). Cette doctrine est parfaitement inintelligible pour Mably⁵¹. Tout au long de son œuvre, ce dernier met en garde contre les travers de tous les stoïcismes qui ne prêchent que des vertus impraticables⁵². C'est ce qu'il dénonce dans la philosophie malebranchienne : « Une morale établie sur des principes si peu proportionnés à la foiblesse de notre nature ne nous persuade point ; elle ressemble au stoïcisme, qui, n'étoit propre qu'à donner à l'ame des élans passagers, ne peut produire aucun effet durable et constant dans la société. » (Mably 1794-5 [1784a] 321-2) L'homme, en raison de sa faiblesse, ne peut accéder à la connaissance des vertus divines. Ainsi, bien que Mably reconnaisse que l'homme a des devoirs envers Dieu⁵³ et envers son prochain, les devoirs que chaque homme se doit à lui-même doivent être placés au-dessus de tous les autres :

Si vous pouvez vous suffire à vous-même, si votre bonheur ne dépend que de vous, s'il peut être l'ouvrage de vos seules mains, ne songez qu'à vous ; que tout le reste soit à votre égard comme s'il n'existoit pas : quand vous vous serez satisfait, vous aurez rempli tous vos devoirs. (Mably 1794-5 [1784a], 324)

Tout individu cherche son bonheur, c'est sa règle de conduite, il ne consulte donc que son intérêt particulier puisque « la nature m'ayant ordonné de m'aimer préférablement à tout, et se servant de cet amour même comme d'un lien pour m'attacher à mes pareils, lui étoit-il possible, sans se contredire dans ses opérations, de me prescrire la loi, de préférer le bien public à mon avantage particulier ? » (Mably 1794-5 [1776-7], 30). Mais suivre son intérêt personnel renvoie l'individu à autrui, il a besoin de son secours pour le satisfaire. Mably met en lumière une morale de réciprocité, une coopération naturelle, puisque « le meilleur moyen de mériter la faveur du ciel, c'étoit d'être utile aux hommes. L'esprit s'ouvre avec joie à cette doctrine, et le cœur la dévore ; dès-lors je vois les hommes s'unir, s'aimer, se secourir et se protéger mutuellement. » (Mably

51 « En ne considérant d'abord les devoirs et les vertus de l'homme que relativement à Dieu, tout son ouvrage [*Traité de Morale*] n'est pour moi, (...), qu'un mélange de théologie, de métaphysique et de dévotion qui m'embarrasse. » (Mably 1794-5 [1784a], 319)

52 « [E]lles [les vertus malebranchiennes] ne peuvent point servir de principe constant à la morale. Elles nous découragent en nous montrant une perfection à laquelle nous ne pouvons atteindre ; et la morale, au contraire, pour nous être utile, doit nous donner l'espérance de parvenir au terme qu'elle nous propose. » (Mably 1794-5 [1784a], 326-7)

53 La morale de Mably ne peut se passer de la religion. La crainte du tribunal de Dieu a une influence sur la moralité des individus. Nous reviendrons sur ce point dans la suite de notre argumentation.

1794-5 [1784a], 322) Cette « dépendance des hommes », est pour Rousseau la source de tous les vices puisque pour mieux tirer profit de son semblable, l'homme cherchera à l'asservir par la force ou par la ruse. Respecter les droits d'autrui ne préserve nullement l'individu de l'injustice des autres hommes (Derathé 2011 [1948], 97). À l'inverse, cette dépendance, pour Mably, est garante du bonheur individuel et donc de la société.

Cependant, bien que Mably considère, en accord avec Pufendorf (Goyard-Fabre 1994, 70) et Condillac (Orain 2012, 99-100), que l'état de nature n'est pas un conflit permanent, l'association humaine n'est pas exempte de toute injustice car « [l]'amour que chacun avoit pour lui-même lui faisoit trouver doux de tourner à son avantage particulier le bien qui devoit être commun à tous. » (Mably 1794-5 [1776-7], 59) Puisque les individus sont dirigés exclusivement par leur intérêt personnel, certains comprennent qu'il est possible, une fois la société formée, de feindre la coopération pour engranger des bénéfices à leur seule fin. Ainsi « [l]es hommes les plus intelligens ne songèrent pas que la nature ne leur avoit donné ce génie supérieur que pour suppléer à l'incapacité des autres (...) : on trouva plus commode et plus avantageux d'en faire des dupes. Cette première injustice fut la source de tous nos maux. » (Mably 1794-5 [1784a], 374-5) Les premiers troubles de la société apparurent et les intérêts personnels se substituèrent à toute idée d'intérêt collectif, ou plus précisément des individus cherchèrent à tirer parti de l'association primitive à leur profit particulier⁵⁴. Alors que Mably semble d'abord avancer une sorte de « fusions des intérêts » au sens d'Halevy (Halevy 1995 [1901], 22) conduisant à l'établissement de la société ou tout du moins aux premiers rapprochements, cette harmonie se trouve menacée une fois la société formée. Pour quelle raison l'individu s'éloigne-t-il de la morale naturelle ?

2. MORALE ET THEORIE DE LA CONNAISSANCE

En considérant le penchant égoïste qui existe en tout homme, Mably rend compte des hommes tels qu'ils sont. Il affirme tout au long de son œuvre que « nous sommes l'ouvrage d'un être bienfaisant ; que l'homme est aussi parfait qu'il peut l'être, en étant

54 Mably reconnaît ainsi l'existence d'inégalités dès les premiers âges des sociétés (Voir *infra*. Chapitre 4, p. 152).

composé de deux substances aussi différentes que notre ame et notre corps » (Mably 1794-5 [1784a], 265-6). Ce dualisme nous conduit à aborder les questions relatives à la raison mais également aux passions dans l'œuvre de Mably. Il est méfiant envers l'emportement des passions mais ne cherche cependant pas à les détruire puisque leur activité perfectionne la raison humaine, stimule l'entendement. Il faut tempérer leur activité pour ne pas perdre la raison.

2.1 L'UNION DE L'ÂME ET DU CORPS

Selon Mably, l'âme sans idées innées a besoin de l'action des sens pour sortir de son sommeil. Ce sont les sensations de plaisir et de douleur qui la mettent en mouvement. Or ces sensations sont l'essence même de toutes les passions :

[L]'ame s'enivre du plaisir qu'elle goûte, et se révolte contre la douleur qui la frappe. Voilà la source de nos passions, et dès-lors vous êtes obligé de convenir avec moi que dans leurs désirs et leurs projets, elles sont invinciblement conduites, et pour ainsi dire, inspirées par l'espérance du plaisir ou la crainte de la douleur (Mably 1794-5 [1776-7], 173).

L'âme agit donc par les sens. Elle répond aux stimuli de peine et de plaisir qui sont eux-mêmes à l'origine des passions. On est loin du dualisme cartésien qui considérait l'âme comme substance pensante et donc indépendante du corps. Ici, l'union de l'âme et du corps est pensée dans un cadre sensualiste où l'innéisme est (partiellement) rejeté. L'origine des idées doit être cherchée en dehors de l'esprit, en considérant l'expérience et l'impact des objets extérieurs sur l'âme. Pourtant, afin d'expliquer le rôle de la raison et des passions, Mably va mobiliser la « théorie des traces », notamment développée par Malebranche, qui s'appuie sur l'union entre l'âme et le corps. Alors que comme Condillac, notre abbé refuse la théorie de l'oratorien à propos de l'idée de Dieu, les frères Bonnot héritent d'un dispositif rationaliste quant à la liaison des idées⁵⁵. Les sensations se lient entre elles en raison des lois de l'union de l'âme et du corps. L'impact d'un objet sur le corps, *i.e.* une sensation, met en mouvement les « esprits

55 Sur la relation entre la philosophie malebranchienne et la philosophie condillacienne, nous nous appuyons sur le dossier *Le principe de la folie et de la raison. Association des idées et liaisons des idées aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Astérior [En ligne] et principalement les contributions d'A. Charrak, M. Chottin et P. Desoche.

animaux »⁵⁶ qui parcourent et impriment une trace dans les « fibres du cerveau ». Le cerveau est donc composé de fibres malléables susceptibles de se configurer de diverses façons et de conserver diverses traces qui se gravent dans cette matière cérébrale, en fonction des divers ébranlements et des divers flux d'esprits animaux qu'elle reçoit (Moreau 2004, 47-8). Toutes les opérations de l'âme dérivent de la faculté de sentir ; mais cette faculté est elle-même plus ou moins vive selon le degré de souplesse des fibres du cerveau. Condillac considère cependant ce dispositif mécaniste comme une hypothèse⁵⁷, précaution que Mably ne prend pas. Il leur est cependant nécessaire afin d'expliquer la diversité des facultés intellectuelles. En effet, la liaison des idées d'un individu à un autre ne s'opère pas de la même manière.

Pour expliquer cette diversité des esprits, Mably mobilise la théorie des traces au sein d'une autre théorie, celle des climats. Distinguant à la manière de Bodin (1576, V, 1) trois grandes zones climatiques (zone torride, zone tempérée et zone froide), Mably distingue trois types de climats : le premier que nous qualifierons de « nature libérale », le second de « nature sauvage » et le dernier de « nature fertile ». Tout comme Montesquieu, il justifie par une psychologie sensualiste l'importance qu'il accorde à l'action du climat sur le caractère des peuples (Ehrard 1994 [1963], 719). La nature de l'air et sa température influent sur les activités de l'esprit humain :

Par la nature de l'air que nous respirons, qui nous entoure, qui nous frappe et agit sur nous, tantôt nos fibres trop roides, tantôt trop flexibles et trop molles ne font pas à l'âme les mêmes rapports et de la même manière. (Mably 1794-5 [1776-7], 268-9)

La faculté de sentir dépend ainsi du degré de souplesse des fibres du cerveau. Et cette souplesse dépend elle-même de la température de l'air et plus généralement du climat. Dans les régions naturellement abondantes, telles les régions asiatiques, les hommes satisfont facilement leurs besoins de subsistance. Puisque ces besoins sont aisément satisfaits, l'individu n'est donc pas invité à agir, la paresse devient la passion dominante

56 L'impact d'un objet sur le corps entraîne un ébranlement des « petits filets » (les nerfs) qui relient le cerveau au reste du corps. A l'intérieur de ces petits filets circulent des « esprits animaux », c'est-à-dire des particules matérielles extrêmement petites et rapides. (Moreau 2004, 47)

57 « Je suppose ici et ailleurs que les perceptions de l'âme ont pour cause physique l'ébranlement des fibres du cerveau : non que je regarde cette hypothèse comme démontrée, mais parce qu'elle me paraît plus commode pour expliquer ma pensée. » (Condillac 1821-2 [1746], n46)

des hommes. Pis, l'âme ne reçoit pas de secousses suffisamment fortes pour donner de l'activité à la raison, dès lors incapable de faire de quelconques progrès :

Les enfans se contentent, comme leurs pères, des productions presque spontanées d'une terre trop libérale ; et parce que dans leur malheureuse abondance ; ils n'ont ni craintes ni espérances ; ils n'ont point notre industrie. Ils languissent dans une tranquille indolence, et la paresse de leur corps passe dans leur ame. (*Ibid.* 270)

Ainsi, les individus sont livrés à des passions molles, paresseuses, timides qui les rendent incapables de toute discipline (*Ibid.* 296-7) car « la raison, qui n'est ni réveillée par l'imagination, ni excitée par la crainte et l'espérance, n'ose jouir de ses droits. » (*Ibid.* 281-2)⁵⁸ Passons à ces régions sauvages où la dureté de la nature force les hommes à rechercher péniblement une subsistance incertaine. Dans les « régions les plus voisines du Pôle » (*Ibid.* 276) par exemple, la stérilité de la terre conduit les hommes à se réunir en quelques familles errantes et éloignées les unes des autres. Ici, la crainte gouverne les individus. La stérilité de la nature excite cette passion et les hommes « toujours pressés par les besoins toujours renaissans qui les assiègent, n'ont pas le temps de soupçonner qu'il peut y avoir des moyens d'y pourvoir d'une manière plus sûre » (*Ibid.* 276)⁵⁹. Dès lors « les esprits animaux sont atténués, et leur circulation trop paresseuse et trop foible n'imprime aucune trace assez profonde dans le cerveau. » (*Ibid.* 281) Ce sont dans les zones tempérées, le continent européen, où la nature est fertile sans être abondante que la raison humaine peut faire de rapides progrès. Les hommes, pour satisfaire leurs besoins, se voient obligés de cultiver la terre. Par le travail, ils s'approprient les biens de la nature et cette activité exerce à la fois leurs corps et leurs esprits. Ainsi, « courbés vers la terre pour en tirer leur subsistance, les premiers progrès de leur industrie rustique leur en prépare de plus grands et de plus utiles. » (*Ibid.* 283) Un premier besoin satisfait conduit à l'espérance d'en satisfaire d'autres, de là le développement de l'intelligence humaine. Le climat tempéré donne ainsi aux fibres du cerveau une action souple, docile et rapide. « L'imagination, produite par une

58 Nous reviendrons largement sur la notion d'imagination dans la suite de notre argumentation.

59 Mably tire le même constant pour les peuples d'Afrique. En raison de la dureté du climat, les fibres du cerveau ont contracté une certaine rudesse et lenteur qui empêchent les opérations de l'entendement de se développer. La traite des noirs est ainsi justifiée. « Leur intelligence peu supérieure à l'instinct des animaux (...), ne leur a pas appris à trouver dans leur cœur les principes de nos qualités sociales. (...) le commerce infâme qu'ils font avec les Européens, dévastent leurs peuplades et semblent les condamner à une éternelle enfance » (Mably 1794-5 [1776-7], 273-4).

heureuse abondance des esprits animaux et par une circulation ni trop vive ni trop paresseuse de toutes nos liqueurs, servira d'aiguillon à [la] raison » (*Ibid.* 283-4).

Mably croit donc à l'influence des climats⁶⁰. Dans chaque société, les individus ont une manière différente de sentir et de penser. Il en résulte naturellement des passions différentes (*Ibid.* 296). Il ne tombe cependant pas dans le fatalisme du déterminisme climatique et, comme nous le verrons, voit dans l'action du législateur un remède aux aléas climatiques⁶¹. En mobilisant la théorie des climats, il cherche surtout à expliquer l'action du corps sur l'âme, c'est-à-dire des passions sur la raison. Il n'en conclut pas pour autant que la raison est esclave des passions et qu'il faut supprimer ces dernières pour voir triompher la première.

Supprimer les passions reviendrait à annihiler toute sensation de peine et de plaisir (origine des connaissances) donc à condamner l'homme à une ignorance éternelle : « Je sens que sans le secours des passions, ma raison se glaceroit, et seroit réduite à n'être qu'un instinct grossier. Pourquoi me plaindrois-je d'éprouver des passions ? ce seroit me plaindre d'être intelligent et sensible. » (Mably 1794-5 [1784a], 253) En l'absence de sensations de douleur ou de plaisir, de crainte ou d'espérance, l'âme est inactive, aucune idée ne se forme. Mais dès qu'elle est frappée par des sensations agréables ou désagréables, son activité s'éveille. « Alors vos désirs et vos craintes multiplioient vos pensées ; vous vouliez trouver la vérité, vous compariez les différens objets qui se présentoient à vous, et toutes vos facultés intellectuelles paroisoient s'étendre. » (Mably 1794-5 [1776-7], 175) On voit apparaître une relation positive entre raison et passions, toutes deux étant au centre du processus de la connaissance. Bien que la notion de raison soit utilisée marginalement par Condillac, les deux frères semblent la considérer comme une suite d'opérations de l'entendement qui permet la comparaison des idées entre elles, puis, finalement, le choix. Si tous les objets qui se présentent à la

60 C'est également un moyen pour Mably de justifier, comme l'a fait Montesquieu avant lui, les différents caractères, habitudes, mœurs des peuples : « N'en doutons pas, puisque nous devons toutes nos idées à l'impulsion que les objets font sur nos sens, il n'est pas possible que des climats si différens les uns des autres ne modifient de cent manières différentes les sensations des hommes, et par conséquent n'appliquent les opérations de leur entendement à des vues et à des fins toutes différentes. » (Mably 1794-5 [1776-7], 279-80)

61 «[I]l faudroit qu'un législateur, avant que de faire des lois, voulût bien se donner la peine d'étudier ce qu'il peut espérer, ce qu'il doit craindre des vices ou des vertus que le climat doit inspirer. » (*Ibid.* 303)

raison étaient utiles ou pernicieux, alors l'homme n'aurait qu'à s'abandonner avec sécurité aux deux impressions de plaisir et de douleur «mais nous sommes malheureusement entourés de faux plaisirs et de fausses douleurs ; et pour n'en être par les dupes, nous avons besoin de méditer, de réfléchir de comparer et d'apprendre à quels signes nous reconnoissons leur vrai caractère. » (Mably 1794-5 [1784a], 267) La raison peut s'égarer. Il faut donc qu'elle contracte l'habitude de se défier des sensations brutes « et que, se portant dans l'avenir en se rappelant le passé, pour les comparer, elle ne laisse aux passions que l'activité nécessaire pour l'émouvoir et non pour l'enivrer et l'entraîner. C'est par cette seule méthode que nous pouvons acquérir le courage nécessaire pour rejeter des plaisirs sujets à des retours fâcheux, et nous procurer un bien durable. » (Mably 1794-5 [1784a], 268) Pour reprendre les termes de Condillac, il faut que les passions soient dans un degré qui laisse agir les facultés de l'âme (Condillac 1821-2 [1754b] 316) c'est-à-dire permettre l'exercice de la raison.

Les passions doivent être assez fortes pour intéresser et échauffer le cœur, et cette chaleur doit être assez tempérée pour ne donner aux fibres du cerveau que des secousses telles qu'elles ne portent point le trouble, le désordre et l'ivresse dans l'entendement. » (Mably 1794-5 [1783c],112)

Les deux frères invoquent mémoire et imagination⁶² comme outils nécessaires à l'exercice de la raison. Cette dernière ne serait pas parvenue à sortir de sa torpeur si les objets extérieurs qui entourent l'homme n'avaient pas frappé l'âme, d'une façon agréable ou désagréable, puis que leurs souvenirs se soient gravés dans leur mémoire⁶³. Car grâce à cette dernière, l'homme se constitue des souvenirs qu'il mobilise par la suite en les comparant avec d'autres. Et c'est ainsi que des connaissances durables se constituent, ainsi qu'une histoire de l'individu. La mémoire n'est cependant pas suffisante. Mably va intégrer à son raisonnement, comme le fit Condillac avant lui, le rôle de l'imagination⁶⁴. Cette dernière permet à l'homme de rendre « présents les objets

62 Plus particulièrement pour Condillac voir (Orain 2004, 98-102 ; 2006, 524-5).

63 « C'est par le secours de cet organe mystérieux de notre cerveau [la mémoire], que nous ne connoissons jamais, que notre ame se sépare en quelque sorte des liens des sens, n'est plus esclave des objets présents, appelle à son gré ceux dont elle conserve le souvenir pour les comparer, étend son empire, se rend le passé présent, le met sous ses yeux et ose même pénétrer dans l'avenir et le rendre présent. » (Mably 1794-5 [1783b], 230)

64 « Si vous me demandez ce que c'est que notre imagination, je ne vous cacherai point mon embarras. Est-ce un sens intérieur distinguée de l'entendement, et où il va prendre les ornemens nécessaires pour

absens » (Mably 1794-5 [1783c], 154). Alors que la mémoire permet de fixer les souvenirs des objets dans l'esprit de l'homme, l'imagination donne l'impression que les objets, perçus antérieurement, sont actuellement présents aux sens. Elle permet un processus de comparaison entre un objet présent et un objet passé (mais qui semble présent). Or ce point est crucial car les deux frères estiment que l'imagination peut perturber la perception des peines et des plaisirs passés. Si les idées qui s'entrechoquent le font trop violemment, ou si elles sont trop nombreuses, si des relations sont établies entre certaines idées alors qu'elles n'auraient pas dû apparaître, l'imagination perturbe le choix de l'individu en amplifiant ou diminuant (selon les cas) les sensations de plaisir et de peine réellement ressenties par l'individu dans le passé. Elle ne permet donc pas toujours que les comparaisons entre les idées se fassent correctement. Or la principale difficulté de l'imagination est qu'elle est « aussi docile aux passions que rebelle contre la raison » (Mably 1794-5 [1783a], 44). Attendu que l'imagination amplifie les espérances ou les craintes de l'homme, les passions s'emportent puisqu'elles sont elles-mêmes conduites par l'espérance du plaisir ou la crainte de la douleur. Il nous reste à déterminer la cause du dérèglement de l'imagination : pour quelle raison la perception des peines et des plaisirs est-elle perturbée ?

2.2 LA SATISFACTION DES BESOINS

L'association humaine permet la satisfaction des besoins naturels, que Mably qualifie également de besoins simples, sans pour autant en donner une définition précise⁶⁵. À chaque besoin que donne la nature lui est associé le moyen de le satisfaire. Puisque l'association humaine se fonde sur un principe, la conservation, nous pouvons supposer qu'ils sont relatifs à ce principe. En effet, la satisfaction des besoins physiologiques est facilitée par l'union des individus car leur rapprochement conduit à l'invention des « arts les plus nécessaires » : « Un citoyen avoit-il imaginé un

s'embellir et nous plaire, comme il va chercher dans la mémoire les idées produites par les objets, pour en extraire des vérités en les rapprochant et en les comparant? Je n'oserois le dire; je serois bien plus porté à croire que l'imagination n'est qu'une disposition inconnue des fibres de notre cerveau » (Mably 1794-5 [1783c], 153).

65 Condillac fait preuve d'une plus grande précision quant à la définition des besoins naturels : « Se nourrir, se précautionner contre tout accident, ou s'en défendre, et satisfaire sa curiosité : voilà tous les besoins naturels de notre statue. » (Condillac 1821-2 [1754a], 275)

instrument plus commode pour cultiver la terre, un piège plus adroit pour prendre les animaux, élevé une cabane plus commode, ou proposé un établissement salubre, on lui accordoit les plus grands honneurs. » (Mably 1794-5 [1783b], 215) Ces arts veillent à la satisfaction des besoins physiques, ils la facilitent. Ils soutiennent également le devoir d'entraide entre les individus. En 1752, dans sa *Dernière Réponse au Discours sur les avantages des sciences et des arts*, prononcé à l'assemblée publique de l'académie des sciences et belles-lettres de Lyon par M. Bordes, Rousseau soutient qu'aucun luxe ne doit être toléré, que tout est source de mal au-delà du nécessaire physique⁶⁶. Mably répond : « Un écrivain très éloquent [Rousseau], (...), a dit que celui qui inventa des sabots mérita la mort ; opinion farouche et ridicule ! Comment aurois-je la dureté de condamner comme funeste aux hommes un art facile que tous également peuvent exercer, et qui, (...) n'excitera dans l'ame aucune commotion violente de rivalité, de jalousie, de haine et de vanité ? » (Mably 1794-5 [1784a], 301-1) Ainsi la conservation autorise les arts nécessaires, c'est-à-dire les biens de première nécessité, mais également les arts grossiers que nous pouvons associer à des biens de commodité. L'association humaine implique donc l'invention de ces arts qui facilitent la satisfaction des besoins naturels.

Or, comme Mably l'a souligné en mobilisant la théorie des climats, des besoins facilement satisfaits découragent les individus à agir⁶⁷ : l'âme ne reçoit plus de secousses suffisamment fortes pour donner de l'activité à la raison.

Dans cet état, pour réveiller le sentiment éteint du plaisir, il faut se créer des besoins inutiles; l'ennui nous gagne et notre imagination vient à notre secours: on tombe dans les excès les plus odieux, parce qu'il faut toujours travailler à ranimer les sensations dont on est las, parce qu'elles ne tiennent point à des besoins naturels. (Mably 1794-5 [1776-7], 401)

La paresse, l'oisiveté gagnent l'individu entraînant le dérèglement de l'imagination. Cette dernière présente dès lors à l'individu de nouveaux et inutiles besoins afin de ranimer les sensations éteintes du plaisir. Une fois encore, Mably reprend la théorie de son frère pour pointer, ici, le processus mental relatif au choix de biens de luxe. Selon

66 Rousseau (1964 [1752], 95).

67 « [O]n les [besoins naturels] satisfait trop aisément, et on est bientôt rassasié ; ils paroissent insipides » (Mably 1794-5 [1776-7], 408).

Condillac, la surreprésentation de l'imagination produit des liaisons entre des idées qui n'ont aucun rapport réel entre elles. Dès lors, des plaisirs sont associés à des objets de manière purement fantaisiste. Il en va ainsi du luxe lorsque deux conditions sont réunies : l'oisiveté et la vanité.

Dès que tout renchérit dans une grande capitale, les choses, faites pour y être communes, deviennent rares ; et c'est là que les artisans mettent toute leur industrie à procurer aux gens riches les jouissances de luxe, c'est-à-dire, ces jouissances qu'on recherche par vanité, et que l'ennui, dans le désœuvrement où l'on vit, rend nécessaires. (Condillac 1821-2 [1776], 352)

Il existe un moment à partir duquel les besoins de première nécessité étant satisfaits, les individus, plus précisément les riches, se tournent vers des besoins inutiles (Orain 2004, 254). Il s'agit d'une véritable pathologie pour les deux frères, Mably interroge : « par quelle maladie de l'esprit les hommes, qu'il [le luxe] devrait révolter, en sont-ils toujours éblouis ? » (Mably 1794-5 [1758], 284)⁶⁸ De-là vient ce que les deux frères appellent *châteaux en Espagne*, « folie » (Mably 1794-5 [1783a], 45), « travers » de l'imagination (Condillac 1821-2 [1775], VIII: 102), dont tout individu est susceptible et qui le conduit à désirer de nouveaux besoins « inutiles », « frivoles », « superflus »⁶⁹ puisqu'ils ne procurent pas de plaisirs durables.

En travaillant sans cesse à multiplier nos besoins, craignons qu'une imagination insensée, qui nous a été donnée pour une autre fin, en obéissant à nos sens n'augmente leur empire, ne dégrade notre raison affaissée par l'ennui qui accompagne la satiété, et ne produise enfin sur nous des effets aussi funestes que le climat de l'Asie, et que notre ame ne devienne immobile si elle n'éprouve de nouvelles sensations. (Mably 1794-5 [1776-7], 417-8)

Pourtant, les riches et leurs consommations luxueuses sont très souvent estimés, ils excitent à la fois l'envie et l'admiration des pauvres. L'opinion publique s'en trouve modifiée puisqu'elle varie selon les circonstances. Lors de l'association humaine, elle

68 Mably cite un passage de Longin, philosophe grec pour illustrer cette idée : « C'est l'amour du luxe qui cause cette fainéantise, où tous les esprits, excepté un petit nombre, croupissent aujourd'hui. En effet, (...) on peut dire que c'est comme des gens qui relèvent de maladie pour le plaisir, et pour avoir lieu de nous vanter, et non point par une noble émulation et pour en tirer quelque profit louable et solide. » (Mably 1794-5 [1778], 77)

69 « Nous les prenons, nous les quittons, nous les reprenons par lassitude, et notre cœur, toujours vide et qui ne peut plus s'élever aux grandes choses, court sans cesse après les nouvelles et vaines chimères de l'imagination. » (Mably 1794-5 [1776-7], 408-9)

valorisait les actions bienfaitantes qui unissaient les citoyens (Mably 1794-5 [1776-7], 165-6), elle accorde désormais une considération, un prix, aux biens de luxe qu'ils ne devraient pas avoir⁷⁰. Ces considérations conduisent les riches à former un ordre séparé de la multitude (Mably 1794-5 [1758], 380-1). La société est dès lors divisée en classes aux intérêts opposés. Mably en conclut que « [l]es arts nécessaires et grossiers unissent les citoyens ; les arts superflus et trop perfectionnés les rendent ennemis les uns des autres. » (*Ibid.* 302) En effet, à mesure que les individus sont séduits par de faux plaisirs, les qualités sociales s'affaiblissent et se dénaturent :

Que me sert d'avoir reçu de la nature un cœur sensible à la pitié, si par les besoins sans nombre que je me fais chaque jour, je ne travaille qu'à m'endurcir ? [...] Offrez-moi des plaisirs trompeurs, présentez-moi une fausse considération, et dès lors les deux ressorts puissans de l'espérance et de l'amour de la gloire seront aussi funestes pour la société, qu'ils auroient pu lui être avantageux ; et l'émulation, dégénérée en envie et en jalousie, portera partout la haine, la discorde et le trouble. (Mably 1794-5 [1776a], 30)

La morale de l'individu trouve son origine dans les qualités sociales, affections vertueuses qui poussent l'individu, malgré son amour-propre, à se soucier du sort d'autrui. Elles tempèrent l'intérêt personnel garantissant ainsi le lien social. Or, les besoins inutiles s'accompagnent de passions insatiables qui nous rendent jaloux, envieux et ennemis les uns des autres, nous éloignant des plaisirs moraux. Les voluptés affaiblissent les liens entre les hommes et les conduits à se haïr, à se tromper, à « se dévorer les uns les autres. » (Mably 1794-5 [1784a], 306) Les deux frères s'accordent à dire que, dans leur siècle, les individus sont de moins en moins capables d'agir en respectant le bien-être de leurs semblables. Mably avance que dans ces temps frivoles où tout individu est avide d'argent, où le gouvernement et les classes dominantes ne donnent pas le bon exemple, « les insatiables besoins de notre luxe et de notre oisiveté ne cessent de tyranniser les malheureux que nous avons condamnés à cultiver la terre. » (Mably 1794-5 [1776a], 39) Les passions des riches, leur imagination dérégulée, conduit au déclin de la société. Condillac considère également que les riches, plus particulièrement la classe des propriétaires terriens, créent des besoins frivoles. Tous souhaitent vivre une vie de consommation ostentatoire. Les classes dominantes n'ont

⁷⁰ Condillac en appelle également à la « loi de l'opinion » qui viole l'ordre social existant. Le peuple cherche également le luxe, la mollesse et la distinction. Il ne peut donc blâmer dans les riches ce qu'il pratique lui-même (Orain 2004, 260).

plus le contact nécessaire avec la réalité, celle du travail notamment, pour leur rappeler qu'elles sont dans l'erreur. Leur oisiveté les entretient dans une perpétuelle situation de rêverie qui ne se dissipe jamais (Orain 2004, 256). Or le travail, particulièrement pour Mably, est un frein à l'imagination déréglée. Occupé par son labeur, l'individu n'imagine pas de nouveaux besoins comme l'individu oisif car son corps et son esprit sont occupés⁷¹. Ainsi « le travail et la peine sont, et doivent être, l'assaisonnement du plaisir. » (Mably 1794-5 [1783b], 232) Même si, grâce à l'invention des arts nécessaires et grossiers, la satisfaction des besoins simples est facilitée, ces besoins se renouvellent constamment. Il faut donc travailler continuellement pour les satisfaire⁷². Seul le travail destiné à ces besoins est utile. Mably prend l'exemple des pyramides d'Égypte qui ont été édifiées pour satisfaire l'orgueil des princes. Ces derniers condamnèrent les hommes à un travail qui n'était pas proportionné à leurs forces et qui ne permettait pas de produire les biens nécessaires à leur survie. Pauvreté et luxe accompagnent les frivolités. Mably met en garde : les ressources employées à satisfaire des besoins inutiles privent la population des biens nécessaires à sa survie⁷³. Dès lors, « quel intérêt auront ses peuples de défendre, aux dépens de leur sang, ses voluptés [celles du principe] et leur misère ? » (Mably 1794-5 [1763], 115) Les mêmes inquiétudes sont présentes dans les écrits de Condillac. La volupté des classes dominantes les éloigne du métier des armes et elles se désintéressent du sort des classes laborieuses. Les arts utiles et l'agriculture tombent en désuétude et la production de subsistance avec elles (Orain 2004, 258-9).

Contre cette excitation factice et frivole, le système de Mably cherche à établir la « paix de l'âme ». Cette ataraxie n'est ni celle des stoïciens ni celle des épicuriens. Mably critique en effet à plusieurs reprises l'image du sage stoïcien puisque sans plaisir

71 Nous pouvons remarquer que Mably fait de la propriété l'une des causes qui a introduit l'oisiveté dans les sociétés. Alors que l'idée selon laquelle seule la propriété peut inciter les individus au travail s'est imposée, Mably inverse la logique. La propriété pousse à la fainéantise, à laisser la culture de sa terre à d'autres mains, violant définitivement le traité d'alliance entre les hommes puisque les uns travaillent pour les autres sans réciprocité (Mably 1794-5 [1768], 9-10).

72 Mably prend l'exemple de la culture des terres : « La terre est stérile, si nos mains ne la fécondent pas ; et par l'ordre établi pour la production des fruits, ce travail est léger, mais continu. » (Mably 1794-5 [1763], 114)

73 « Sans les eaux bienfaisantes du Nil, les campagnes auroient à peine pu suffire à nourrir leurs habitants. » (Mably 1794-5 [1763], 115)

et sans douleur, l'homme devient incapable de toute action. La vertu à elle seule ne suffit pas pour atteindre le bonheur. Quant à l'épicurisme, Mably réduit – de manière erronée – cette philosophie à l'obéissance « sans réserve à toutes les sensations de volupté ou de douleur que nous éprouvons » (Mably 1794-5 [1784a], 300). La paix de l'âme est un état dans lequel la raison s'est développée et est capable de guider les passions. C'est un état d'équilibre entre la raison et les passions mais un équilibre dynamique, toujours en mouvement, puisque l'inaction de l'âme conduit aux voluptés. L'homme est constamment confronté au plaisir et à la douleur, donc aux passions, la paix de l'âme n'est pas un état apathique mais un état où la raison est capable de juger, comparer les différentes sensations qui se présentent à elle afin de maintenir les rapports de coopération entre les hommes. L'individu doit accepter quelques fois de renoncer à son intérêt particulier immédiat afin de le « retrouver avec plus d'avantage » ultérieurement (Mably 1794-5 [1784a], 324-5). Il doit accorder rationnellement la primauté aux intérêts de long terme sur ceux de court terme⁷⁴. En reprenant les termes d'Halevy, Mably s'inscrit cette fois dans la thèse de l'identification artificielle des intérêts. L'harmonie des égoïsmes n'est pas immédiate. Il appartient au législateur d'opérer l'identification entre l'intérêt individuel et l'intérêt général (Halevy 1995 [1901], 27). L'intervention du législateur est nécessaire afin de protéger le lien social en contrôlant l'amour-propre individuel⁷⁵. Le rôle de la politique est ici crucial. Sans elle, la raison humaine ne pourrait se développer complètement et donc être arbitre et juge entre les différentes passions qui se présentent à l'homme. Selon Mably, la politique est le ministre de la nature⁷⁶ : « Son but, en un mot, est de tenir les passions courbées sous le joug, et en affermissant l'empire de la raison, de donner, pour ainsi dire, des ailes aux vertus. » (Mably 1794-5 [1763], 66) Au lieu de consulter « les préjugés accrédités », c'est-à-dire la mode et les usages (Mably 1794-5 [1776-7], 168), le législateur se doit d'« étudier » la nature, car elle destine les hommes à vivre en société. L'unique bonne méthode pour le législateur est donc « d'étudier l'homme, c'est-à-dire, ses qualités sociales, sa raison, ses passions, que la providence a destinées à lui servir de guides dans la route du bonheur » (Mably 1794-5 [1784a], 316-7). Cette méthode lui permet

74 L'influence de Pufendorf se fait de nouveau sentir (Lazzeri 2008, 35-6)

75 « Ce bien public n'est donc pas une loi de la nature ; c'est véritablement une loi de la politique » (Mably 1794-5 [1778], 30).

76 Mably emploie aussi bien le terme de « nature » que de « providence » ou encore « Dieu ».

d'identifier les vertus que la morale prescrit puis de les classer suivant « leur ordre et leur dignité ». Ces vertus viennent soutenir la raison afin d'assurer le développement de l'entendement humain. Comme chez Helvétius, la morale et la politique ne sont qu'une même science chez Mably. Or cet art, pour le premier, est aussi certain que celui de la géométrie (Halevy 1995 [1901], 30). L'idée de faire dans le domaine de la morale des progrès comparables à ceux accomplis dans le domaine de la physique a animé nombre de contemporains. Helvétius en France ou Bentham en Angleterre par exemple, aspiraient à des résultats calculables et vérifiables par des lois ainsi qu'à des explications rationnelles. Ils voulaient découvrir des lois régissant le domaine de la morale (Bach 2004, 234). Mably ne s'inscrit pas précisément dans cette optique car « il n'est pas des vérités morales et politiques comme des vérités géométriques » (Mably 1794-5 [1768], 47). Il distingue clairement ce qui relève des sciences physiques (exactes ou naturelles) et des sciences morales (humaines et sociales)⁷⁷.

Qu'elle [la politique] varie la manière d'appliquer ses principes, j'y consens, répondit Phocion, puisque tous les peuples qui se trompent ne sont pas dans la même erreur, et que les uns sont plus ou moins éloignés que les autres du chemin qui conduit au bonheur. Mais croirez-vous, mon cher Aristias, que, suivant la bizarrerie de nos goûts, la nature, aussi inconstante et aussi capricieuse que nous, doive avoir différentes sortes de bonheur à nous distribuer ? Non, elle n'en a qu'un, qu'elle offre également à tous les hommes, et la politique doit commencer par connoître ce bonheur dont l'homme est susceptible, et les moyens qui lui sont donnés pour y parvenir. (Mably 1794-5 [1763], 44)

La morale invite tous les individus à respecter le traité d'alliance originel afin d'atteindre le bonheur. C'est la seule certitude que nous possédons en matière de morale. Cependant, puisque la raison ne peut s'instruire que par les sens et que l'activité de ces derniers dépend des causes physiques qui divergent d'une société à une autre, les principes de la morale ne peuvent donc pas être immuables⁷⁸. « Elle [la morale] se modifie, si je puis parler ainsi ; elle se prête à notre foiblesse pour nous en faire sortir, et ne nous impose que les devoirs que nous pouvons remplir. » (Mably 1794-5 [1778], 44)

⁷⁷ Cette distinction entre sciences physiques et sciences morales est l'un des arguments que Mably mobilise contre la doctrine des physiocrates (Voir *infra*. Chapitre 3, pp.125 et Chapitre 4, pp.161-2).

⁷⁸ « C'est parce que Dieu n'exige de chacun de nous que le bien que nous connoissons et que nous pouvons faire ; c'est parce que nos connoissances et notre pouvoir varient à cet égard, que la morale, toujours invariable et constante à nous montrer la fin à laquelle nous devons tendre, nous indique cependant des routes différentes pour y arriver. » (Mably 1794-5 [1778], 46)

C'est au législateur⁷⁹ d'identifier puis d'appliquer ces principes en fonction de la société à laquelle il appartient⁸⁰. Voyons cela.

3. L'INTERDEPENDANCE DE LA MORALE ET DE LA POLITIQUE

Dans une lettre à l'attention du Duc de Wurtemberg⁸¹, Rousseau exprime son admiration à l'égard des *Entretiens de Phocion* (1763) :

Ces entretiens ne sont point de Phocion ils sont de l'Abbé de Mably [...]. j'ai pourtant été surpris de le voir s'élever dans ce dernier ouvrage à une morale si pure et si sublime. C'est pour cela, sans doute, que ces entretiens d'ailleurs très bien faits, n'ont eu qu'un succès médiocre en France, mais ils en ont eu un très grand en Suisse où je vois avec plaisir qu'ils ont été réimprimés. (26 mai 1764, Motiers)⁸²

Probablement écrit à la fin de l'automne 1761, les *Entretiens de Phocion* ont été publiés en 1763 et ont obtenu le prix du meilleur livre politique décerné par la *Société littéraire suisse*⁸³. Le dialogue prétend être la traduction d'un manuscrit grec découvert à Monte Cassino. Son auteur, un certain Nicocles, rapporte les conversations qui ont eu lieu entre Phocion, général athénien et homme politique, et un jeune citoyen athénien nommé

79 Seul un sage et habile législateur pourra tempérer les passions. Mably montre souvent une confiance excessive dans l'art politique (Guerrier 2006 [1886], 79).

80 C'est en ce sens que Mably refuse le fatalisme climatique. Puisque la morale se modifie d'une société à une autre, l'action du législateur sert de palliatif aux aléas climatiques. Toute société peut atteindre le bonheur mais chacune d'elle empruntera des chemins différents.

81 Louis VII de Wurtemberg (1731-1795)

82 "Jean-Jacques Rousseau to Louis Eugene von Württemberg, duke of Württemberg, 26 May 1764"/LetterrousejVF0200093_1key001corof Electronic Enlightenment. Ed. Robert McName et al. Vers. 2.4. University of Oxford. 2013.

83 ou *Société des citoyens de Berne* (1762-1766). En Suisse, lors de la seconde moitié du XVIIIe siècle, des sociétés savantes nommées « sociétés patriotiques » se sont développées. Elles avaient pour objectif de promouvoir le bien public, la participation de l'individu aux affaires publiques en développant l'instruction politique et la connaissance de l'histoire nationale. Sous l'impulsion de Daniel von Fellenberg, la *Société des citoyens de Berne* stimula le discours républicain en organisant des concours.

Aristias⁸⁴. Le dialogue expose principalement les rapports entre morale et politique débouchant sur une taxonomie des vertus politiques (Wright 1997, 80-1 ; Bödeker et Friedman, 2008, 75). On comprend dès lors l'admiration de Rousseau pour les *Entretiens de Phocion*, lui qui considère que les lois doivent encourager la vertu pour voir triompher une morale efficace (Domenech 2006, 622). Comme le souligne Robert Derathé, rien n'égale l'enthousiasme de Rousseau pour la vertu. Malgré les alarmes qu'il exprime face à la vie en société, elle demeure cependant préférable à l'état de nature parce qu'elle élève l'homme à un niveau supérieur de morale en le forçant à devenir vertueux (Derathé 2011 [1948], 117). La mise en évidence d'une continuité entre morale et politique est donc un point commun fondamental entre les écrits de Mably et ceux de Rousseau⁸⁵. Etablir une taxonomie des vertus demeure cependant une approche inhabituelle et qui mérite d'être détaillée. La pratique de ces vertus doit venir soutenir l'activité de l'entendement, c'est-à-dire venir au secours de la raison lorsque la perception des peines et des plaisirs est perturbée par l'imagination dérégulée. Le langage de la vertu n'apparaît donc ni opposé ni contraire aux principes qui régissent la théorie du droit naturel de Mably. La finalité de cette taxonomie est de sauvegarder l'association humaine utilitaire.

3.1 LES VERTUS SUPERIEURES

Afin d'appréhender de façon systémique la taxonomie des vertus de Mably, il nous faut également nous appuyer sur les *Principes de morale* (1784), œuvre dans laquelle il reprend les *Entretiens de Phocion* et apporte des précisions, notamment quant aux définitions des vertus cardinales qu'il nomme « vertus supérieures ». Prudence, Justice et Courage sont les trois vertus cardinales de son système : « Si la politique, mon cher Aristias, considère les vertus suivant leur ordre de dignité et en excellence, elle place à leur tête la justice, la prudence et le courage. D'accord avec la morale, elle nous montre que de ces trois sources découlent l'ordre, la paix, la sûreté et tous les biens, en un mot, que les hommes peuvent désirer. » (Mably 1794-5 [1763], 100) La Prudence

84 En plaçant son discours sous l'autorité d'un personnage historique (fictif), cette prosopopée a pour but de donner à l'argumentation de Mably une force de conviction plus grande.

85 « Il faut étudier la société par les hommes, et les hommes par la société : ceux qui voudront traiter séparément la politique et la morale n'entendront jamais rien à aucune des deux. » (Rousseau 1969 [1762], 524)

« compare les objets, les dépouille des apparences trompeuses qui semblent quelquefois les confondre, et profite du passé et de l'avenir pour ne se point égarer dans le moment présent. » (Mably 1794-5 [1784a], 330) La prudence permet de comparer les objets entre eux afin d'identifier ceux qui sont en mesure de fausser et de tromper le choix de l'individu. Elle est dès lors considérée comme le véritable contrepoids de l'imagination, rôle que Condillac assigne à « l'analyse ». Chez ce dernier, tout choix implique le souvenir, mais celui-ci doit être bien déterminé pour que les comparaisons d'objets (ou plutôt d'idées) puissent advenir ; or c'est ce que ne permet pas toujours l'imagination (qui associe des idées disparates et conduit à un choix erroné). « L'analyse » conduit à observer successivement les qualités d'un objet afin de le décomposer pour ensuite pouvoir en recomposer la nature dans l'esprit. Bien analyser permet de n'associer aucune idée étrangère à l'objet en question ; le choix peut se faire en connaissance de cause (Orain 2004, 103-4). Prudence ou Analyse possèdent un rôle important dans le processus de comparaison entre le passé et l'avenir pour éviter que les hommes ne s'égarerent dans le présent. La Prudence fait comprendre à l'homme qu'un plaisir immédiat satisfait peut avoir des conséquences néfastes dans le futur, la durée du plaisir peut être limitée :

Peser, dit-elle [la Prudence], les avantages et les inconvénients avant que d'agir ; je ne vous demande que de n'être pas étourdi. Voilà sans doute des plaisirs présents que vous offre la passion dont vous êtes aiguillonné ; mais combien dureront ces plaisirs ? ne s'évanouiront-ils pas bientôt pour faire place à des regrets, à des remors, à des reproches et à des chagrins ? Je vous laisse ma balance entre les mains : pesez. Ce n'est point par humeur que je m'oppose quelquefois à vos désirs, c'est pour vous empêcher de faire un mauvais marché. (Mably 1794-5 [1784a], 337)

La Prudence apparaît davantage comme une habitude contractée avec l'expérience de « peser » et par conséquent de juger ce que l'homme doit espérer ou craindre. Cependant, Mably la considère comme une véritable vertu qu'il place avant la Justice. Cette dernière ne doit admettre « aucune différence entre des êtres que leur auteur a créés avec les mêmes droits, et qui doivent vivre par conséquent dans la plus parfaite égalité » (*Ibid.* 332). Or, s'il est aisé de convaincre l'homme de ne pas faire à autrui ce qu'il ne veut pas qu'on lui fasse, qu'il ne peut exiger d'autrui des devoirs que lui-même ne respecte, face à l'activité des passions, la Justice peut être troublée. Une vertu antérieure, la Prudence, est par conséquent nécessaire pour prévoir l'entreprise des

passions et préserver la Justice (*Ibid.* 333). Le Courage est la dernière vertu cardinale. Lorsqu'il le définit dans ses *Principes de Morale*, il lie cette vertu à une autre, la Tempérance qui n'est pas présentée, dans les *Entretiens de Phocion*, comme une vertu supérieure.

Sans son secours [le courage], nous n'oserons point avoir raison contre tout le monde. Nous serons ébranlés et enfin vaincus par l'opinion publique. Nous ne serons ni prudens, ni justes, ni tempérans, de peur de passer pour des pédans, des esprits timides, bas, rampans ou peu délicats et cette disposition molle de l'ame, où ne peut-elle pas nous conduire ? Voilà, si je ne me trompe, les quatre vertus qui, étant entr'elles d'un ordre et d'une dignité différente, ne peuvent cependant se passer les unes des autres. (*Ibid.* 344)

Le courage vient au secours de la Tempérance. Cette dernière est définie comme une vertu qui « nous invitant à nous contenter des choses que la nature exige indispensable pour notre conservation, diminue le nombre de nos besoins et les simplifie. » (Mably 1794-5 [1763], 102) La tempérance sous-entend donc le mépris des plaisirs inutiles. Et le courage vient à son secours pour se prémunir de l'opinion publique et des fausses espérances qu'elle diffuse. Étroitement liée aux trois autres vertus supérieures, on peut donc inclure la Tempérance dans les vertus cardinales, respectant la tradition antique et stoïcienne⁸⁶. Une fois encore, le rôle des vertus est de s'opposer aux conséquences de l'imagination déréglée. La tempérance éloigne l'individu des besoins inutiles et le courage le garde de l'opinion publique pervertie par les fausses considérations que les individus accordent aux biens de luxe.

La politique doit faire contracter aux hommes l'habitude de ces vertus supérieures. Cependant, elle n'est pas dupe de l'activité des passions humaines et de la paresse de la raison. Elle doit jouer sur d'autres vertus afin d'écarter les vices qui tendent à rendre moins prudents, moins justes, moins tempérants et moins courageux les hommes. Ces vertus « qui servent de bases et d'appui à toutes les autres » (Mably 1794-5 [1763], 102), Mably les appelle des *vertus auxiliaires*, moins difficile à cultiver et à transmettre aux citoyens.

⁸⁶ Depuis Platon, les vertus cardinales sont au nombre de quatre : prudence, tempérance, force et justice. En découle toutes les autres vertus humaines.

3.2 LES VERTUS AUXILIAIRES

La première des vertus auxiliaires est l'amour du travail qui permet de répandre « sur les plaisirs les plus simples et les plus honnêtes, un charme capable de nous satisfaire, tempère notre imagination, et empêche, pour ainsi dire, qu'elle n'aille à la découverte de quelque nouveau plaisir. » (Mably 1794-5 [1763], 113-4) Comme nous l'avons souligné précédemment, la nature a mis à disposition des hommes les biens nécessaires à la satisfaction de leurs besoins. Ce n'est cependant pas un simple don, elle veut que les hommes se procurent ces biens par leur travail, activité qui les écarte des plaisirs inutiles. Pour inciter les hommes au travail, une autre vertu auxiliaire est nécessaire : l'amour de la gloire. Un système de châtiments et de récompenses doit être mis en place afin que le travail utile soit entrepris et valorisé. La récompense est l'estime publique tandis que le châtiment est le mépris d'autrui à son égard. Le rôle premier de l'opinion publique, à savoir encourager les vertus et intimider les passions, doit ainsi être restauré. Aucune récompense ne doit être pécuniaire et seuls les arts utiles à la patrie doivent être récompensés : « C'est ne pas connoître les hommes, que de vouloir les exciter aux grandes actions autrement que par une branche de laurier, ou une statue. C'est avilir la vertu, c'est la profaner, que lui présenter un prix que l'avarice et la convoitise peuvent seules désirer » (Mably 1794-5 [1763], 136). Mably mobilise une dernière vertu auxiliaire, « le respect des Dieux ». La politique est menée par des magistrats qui ne sont que des hommes. Ils sont donc eux-mêmes sujets au combat entre raison et passions. Ils ne peuvent juger et corriger les actions des individus qu'en aval, une fois qu'elles sont effectives. Seul Dieu a le privilège de pouvoir juger les pensées et les intentions de chaque homme. Or le jeu des passions peut conduire tout homme à chercher à contourner les lois. Mais si un coupable est sûr de faire face à un juge impartial, qu'on ne peut tromper, cette crainte produira « un effet salutaire sur son cœur » (Mably 1794-5 [1763], 140). Et ce juge, au-dessus de tous les magistrats, est l'Être Suprême, un « Dieu vengeur » (*Ibid.* 142). Les passions peuvent user de toutes leurs ruses, elles ne pourront cependant pas effacer du cœur des hommes cette crainte des Dieux. Elles peuvent en distraire certains mais cette crainte jouera un rôle de modérateur pour un bon nombre d'hommes. C'est la religion qui seule peut apprendre aux hommes qu'ils ont à leur côté un juge toujours présent qui les observe. Mably fait de la religion une religion d'Etat. Reconnue d'utilité publique, elle doit être réglementée en raison de l'union de l'âme et du corps :

Nous ne sommes pas des anges. Si notre ame exerce un grand pouvoir sur notre corps, il est également certain que notre corps exerce à son tour un grand pouvoir sur notre ame ; et c'est parce que leur action est réciproque, que je veux une religion qui, en nous élevant à des idées spirituelles, tiennent cependant à un culte et à des cérémonies corporelles qui unissent les citoyens entr'eux par des actions sensibles, et les disposent à n'avoir qu'un même esprit, et à remplir leurs devoirs mutuels. (Mably 1794-5 [1776a], 426)

La pratique de la religion repose sur une participation de l'individu à un acte collectif lui permettant de retrouver le sens d'une communauté d'intérêts et de devoirs (Coste 1975, 80-2).

Dans le quatrième entretien, Mably s'intéresse aux vertus que sont l'« amour de la patrie » et l'« amour de l'humanité ». Quoique les vertus de Justice, Prudence et Courage se suffisent à elles-mêmes pour agir, d'autres vertus ont besoin d'être dirigées par la vertu supérieure qui lui est associée. Telle la générosité, par exemple, qui sans la justice peut être criminelle « si je prodigue ma fortune à mes amis aux dépens de mes créanciers. » (Mably 1794-5 [1763], 148). Dans le même ordre d'idées, la compassion qui doit conduire l'homme à « plaindre les malheureux » doit le faire « sans faiblesse, pour ne pas leur sacrifier les lois de la République » (*Ibid.*). Ce qui ne veut pas dire que cette dernière est au-dessus de tout. L'amour de la patrie ne peut pas être premier parce qu'il est de ces vertus qui doivent être subordonnées à une autre, à savoir l'amour de l'humanité. Ainsi « la politique, loin de travailler à la prospérité d'un état, en hâte la décadence et la ruine, si elle ne regarde pas l'amour de l'humanité comme vertu supérieure qui doit régler et diriger l'amour de la patrie. » (*Ibid.* 152) En s'appuyant sur l'histoire, Mably veut démontrer que l'amour de la patrie, lorsqu'il n'est pas guidé par l'amour de l'humanité, a conduit de nombreuses nations à la ruine. De la Grèce antique à l'empire romain, des peuples barbares du Nord, des croisades au système féodal européen, tous les peuples ont été animés par des haines et des rivalités qui éloignaient chaque nation de son propre bonheur. Dans ces sociétés, le courage et la force étaient regardés comme des vertus premières. Ainsi, l'amour de la patrie inspirait aux peuples une trop grande vanité. Voulant en permanence démontrer leur courage et leur force, les sociétés ont été entraînées dans des guerres perpétuelles où les étrangers étaient

considérés comme des ennemis⁸⁷ : l'esprit de conquête gouvernait les vainqueurs tandis que l'esprit de vengeance occupait celui des vaincus. Mably s'interroge alors :

Comment s'est-il pu faire que des hommes, qui renoncèrent à leur indépendance, et formèrent des sociétés, parce qu'ils sentirent le besoin qu'ils avoient les uns des autres, n'aient pas vu que les sociétés ont les mêmes besoins de s'aider, de se secourir, de s'aimer, et n'en aient pas conclu sur le champ qu'elles devoient observer entr'elles les mêmes règles d'ordre, d'union et de bienveillance, que les citoyens d'une même bourgade ont entr'eux ?
(*Ibid.* 158)

Aimer sa patrie c'est donc respecter les droits des étrangers afin de se protéger de leurs passions, c'est-à-dire de leur esprit de vengeance. C'est en vertu du « traité d'alliance perpétuel », que la nature a établi entre les hommes mais également entre les nations, que l'amour de l'humanité prime sur l'amour de la patrie. Une différence majeure apparaît ici entre la pensée de Mably et celle de Rousseau. Pour ce dernier, l'amour de la patrie est incompatible avec une quelconque idée de cosmopolitisme. L'individu doit apprendre à sacrifier son intérêt personnel au profit de la communauté. Cet esprit patriotique conduit à regarder comme étranger, voire comme ennemi, tout homme qui n'est pas citoyen de la communauté à laquelle il appartient. Ainsi dans les *Lettres écrites de la Montagne* (1764)⁸⁸, Rousseau avance l'idée selon laquelle « [l]e patriotisme et l'humanité sont [...] deux vertus incompatibles dans leur énergie. [...] Le législateur qui les voudra toutes deux n'obtiendra ni l'une ni l'autre » (Rousseau 1964 [1764], 706)⁸⁹. Remarquons, cependant, que Mably considère que toute république doit être militaire, c'est-à-dire défensive. L'alliance qu'il reconnaît entre vertus militaires et vertus politiques ne l'éloignerait pas de la vision rousseauiste ou tout du moins de la tradition républicaine (Wright 1997, 88). Il faut être prêt à faire la guerre pour cultiver la paix ainsi « vous empêcherez que les douceurs et les occupations de la paix

87 « Plus on fit de mal à ses ennemis vaincus, plus on crut imposer à ses voisins, et donner des preuves de son courage et de son habileté. » (Mably 1794-5 [1763], n150)

88 C'est à l'occasion de la publication de cet écrit de Rousseau, que nos auteurs mettront fin à leurs relations. Dans une lettre à Marie Charlotte Saladin, datée du 11 janvier 1765, Mably accuse Rousseau de sophisme, « Je le croiois honête home, je croiois que sa morale étoit sincere, qu'elle étoit dans son cœur, et pas au bout de sa plume. » Dans *Les Confessions*, Rousseau dira qu'il « n'a pas de pire ennemi » que Mably (Rousseau 1959 [1769-70], 621).

89 Les ouvrages des deux hommes sur la République polonaise, *les Considérations sur le gouvernement de Pologne* (1771) de Rousseau et *Du développement et des loix de Pologne* (1771) de Mably, expriment également cette divergence de pensée (Belissa 2009, 61-2).

n'amollissent et ne corrompent insensiblement les mœurs ; car si les vertus civiles, la tempérance, l'amour du travail et de la gloire préparent aux vertus militaires, celles-ci leur servent à leur tour d'appui. » (Mably 1794-5 [1763], 175-6) » Cependant, cette république militaire vient surtout soutenir l'équilibre qui doit exister entre raison et passions. La paix souffle aux hommes un sentiment de sécurité, d'inaction, qui amollit leur âme. Si l'homme n'est pas accoutumé à l'idée de périls, toujours prêt à faire face aux dangers, la passion de la crainte dominera ses sens et troublera sa raison. La république militaire est un autre instrument qui permet d'assurer la paix de l'âme. Elle ne doit cependant pas dégénérer en puissance offensive et belliqueuse, l'équilibre qui doit tempérer les passions est donc subtile.

Finalement, la taxonomie qualifiée de « principes fondamentaux de la politique » (Mably 1794-5 [1763], 198) permet au législateur d'identifier les vertus nécessaires pour combattre le dérèglement de l'imagination et assurer ainsi l'identification entre l'intérêt personnel et l'intérêt collectif. Cependant, à aucun moment, notre auteur ne prône une pratique parfaite de ces vertus. Grâce à la connaissance de la taxonomie des vertus⁹⁰, le législateur pourra promulguer des lois « propre à lui [le peuple] faire aimer quelque vertu, ou à le détacher de quelque vice ? Favorisez cette loi de toutes vos forces, vous êtes sûr de servir utilement votre patrie. » (*Ibid.* 200) « Quelque vertu », c'est-à-dire la vertu dont un peuple est le moins éloigné même si la politique ne respecte pas la taxonomie des vertus (*Ibid.* 204). La pratique des vertus est donc une condition nécessaire mais pas suffisante. Elle permet au législateur d'agir sur le véritable moteur de l'action humaine à savoir les passions elles-mêmes.

N'en soyons point surpris, puisque c'est bien plus par le secours des passions que par celui de la morale que nous pouvons empêcher notre raison de tomber et de croupir dans la servitude misérable dont elle est sans cesse menacée. Tenons notre ame dans l'équilibre le plus parfait qu'il nous sera possible. (Mably 1794-5 [1783a], 61-2)

Une fois que le législateur est parvenu à promouvoir quelques vertus, il pourra « opposer les passions les unes aux autres, pour s'en rendre le maître, et les tenir dans un certain équilibre qui fait qu'on peut se servir de chacune d'elles, suivant le besoin qu'on en a. » (Mably 1794-5 [1776-7], 410-1) L'idée de la passion compensatrice,

90 « C'est pour n'avoir pas fait ces recherches sur la génération de nos vertus et de nos vices, que les lois n'ont presque produit aucun bien dans le monde » (Mably 1794-5 [1776a], 112).

plutôt traditionnelle, transparait ici⁹¹. Seul un sage législateur qui aura étudié l'homme, c'est-à-dire ses qualités sociales, sa raison et ses passions, pourra établir cet équilibre⁹². La connaissance du cœur humain permet d'utiliser les passions contre les passions car « si vous y réfléchissez bien, vous verrez qu'il n'y a point de passion qui ne trouve son contre-poison dans une autre. » (Mably 1794-5 [1776-7], 412) C'est particulièrement dans *l'Oracle d'Apollon* (1783) que Mably expose cette méthode. Avarice, ambition, volupté, vanité, crainte et paresse sont les passions les plus dangereuses mais, comme nous l'avons déjà souligné, il ne faut pas chercher à les supprimer. Elles doivent être tempérées par d'autres et peuvent à leur tour servir de contrepoids. Ainsi, Mably considère la vanité et l'orgueil, la paresse et la crainte comme les principales passions dont la morale peut faire le plus grand usage (Mably 1794-5 [1783a], 59). La vanité et l'orgueil peuvent prendre une teinte de prudence et d'amour de la gloire, notamment lorsqu'elles viennent contrebalancer l'ambition : « Il me semble que je considérerai moins les honneurs, les titres, les dignités, quand j'aurai fait observer à ma vanité qu'après les avoir obtenus, je ne me trouverai que l'égal de Ristias, de Pandolphe et de mille autre que je prends la liberté de mépriser. » (*Ibid.* 74) La paresse conduit l'individu à désirer le repos et l'inaction, passion dangereuse pour Mably comme nous l'avons souligné précédemment. Cependant elle est un puissant frein à bon nombre de passions car elle permet de « nous convaincre que nous achetons trop cher le plaisir ou le bonheur que nous promettent les passions qui la contrarient. » (*Ibid.* 57)⁹³. La crainte, quant à elle, peut rendre l'homme disciplinable. Elle est un bon allié face à la volupté⁹⁴. Car quant à cette dernière, « plus elle aime les plaisirs, plus elle doit craindre la douleur, et c'est de cette crainte vive et salutaire qu'elle apprendra à se prescrire elle-même des bornes. » (*Ibid.* 75) A partir de ces principes, le législateur pourra promulguer des lois

91 Voir Hirschman (2011 [1980]).

92 « Mais ce grand art de gouverner nos passions, qui me l'apprendra ? Où en puiserai-je les secrets ? Dans l'étude du cœur humain. » (Mably 1794-5 [1776a], 27-8)

93 Contre l'ambition par exemple, « j'invoquerai ma paresse, et s'alarmant nécessairement des peines et des inquiétudes qui accompagnent le pouvoir, et des intrigues obscures par lesquelles il faut le conserver, elle préparera toutes mes passions à être moins rebelles aux conseils de ma raison. » (Mably 1794-5 [1783a], 74-5)

94 « C'est quand mes sens sont émoussés ou punis de l'abus que j'ai fait des plaisirs, que ma raison peut commencer à se faire entendre. L'amour a des disgraces, vous m'entendez bien, Valère, et la table des indigestions ; bons alliés dont je tirerai parti pour prouver à ma volupté que si elle a le sens commun, elle doit être précautionnée. » (Mably 1794-5 [1783a], 75)

selon les passions présentes dans la société. Il promouvra quelques vertus tout en utilisant certains vices pour tempérer les plus dangereux.

CONCLUSION

Une coexistence énigmatique pour certains (Spitz 1990) ou marginale pour d'autres (Wright 1997 ; Baker 2001), la juxtaposition du langage du droit et du langage de la vertu dans les œuvres de Mably n'a cessé de susciter de nombreuses interrogations. Ces analyses n'ont pas su dépasser la méthodologie et les catégories élaborées par Pocock. Fasciné par les Anciens, le républicanisme « classique » fondé sur la vertu et la volonté collective s'opposerait scrupuleusement au discours moderne individualiste et rationaliste (Baker 1990, 25-7). Or le point de départ de la théorie morale de Mably est bel et bien le droit naturel moderne. Reprenant la sociabilité naturelle de Pufendorf, il s'inscrit dans le domaine du droit naturel où la conservation et l'amour de soi en sont les principes fondamentaux. La faiblesse des individus les invitent à se rapprocher naturellement afin de pourvoir à la satisfaction des besoins de première nécessité. L'intérêt personnel constitue le moteur de ces premiers rapprochements. A cette sociabilité déduite, Mably ajoute les qualités sociales, instincts involontaires qui conduisent l'individu à se soucier du sort d'autrui. La finalité de la théorie du droit naturel de Mably repose alors sur le « traité d'alliance perpétuel », seule vérité en morale, qui assure le bonheur de l'individu et celui de la société. Les individus doivent coopérer pour survivre et cette coopération induit le respect des droits et des devoirs de chacun. Or l'association humaine va se trouver perturbée. Reprenant la philosophie sensualiste de son frère, un dysfonctionnement d'une opération de l'entendement, l'imagination, éloigne l'individu des principes régissant l'union des hommes. De nouveaux besoins apparaissent et divisent les individus puisqu'ils alimentent des sentiments de jalousie et de haine. Afin d'assurer le traité d'alliance entre les hommes, Mably en appelle à la pratique des vertus. Mais ce langage est loin de s'opposer ou de contredire la théorie du droit naturel du philosophe. Au contraire, les vertus viennent contrebalancer l'imagination déréglée. Leurs pratiques doivent sécuriser les principes de la théorie du droit naturel : la conservation et la sociabilité.

Nous avons volontairement laissé de côté la référence à un autre théoricien du droit naturel, John Locke, pourtant plus présente que celle faite à Pufendorf. *Des droits*

et des devoirs du citoyen (1758) s'inscrivent parfaitement dans la philosophie lockienne lorsque Mably définit la fin essentielle de la société comme la conservation de la vie, de la liberté, du repos et des biens (Mably 1794-5 [1758], 339). Or dans les années 1770 et particulièrement dans *De la législation ou principes des loix* (1776), il refuse la propriété foncière comme droit naturel. Cette distance, prise à l'égard de la théorie lockienne, a alimenté l'interprétation d'un Mably qui abandonne le langage du droit naturel au profit de celui de l'humanisme civique. Il rejette donc la propriété foncière comme droit naturel tout comme les conclusions absolutistes de Pufendorf. Faut-il pour autant exclure Mably de la tradition jusnaturaliste ? Nous pensons que non puisque le droit naturel moderne lui est indispensable pour fonder sa théorie morale. La mise en lumière d'une morale fondée sur un intérêt éclairé ouvre la possibilité d'une réévaluation de la pensée de Mably notamment de sa critique de la physocratie puisqu'il est proche d'accepter une société fondée sur l'intérêt personnel et le calcul individuel⁹⁵.

95 Le chapitre quatrième propose cette réévaluation de la pensée de Mably.

CHAPITRE SECOND

“Another Mably (1709-1785).

**Commerce, Luxury, and ‘Classical
Republicanism’”**

INTRODUCTION

From the mid-nineteenth century to the 1980s, the matter appeared to be settled; like Meslier, Morelly or Dom Deschamps, Mably was an avant-garde thinker of utopian socialism, a champion of the “community of goods” (Lerminier 1833, 95 ; Franck 1848, 111 ; Lecercle 1963 and 1972 ; Galliani 1972 ; Coste 1975 ; Ozouf 1989). In reaction to this canonical interpretation, G. Procacci (1951) or A. Maffey (1968) tried to paint him as an authentic reactionary. Expelled from the Enlightenment, Mably became a scholastic monarchist, a realist in the service of absolutism, and even, (for somebody who carried out his secondary studies in a college run by the Congregation⁹⁶) a “Jesuit”! This backlash had little impact, but was useful in the sense that it made it possible to discuss and partially re-examine the utopian character of Mably’s thought. However, this interpretation swung too far in the opposite direction by minimizing the philosopher’s critique of commercial civilization.

There has been perceptible change since the works of the *Cambridge school*, notably with the famous *Machiavellian Moment* by J.G.A. Pocock (1975). This book sought to challenge the traditional notion of the emergence and triumph of Lockean liberalism during the eighteenth century by focusing on another tradition, that of “civic humanism” or “classical republicanism”. Critical of the “consumer revolution,” free trade and enrichment as ends in themselves, this tradition is said to have used a vocabulary of “virtue,” “civic spirit”, the refusal of “luxury,” and praised citizens’ active participation in the exercise of power.

Although it had found a place in the Anglo-Saxon world, this interpretative tradition was long left aside by French historians⁹⁷ of the Enlightenment until the works by Wright (1997), Baker (2001), Kwass (2004) and Shovlin (2006, 2008). Wright and Baker focused on Mably in particular and although their work undeniably led to a deeper understanding of the philosopher’s thought by releasing him from past deadlocks, their consideration of him solely through the lens of “classical republicanism” raised new issues.

96 Congrégation de la Sainte Vierge, a Jesuit institution.

97 “Classical republicanism, now so well mapped out by historians of political thought in its anglophone manifestations, still remains largely terra incognita in its francophone forms.” (Baker 2001, 33-4)

As Kwass (2004) highlighted, not in relation to Mably in particular, but more generally in relation to all research that uses the comparison between the languages of “classical republicanism” and “liberalism” as its analytical framework, these studies have contributed to another form of impoverishment. Following Pocock (1975) and Skinner (1978), historians of ideas have had too great a tendency “to divide eighteenth-century liberal and republican discourse into rival camps” (Kwass 2004, 204). Recently, Kalyvas and Katznelson (2008) extended this criticism of the “cambridgian” approach. Through studying Anglo-Saxon authors (Ferguson, Smith, Paine) as well as Continental ones (de Staël and Constant), they refute that these ideas are presented as mutually exclusive. “A close look at this pivotal moment reveals a rich, complex interpenetration joining the two and suggests that underscoring the enclosed individuality of each is far too limited. Instead of simply thinking of republican and liberal ideas as rival, external each to the other, we demonstrate that what we recognize today as liberalism in fact was constituted as a conceptual hybrid both against and within republican terminology, ideas, and aspirations.” (Kalyvas and Katznelson 2008, 4-5). Following the suggestions of Wood (1998) and Viroli (2002), they set out to demonstrate that liberalism is not external to the history of republicanism. By the same token, the present article seeks to prove that classical republicanism is not free of liberalism. In fact, by focusing on the Gournay circle, Mirabeau or the agronomists of the 1750s-60s, Kwass (2004) and Sholvin (2006) underline that the most common position in the French Enlightenment was an intermediate one. These philosophers and economists were favorable to both free trade and consumption growth, but mistrustful of luxury; frequently using a republican vocabulary to highlight the importance of virtue. They believed that far from being antagonistic, these positions were perfectly compatible. Besides, it is almost a given that the reason behind the immense success of Mirabeau’s *l’Ami des Hommes* was due to these permanent tensions (Kwass 2004).

On the contrary, through bringing together Mably and Rousseau, Baker (2001) implicitly tries to prove that the former shared the latter’s social contract theory. In such an interpretation, Mably becomes the archetypal classical republican who fights against the forces of “liberalism” with the weapons of “the experience of the ancients and the record of history” (*Ibid*). Baker’s analysis serves as a specific purpose – to prove that the Constitution of An III in France was the last step of Mably and Rousseau’s classical republicanism (Bosc 2009, 105-6).

Wright (1997) disregards such an analysis. However, concerning trade and commercial society, he sets aside the critique of “mercantilist” policy, the promotion of wealth accumulation and of free trade contained in the first editions of *Droit public de l’Europe* (1746) and in Mably’s later publications (1997, 57-8). And even though Wright recognizes that “republican” ideas and vocabulary only appear, albeit very briefly, in *Principes des négociations* (1757) and then in Mably’s mature works, he does not mention the great ambiguities of these books, in which the first “liberal” positions of the philosopher coexisted extensively with his new perspective. Wright appears to be uncomfortable with such a mix. For instance, this is the case in Mably’s first critique of “luxury”, which “differs somewhat from what we might expect” (1997, 59). As a matter of fact, in *Principes des négociations* (1757) Mably invokes Cantillon’s *Essai sur la nature du commerce en général*, not as a critique of commercial civilization, but in order to prove that a “mercantilist” policy of wealth accumulation leads to an increase in prices – a policy which must be abandoned because it reduces French commerce! In this work, the only argument against “luxury” is an economic one; an argument which will briefly resurface in his later works. Nevertheless, Wright wants to prove that something happened in the 1750s which caused Mably to change his opinion. Having praised commerce and enrichment in the 1740s, at the end of the 1750s, Mably would become the zealot of an anti-trade and anti-liberalism policy. His entire book is devoted to proving that he is the embodiment of the “classical republican” in the Enlightenment. We shall see that this is a teleological and retrospective interpretation of Mably.

The two main objectives of this article are (i) to examine Mably’s place in the history of economic ideas, in particular the role played by the first edition of his *Droit public de l’Europe* (1746) in the context of the mainstream French economic thought of the period, i.e., that of the Gournay circle in the 1750s, and (ii) to revisit Mably’s economic thought, especially the great continuity and consistency of his economic ideas throughout his life. For the first, we will attempt to prove the importance of his 1746 book alongside the works of Melon (1734) and Montesquieu (1748) and for the second, to show that “republican” vocabulary does not replace, but rather reinforces his first economic ideas.

J. Shovlin, without doubt the most thorough Mably commentator, recognized the possible links between Mably and the Gournay circle⁹⁸ (Shovlin 2008, 212-3). By defining an “unhealthy” luxury separated from commerce as the outcome of the concentration of wealth in the hands of a few, these authors attack the development strategies that tend to increase the fiscal revenues of the monarch rather than the prosperity of the people. Unfortunately, Shovlin did not study the first edition of Mably’s *Droit public* (1746), a book which contains remarkable insight into commerce. Around two years prior to the great works and translations of the Gournay circle and *Esprit des lois*, Mably proposed both a method and a policy that would form the basis of Gournay’s reflections and those of some of his close collaborators, especially Forbonnais and Plumard de Dangeul. Many of the Gournay circle’s future themes were developed by Mably in the mid-1740s: from his ideas on foreign trade concerning the need for a navigation act, on the great importance of the navy or his rejection of bullionism, to his insistence on domestic commerce, i.e. complete internal free trade, and support for agriculture and the countryside over the luxury of big cities. However, what deserves attention is his way of studying commerce. By using a “history of commerce”, by constantly emphasizing the role of geopolitics, colonies, peace treaties, and, finally, rivalries with England and Holland in the management of commerce, it could be said that Mably (along with Montesquieu in particular) was one of the precursors of the “science of commerce” that would emerge from the Gournay circle a few years later (**part 1**).

From the first edition (1746) of his *Droit public* to the latest (1764), even up to *Du commerce des grains* (1775), including *Principes des négociations* (1757), Mably defended the same policy: promotion of this “domestic commerce”. He condemned a “bad” luxury for economic reasons only; it prevented the rise of real wealth. A populationist, Mably was always concerned by the cheap price of foodstuffs and manufactured goods. However, he was fully aware of the damage caused by the non-consumption and non-value of grain on agriculture – hence his continuous and unfaltering defense of free domestic trade and his constant opposition to prohibitions, monopolies and privileged companies. Throughout his life, he was also cautious of foreign trade: from 1746 he was a clear opponent of bullionism, judging the European

98 See Charles, Lefebvre and Théré (2011) for more information on the Gournay circle in general.

enterprises in the East to be vain and useless. As for trade on the Continent, he proposed to revoke the freedom of trade that the Dutch enjoyed in French ports. However, it is clear that he would never have a partial view on this kind of commerce.

Mably progressively introduced a “civic humanism” vocabulary that was based on, but did not replace, this economic discourse and these arguments. This republican vocabulary seldom appears in the first editions of *Droit public* (1746 and 1748) and is only nascent in *Principes des négociations* (1757), although it was not until 1763-4 that it really emerged next to economic reasoning. In this vein, Wright considered the palliative approach advocated by Mably to be mainly, if not exclusively, political, i.e. aimed at discovering “forms of government that would neutralize the effects of the division of societies into grossly unequal classes” (Wright 1997, 63). Unfortunately, Mably’s argument is far from purely political. Both discourses – “republican” and “economic” – would coexist until his death (**part 2**).

1. MABLY, BEFORE THE GOURNAY CIRCLE

In *Du commerce des grains* – a short work written in the midst of the “Flour Wars” (1775) but not published until 1794 – Mably evokes his privileged relationship with the Intendant of Commerce, Jacques Vincent de Gournay (1712-1759). He relates how de Gournay’s thoughts had been deformed and derailed by his disciples, whom he likens to the physiocrats⁹⁹ and especially to Turgot (Charles, Lefebvre, Théré 2011, 11)¹⁰⁰:

I witnessed the revolution that occurred in Monsieur Gournay’s feelings. Having requested that he provide me with his commentary on Child, that he was not allowed to print, because it was said to be too fearless or too foreign to the practice of the council, he granted me this favor, by warning me that I would find in his work a number of things that I would not

99 According to Mably, “Thus, Monsieur Quesnay finds himself as the head of the sect which Monsieur de Gournay had created” (Mably 1794-5 [1775a], 296).

100 Turgot, in his *Éloge de Vincent de Gournay* (1759), played an important role in the construction of a “liberal” Gournay and it is presumably him that Mably portrayed with this “multitude of little maîtres des requêtes who intended to become intendants or ministers, and thought they knew everything by shouting liberté, liberté; il ne faut que laisser faire, et se tenir tranquille.” (Mably 1794-95 [1775a], 291).

endorse, things that he condemned himself, and that he planned to change. I was wrong, he told me, to look at trade as the main part of government. Lack of money is an evil, but I was wrong to believe that we could not have too much of it. I like freedom in trade, but I do not want it to degenerate into license. These are not, my dear Cléante, Monsieur de Gournay's own words, but I can assure you that they reflect his exact thoughts. (Mably 1794-5 [1775a], 294)

There are two important ideas in this passage. The first one is the apparent closeness between Gournay and Mably in the mid-1750s¹⁰¹ and the second is a presentation of what would have been Gournay's true message, that of a necessary limitation in the wealth of nations. Setting aside this second idea for the moment, let us examine the relationships between Gournay and his circle.

While we have only Mably's testimony, we know that he and his brother Condillac (1714-1780) had connections with two characters who moved around the Gournay circle: Charles Duclos (1704-1772) and abbé Trublet (1697-1770). As essayists and novelists, both of these men played an important role in the Republic of Letters and had always harbored a special interest for the "science of commerce". Duclos, born in Brittany like most of the the circle's authors, was in contact with Gournay, Forbonnais and Trudaine de Montigny (Charles 2011, 76). It is known that Mably frequented Madame de Tencin's salon where Duclos was a regular (Vaugelade 2007, 161)¹⁰² and that Condillac, along with Duclos, belonged to the Duke of Nivernais' social circle (Baguenault de Puchesse, 1910, 15). However, the Trublet connection is Mably's most important link to the Gournay circle: as a fellow Breton, Trublet calls Gournay "my friend" and was, "as censor, involved in the dissemination of the writings of the circle" (Charles 2011, 76). Madame de Tencin found work for them Mably and Trublet as secretaries of the Cardinal de Tencin, (Sareil 1969, 238-9). Both men worked together for several years¹⁰³ and it was Mably who introduced Trublet to Rousseau.¹⁰⁴

101 Child's translation, *Traité sur le commerce et sur les avantages qui résultent de la réduction de l'Intérêt de l'argent*, was published in 1754, but without Gournay's remarks (see Meyssonier 2008, xxi).

102 See also Galliani (1981, 116).

103 Condillac seems to be close to Trublet in the mid-1750s. In a letter to Formey in 1755 he wrote "Monsieur l'abbé Trublet not let me ignored the kind manner as Monsieur de Maupertuis referred to me in the letters he wrote to him" (Matter 1846, 407). In a letter addressed to his friend the diplomat P.-M. Hennin, Forbonnais explained that he met Condillac in Parma (Bibliothèque de l'Institut de France, Ms 1259, Forbonnais to Hennin, 20 June 1758).

In this respect, it is highly likely that Trublet introduced Mably to Gournay, or, rather, Gournay to Mably.

In reality, before 1747, Gournay was still Monsieur Vincent, a merchant who had not yet settled in Paris and was yet to write or translate anything, whereas Mably was already a famous diplomat who had successfully published two books (Galliani 1981, 113-4). These works, the second in particular, are very important for our purposes.

Parallèle des Romains et des Français par rapport au gouvernement (1740) is an opus praising the French monarchy in the service of the royalist cause. The book is also a defense of economic modernity¹⁰⁵, albeit in a somewhat confused manner. Mably seems to be in line with Melon (1734)¹⁰⁶ by positing that the expenditures of the rich are the driving force behind the wealth of nations (Mably 1740, I: 322-3); or, for instance, by constructing an opposition between trade and war¹⁰⁷. But Mably's ideas on trade are anything but clear; we do not know what "free trade" refers to, if agriculture is better than industry, nor what kind of trade should be promoted. Mably advocates all sectors and the "flow [*circulation*] of wealth" (*Ibid.*), but in general terms. Things change six years later with a highly significant book on "commerce", which offers a holistic approach to trade. *Droit public de l'Europe* enjoyed several editions: the first editions of 1746 and 1748 were identical in all respects, with substantial changes only taking place from 1764 onwards. However, as detailed below, it does not invalidate Mably's overall findings on what was to become "political economy".

So, what can be found in the first editions? Mably extols the virtues of the benefits of commerce, but this praise is tinged – as in Gournay and Forbonnais' futures works –

104 "Nicolas Charles Joseph Trublet, abbé Trublet to Jean-Jacques Rousseau, Friday, 13 June 1760"/Letter rousjeVF0070127_key001cor of Electronic Enlightenment. Ed. Robert McName et al. Vers. 2.4. University of Oxford. 2013.

105 "Wealth, abundance, the arts and industry, are real goods for men" (Mably 1740, I: 323).

106 Melon's book is quoted by Mably, however, the title is wrong (Mably 1740, I: 322, footnote a). "The spirit of conquest and the spirit of commerce are mutually exclusive in a nation." (Melon 1734, I: 79-80)

107 "Rome was a republic of soldiers, Carthage was a republic of traders: this is where the unwinding of the Punic Wars stems from. A trading nation should be wise enough not to tempt the ambitions of its neighbors. Whatever its courage, it likes peace [...]. A warrior nation hates peace, because war enriches it, and plays the part of industry" (Mably 1740, II: 140) (see Piguet 2011, 166-7).

with apprehension and worry about some of these impacts. In chapter eleven, which is devoted to the “Treatises of commerce and sailing concluded between the main powers of Europe”, Mably begins by the following:

[w]e are in too enlightened a century for us to have to prove that a Nation could be happy & flourishing without trade. Europe felt this truth very late; the Barbarians who settled on the ruins of the Roman Empire, were good only for war, & the vices of their government made war necessary for several centuries (Mably 1746, II: 230-1)

Before *Esprit des lois* (1748) and in line with Melon (1734) and Rollin (1730-38) (see Orain 2014a), Mably sought to promote “sweet trade” as opposed to the ravages of war and conquest. In this respect, M-F. Piguet showed Mably’s early use of the adjective “*commerçant*” [merchant] to qualify the substantive “nation” or “power” against the “*nations guerrières*” [warring nations] (Piguet 2011, 167).¹⁰⁸ This theme and the use of this adjective would play a major role in the Gournay circle, with Mably adopting a methodological approach that would also be developed by the circle in their pursuit of the “history of commerce”¹⁰⁹. From the downfall of Rome to the rise of the Italian Republics in the Middle Ages, not to mention the Hanseatic ports and their common fall after the great maritime explorations of the Portuguese, Spaniards and French (Mably 1746, II: 231-4), this history provided Mably with a methodology in the study of commerce. More than just a comparative method in the style of Montesquieu, Mably constructs a science of causes, as Rollin did before him (1730-38) and Forbonnais after him (1754) (see Orain 2014a). In the management of trade, attention must be given to laws, treatises, governments, etc. and their consequences upon commerce. Colonial expansion must also be examined in order to understand the trade of European countries. These foundations enabled Mably to develop his own viewpoint on internal and external commerce and in this respect, he was clear from the very beginning: “Domestic commerce does not in itself enrich a state, since by assuming no exports it brings no money in; *yet it is the most useful*, and serves as the basis for foreign commerce.” (*Ibid*, II: 235, my emphasis). As a matter of fact, Mably constantly emphasized the benefits of domestic commerce:

108 He discusses “trading powers” [les puissances commerçantes] (Mably 1746, II: 301).

109 On this approach in the Gournay circle, see Théré (1998) and Cheney (2011).

Agriculture and all other commerce in the hands of rural populations deserve particular attention on the part of the legislator; by activating it, one multiplies industry and wealth. As a consequence, men and society become capable of forming larger enterprises.

If on the contrary circulation is not free between the provinces of a state, nature will shower its favors uselessly upon them, the crops will perish for want of being consumed; abundance will be feared almost as much as shortage and less work will be performed in order to sell at higher prices. (Mably 1746, II: 235-6)

When Mably speaks about “free trade”, he is referring to domestic trade; the phenomenon of grains falling into non-value for lack of consumption in their place of production is perfectly understood by the author. His idea was that the cheap price of grain, caused by prohibition, was a negative incentive to increase crops. Further still, he insinuated that the absence of free trade led laborers to desire shortage in order to provoke a rise in prices. Mably considered that free circulation between the kingdom’s provinces was a palliative measure for dealing with this phenomenon. Thus, Mably considers prohibitions and regulations on agriculture trade as a “*vice capital*” (crucial vice) (*Ibid.* 236). A couple of pages further on, when discussing the extension of African slavery as a substitute for the labor shortage, Mably adds two important ideas. In his opinion, French farmers and manufacturers should be able to buy and employ black slaves in Europe – a policy which he believed should bring about two major benefits: “one that the arts would no longer flourish at the expense of agriculture from which they always remove necessary men; the other that the manufactures selling their goods at a lower price than today would relieve the people and expand their flows.” (Mably 1740, II: 252). Mably’s five great ideas on economic issues were (a) to give more consideration to domestic rather than foreign commerce; (b) to promote agriculture over the “arts”, or at least luxury ones; (c) to emphasize the rural workforce and population growth; (d) to seek a cheap labor force in order to decrease the prices of foodstuffs and goods and (e) to support a completely free domestic grain trade to avoid the fear of abundance. He adhered to these clearly interrelated notions throughout his life. If the kingdom promoted agriculture and common arts in the countryside instead of a few manufactures in cities devoted to the tastes of the rich (manufactures encouraging rural exodus through the lure of high wages), then the workforce would be abundant in these activities, the prices of foodstuffs and goods would be low (but abundant) and manufactures could export at a cheap price. As a result, the kingdom would be able to

increase employment. These are some of the main themes of the future Gournay circle, and in particular Forbonnais' and Dangeul's economic ideals.

From the latest interpretations of the de Gournay circle's thinking on this issue, it is known that the circle's authors emphasized the strong links between domestic and foreign trade in the "flow" [*circulation*] of wealth. Furthermore, the reciprocal relationship between these two types of commerce often led theoreticians, such as Forbonnais, to prioritize domestic over foreign trade¹¹⁰ (Meyssonnier 2011, 103) (see also Cheney 2011). Forbonnais and his cousin Plumard de Dangeul also prioritized agriculture and manufactures of "first necessity" in the countryside as opposed to the "less useful arts" of luxury in the cities (Forbonnais 1753b, 18 and 127, footnote a; 1754, I: 59-60; 107-8) (Dangeul 1754, 23-4; 60-5; 305) (see also Orain 2010). Here, the cheap price of goods is necessary for the "progress of the manufactures" (Forbonnais 1754, I: 282) (Dangeul 1754, 300). However, the concentration of manufactures in cities tended to increase the average wage, relocating the workforce from the countryside¹¹¹ at the expense of a large labor force (Dangeul 1754, 293). They repeatedly stressed that good management of commerce should aim to increase the population, especially the rural one (Gournay 2008 [1752], 179-80; 231) (Forbonnais 1754, I: 47-8) (Dangeul 1754, 239; 302). Concerning the grain trade, since external competition may be a sensitive issue (Forbonnais 1754, I: 94-5), and imports should be restricted and exports monitored (*Ibid.* 363), domestic competition, with complete free grain trade inside the kingdom, should apply without exception (*Ibid.* 142-3) (Cheney 2011, 297). This is also Gournay's viewpoint (2008 [1752], 84-6), who supported free trade as an incentive to create an abundance in agriculture (see Charles 1999, 168-9).

¹¹⁰ For him, domestic or internal commerce "holds first rank *in general commerce*" (Forbonnais 1753a, 696) and "domestic commerce works particularly at maintaining the real wealth of a state" (Forbonnais 1754, II: 60). External trade permits this state to achieve "relative wealth", that is to say, money, an important but more precarious kind of wealth. Concerning external trade, Mably anticipates Forbonnais by explaining that the most "fertile" country (referring to the soil) will tilt the trade balance in its own favor (Mably 1740, II: 237) (see Forbonnais 1754, I: 62-3).

¹¹¹ "From the need to maintain foodstuffs at a cheap price, one must conclude that capital or large cities are not the most suitable places for manufactures." (Forbonnais 1754, I: 320-1)

To summarize, for Mably, priority must clearly be given to domestic commerce, and if it is true that only foreign commerce can “enrich” the nation, he is not very forthcoming on the issue.

After a description of Holland’s trade, Mably suggested that “the industry of the Dutch would soon cease to enrich them if all the Peoples of which they are the agents or the pedlars, behaved as cautiously as England.” (Mably 1746, II: 238). This is followed by extensive praise of the Act of Navigation of 1660.¹¹² If France had adopted the same principles, “what immense riches would it not possess?” (*Ibid.* 239) If the kingdom was to adopt this good policy, i.e. to enact a law preventing the Dutch and other foreigners from trading in the kingdom’s ports, the “balance of commerce” would once again shift in France’s favor (*Ibid.* 242). As A. Alimento has since shown, “Gournay came out strongly in support of the establishment, for anti-Dutch purposes, of a navigation act modeled on the English Act of 1660.” (Alimento 2011, 74) and it is not by chance that several of the circle’s authors (Goudar and O’Heguerty in particular)¹¹³ published translations and commentaries of English navigation acts between 1749 and 1758.¹¹⁴ From 1746 onward, Mably clearly linked the Treaty of Utrecht (giving the Dutch the right of free trade in French ports) with the downfall of the French navy, exactly as Gournay – who possessed Mably’s *Droit public de l’Europe* in two volumes in his office¹¹⁵ – did in 1747, 1752 and 1755 (Gournay 1752, 141 ff. and 1755) (see Meyssonier 2008, xv-xvi).¹¹⁶ On the contrary, he stated that a navigation act would increase the number of vessels and sailors; he deemed it essential because “the shortest and safest route to increase the commerce of a State, is to promote its navigation”

112 Such praise could also be found in the second edition of Melon’s *Essai politique sur le commerce* (1736, 151 ff.).

113 See also Forbonnais: “When a nation allows another nation to undertake on its behalf a maritime navigation that it could have undertaken by itself, it proportionately reduces its real and relative forces in favor of its rivals.” (1754, I: 348).

114 Navigation is also a productive activity through the development of naval construction and ocean freight (see Meyssonier 1989, 203-4 ; Larrère 1992, 136-7) .

115 *Inventaire Après le décès de Mr de Gournay du Cinq Juillet mil sept cent Cinquante Neuf et jours suivants*, National Archives of France, MC/et/XCVI/409. Gournay also owned Mably’s *Principes des négociations*.

116 In these pages, Mably supports his argument by invoking the expertise of Jean de Witt (Mably 1740, II: 243), as does Gournay.

(Mably 1740, II: 242). Here, however, this is not a question of free trade and nor does he suggest a real “mercantilist” policy. Mably refers to the Levant trade as a “ruinous” business. In place of buying our domestic goods, we spend pitiful amounts in exotic “superfluities” and “we are hurting the progress of our manufactures” (*Ibid.* 256-7). Finally, “luxury” term was referred only three times in the chapter eleven of 1746-48 editions with one negative connotation regarding the trade in exotic colonial products. Does he propose to prohibit these objects? It is a possibility but for purely economic reasons: this kind of luxury ruins the state.

The less the English, the French, the Dutch, etc. would resell goods from India, the more they would deliver their own; and the profits that they would make on that side would compensate abundantly the loss they would suffer on the other side. (*Ibid.* 259)

Emphasis is placed, in another way, on the importance of internal commerce and in this respect, the colonies play a crucial role. From the start, Mably is extremely cautious about the Spanish form of colonization, regarding the search for gold and silver mines and the total subjection of large territories as an absolute error: “this way of thinking has depopulated and depleted Spain” (*Ibid.* 263-4). They could have been wealthy “[i]f instead of wanting to possess Mexico, Peru and Chile, they had only built some establishments that would have placed all of these Kingdoms’ trade in their hands.” (*Ibid.*) Mably is in favor of trading posts in colonies where “our arts” should be banned in order to provide a commercial outlet to our manufactures (*Ibid.* 262). In the “Colony for Trade”/“Colony for Empire” diptych (Armitage 2000), Mably took a firm stand in favor of the former. As we know (see Orain 2015), once more this will be the overall stance of the Gournay circle, Forbonnais’ in particular.¹¹⁷

To resume, there are very few references to a “classical republicanism” vocabulary in the first editions of *Droit public de l’Europe* and although Mably was rather critical about “luxury” or “gold and silver” flows, it was purely for economic reasons. Furthermore, it is interesting to note how he dealt with commerce. He stated

¹¹⁷ “1° This is a law enacted in accordance with the very nature of colonies: they should have no culture, no art that could be in competition with the arts & culture of the metropolis”.

^{2°} It would be a crime for colonies to consume foreign goods, of which the metropolis agrees to provide them with the equivalent, or to sell to foreigners, commodities that the metropolis has granted access to in its ports.” (Forbonnais 1754, II: 22)

that commerce had become a political issue and it should be managed according to a European country's specific situation, geopolitics, treatises and the colonies: "it is not in the interests of politics to create a form of trading that is universally suited to every nation" (Mably 1740, II: 329). The history of commerce provided a means to identify the strengths and weaknesses of the kingdom of France and the good policies from abroad which could be implemented, or those which should be banned. In this respect, Mably sought to raise public awareness of the importance of a navigation act and of a limited free grain trade through making a comparison between England and Holland. He belittled the idea of following Spanish colonial policy; the search for conquest, gold and silver was the wrong path to take for enrichment. Mably understood what was at stake in the mid-1740s – the search for a positive balance of trade sustained by a strong navy. However, rather than describing how to attain this positive balance, he put the emphasis on domestic commerce, the relief of agriculture and a large population. Here, Mably introduced the great themes and policies that Forbonnais and his cousin Dangeul would develop during the 1750s.

Mably referred to Gournay as a "man full of genius" (Mably 1794-5 [1775a], 290) and it would seem that the relationship between both men was not unilateral. Not only did Mably "know" (Charles, Lefebvre and Théré 2011, 11) the "science of commerce", he belonged, with Melon, Montesquieu and the second Jansenism (see Orain 2014a), to a tradition that would provide inspiration for Gournay and his circle. The following years would see Mably become progressively more involved in "civic humanism" and expand his economic analysis thanks to Cantillon and other authors in the circle, yet his work would still be based on his own conclusions on commerce, and remain faithful to his initial ideas.

2. A RADICAL CHANGE AT THE TURN OF THE 1760S?

If we follow Wright's reasoning on Mably's ideas on commerce, "these beliefs had changed by 1751 at least. But it is only in *Principes des négociations* and in the final revisions of the *Droit public de l'Europe* that Mably proceeds to a direct attack on commercial ideology" (Wright 1997, 58). But now, as we are discovering, nothing is less certain.

The famous chapter seventeen “Of treatises of commerce. Digression on luxury” of Mably’s *Principes des négociations* begins with the importance of commerce management for modern states and the different situations they must face (Mably 1794-5 [1757], 196). Without mentioning the navigation act, he recalls, as in 1746, the importance of promoting the subjects of a kingdom over foreigners in trade (*Ibid.*, 195-6), and continues by extending his first ideas on the issue.

He praises another “man of genius”, Hume, and his *Political Discourses*, by saying that foreign commerce is unnecessary to peoples who do not usually have contact with the outside world. The increase of gold and silver in their economy would only lead to a rise in their prices (*Ibid.* 197). However, for modern states, which must sometimes wage war, commerce is useful, and even necessary:

From these principles which, I believe, must be unquestionable, it must be concluded that the commerce best suited to enrich the largest number of citizens, because it is the best placed to give significant aid, should be the most protected by the government. It is the commerce of farmers which merits the principal attention of statesmen. If their industry is not encouraged, there may well be several cities that have flourished through manufacturing, but the whole body of the nation will always be badly constituted. The majority of citizens will just get by, living in poverty. (Mably 1794-5 [1757], 198)

Contrary to what Hont claims¹¹⁸, there is nothing here that Mably has not already outlined in 1746. Priority must be given to domestic commerce, and within this, to agriculture and the countryside. And Mably goes even further. Recognizing once again that “the balance of commerce is favorable to a state” (*Ibid.*), he is concerned about the concentration of wealth in the hands of a few citizens. “If they are greedy, it [wealth] will be in the state as if it was not; if they are prodigal, it will produce luxury.” (*Ibid.* 199) And there we have it: “luxury”. Unfortunately, and Wright is forced to acknowledge this¹¹⁹, Mably fights against “luxury” with only economic arguments. Furthermore, a proper definition of the term must be found.

118 “Instead of watching the balance of trade, Mably recommended, one must pay attention to agriculture and population growth” (Hont 2008, 278).

119 “Mably’s first move, however, differs somewhat from what we might expect [...] Mably introduces what he advertises as a purely economic argument against ‘luxury’” (Wright, 1997, 59).

In fact, what Mably was doing here was “separating luxury conceptually from commerce” (Shovlin 2008, 213), which he did so in line with his first ideas on agriculture, the arts, and especially the need for low wages and low-priced goods. As such, the enrichment of a small group of citizens leads to the consumption of luxury goods and services in cities. The necessary follow-up of this is “to make the workforce more expensive”, and then to increase the prices of all goods. Luxury “must damage the progress of commerce as a consequence, because the art of commerce consists of granting a greater flow by selling more cheaply.” (Mably 1794-5 [1757], 200) Here, the “flow” is disrupted to the detriment of commerce: “luxury, far from being favorable to commerce, is, on the contrary, a symptom of its imminent decadence.” (*Ibid.*) To support this statement, with the exception of a passing mention to the “bad mores” that follow luxury, Mably explicitly rejected moral arguments¹²⁰ and referred to the authority of Cantillon.¹²¹ Information about Cantillon is scarce and no quotations from him exist, but it is clear that Mably inferred that due to “the plenty of money”, “the habit of spending, increasing the activities of workers, the prices of the manufacturing goods steadily increase [...] That is how the State begins to lose a few branches of its trade” (Cantillon 1997 [1755], 101). Cantillon did not really conclude that foreign trade must be abandoned, but by discussing this “specie flow mechanism” during the Roman Empire, he put forward that “the rising price of Roman goods engendered a reverse in the flow of money and the Romans lost their specie, and along with their power” (Shovlin 2008, 214). Thus, according to him, “[b]ehold what luxury brought about and what it always will bring about in similar circumstances” (Cantillon 1997 [1755], 110). Although Cantillon himself clearly established that such a luxury could be destructive for a State, Wright (1997, 60) proposed “that neither writer drew the same conclusions about the doctrine of the ‘specie flow mechanism’ as did Mably”. Once again, this is rather premature.

In practice, Mably focused less on the origin of money or the so-called ‘specie flow mechanism’ than he did on the concentration of wealth; this is clear in *Entretiens de Phocion* in which he ‘quotes’ Cantillon. He specified that “great wealth” can be the

120 “May I be forgiven for presenting here all the commonplaces of morality” (Mably 1794-5 [1757], 200).

121 On Cantillon, see Murphy (1986) in particular.

result of “the fruit of mining, of commerce, or of taxes” (Mably 1794-5 [1763], 189, footnote). Actually, what Mably had in mind was perfectly in line with Forbonnais’ ideas on the issue. The concentration of urban wealth among the few, not necessarily from foreign trade, leads to an “excess of luxury”, and this excess “would make the lands and useful trades fall into neglect, and the prominence of culture and the less useful arts would become more apparent.” (Forbonnais 1754, I: 59) The process is the following:

Besides being impossible for foodstuffs not to be expensive in places where one consumes extraordinarily, it should be noted that the example introduces superfluous needs that become necessities in the opinion of men; the example introduces dissipations and distractions from work more disastrous than the expense itself. If, despite these drawbacks, the manufactures are successful, a great vice in the State follows: the lure of much higher wages attracts workers from places where work is cheaper: all industrious work is absorbed into a small number of cities, instead of establishing circulation in all the parts of the State; finally all wages rise, even in the countryside, and if the natural equilibrium is regularly maintained, the value of foodstuffs must increase.” (Forbonnais 1754, I: 320-1)

That is exactly why Forbonnais (and Dangeul) wanted to enhance agriculture and the “useful arts” to the detriment of luxury arts, in order to reduce inequalities and develop rural rather than urban manufactures (Forbonnais 1754, II: 239 ff. and 1767, 40-1) (Dangeul 1754, 60 ff.).¹²² This interpretation is supported by Forbonnais’ and Dangeul’s insistence on the destructive luxury of financiers versus the healthy consumption of productive workers (Shovlin 2006, 46). Mably explicitly mentioned financiers at the end of his *Principes des négociations*, and more than all other merchants, it would appear that the monopolists, the trading companies¹²³ and the financiers¹²⁴ are the ones who were actually being accused.

122 Condillac, in 1776, makes the same observation and the same conclusion: the luxury of a few landowners in cities progressively leads to the ruin of the economy as a whole. To prevent it, a “simple life” organized around agriculture and the “necessary arts” should be promoted by the prince (see Orain 2003).

123 He talks about the manufactures of “superfluities” that are “protected” by a minister (Mably 1794-5 [1757] 202) and begins by denouncing the monopolist trading companies (*Ibid.* 195).

124 “It is in the nature of luxury to impoverish the richest citizens, because their needs are greater than their wealth, as soon as they experience the taste of superfluities and elegance. The state is obliged to preserve their depravity; it can reap some relief only by borrowing from them at high interest [...] this

As far as Forbonnais or Dangeul are concerned, of course their intention was not to destroy foreign trade and commercial civilization, but despite Wright's (1997) opinion on the issue, nor was it Mably's intention, even in 1757. When Forbonnais argued that the state "is not rich through the great fortunes of a few subjects, but when everyone is able to spend above real needs." (Forbonnais 1753b, 171-2), there is no doubt that Mably generally agreed with this statement. "Luxury", in his mind, was not commerce, but the spending of a few, for a few, in specific places, to the detriment of competitiveness, agriculture and the useful arts; in short, at the expense of domestic commerce. So if it is not under the banner of competition and free trade that Mably denounced the mercantilist and fiscal policies of his time (although domestic free trade was still being sustained in 1757), it still does not represent the so-called "classical republicanism".

The last outpost of commentators refusing to take Mably's economic ideas seriously is the revised version of *Droit public de l'Europe*, published in 1764. The year before, Mably had published *Entretiens de Phocion* (1763) which drew heavily from his classical republicanism. And it is true that in the new chapter eleven of the 1764 edition of *Droit public*, Mably deleted the passages in which the benefits of commerce were too heavily praised. In this piece of work, he accused great wealth of producing "all the vices" (Mably 1794-5 [1764], VI : 519 and 526) and of appealing to the "love of the homeland and of the glory" against "the love of money" (*Ibid.* 522).

It may be true that Mably criticized the unending revolutions of a foreign trade that inevitably resulted in a downward spiral from wealth to poverty, as the studies of Wright (1997, 61) and Hont (2008, 279) have shown; it may also be true that he characterized as expedients the means (deflation) proposed by the Irish economist (Cantillon) to restore prosperity (Mably 1794-5 [1764], VI : 520-1)¹²⁵. However, there are no new ideas expressed here in comparison with 1757 and even 1746, when he put forward that "commerce is a kind of monster that is destroyed at its own hands." (*Ibid.* 515)

disastrous policy that offers no hope of tax cuts, increases even more the taste of the rich for wasteful spending, while it ruins families." (*Ibid.* 202)

125 See also (1794-5 [1763], 185-193).

Once again, Wright (1997, 61), who sets out to prove that at some point in the 1750s, Mably changed his mind and became a real “classical republican”, sees here a “condemnation of commercial civilization” and the attempt to “stake the happiness of the nation on one’s ability to master its economic fortunes” as “always a losing proposition in the long run” for Mably. However, what is apparent is his continued distrust of foreign commerce and confidence in the virtues of domestic commerce.

Commentators, both old and new, do not study and never quote the long passages on the management of commerce that Mably *added* to the book in 1764. These sentences provide interesting insight into Mably’s strongest proclamations against money and foreign trade. In fact, he is reiterating his first ideas: “Domestic trade deserves the government’s main attention, and ordinarily it is neglected.” (Mably 1794-5 [1764], VI : 524) Thus, he reaffirmed the primacy of agriculture¹²⁶ and the need for internal free trade to avoid shortfalls of consumption and non-value¹²⁷, highlighting his ideas on the arts: their progress should not be encouraged and their goods must be “strong and not beautiful” (*Ibid.* 526). In this way, exports of manufactured objects would decrease and the State would be able to increase rural employment (*Ibid.*), which in essence, should be the true objective of any worthwhile policy:

Foreign commerce will be harmful for the republic, when it exports more goods from its manufactures than foodstuffs from its countryside; the reason for this is simple. The products of this commerce will be shared by a small number of men, they will abruptly introduce luxury into the cities, new and more sophisticated factories will be invented and very soon the state will have more money than it should. By exporting the simple foodstuffs of its lands, the products of such commerce will be shared in some way into as many parts as there are citizens [...] The countryside became populated; and these new citizens, [...] will prevent the state from being engaging too readily in luxury. (*Ibid.* 531)

It should be noted that Mably refers here to a republic of little landowners. But the overall message is clear and although Mably is proposing an ideal, he is also talking about the language of “Realpolitik”. If greed and luxury cannot be banished and the

¹²⁶ “There can never be excess in the favors that the government will grant to this precious portion of the state” (Mably 1794-5 [1764], VI : 525)

¹²⁷ “A nation in which domestic trade is obstructed by barriers, must experience the disadvantages of poverty and misery in the midst of abundance, that should exert its strengths and its welfare.” (*Ibid.* 525) See also (478): “How can we hope to expand trade while giving it impediments?”

mores and poverty of the Ancient peoples restored – and Mably was convinced that this was almost impossible in his century¹²⁸ – then it follows that practical solutions should be implemented. He stated that “nothing is more ridiculous or as pernicious than the vices of wealth in the midst of poverty” (1794-5 [1763], 10: 188, footnote). The aim was always to direct the economy away from a false, unhealthy market in refined goods towards a true, restorative market in basic goods with a balanced policy (1794-5 [1764], VI : 523). As in 1746, he was convinced that domestic trade is the basis of foreign trade¹²⁹ and he accused the legislators of always supporting the latter over the former. Domestic commerce is “sacrificed to the benefits of the prince’s finances, and sometimes to the private wealth of a few merchants or a few trading companies” (*Ibid.* 478). The Colbertist strategies of economic development and the financiers’ General Farm system were once again being called into question.

The late 1760s was marked by fierce opposition between the physiocrats and their opponents. Mably’s *Doutes proposés aux philosophes économiques* (1768) meant that he was considered an “opponent”. This work is mainly devoted to the political issues of physiocracy (the *Évidence*, legal despotism, the origin of society, etc.) presented in Lemercier de la Rivière’s famous book of 1767. In his controversy with the physiocrats, Mably claimed on several occasions to support some of their principles on how taxes were levied on financiers and on ways to develop agriculture and trade as opposed to monopolies (Mably 1794-5 [1768], 1-2). There is nothing to indicate that he discredits

128 Mably recognized that “in every state where property is once established, it must be considered as the foundation of order, peace, and public safety” (Mably 1794–1795 [1776], 109). He went as far as to assert, in his late works of all places, that he “would be very upset if you suspected me of jeopardizing citizens’ property. Once the community of property no longer subsists, and men have agreed to a division, I know there is no law more sacred than that of property. I must enjoy my fortune, and all the strength the public has must answer for my enjoyment of it, if we want to ensure public peace.” (Mably 1794-5 [1775a], 273-74) In modern societies, Mably abandoned the community of property all the more easily that he recognizes its inauguration or restoration as henceforth impossible; it would never happen “without causing greater disorder than that we would be trying to avoid” (Mably 1794-5 [1768], 12).

129 “Domestic commerce serves to feed foreign trade, and as soon as the former languishes the latter necessarily weakens” (Mably 1794-5 [1764], VI : 524).

domestic free trade, however, the devastation¹³⁰ caused by the first and second liberalization of the grain trade tempered Mably's position on the issue of free export.¹³¹

This article does not set out to draw up all of the economic ideas contained in Mably's *Du commerce des grains* (1775) (for further information on this matter, see Ferrand (2013)), but to briefly show that in this work, his reasoning does not really differ from that of 1746-1764: that a new quantity of gold and silver flows into the kingdom by foreign (grain) trade produced an upward pressure on the price of goods and a destruction of commerce as a whole. Thus, Mably reaffirmed the importance of cheap labor for the prosperity of commerce:

Foreign commerce could flourish in a state only if the workforce is cheap, that is to say, where foodstuffs are not expensive (Mably 1794-5 [1775a], 280).

In 1775, Mably was still favorable to domestic free trade for grain, and although it can be said that he was later against grain exports, once again, this was mainly for economic reasons. He believed that external liberalization of the grain trade led to an increase in corn exports, but at the same time, a fall in the exports of manufactured goods led to a rise in the cost of labor (*Ibid.* 280-1). Unequivocally, the State should always give priority to agriculture and the countryside:

I agree with you [Physiocrats] that, in order to create a happy State, agriculture must flourish; but I believe that rural prosperity is due to principles other than those of the Economists [...] Even if you imagine a hundred ways to somehow invigorate the countryside, I will find them all bad as long as they provoke complaints and murmurs from the majority of the citizens [...]. You want to enrich landowners by ruining everyone; there is nothing more ridiculous. (*Ibid.* 257-58)

Fundamentally, the argument is not very different from the one proposed by Mably in 1746, 1757, and again in 1764 when he supported the free grain exports. Having shamefully enriched a few landowners, farmers and grain merchants, the price increase that followed this freedom should finally have been abandoned because it had not produced the anticipated effect: the comfort of the most numerous rural classes. Not everything belonged to the landowners in the State and society was not solely made for

130 See Kaplan (1976).

131 See Ferrand (2013).

them, so they did not have to urge the legislators to “sacrifice to [their] greed this countless multitude with only its manpower and its industry to subsist.” (*Ibid.* 275). Mably thought that the liberalization of the grain market would allow that, but he admitted that he was wrong. However, he did not completely abandon his initial ideas on the issue:

But I beg you, my dear Eudoxe, to pay close attention to one thing, which is that I would subject the grain trade to less strict rules in a country where there are many more landowners than in ours, and which was not inhabited almost entirely by men who live only from their work. (*Ibid.* 273)

This is a crucial point, as it was not the external liberalization of the grain trade in itself that was harmful, but the fact that it enriched a small number of citizens who spent their wealth in the luxury of the cities.¹³² The institution of free export could be a good policy for domestic commerce, as Mably initially thought, but only on condition that most inhabitants are land-laborers and that a navigation act be implemented. Mably’s economic ideas do not imply freedom of external trade, and more broadly support for foreign trade, but neither do they exclude it in principle. Freedom of external trade is simply not the overriding concern. Thus, the ending of *Du commerce des grains* is a long excursus on what Gournay’s thought has become:

He [Gournay] understood that trade is not the State, but only a part of the State; that all classes of society tend to have opposing interests, and that a politician’s skill lies in consolidating them so that the one will not flourish at the expense of the other. He judged that there can be salutary constraints in commerce, and that his interest, naturally, must sometimes be quite different from that of the merchants. (*Ibid.* 292)

If, as we have seen, Mably inspired Gournay and his circle, and if they shared certain ideas on the science of commerce, the same Gournay became a sort of justification of Mably’s own position. Wanting to set “limits” to free trade, to consider commerce as a “statesman” and not as a “merchant”, to limit the enrichment of nations, Mably’s aim was to present a Gournay that was different from Turgot’s Gournay (*Ibid.* 292). Was this the true Gournay? Maybe, but more so, it was the true Mably, who outlined his life-

¹³² “If the poor are citizens like the rich, if too much wealth on the one hand and too much poverty on the other multiplies a society’s vices and plunges it into the greatest misfortunes, who would be the man unreasonable enough to pretend that a healthy policy cannot prescribe to the rich the conditions in which they will enjoy their fortune, and prevent them from oppressing the poor?” (Mably 1794-5 [1775a], 274)

long position in *Du gouvernement et des lois de Pologne* in 1771. To his fictitious interlocutor, who may have been surprised by Mably's strong encouragement to improve commerce in Poland, he answered: "you are accustomed to hear me blaming commerce" but "I have the honor to respond that commerce is necessary to all peoples that are not savage, and who want to emerge from their barbarity. I will praise it when free of pomp and luxury it serves simple needs and is not irritating for our passions." (1794-5 [1771], 234)

CONCLUSION

It is not so much that had Mably changed his mind, but rather that the debate had shifted. From 1746 to 1775, Mably championed, with minor variations, the same economic ideas. The early 1760s saw him introduce a perspective that would increasingly evolve into "classical republicanism", however, this article attempts to prove that he did not intend to oppose his initial ideas on commerce; on the contrary, he aimed to reinforce them. Mably was anything but a utopian. He never abandoned Realpolitik, and, as seen in his "economical will" of *Du gouvernement et des lois de Pologne*, he was perfectly aware of the benefits and limitations of commerce. So, by introducing a "civic humanism" vocabulary, losing confidence in the wealth of nations after 1760, and praising the poverty and the simple ways of the Ancients against the luxury of the Moderns as an ideal, Mably pursued, throughout his life, an analytical fight against the enrichment of the few over the well-being of the many. In his opinion, "luxury" was not only the enemy of mores, it was primarily the enemy of commerce! That is to say, domestic commerce in the service of the people: the promotion of agriculture with a free domestic grain trade, of simple arts, of rural manufacturers, of the navigation of French sailors, of trade at cheap prices, etc. In a society where property rights could be banned, where needs could be limited but not destroyed, where nations were subjugated by the balance of trade, "luxury" had to be fought, but "luxury", in his mind, was not commercial civilization as a whole.

The present study shows that the interpretation of the first Mirabeau as a mix of both languages ("classical republicanism" and "liberalism") (see Kwass 2003) also applies to Mably. Returning to the issue of "classical republicanism", needless to say, Mably is closer to the later Mirabeau in this respect, but we have tried to prove how it is

difficult to present a clear-cut position in this debate. “Liberal” or “Republican” are characterizations that, on closer inspection, do not exist in pure form. This study adopted a new interpretative framework somewhere in-between “science of commerce” and “classical republicanism” that revealed *another Mably*. Here again, even if Forbonnais and Dangeul were aware of the dangers of luxury, cautious about the consumption of the financiers and great landowners, and even advocates of limited inequalities, they could not accept Mably’s “republican” discourse during the 1760s-70s. However, Mably’s analyses and methods on commerce preceded and then supported many of the Gournay circle trends. This can be seen with some of the policies promoted by the first circle: a navigation act, domestic free trade but restrictive foreign trade, a special focus on agriculture, “useful” arts, rural population growth, etc. This is also true for the “history of commerce” and the need to include commerce in (geo)politics. And herein lies another major sticking point with the physiocrats. Mably did not believe in economic principles which are valid at all times and in all places. On the contrary, he suggested how some general ideas could be applied to countries and circumstances, precisely as the Gournay circle did (see Charles 2006). By reflecting on commerce with a “natural order” of eternal laws (sacred property rights and complete free trade), the physiocrats shifted and radicalized the debate. As Forbonnais, who had adopted a prohibitionist stance at the end of the 1760s, Mably remains faithful to his ideas of controlled grain exports and could be portrayed as a Roman in the 1770s. However, all he had done was to merely add a republican vocabulary to an eventual moderate “liberal” position, which when it first appeared in the 1750s, may have seemed to be an innovative position and methodology.

DEUXIEME PARTIE

**« Repenser l'opposition de Mably à la
physiocratie »**

Les deux articles qui composent cette deuxième partie proposent un éclairage nouveau de la controverse entre Mably et les physiocrates. Pourquoi revenir sur ce thème alors que les choses paraissent depuis longtemps scellées ? La condamnation de la propriété foncière et du despotisme légal des *Doutes proposés aux philosophes économistes sur l'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques* (1768) que Mably écrit en réponse à l'œuvre de Lemercier de la Rivière¹³³, ainsi que la dénonciation des conséquences désastreuses de la politique de libéralisation du commerce des grains décrétée par Turgot en 1774 sous l'influence des *Economistes*, font de Mably un « anti-physiocrate » convaincu. Mais une fois encore, la pensée de Mably s'est retrouvée enfermée dans un cadre d'analyse bien précis, celui du républicanisme classique. En répliquant au despotisme légal par un gouvernement mixte fondé sur la séparation des pouvoirs et un système de contre-forces, en insistant sur la supériorité de la communauté des biens et en considérant le blé comme une marchandise non-économique, Mably utiliserait les « armes des Anciens » contre la modernité des physiocrates (voir en particulier Baker 2001, 38).

Or les choses sont beaucoup plus complexes qu'il n'y paraît. Car s'il n'est pas question de remettre en cause son hostilité à l'égard d'une société organisée autour de la propriété foncière, il l'accepte cependant dans les sociétés modernes et va même jusqu'à la considérer, une fois instaurée, comme une véritable loi « sacrée » (Mably 1794-5 [1775a], 274). Et au moins jusqu'à ses travaux de la fin des années 1750 (et même au-delà), il a d'abord été longtemps favorable au développement des activités commerciales. Jusqu'à la fin de sa vie, il restera sur des positions beaucoup plus modérées que ce que certains ont bien voulu faire croire jusqu'ici.

Sur quelles bases et sur quels registres Mably critique-t-il alors la physiocratie si ce n'est pas en tant que thuriféraire de la propriété collective et ennemi juré du libre-échange ? C'est ce que nous proposons d'exposer dans cette seconde partie en tentant de rendre à la fois la cohérence du philosophe et la subtilité de ses idées.

Mably considère, au moins jusqu'en 1764, que pour assurer le développement du secteur agricole, la liberté du commerce est nécessaire. Mais c'est surtout la libre circulation intérieure et extérieure des biens agricoles qu'il faut encourager, pour faire

133 *L'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques* (1767)

d'une pierre deux coups : éviter les non-valeurs des grains et ne pas enrichir une poignée de propriétaires de manufactures de luxe. Or la deuxième moitié du XVIII^e siècle est marquée par une série de mauvaises récoltes, d'émotions populaires et de phénomènes psychologiques qui vont conduire à de véritables désastres de hausse de prix et de disettes. Mably revient alors en partie sur ses déclarations antérieures mais ce n'est pas tant la liberté du commerce qu'il dénonce que le caractère illimité d'une telle liberté, qui est ardemment souhaitée par les *Economistes*.

En analysant les différentes composantes de ce que nous appelons la demande globale, Mably conclut que la hausse des prix des grains voulue par les physiocrates a nécessairement des conséquences négatives sur les marchés intérieur et extérieur. Avec l'augmentation du prix du blé, le peuple n'est plus en mesure d'acheter les quantités nécessaires à sa survie, ce qui, à terme, entraîne une baisse de la demande intérieure et donc des ventes dans le royaume. Comment peut-on prétendre, interroge alors Mably, multiplier les débouchés étrangers si le commerce intérieur décline ? Dès lors, Mably imagine un autre système, plutôt réglementaire, susceptible d'inverser cette tendance. Mieux, il va justifier les émeutes frumentaires en adoptant les principes de l'économie morale de la foule qui oscille entre tradition paternaliste et conscience populaire des évolutions économiques, politiques et sociales de l'époque. Le peuple ne doit pas être compris uniquement dans le champ de l'animalité (physique) mais également dans le champ moral. Il est capable de réfléchir et de raisonner. Il est donc, pour Mably, un acteur de la vie économique qui par son action indique aux autorités les principes qui devraient être suivis.

Il n'est pas étonnant de voir Mably accorder à l'action populaire un tel rôle, lui qui souhaite tout au long de son œuvre, que le peuple recouvre sa souveraineté. C'est en partie pour cette raison qu'il s'oppose au système politique des physiocrates, le fameux despotisme légal. Mais est-ce là la réponse d'un partisan du « camp des anciens » face aux tenants du « camp des modernes » ? Il est difficile d'apporter une réponse tranchée à cette question tant les similitudes de pensée entre Mably et les physiocrates sont grandes.

En effet, dans leurs systèmes respectifs, l'association primitive est le résultat de l'intérêt individuel d'individus faibles et isolés qui ont la nécessité de s'entraider pour survivre. Cette théorie de la sociabilité naturelle n'est pas le seul point commun de leurs

théories. Les plaisirs et les peines guident chez Mably autant que chez les Physiocrates l'action des individus au commencement des sociétés. Or l'individu est souvent aveuglé par son intérêt immédiat ce qui rend conflictuel l'adéquation avec l'intérêt collectif. Pour résoudre ce conflit, Mably comme les physiocrates s'appuient sur le calcul individuel. Une ligne de partage affleure cependant sur les conséquences d'une telle théorie de l'action. Alors que, dans une optique lockienne pas si différente de celle des *Economistes*, Mably reconnaît la pleine légitimité des propriétés personnelles et mobilières, il attaque Lemercier de la Rivière sur le caractère « naturel » et utile de la propriété privée des terres. Mais c'est en vertu d'autres principes lockiens que sont l'égalité, la liberté et le bonheur, qu'il rejette la définition des droits de propriété établit par les physiocrates. Il est cependant contraint de reconnaître qu'une fois établie, la propriété foncière ne peut être abolie. Il faut dès lors trouver les moyens de diminuer les maux inhérents à une société divisée entre une classe aisée de propriétaires terriens et une classe pauvre de non propriétaires. Une assemblée de citoyens au sein de laquelle les intérêts particuliers se confrontent au cours de débats devient, pour lui, l'unique moyen de faire émerger un intérêt commun. Mais il faut prendre garde aux interprétations trop hâtives là encore. Lorsque l'on s'intéresse aux raisons qui conduisent Mably à défendre la participation active à la vie politique des citoyens, on constate que sa défense des principes lockiens du droit naturel est en fait essentielle.

CHAPITRE TROISIEME

“Mably and the Liberalization of the Grain Trade: an Economically and Socially Inefficient Policy”

INTRODUCTION

In the 19th and 20th centuries, Gabriel Bonnot de Mably (1709-1785) was often portrayed as a forerunner of socialism and revolutionary ideas (Villegardelle 1846 ; Lichtenberger 1898). Yet he first made his name through his political writings, in which he analyzed European diplomacy.¹³⁴ As secretary to Cardinal Tencin (who was appointed as foreign minister in 1743), Mably acquired a knowledge of political and socio-economic relations in Europe which shaped his thinking. In the following decades, as a philosopher, his centers of interest shifted and his writings concerned the theory of natural law, and especially the search for moral and political rules to govern society. Mably admired the republics of antiquity, and he formulated a programme for society based on moral duty and the nurture of virtue, in particular in the *Entretiens de Phocion, sur l'introduction de la morale avec la politique* (1763). Throughout his work, he set out his doubts about the political, social and economic evolutions of the 18th century France, while unveiling proposals for reform that are very specific, and which had a certain influence on the political thought of the French Revolution. Besides, his comments on the great debates during the century concerning the organization of the grain trade demonstrate a very practical view of the issues affecting the second half of the 18th century. Drawing on the doctrine of the physiocrats, this debate hinged on the question of whether the grain trade should be liberalized or not, and how this should be done.

Mably is often presented as a fervent opponent to the physiocrats' doctrines. His criticism is expressed in two written texts: the *Doutes proposés aux philosophes économistes sur l'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques* (1768) and *Du Commerce des grains* (1775), which was written in the particular context of the "War of Flours" (*Guerre des Farines*). The first was a reply to Lemercier de la Rivière (1767) and this work has interested commentators until today. Coste (1975) analyzed the moral and political philosophy of Mably placing him among the intellectuals of the Enlightenment. But she was not interested in Mably's economic thought and dealt superficially with his opposition to physiocratic doctrines. According to Guerrier (1886)

134 Mably had become a real specialist in public law, publishing *Le Droit public de l'Europe fondé sur les traités conclus jusqu'en 1740* (1746-1764) and *Des principes des négociations pour servir de Droit public fondé sur les traités* (1757).

and Wright (1997), this opposition was based on his hostility to private property and on an opposing political theory. Indeed, Mably attacked the concept of “legal despotism” he attributed to the physiocrats, and advocated more “mixed government”. Moreover Mably was suspicious of a society organized around private property: his own system was grounded in common property, which was for him the only truly natural system. This approach led to his reputation as a Utopian. Hence commentators have not focused on Mably’s opposition to the liberalization of the grain trade. When they did, they discussed it briefly or seemed not to have completely understood his position. According to Wright, he was not “fundamentally opposed to the specific policy demands of Quesnay and Mirabeau in the areas of public revenue and commercial regulation.” (Wright 1997, 109)¹³⁵ This misreading follows from the Mably’s subtle position on trade. He recognized the primacy of agriculture and was in favor of a direct tax on land. Moreover, during the *querelle du Luxe*, Mably wished to discourage foreign trade of luxury goods and promote domestic trade of agriculture goods.¹³⁶ However, in 1775, Mably wrote *Du Commerce des Grains* in which he denounced the liberalization of grain trade. Written in June or July 1775, just after the so-called “War of Flour” during the Ministry of Turgot, the work is a letter to an imaginary friend (Cléante) with dialogues between a partisan of free trade of grain (Eudoxe) and the narrator (Mably). This deep piece of scholarship has been (very) little studied. Teyssandier de la Serve (1971 [1911], 87-91) and Wright (1997, 118-121) made a very quick comparison between Mably’s and the physiocrats’ economic doctrines on this point, but without taking seriously the economic arguments of Mably. In reality, only Gauthier (1988) really provides an analysis of Mably’s economic thought of grain trade, but, from a Marxian point of view. She sought to demonstrate that Mably’s criticism is based on the class character of the *Economists’* system (Gauthier 1988, 109-121).

The aims of this article are therefore threefold. First, it seeks to prove that Mably’s opposition to freedom of grain trade is not mainly based on moral or political ideas, but on a strong, deep, and accurate economic analysis of France’s 18th Century economy. Second, it demonstrates that while Mably militated in favor of a regulation of

135 For more details on his system of common property see Mably (1776), Wright (1997, Chap. 5) and Teyssandier de la Serve (1911).

136 See Shovlin, J. (2008, 213-4).

the grain market, he wanted to propose a rather different system than the traditional prohibitionist policy. And third, the article investigates the place of Mably in the anti-physiocrat period of the 1770-1775.¹³⁷ Profoundly rooted in the interest and psychology of the people, Mably's thought produces a "formal rationalization of the economic knowledge" of his own, that, thanks to the works of E.P. Thompson (1971) and Steiner (1998b), could be seen as being different from other anti-physiocrats' authors (especially Galiani, Necker and Linguet). These authors disembodied people by lending a form of animality. According to Mably, people have an animal but also a moral dimension which legitimizes their protest behavior.

This article therefore starts by showing that the liberalization of the grain trade was simply economically inefficient. In Mably's system, people's living conditions take top priority, whereas the physiocrats favored landowners and farmers. Analyzing the different components of aggregate demand, Mably's economic arguments led him to conclude that the liberalization of grain trade had negative consequences on domestic and foreign markets. Moreover, based on both empirical elements and theoretical errors in the physiocrats' arguments, Mably demonstrated that the balance of power in grain markets was never in favor of consumers. Free markets and the pecuniary interests of owning-classes collided with the immediacy of people's subsistence. This article then shows that Mably's opposition to the physiocrats was based on his analysis of the representations of agents in the grain market (and especially what E.P. Thompson (1971) later identified as the "moral economy of the crowd"), which lead him to propose original policy-making for the Kingdom of France. For Mably, the people were becoming more and more conscious of the economic challenges of the 18th century and the grain riots in spring 1775 were a signal of emerging popular, political consciousness.

1. THE LIBERALIZATION OF THE GRAIN TRADE: AN ECONOMIC ANALYSIS

¹³⁷ Concerning this period, see Kaplan (1976) and Faccarello (1998).

As we know, in the physiocrats' doctrine, farmers are the only productive class.¹³⁸ Unlike other branches of activity, agriculture alone yields "income", the famous "net product": "consequently, wealth is made up of the net product of land, because this part only can be enjoyed, in regards to the whole amount of reproduced wealth" (Lemercier de la Rivière 1767, II: 330). But as Quesnay points it out, in particular in his article *Hommes* (1757), a paradox characterized French agriculture. In his five-year planning model, Quesnay starts to observe variations in agricultural prices depending on harvest levels.¹³⁹ This idea conforms with King-Davenant's "law" that price variations are more than proportional to variations in the quantities, and these variations are such that the farmer who puts up capital makes losses when harvests are good and only earns profits when they are bad (Steiner 1992b, 235).¹⁴⁰ Farmers are therefore not encouraged to invest in farming the land. This observation was widely accepted, and so the physiocrats' reasoning contributed to the stabilization of increases in the price of corn. The latter was indeed generally held to be too low to allow farmers to renew their investments and cover their costs. The "right price" to obtain had to favor the progress of agriculture and the enrichment of the kingdom.¹⁴¹

The first means for stabilizing and raising the price of corn is to increase consumption, especially during years of abundance, when a share of grain output falls into "non-value". According to the physiocrats, the demand for food is always higher than production: "thus, there is no lack of consumers, but of consumption." (Quesnay 2005 [1766], 841) In other words, French agriculture suffered from insufficient demand. The demand of agricultural commodities consisted of foreign consumption and domestic consumption. The latter was divided into two elements: the *luxury of subsistence* of the landowning class, and the consumption of primary commodities by

138 See Weuleresse (1968 [1910], I: 2), Cartelier (1976, 43-88), Steiner (1998a, 49-95) or Vaggi (1987, 20-33 and 137-155).

139 Lemercier de la Rivière provides a similar reasoning in *L'intérêt général de l'Etat ou la liberté du commerce des blés* (1770).

140 "Thus in my hypothesis, each degree of a fall in the harvest corresponds to a degree in the increase in prices; so that the farmer sells four times as much corn of a crop which is very abundant and at a very low price, than in a crop which is very poor and at a higher price." (Lemercier de la Rivière 1770, 113-4)

141 The *bon prix* was estimated at 18 livres by setier (12 bushels). It was relatively stable and ensured a difference between the fundamental price and the market price (see Steiner 1992b, 236).

the people (Vaggi 1987, 108-9). And to make up for insufficient consumption, the exchange of agricultural commodities had to be facilitated. More precisely, free circulation of corn internally and externally was the way to achieve this. Thus, for Lemer cier de la Rivière the purpose of trade was consumption: “It is important to form a clear idea of trade; to understand that it is *an exchange to achieve consumption.*” (Lemer cier de la Rivière 1767, II: 252) Quesnay went even further, claiming that full and complete free trade would be beneficial to all classes in society: as farmers got richer, they would be able to improve the farming of land, raise net output, buy more products from the “sterile” class and hence invigorate the entire economy of the kingdom. Thus, the aim of the physiocrats’ doctrine was the increase in wealth of the kingdom. An agricultural development policy based on free trade would increase the net product and therefore tax revenues of the State (Cartelier 1976, 67-72). Mably, and more generally anti-physiocrats’ authors, were less interested in these theoretical issues than in the actual price increase following both liberalizations in 1763-4 and in 1774.¹⁴² Thus, these authors adopted an empirical point of view rather than a theoretical approach as the *Economists* did. According to Mably, the consequence of liberalization is higher prices: we see the bread outbidding (Mably 1794-5 [1775a], 243), while ministers want an expensive corn (*Ibid.* 255).

The question turned around the disposable income of the *manouvriers*. Even if Turgot considered potential “disturbances” in the equilibrium between grain prices and wages with the liberalization of grain trade, his optimism was summarized by his expression: “If society is to subsist, it is necessary that the necessary relationship between commodity prices and the price of work remains on the whole” (Turgot 1913-23 [1770], 315). In other words, this proportion is almost constant. Galiani (1770) and moreover Linguet (1770 and 1771) did not share this optimism. In his *Dialogues sur le commerce des blés*, the former recognized the interdependence of agriculture and manufacturing sector: a rise in the price of subsistence goods leads to a worsening of living conditions of workers, if the rise in prices is not immediately compensated by an increase in wages. Linguet put forward that this increase never happened in the first years, and that the first result of free trade was misery and depopulation (Linguet 1771,

142 Indeed, the prices of agricultural goods increased continually between 1763 and 1775 (Braudel and Labrousse 1970, 383-5). From 1726-1750 to 1781-1787, the prices of corn increased by 47% (Weir 1991, 925).

80-3). When, very late, the landowners and farmers consented to increase the wages, the workforce had dramatically diminished and the employers lost all the benefits of the rising price of grain. Mably followed this path, but with an economic analysis of the consequences of this “proportion” between prices and wages. Galiani and Necker were not fundamentally opposed to free trade. However, they were in favor of prohibitive laws. According to Galiani, a system of taxes on imports and exports of corn must regulate foreign trade. And Necker approved a free trade but also admitted a direct government intervention on the grain market (Faccarello 1998, 125-6). As will be discussed below, Mably was familiar with the idea of regulated trade. But according to him, the unlimited free trade advocated by the physiocrats does not generate the expected effects, with or without an increase in wages.

1.1 FREE TRADE AND THE DOMESTIC MARKET

In 18th century, it was widely accepted that a flourishing country means having a populated country. Though successive crises (especially wars and famines) gave an impression of a decline in population, which is a sign of bad agriculture, all authors are convinced that France is under-populated. So, the consumption should be encouraged to make easier the agricultural development and this therefore requires large population. Mably recognized the necessity of encouraging the agriculture development and people’s consumption:

I agree with you [the physiocrats] that to create a happy State, agriculture must flourish; but I believe that this prosperity of the countryside is due to other principles than those of the Economists. (Mably 1794-5 [1775a], 257)

But in his economic reasoning, he mobilized several analytical arguments to prove the negative consequences of the grain trade liberalization. He adopted a demand-side approach and retained two sectors of activity: the agricultural sector and the manufacturing sector. Each sector was associated with domestic and foreign demands. So, Mably began by assuming that the grain market was indeed liberalized and recognized that free trade opened up new outlets and reinforced aggregate demand by providing additional, foreign demand. Henceforth, it was possible to sell off a significant share of agricultural output, which bolstered prices. But Mably wanted to demonstrate the negative consequences of such an increase. Notably, he asserted that

the effect of dear grain on domestic demand in agriculture and on the cost of production of manufactured goods was deleterious for the Kingdom of France.

Firstly, he reasoned with unchanged wages. The demand for corn regarding its price was seen as simply inelastic in Mably's time, which was particularly problematic when harvests were poor. The poor should dedicate a larger share of their income to corn, reducing spending on other agricultural products. According to Mably, the price of corn was so high that people were no longer able to buy the quantity of corn needed to survive: "How can you be sure that the people delight in great hopes of the Economists while they are hungry and has money to buy only half of bread needed?" (Mably 1794-5 [1775a], 252) If the price of corn increased, the people were not to able buy commodities in their usual quantities, as their real disposable income was cut. This cut in the people's purchasing power should lead to a fall in domestic demand and hence domestic sales in the kingdom: "Should not sellers find affluent buyers? The less the latter are able to purchase, the less the former can sell." (*Ibid.* 258) In the long run, the consequences of such a policy were, if it not the death of an important part of the workforce¹⁴³, the decreasing of fecundity in the lowest classes, depopulation and then a decrease of grain consumption.¹⁴⁴ That is to say that if the population decreases, there will be fewer consumers. The demand decreases as the agricultural prices fall, and:

soon the poor will be afraid of having children, fathers and mothers leave them to die cause of bread shortage. Less than twenty years ago the kingdom would have lost third of its inhabitants. The consumption decreases, which means that the price of corn must also decrease and Public misery will at last impose her law upon you [the landowners], just as you impose it upon her today. (*Ibid.* 276)

The result was exactly the opposite of what was expected by the physiocrats. As a matter of fact, in Mably's reasoning, it was the consumption of the class of non-landowners and especially that of the "sterile" class which encouraged agriculture:

143 The high price of corn leads to people misery. Besides, Linguet insisted that even if wages rise later, we cannot bring back to life the dead (Linguet 1771, 82-3).

144 "[T]he depopulation will follow the poverty caused by the high price of corn, and that before the owners are determined to increase the wages of laborers and artisans, their cupidity will have devastated the countryside (...). To be honest with you, my dear Eudoxe, I would say that, prophecy to prophecy, those of your opponents [the rentiers] seem to me quite reasonable." (Mably 1794-5 [1775a], 256-7)

If we want agriculture to flourish in a sustainable manner, we should begin by ensuring the fortune or at least well-being of what you call *the sterile class*: the latter must be able to consume enough to encourage work and industriousness in agriculture. (*Ibid.* 258-9)

So, in the first place, it was not the landowners' spending which fuelled economic activity but that of the people. If the issue of agriculture is a demand problem (as insisted by the Physiocrats), it is totally absurd to pursue a policy based on higher price of corn. The latter was the first item of expenditure for the majority of the population.

Secondly, Mably assumed that the landowners and farmers were "touched by the tears of the unfortunate" (*Ibid.* 277), and consented to raise the wages of day laborers and other agricultural workers, in order to maintain their real wages. But, a rise in labor costs leads to a rise in farmers' production costs. Gross earnings rise with prices, but costs rise too and in the same proportions, so that there is no effect on net product: "You double income to be sure; but your spending also doubles. With a hundred thousand pounds in rent, you will not be richer than you are today with fifty thousand, because you will only be able to do the same things and have the same vices." (*Ibid.* 277)

To summarize, justifying free trade as a means to compensate insufficient demand has no foundations, as the real disposable income of the people diminishes over time, if wages have not increased. And in this case, despite the opening up of foreign outlets and higher prices, farmers' and landowners' profits do not rise as their gains are offset by their costs. This conclusion seems irrelevant from an economic point of view. Mably did not justify clearly why the income of landowners and wage costs change in the same proportion. He seemed to consider labor as the only production cost. We could try to provide the following explanation: Mably limits production costs to wage costs, which may be explained by his very short term reasoning: rent is paid, thanks to farmers' earnings, once the production process is over. Payments up front on land and taxes are paid by landowners, and simple advances (sustainable investment) are not renewed every year. The issue of annual investments thus seems to be ignored here. But Mably's analysis lacks precision in this point. Nevertheless, this assumption is least debatable in the manufacturing sector. In the matter of fact, if wages increase, it is easier to understand that this increase in wage costs has an impact on the goods' prices.

1.2 FREE TRADE AND FOREIGN MARKET

Mably pursued this economic reasoning and showed that dear grain had a second negative impact: the loss of French manufactures' competitiveness. According to the physiocrats, the opening up of foreign markets was seen as a way to sell surplus production and hence avoid price falls in times of abundance.¹⁴⁵ With free trade, the average price to the seller and hence profits would rise, even in years of good harvests (Steiner 1998a, 54-5). The average price of corn consumers would have to pay every year would only rise by a little. Now, if the price of corn raises slightly, average nominal wages will not increase, so the production cost of manufacturing sector does not change. Consequently, there is no impact on manufactures' competitiveness in foreign markets, in theory (Steiner 1998b, 85).

Mably backed up his arguments by looking at the impact of free trade on the market for manufactured goods. The ability to export grain provides a supplementary outlet and a rise in aggregate demand (due to foreign demand). But the manufacturing sector is also a component of demand and has a foreign outlet. Mably returns to the hypothesis that the liberalization of trade needs to be accompanied by a rise in wages, in all sectors.

Beginning with this fashionable policy, I conclude that the exportation of grain should be forbidden. Why? Because foreign trade can only flourish in a country to the extent that labor is cheap, in other words that food should not be expensive. (Mably 1794-5 [1775a], 279-280)

Foreign trade is only a good thing under the condition that manufactured goods are cheap. The policy of low wages refers to a mercantilist idea. A cheap workforce can produce at lower costs making it easier to sell abroad (Steiner 1992a, 130 ; Clément 1999a, 44). There is dependence between the price of goods and labor costs that explains the desire to obtain real low wages. The latter help towards being more competitive on markets (Steiner 1992a, 129-30). Thus, if the liberalization of the grain trade takes effect, then it should be accompanied by a rise in wages to maintain the income of the sterile class. The costs of labor need to rise as well, as workers in this sector have to be able to buy food at a higher price, without falling into poverty. The

145 "In particular, exports of wheat must be encouraged; this is the only economic policy which can increase the demand for the products of French agriculture, thus securing their profitable sale." (Vaggi 1987, 112)

increase in production costs has necessarily to be impacted on the price of manufactured goods. Thus, marketable goods are more expensive than in any other country of the world, and foreigners will not buy it from France, because “[c]learly the people, whose salaries and whose working days are less significant may provide these goods with a better market and those buyers will prefer them to all other traders.” (Mably 1794-5 [1775a], 280)

Mably invoked Cantillon’s *Essai sur la nature du commerce en général* (1755). As soon as 1757, in *Principes des Négociations*, he used Cantillon’s monetarist argumentation as a point of reference to emphasize the dangers of foreign trade, and again in 1764¹⁴⁶ and in 1775. It is well-known that Cantillon suggested that an excess in the balance of trade would lead to a large quantity of money in circulation in a Nation, so that prices would increase and therefore such a nation would become less competitive and manufactures would finally be ruined (see Murphy 1992, and 1997 [1986], 194). Mably mobilized then Cantillon’s argument but he did not apply it to monetary issues in general, he adapted it to the grain trade. According to Mably, the foreign trade of corn brought an additional quantity of money into the kingdom, leading to inflation. So liberalization leads to a rise in the exports of corn, but at the same time causes a fall in the exports of manufactured goods, following the rise in the cost of labor. The more expensive subsistence goods and food are, the more thrift and economy must be pursued in other expenditures. The increase in the price of grain will cause labor in workshops to languish: “Through what miracle do you believe that the decline of your domestic trade will expand and multiply the branches of your foreign trade?” (Mably 1794-5 [1775a], 280-1) The economic policy of the physiocrats thus had a negative impact on foreign trade of the kingdom: “You are scatterbrained; tell him suddenly M. Cantillon (...). Read my book, have I not told you, have I not prove to you that the trade produces at first wealth and then poverty?” (*Ibid.* 289)

Mably already developed such arguments in 1750s. i) two complementary sectors for trade: agriculture and manufacture; ii) domestic trade and foreign trade are subject to reciprocal knock-on effects; iii) cheap labor. He drew identical conclusions regarding

146 In *Droit public de l’Europe*.

exports of corn which led to a loss in competitiveness and so to decline of trade.¹⁴⁷ As Forbonnais, when the price of corn becomes too high, exportations must be prohibited for economic raisons (wage increases and consequently the price of manufactured goods exported) (Morrisson 1967, 12). The driving force of agricultural production is consumption which is depressed by the high price of grain. Thus, referring to the edit of 1764 allowing the free exportation of corn, Mably underlined the intelligence of having introduced a clause requiring the suspension of exports when the price of setier reached 30 livres:

They [the merchants] were laughing heartily at the stupidity of our decree allowing foreign exportations, which ordered ports closed when the price of corn exceeded the ten crowns in neighboring markets. (Mably 1794-5 [1775a], 265)

Mably returned so many times to the “limits” to put on “indefinite freedom” when he related how the thought of the group’s instigator (Gournay himself) had been deformed and derailed by his disciples, whom he assimilated to the physiocrats.¹⁴⁸ Having communicated to him his commentary on Child, Gournay told him that he loved freedom, but did not want it to degenerate into “*licence*” and for that reason he had been wrong to believe that the purpose of nations should be unlimited enrichment (*Ibid.* 294).

To conclude, Mably criticized the unlimited freedom of export advocated by the physiocrats. Only superfluous production can be exported. The liberalization of grain trade had the principle effect of making grain scarce (what increases its price) within the kingdom, and aggravating the misery of the people. Next, increases in the price of grain would weaken the competitiveness of French manufactured goods, which were no longer able to find foreign outlets. Lastly, as the people’s real income diminished, they would shift their spending to essential agricultural products, rather than manufactured goods whose consumption was absolutely not necessary to subsistence. This compounded a depressive impact on craft production.

Based on these observations, Mably asked if grain trade should not contain different rules than those governing trade in other products.

147 See *supra*. Chapter 2, pp.90-1 and 99-10.

148 According to Mably, indeed, “M. Quesnay thus finds himself the head of the sect which M. de Gournay had created.” (Mably 1794-5 [1775a], 296)

2. THE ROLE OF POLITICS AND THE CONSUMER PROTECTION

Having concluded that the physiocrats' doctrine on the effective demand was flawed, Mably sheds light on the dangers of this doctrine concerning the internal functioning of the market. For Mably, essential commodities cannot be subjected to the same laws of supply and demand as manufactured goods. Corn is actually not a commodity which can be normally traded as it is directly linked to the natural right of subsistence. And as this is a natural right, politicians must ensure that it is respected: "corn must be preserved economically and not traded" (Mably 1794-5 [1775a], 264). The government must ensure that the price of essential commodities is proportional to the peoples' wealth. To summarize, Mably's analysis is twofold: the liberalization of the grain trade is not only an economic error. It is a political fault, as corn is not a commodity like others. Galiani had already put forward the same idea and was even more explicit than Mably, demonstrating that as corn is a good of primary necessity, it should be "of primary concern in the civil order of societies, and from this point of view it falls into the realm of politics and *raison d'Etat*" (Galiani 1848 [1770], 23). Trade in grain must not be subjected to the same rules as trade in other goods. Galiani referred to the immediacy of the need for grain (Faccarello 1998, 127) and Mably put forward the same idea: "Simple reason tells me that none of my needs is as pressing nor as constant as my daily need to eat." (Mably 1794-5, [1775a], 262) The lexical field employed by Mably is that of emergency (*pressant, constant, impatience*): in line with Galiani's *Raison d'Etat* and with Linguet's *droit à la subsistance* (Linguet 1771, 53-4). It would be interesting to try to identify the reasons leading these authors, and especially Mably, to classify corn as a matter of politics.

2.1 MABLY'S OPPOSITION TO GRAIN TRADE AND THE CONTEXTUAL EVIDENCE

Several factors must be taken into account. The first is the context in which Mably wrote *Du Commerce des grains*. This work was published during the spring of 1775, a period better known now as the “War of Flours” (*Guerre des Farines*). He analyzed the popular movement with the greatest concern. He was alarmed by the growing misery of the people and concluded that public – but not governmental, and this is a major point – intervention in the supply of grain was a necessity in any place and at any time.

E.P. Thompson’s work is useful in helping to understand these crowd movements, and their political and social consequences, as well as popular taxation. His notion of the “moral economy of the crowd” (see Thompson 1971), helps us to identify better the opposition to the liberalization of the grain trade in the 18th century:

It is of course true that riots were triggered off by soaring prices, by malpractices among dealers, or by hunger. But these grievances operated within a popular consensus as to what were legitimate and what were illegitimate practices in marketing, milling, baking, etc. This in its turn was grounded upon a consistent traditional view of social norms and obligations, of the proper economic functions of several parties within the community, which taken together, can be said to constitute the moral economy of the poor. (Thompson 1971, 78-9)

Hunger is the first motive of popular action: it is immediate and human beings cannot risk dying from hunger today in the hope of future abundance. The second motive of popular action lies in its break with the links of paternalism. The scrapping of all market regulations – aimed at protecting the people’s subsistence – reinforced fears concerning merchants and their self-interested behavior. The landowners and merchants served their own interests and enjoyed a higher income, benefiting the development of agriculture, but at the expense of the people’s well-being. This situation was conducive to maintain popular representations of injustice concerning the market system (Steiner 1998b, 117). Thus, moral economy was a mixture of rational analysis, prejudice and the traditional model for dealing with food shortages (Thompson [1971], 1998, 49).

It is necessary to characterize Mably’s original position to show that his view fitted with the “moral economy”, contrary to his contemporaries. The opponents to the liberalization of grain trade, and in particular Galiani, Necker and even Linguet, must be distinguished from Mably. The latter considered equality as a natural law¹⁴⁹ and

149 “[T]he whole earth is the heritage of all of you, and you were equal when you are out of my hands [of the nature]” (Mably 1794-5 [1768], 15).

emphasized on this law to criticize the physiocrats, especially in *Doutes proposés aux philosophes économistes* (1768).¹⁵⁰ The philosopher built a hypothetical history in which the emergence of landed property was the central element (but not the only one) which broke the natural equality prevailing previously in societies (Mably 1794-5 [1768], 16-7). By the time the land was privatized, inequalities increased in a terrible way (*Ibid.* 10). However, we know that the physiocrats made freedom of grain trade as a consequence of the owner's rights; the landowner must be free to enjoy his possessions (exportation). According to Mably, the consequence of this policy is a reinforcement of the violation of the natural law of equality, though enriching the ones, to impoverish the others a bit more. These steps should be seen in the context of "the moral economy of the crowd": the people should not be contained, tamed or alleviated. They have an imprescriptibly right to nourish themselves especially by not living in a society dominated by cupidity and inequalities. In that - as we will see how these results in his reforming ideas are wary with respect to the government - Mably is different.

Galiani and Necker in particular, had finally a moderate vision of the people, and so more traditional. The physiocrats combined the "*réglementaires*" with superstition, in order to have popular prejudices yet Galiani did not act very differently. He disembodied the people by lending a form of animality: the people did not think but feel, and react consequently.¹⁵¹ Galiani fully understood the couple "subsistence / submission" which was broken for the freedom of the grain trade. He did not advocate for resurgence of regulations, but a gradual transition to a framed freedom. From this point of view, he explained that: "[it] this liberty suddenly given to someone who has been long accustomed not to take care of providing his own food is a disastrous present." (Galiani 1848 [1770], 166) Galiani apprehended the people like a "minor" arguing that it is necessary they be educated. He saw it like a subordinated entity, which cannot reason, and which it is necessary to guide slowly towards the light. Necker also had a pejorative idea of the people. The people are ignorant. Thus it is dangerous to apply any rule without spare: "it should be like a sensitive child, to employ him with

¹⁵⁰ We do not deal systematically with Mably and physiocrats' opposition on issues of property and inequality, which are the subject of the next chapter. We try only to include Mably in his opposition to free trade in relation to his previous work and his epistemological position.

¹⁵¹ "The people do not prick themselves to reason; it feels, it tests, it has the memory, and is wary of the innovations" (Galiani 1848 [1770], 165).

more dexterity than force, to accustom it before ordering, bringing it and not forcing it.” (Necker 1848 [1775], 353) Yet he supported the *public opinion* but it is not that of the greatest number. Only the educated people are able to reason and judge. These elites formed the *tribunal de l’opinion* which did not include the whole of the population (Burnand 2004, 57).¹⁵² On the other hand Linguet has a different point of view, though the implications are similar. In *Théorie des lois civiles* (1767), he explained how landed property is the consequence of a violent usurpation and not the result of a pacifist lockean fable. However, in *Réponse aux docteurs modernes* (1771), he did not mobilize these arguments to disown free grain trade but a form of “Welfare State”. No doubt, he made *manouvriers* and landowners descendants for the former of the poor despoiled by the ancestors of the seconds, the warriors of primitive times. Free export of grain (increasing the rights and incomes of the latter) is a further proof of the iniquity of human laws. But a terrible chaos would result from a general revolt of the poor class. It is therefore in the interests of landowners and the society that the government organized the grain market: to prevent revolt that Linguet feared above all (Levy 1980 ; Orain 2014b). The price of bread should remain at a reasonable level. Rather than a “moral economy of the crowd” it is a kind of “pre-Keynesianism” that Linguet became the advocate. Like Galiani and Necker, he feared the people (despite its statements on the issue).¹⁵³

Mably's point of view is much different from what was mentioned earlier. He understood fully popular psychology; he justified it and legitimated the people’s actions from an epistemological point of view (natural equality). Mably did not think the people in the only field of the animality. In *Entretiens de Phocions* (1763), he defined human in the following way: “We hold the medium (...) between the pure intelligences and animals, let us be altogether neither one nor the other.” (Mably 1794-5 [1763], 51)¹⁵⁴ Human is a physical being because he must feed. But he is also a moral being, that is to say, he is intelligent, sensitive and able to think and act:

152 “The greatest number of the individuals which composes this population “is indifferent to the public thing, because of “their poverty and their ignorance” (Necker 1802 quote by Burnand 2004, 57).

153 Moreover, he was also afraid of enlightened elites of his time.

154 « Nous tenons le milieu (...) entre les pures intelligences et les brutes ; ne soyons ni tout l’un ni tout l’autre. » (Mably 1794-5 [1763], 51)

Let us condescend some time to regard us as intelligence and sensitive beings, that our intelligence and our sensitivity join together; and we will see being born many other needs that those for agriculture. (Mably 1794-5 [1768], 28)

Mably implemented this individual dualism at society level: “the physical and moral are characters bound into humans, they must also be in society” (Mably 1794-5 [1768], 27). According to the physiocrats, the physical order is nothing more than the economic order which is involved in the agricultural economy: “everything is physical in nature and the natural order, where as the social order is a part, it is not and cannot be anything other than the physical order.” (Lemercier de la Rivière 1767, I: 38) Mably strongly criticized this submission. The idea that everything is physical in nature expresses the idea of natural economic laws. But Mably clearly distinguished what are the physical science and the moral sciences: “there are no moral and political truths as geometrical truths, and our author was wrong to confuse.” (Mably 1794-5 [1768], 47) Mably criticized the assimilation doing by the physiocrats between the laws of geometry and the laws of morality and politics. According to Mably, in geometry, reflections focus on simple objects and geometricians reach agreement and define exact laws. Opposing this, moralists and policies must reflect on more complex issues involving different objects, which have themselves different aspects that must be considered. Finally, no positive law can be considered, for Mably, like a political truth (Cohen 2006). The conclusion that Mably draws from this report is extremely strong: nobody (whether a minister or a sovereign) is able to produce and control laws in political economy.

To reiterate the words of Steiner,¹⁵⁵ Mably was opposed to the “formal rationalization of the economic knowledge” of the physiocrats.¹⁵⁶ The riots of spring 1775 are for Mably the expression of the moral nature of human and not only animal. He defended thus the popular riots which he regarded as the expression of a rest of morality on behalf of the people. This rejection of popular knowledge in a non-scientific context created an intellectual divide between Mably and the physiocrats. This rationalization stood in opposition to popular views. The moral economy of the crowd

¹⁵⁵ Steiner, (1998b)

¹⁵⁶ Quesnay’s five-year model is an important example of a project to build “a formal rationalization of economic knowledge” (Steiner 1998b, 82-3); i.e. a framework in which he tries to get rid of the simplistic economic representations of people and merchants, in order to create a ‘scientific’ analysis of economic phenomena based on calculation and abstract figures.

shed light on these popular views, which were the motor of moral action. Furthermore, Turgot's rigidity in the conduct of his policy sharpened the people's worries. He refused to believe that popular uprisings could be caused by liberalization (Kaplan 1976, 47). Turgot was aware of the fact that, in times of food shortage, the people's poverty would lead him to buy cheap cereals of low quality. But in the face of such market failures, he maintained his policies and denounced conspiracies by using force to stave popular riots off. Mably did not subscribe to such conspiracy theories – "My party is to believe nothing at all of what we say" – demonstrating thus a high degree of realism for those times: "the government is no doubt arming itself to the teeth and filling the Bastille with prisoners in order to get to the source of these alleged conspiracies (...). We will be very shameful, when we will see that all this will come to nothing." (Mably 1794-5 [1775a], 247-8) If the people made itself master of market, it is not due of any conspiracy which would have persuaded them that the higher price of corn is the result of government's manipulation or made by the government's enemies. During the grain riots, and especially during the War of Flours, the only claim made by the people was to buy bread at a "just price".¹⁵⁷ Furthermore, one of the characteristics of popular taxation was that the people pay farmers, who were taxed, what him, the people, considered to be just. The spring riots of 1775 were marked by little violence against producers, merchants and bakers. The people held their actions to be legitimate, as Mably noted: "These peasants (...) do not steal, they pay cash for what they take and they only want to buy wheat cheaply." (*Ibid.* 246) Mably thus legitimated the people's action, and his view fitted perfectly in with the moral economy of the crowd. He clearly stated that he could excuse the riots, "because it is not impossible that they may be the cause and the principle of a joyous revolution." (*Ibid.* 249) And this revolution would be the awareness by all orders of society of Turgot's policy ineffectiveness. Moreover, any reform will have no effect in a society that promotes the interests of the owners.

Indeed, in a society governed by landed property and so by inequalities in conditions, humans are divided into different classes that have conflicting interests. These classes: "will continue to be divided, as long as we will not make them a fate equal." (Mably 1794-5 [1768], 40) Mably recognized the sacred law of private property in the modern States (Mably 1794-5 [1775a], 274), but at the same time he considered

¹⁵⁷ Concerning the 'just price' and grain trade in the 1750-60 decades, see Charles (1999).

that the freedom of grain trade was an “abuse” of such property rights. The primary idea of commercial liberty was to encourage agriculture through the increase in wealth of the landowning class. The increase in wealth of landowners should not take place at the expense of non-owners. The poor is a citizen as much as the rich, and if society is to be maintained, the private property of the latter cannot be extended to the detriment of the former:

You can imagine hundred means to give to the campaigns a kind of strength, I will believe them very-bad, as long as they will excite complaints and murmurs in the largest number of citizens (Mably 1794-5, [1775a], 257-8).

The grain market involved for Mably different actors with conflicting interests. It is possible to identify three types of actors who played a role in the grain market: the producers, the merchants and the consumers. The first had to sell their corn very quickly in order to pay their costs (taxes and rent) arising from their activity. The second played a middlemen’s role between producers and consumers. This class was only motivated by cupidity, and was one of the main causes for the high price of corn. The last type of market agents were the consumers, in other words the non-owning class (the people). Corn was an essential element of their subsistence. If the market was not controlled, the balance of power between the different actors would be always favorable to the pecuniary interests of the merchant class. Besides, Necker envisaged the functioning of markets, taking into account the passions of their actors: the pecuniary interests of the merchants and the landowners, as well as popular concerns over subsistence. He adopted a prohibitionist system to preserve surpluses needed for the subsistence of all. But he did authorize corn exports in times of abundance, for the situation of landowners not to deteriorate. In contrast, Mably did not follow Necker in this policy:

I [Mably] read what he [Necker] wrote on the trade of the grains (...). But while wanting to establish what it would be necessary to do, he does not give me a great idea of his capacity. He does not want to introduce fixed rule; he wants that all depends on the prudence of the minister, who, taking care on the needs for the state, will order and defend successively what he will believe most advantageous, according to the difference of times and the circumstances. I do not forgive these dangerous doctrines in a man born in a republic. (Mably 1794-5 [1781], 100)

We have already pointed out this idea; nobody is able to enact a law in politics. Mably’s criticism to Necker makes sense: the regulation of the trade is dangerous living at the

discretion of the minister. Thus, Mably included the economics' representations of agents but, in contrast to Necker, he considered that the reconciliation of interests was impossible. The means of production are in hands of landowners and the commercial capital belongs to merchants. The domination of these two classes and their pecuniary interests increased misery (Gauthier 1988, 120).

According to Mably, to reconcile these different interests, the assembly becomes the instrument of this reconciliation between classes. The "common interest" discovered by citizens in the course of debate will serve as compensation for the unequal division of the spoils of labor (Wright 1997, 114). While waiting for the government to take this new form, Mably was finally constrained to propose a system of strict regulation of grain trade. Thus he adopted a system of public management not because he felt it to be the best policy to follow, but because it was the "least worst".¹⁵⁸ This policy of the least worst is the only one able to limit the domination of owners on the grain trade. At bottom, the argument is not very different from the one Mably was exposing in 1746, 1748, and again in 1764 when he supported the exportation of grain in the line of Gournay's thought. Having shamefully enriched a few landowners, farmers and grain merchants, the price rise that followed that freedom ought finally to be abandoned because it had not produced the anticipated effects, in other words the comfort of the most numerous class.

But I beg you, my dear Eudoxe, to pay close attention to one thing, which is that I would subject the grain trade to less strict rules in a country where there were many more landowners than in ours, and which was not inhabited almost generally by men who live only from their work. (Mably 1794-5 [1775a], 273)

This point is crucial. It is not the liberalization of grains in itself that is harmful, but the fact that it enriches a small number of citizens.¹⁵⁹ The institution of free export could be a solution to the development of agriculture, as Mably thought at first, but only on

158 "Think of the inconveniences that are inevitable with the present system of administration and those which will follow my public management proposals. You will see that the advantage is on my side." (Mably 1794-5 [1775a], 271)

159 "If the poor are citizens like the rich, if too much wealth on the one hand and too much poverty on the other multiply a society's vices and plunge it into the greatest misfortunes, who would be the man unreasonable enough to pretend that a healthy policy cannot prescribe to the rich the conditions on which they will enjoy their fortune, and prevent them from oppressing the poor?" (*Ibid.* 274)

condition that the majority of inhabitants be landed laborers. Mably's finality does not imply freedom of trade, but neither does it exclude it in principle. The opposition to physiocracy has to do less with the doctrine in itself than with its consequences. Moreover, the whole ending of *Du commerce des grains* is a long excursus on what has become of Gournay's thought.¹⁶⁰ It has been misinterpreted, and Quesnay in particular definitively disguised it with his indefinite and atemporal freedom of trade. Mably introduced himself as the true heir of Gournay:

I witnessed the revolution that occurred in the feelings of M. Gournay. [...] I was wrong, he told me, to look at the trade as the main part of the government. [...] I like freedom in trade, but I do not want that it degenerates in license. (*Ibid.* 294)

Commercial liberty must be limited. If free trade means that « everyone must be the master to trade as he sees fit, without being subject to other rules than his self-interest and his industry [...] far from bringing about a flowering in trade, it would destroy it completely. » (*Ibid.* 288) In Mably's analysis, without rules, liberty leads to a concentration of trade in few hands, a sort of monopoly not profitable for the State.

2.2 MABLY'S GRAIN POLICY

Mably imagined a supply system based on three principles: i) only laborers and farmers are allowed to trade in corn, ii) it is only possible to sell corn in public markets; and iii) granaries for storing abundant corn are managed by municipalities and not by State officers. As only a well-supplied market was considered to be a sign of abundance and to reassure the people, the market was the sole place where commerce could occur, with the exception of small quantities from peasants' granaries that could eventually be sold (Mably 1794-5 [1775a], 267). If we set aside this exception, condition ii) is actually a traditional one. However, concerning the first point, Police prohibited farmers from trading in grain, whereas Mably considered that responsibility for grain trade

¹⁶⁰ “He [Gournay] understood that trade is not the state, but only a part of the state; that all the classes of society tend to have opposite interests, and that the politician's skill is to consolidate them so that the one will not flourish at the expense of the other. He judged that there can be salutary constraints in trade, and that his interest well understood must sometimes be quite different from that of the merchants.” (*Ibid.* 292)

should go to them.¹⁶¹ He had confidence in them: “They constantly have to make money to pay their masters and their taxes; and their mediocre fortunes do not allow them to stockpile corn what would make them tyrants in their cantons.” (*Ibid.* 267) Laborers and farmers were simple men, who would content themselves with profits proportionate to the wealth of their buyers. They did not have the ambition of merchants and would limit their activities to their provinces. Thus, Mably considered that the merchant class should quite simply be abolished for two reasons: the first one is to avoid the concentration of commercial capital and the second one is the inability to control their cupidity.

The third condition was the constitution of stocks. Paternalist policies prevented the development of private granaries, as stockpiling of any sort generated significant worries among the popular, non-agricultural classes. Anyone building up reserves, were they labourers or merchants, was suspected of speculating. Mably did not share this suspicion. The partisans of regulation considered stocks as a good means for limiting price fluctuations in grain. However, according to Galiani, public granaries did not constitute a solution, in country like France; they are synonymous with despotism and inefficiency (Faccarello 1998, 125).¹⁶² Necker was more in favor of domestic trade and maintaining the role of merchants, but he considered stocks of corn as a security in view of unexpected price increases (Clément 1999b, 154-5). Unlike Mably, he did not speak about public granaries but about “provisions”. The bakers were responsible for the constitution and management of corn’s stocks in each city. Those stocks were strictly controlled in time and in quantity in order to “avoid corn stock that is not necessary, because it is a capital rendered useless and a means of raising the price of commodity.” (Necker 1848 [1775], 335) For all these authors, the problem was the slowness of the market to adapt itself to any measures which sought to improve its functioning. In favor to commercial liberty, prohibitive laws are, however, necessary to ensure a sufficient supply throughout the Kingdom. So generally saying stockpiling appears as a means to ensure, in good conditions, the transition to a market economy.

161 “The authorities feared that regular participation in grain traffic would divert these cultivators from their primary role as producers and that the laborers would abuse the permission to buy by forming secret hordes easily masked in their farms.” (Kaplan 1976, 67-8)

162 However, he recognized the usefulness in the case of little sovereignty as Genoa.

According to Mably, the primary advantage of public granaries would be to reassure the people of its subsistence in the case of bad harvests or sudden rises of the price of grain, the famous *disette d'opinion* theorized by his brother Condillac (Orain 2006, 514). Mably clearly understood popular psychology related to subsistence:

[P]reventive measures need to be taken against terrors of imagination, if the slightest increase in the price of grain is not to lead the people to feeling threatened by the fear of misery and hence causing dangerous agitations.” (Mably 1794-5 [1775a], 269)

The setting up of granaries to store abundant stocks reflected the view that each province should ensure its own subsistence, and especially in times of poor harvests. Mably thus proposed to create “granaries of abundance in the main towns of each district” (*Ibid.* 269). When harvests are good, instead of exporting surpluses, farmers and laborers take it to these granaries. Stocks could thus be built up, constituting a source of wealth for times of food shortage, and above all preventing speculation attempts. Furthermore, and significantly, Mably proposed that municipal officers manage such public granaries. When prices were low, they should buy grain and when prices exceeded a certain level (*Ibid.* 270), they could open up the granaries to supply markets and hence limit price fluctuations. In addition, in order to avoid merchants’ action, municipal officers could correspond with each other, so that if a food shortage strikes in one province, its officer could then contact a province where there was still certain abundance, and they could jointly organize to supply the province in difficulty. In fact, Mably was very critical of State policy-makers, particularly towards France’s Controller-General of Finances and the regional Intendants. The latter were power-hungry as they become “absolute monarchs” of their provinces (*Ibid.* 271) and they were subjected to the particular interests of the Royal Court when members possessed land in their provinces. According to the Controller-General, “Such a Madame will be dearer to him than three provinces and he will go to have fun at the opera whereas you will fight to have some bread.” (*Ibid.* 272) Mably adopted a critical tone concerning State officers. He held them to be corrupted and to lack the dignity needed to be trusted to manage the nation’s supply of grain. His mistrust with respect to the Minister or of any government member is expressed once again.

Finally Mably tried to convince the need to change the form of government: “With regard to the national opinions which form the character of people, you will see

that they will be only abandoned when the government itself took a new form, or at least are suffered some significant modifications.” (Mably 1794-5 [1768], 52) The establishment of a representative republic in which the interests of each class can confront each other is the only way to make emerge a common interest.

CONCLUSION

Though Mably agreed with some of the physiocrats principles, he did not share their free trade politics. The idea that to encourage agriculture it was necessary to ensure the highest possible income for landowners ran against the whole of Mably’s system. To promote the increase in wealth of the landowning class at the expense of non-owners was simply inappropriate.

For Mably, the wish to increase the price of grain ran against the interests of the people, and would not lead to the fulfillment of the physiocrats’ hopes concerning the increase in wealth of the nation. Justifying free trade as a means of compensating for insufficient demand was a “non-sense”. Firstly, if wages did not follow price rises in grains proportionately, common people would no longer be able to consume agricultural products. The increase of corn prices led to a fall-off in domestic demand. The purchasing power of people would be cut and they would not be able to buy commodities in their usual quantities. Secondly, the manufacturing sector would weaken, leading in turn to a decline in the agricultural sector. The corn prices rise made necessarily increased wages. But an increase in wage costs made sales abroad more difficult. Mably thus showed that liberal economic policy was flawed, even for the farmers and landowners, if the tax burden had increased, and he thought that this policy was a means to increase it.

The error of the Physiocrats was to look at the possibility of continuing a supply policy without taking into account the divergent interests of economic actors, in particular those of the owners and the non-owners. The pecuniary interests of landowners and merchants were opposed to the subsistence needs of the people. Moreover, the policy of the physiocrats reinforced the market power of owners. Thus, Mably asserted his views: corn was not a matter of trade but of politics. His agenda was geared to the interests of the people and he held that politics had to ensure supply. He did consider the possibilities of a true agrarian reform in which the role of politics was

to break the landowners' and merchants' monopoly. One of the aspects of this reform would be to meet and protect the interests of the people. Grain riots were only the reflection of the people wishes to assert the principle of subsistence and reinforce their market power. More specifically, riots characterized a moral economy of the crowd which oscillated between the traditional economic representations of the people and a popular awareness of the economic, political and social changes of the time. For Mably, the people, through its "representations" and actions, was actor in the economy and would indicate to the authorities what kind of policies they should pursue. These "claims" characterized the transitional nature of the period that could be viewed as pre-revolutionary in the light of Mably's texts.

CHAPITRE QUATRIEME

**« Les fondements de la controverse entre
Mably et les physiocrates : Sensualisme,
Droit naturel et Despotisme légal »**

INTRODUCTION

Les Doutes proposés aux philosophes économistes sur l'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques (1768) occupent une place singulière dans les écrits de Mably. Comme l'a remarqué Johnson Kent Wright, cet ouvrage est l'occasion de voir le philosophe, qui habituellement évite toute polémique, s'engager dans une vive opposition à un système de pensée précis, celui de la physiocratie (Wright 1997, 109). A travers dix lettres adressées à l'auteur des *Ephémérides du Citoyen*, l'abbé Nicolas Baudeau, Mably exprime à la fois son hostilité à l'égard d'une société organisée autour de la propriété foncière et son rejet du système politique défendu par les *Economistes*, le despotisme légal. Ainsi, dans les deux premières lettres, il analyse les principes qui régissent l'ordre naturel des physiocrates exposés par Lemercier de la Rivière. La justification du caractère naturel de la propriété foncière ne convainc pas Mably qui voit dans la communauté des biens le seul vrai système naturel des sociétés politiques. Cette prise de position lui a valu la réputation d'être un penseur avant-gardiste du socialisme utopique (Lerminier 1833, 92-6 ; Guerrier 1886, 108-114 ; Teysseidier de la Serve 1911, 93-114). Voulant prouver que l'établissement de la société a précédé celle de la propriété foncière, il mobiliserait principalement deux éléments. Premièrement, les hommes se seraient rapprochés parce qu'ils avaient des qualités sociales et que leurs besoins les invitaient à s'aider et à se servir mutuellement les uns les autres (Guerrier 1886, 110). Cette assertion ne peut être remise en cause. Toutefois, on notera que les physiocrates avançaient eux aussi l'existence d'une association humaine fondée sur des affections sociales et le devoir d'entraide. Sur ce point l'opposition ne semble donc pas frontale, bien au contraire. Deuxièmement, Mably opposerait à la forme de propriété exclusive choisie par Lemercier de la Rivière comme « naturelle », la grande diversité de l'histoire des sociétés. Si la propriété foncière a accompagné la naissance de certaines sociétés, d'autres comme celles des Iroquois, des Hurons ou des Jésuites en Amérique ont été florissantes sans que la propriété foncière ne se soit développée (Gauthier 2013, 89-90). Sur ce point, l'opposition semble plus franche, mais nous allons voir dans ce qui suit que si Mably attaque ce caractère « naturel » de la propriété privée des terres, il reconnaît pleinement qu'une fois instaurée, il n'est plus possible de l'abolir. Sa critique de la physiocratie n'est donc pas non plus exactement menée sous l'étendard de la propriété collective. Si ces deux éléments – réunion des individus en société et question de la propriété – ne semblent en fait pas décisifs dans la controverse

que Mably engage avec les physiocrates, où se situe alors le véritable point de rupture entre eux ?

Dans les huit dernières lettres, Mably attaque le modèle du despotisme légal. Confier tous les pouvoirs à la discrétion d'une seule personne ne peut que conduire à un gouvernement arbitraire. La société étant composée d'individus aux intérêts opposés, il faut trouver le moyen de faire émerger un intérêt commun. Mably imagine dès lors une assemblée de citoyens au sein de laquelle le débat public permettrait d'aboutir à des décisions communes. Proposant également une séparation des pouvoirs – les fameuses « contre-forces » – la réponse de Mably à la physiocratie reposerait donc, pour beaucoup de commentateurs, essentiellement sur l'adoption d'une forme républicaine de gouvernement (voir en particulier Wright 1997, 105-114).

Cette interprétation n'est pas dénuée d'intérêt mais elle participe d'un appauvrissement de la critique de Mably à l'égard de la physiocratie. En effet, en insistant sur la participation active à la vie politique du citoyen, le constant recours à l'histoire, tout en appuyant sur son hostilité envers la propriété privée des terres, les commentateurs ont tendance à enfermer la critique que Mably adresse à la physiocratie dans le cadre du républicanisme classique. C'est particulièrement le cas de K.M. Baker qui avance que dans sa controverse « Mably en appel à l'expérience des anciens et de l'histoire, insistant sur le fait que la régulation des passions ne peut être atteinte que par la promotion d'une volonté politique commune » (Baker 2001, 38). Mais l'interprétation de Baker souffre d'une aporie majeure : l'historien américain ignore les références, pourtant si fréquentes, de Mably au jusnaturalisme, son recours constant à John Locke. L'éviction du vocabulaire lockien dans la critique de Mably aux physiocrates sert une interprétation bien précise : l'idée selon laquelle la Constitution de l'An III serait l'expression parfaite d'un républicanisme classique français au XVIIIe siècle incarné notamment par Mably (Bosc 2009, 105-6). Pourtant, Mably voit en Locke la référence majeure en matière de droit naturel. S'il est, sur certains points, critique à l'égard de certains autres théoriciens (Hobbes, Grotius, Pufendorf, Wolff), cette critique est à lire dans le cadre d'une préférence lockienne (Bosc 2009, 104).

Peut-on dès lors concilier le langage républicain et celui du jusnaturalisme et en quoi cela informe-t-il de manière nouvelle la controverse entre Mably et les physiocrates? Pour répondre à cette question, nous nous appuyerons sur deux éléments

fondateurs de la pensée du philosophe qui ont été souvent négligés par les commentateurs¹⁶³ : son adhésion à la philosophie sensualiste de son jeune frère Etienne Bonnot de Condillac, et son adhésion à la théorie lockienne du droit naturel. Ces deux nouvelles pistes de lecture nous permettront de présenter un Mably moins caricatural et une opposition à la physiocratie beaucoup plus fine que la triviale controverse entre un prétendu « Camp des Anciens » vs. un autre « Camp des Modernes ».

On l'a dit, Mably et les physiocrates adoptent le même point de départ : une association humaine utilitaire. Les hommes, étant des individus faibles et isolés, sont naturellement conduits à se rapprocher pour survivre. Cette entraide résulte d'une sociabilité naturelle qui fait écho à la tradition pufendorffienne. Cependant cette association n'est pas un processus purement altruiste, c'est pour satisfaire son intérêt personnel que l'individu se rapproche de ses semblables. Et de ce point de vue, Mably et les physiocrates partagent une théorie sensualiste fondée sur l'intérêt personnel. Les peines et les plaisirs gouvernent l'association humaine et c'est pour minimiser les premières que les hommes décident de s'assembler. Par la suite, l'adéquation entre les intérêts particuliers et l'intérêt collectif peut poser problème. Mably, à la suite de Condillac, est alors amené à envisager la possibilité d'un « calcul individuel » qui devrait permettre cette adéquation. Grâce à des capacités intellectuelles spécifiques et un système social de châtiments et de récompenses, l'individu devrait être capable de choisir (de calculer) l'action la plus bénéfique pour la société qui est en même temps la meilleure (la plus plaisante) pour lui. L'éducation serait également un moyen d'assurer la convergence entre les intérêts particuliers et l'intérêt collectif. Mais comme Condillac là encore, Mably attribue à un dysfonctionnement de la mémoire ou de l'imagination les raisons qui conduisent parfois l'individu – ou certains individus – à échouer dans ce calcul, et finalement à se soucier uniquement de leur intérêt immédiat (Partie 1). Si sur ces questions la position de Mably n'est pas si différente de celle des physiocrates, qui eux aussi ont une théorie de l'action nettement influencée par le sensualisme, les principes qui doivent régir les sociétés formées s'écartent au contraire plus nettement. Les physiocrates font de la propriété privée un droit naturel dont la jouissance est naturellement inégale. Ils légitiment ainsi les inégalités de fortunes et de

163 Seul Wright souligne, succinctement, les liens intellectuels entre Mably et Condillac ainsi que les références à Locke.

conditions au sein de la société. Or selon Mably, la finalité de la société ne peut pas être l'enrichissement de quelques-uns, en particulier des propriétaires terriens, parce qu'elle conduit à l'augmentation des inégalités et viole dès lors ce qu'il considère comme une loi naturelle, l'égalité. Bien plus qu'au recours à l'idée de propriété collective, ce clivage entre la pensée de Mably et celle des physiocrates peut être lu à l'aune de la théorie du droit naturel moderne, en particulier dans sa forme lockienne. Mably accuse en effet les physiocrates de ne pas respecter les principes de la sociabilité naturelle – s'entraider pour mieux satisfaire les besoins de chacun – en acceptant les inégalités parmi les hommes. Ainsi s'il reconnaît la propriété personnelle et la propriété mobilière, il ne fait pas de la propriété foncière un droit naturel en vertu des principes lockiens que sont l'égalité, la liberté et le bonheur (Partie 2). Mably mobilise ces principes tout au long de sa controverse avec les physiocrates. Sa critique au despotisme légal en est ainsi la preuve. Selon les physiocrates, l'ordre physique est à la base de l'ordre social. De ce point de vue, ils considèrent que des principes de conservation de soi découlent la nécessité de la propriété privée des terres, qui apportera l'abondance (et les inégalités) voulue par le Créateur pour assurer cette prospérité. Les physiocrates font du concept « évidence », certitude géométrique à laquelle la raison ne peut se refuser, le point nodal de leur réflexion sur le gouvernement. Attendu que la propriété foncière, la liberté du commerce, les inégalités, etc. sont « évidentes » par elles-mêmes puisqu'elles seules permettent l'enrichissement collectif, il faut une puissance qui les énoncera et les protégera. Cette force, les physiocrates la veulent unique et héréditaire, c'est le fameux « despote légal ». Mably attaque vivement toute cette prétendue argumentation. En distinguant clairement ce qui relève des sciences physiques et des sciences morales, il critique l'assimilation faite par les Physiocrates entre les lois de la géométrie et les lois de la politique. Aucune loi politique ne peut être considérée comme une vérité incontestable comme peut l'être une loi géométrique. L'« évidence » est par conséquent une chimère, un mot vide de sens qui sert à cacher un raisonnement factice. Le despotisme est odieux et inefficace et le système des contre-forces, la séparation du pouvoir législatif et exécutif ainsi que la pluralité des suffrages (deux principes que Lemercier de la Rivière critique vivement), doivent au contraire être au cœur de tout programme politique digne de ce nom. Un gouvernement mixte apparaît pour Mably comme étant la meilleure forme de gouvernement qui puisse concilier les intérêts des différentes classes sociales en permettant de faire émerger un intérêt commun qui tendrait à maintenir les principes lockiens du droit naturel. Mais là encore, le

pragmatisme de Mably ne se porte pas nécessairement sur un gouvernement républicain au sens strict (Partie 3).

1. MABLY FACE A LA PHYSIOCRATIE : ASSOCIATION HUMAINE, SENSUALISME ET INTERET PERSONNEL

En 1780, Mably est extrêmement affecté par le décès de son frère l'abbé Condillac. Il écrit ainsi à l'un de ses correspondants : « J'ai éprouvé un chagrin très vif par la perte que j'ai faite de mon frère [...] ; je l'aimais tendrement, (...) Je ne sais si vous connaissez son dernier ouvrage, la *Logique* [...] je vous assure que j'ai été extrêmement content de cette production » (Sgard 1981, 106-7). À cette époque, Mably récupère alors les papiers de Condillac et commence à travailler à une édition complète de ses œuvres. Sa mort en 1785 interrompra ces travaux. Cette affection, ce soin apporté à l'œuvre de son frère rappelle que les deux hommes ont en effet été très proches dans leur jeunesse (Sgard 1981) et vont conserver leur vie durant une grande estime pour leurs travaux respectifs.

Ainsi Mably, qui se déclare si fier de la *Logique* de Condillac en 1780, n'hésite pas à affirmer dans *Du développement, des Progrès et des Bornes de la Raison* qu'il faut toujours se « rappeler [sic] la philosophie de mon frère, dont je ne fais qu'appliquer les principes aux choses morales et politiques. » (Mably, 1794-5 [1778], 26)¹⁶⁴ Cette philosophie, c'est naturellement ce qui est passé dans l'histoire sous le nom de « sensualisme », autrement dit l'idée selon laquelle toutes nos connaissances viennent de nos sensations et que partant, ce sont elles et elles seules qui sont capables de créer toutes les opérations de notre entendement (attention, mémoire, imagination, réflexion, etc.)¹⁶⁵. Grâce à ces dernières, les hommes vont être en mesure de comparer des sensations passées avec des sensations présentes, plus précisément des sentiments de plaisir passés avec des sentiments de douleur présents. Ainsi lorsqu'un individu

164 Mably a ressenti « beaucoup de plaisir » (1794-5 [1783b] 268-9) à la lecture du *Traité des sensations* (1754) de Condillac et se pose ainsi en farouche adversaire des idées innées (Mably 1794-5 [1778], 24). Voir *supra*. Chapitre 1, pp.51-2.

165 A propos de la théorie condillacienne, voir Quarfood (2002), Charrak (2003), Orain (2004).

ressent une peine, il est capable de mobiliser sa mémoire¹⁶⁶ pour se souvenir d'une idée plaisante d'un objet qui lui permettra de satisfaire un besoin et donc de lever le sentiment de peine. Un besoin satisfait s'accompagne d'une sensation de plaisir et crée l'espérance de voir de nouveaux besoins satisfaits. L'espérance du plaisir et la crainte de la douleur gouverne donc toute action humaine.

Mably, mais également les physiocrates (voir Steiner 1998a), adhèrent à la fois à cette explication de la formation des connaissances et à cette théorie de l'action humaine. Ainsi Lemer cier de la Rivière explique-t-il que « la nature a voulu qu'ils [les hommes] ne connussent que deux mobiles ; l'appétit des plaisirs et l'aversion de la douleur » (Lemer cier de la Rivière 1767, I: 53-4) et Mably est « effrayé en songeant que notre âme embarrassée de notre corps languit dans une continuelle apathie si elle n'en n'est retirée par le chatouillement du plaisir ou par le déchirement de la douleur. C'est-là, [...], le fouet ou l'éperon qui me font marcher, c'est la bride qui me force d'aller à droite ou à gauche » (Mably 1794-5 [1778], 25).

Ainsi, lorsqu'un individu entreprend une action, il répond aux *stimuli* de peines et de plaisirs. Or au commencement des sociétés, les individus sont des êtres faibles et isolés uniquement préoccupés à satisfaire leurs premiers besoins, c'est-à-dire assurer la conservation de leur être. Ils ont immédiatement besoin les uns des autres:

[P]ressés par l'attrait du plaisir physique de satisfaire aux besoins essentiels à notre existence, et ne pouvant nous procurer, que par le moyen de la société, les choses relatives à ces mêmes besoins, il est évident que notre réunion en société est une suite naturelle et nécessaire de l'appétit des plaisirs. (Lemer cier de la Rivière 1767, I: 10)

Mably ne dit pas autre chose : les hommes sans défense¹⁶⁷ ne trouvent que dans leur union la capacité à survivre.

166 « [C]e sens mystérieux de la mémoire que nous ne connaissons point, se forme, amasse et conserve les idées dont nous avons besoin pour penser, comparer, raisonner et agir. » (Mably 1794-5 [1783c], 107-8) Voir *supra*. Chapitre 1, p.62-3. Quesnay, pour sa part, souligne « qu'il n'y a nulle intelligence, ou nulle combinaison d'idées du présent et du passé, sans la mémoire : parce que sans la mémoire l'être sensitif n'aurait que la sensation de l'instant présent, et ne pourrait réunir à cette sensation aucune de celles qu'il a déjà reçues. » (Quesnay 2005 [1756], 65)

167 « En effet, je ne vois d'abord que des animaux faibles, nus, désarmés et sans défense, occupés à rechercher des fruits pour leur nourriture, et des creux de rochers pour se mettre à l'abri des injures des saisons et des dangers qui les menaçaient pendant leur sommeil. » (Mably 1794-5 [1776-7], 181)

Je vois avec quel artifice admirable l'auteur de notre existence dispose les différents besoins auxquels il nous assujettit, pour nous rendre nécessaire les uns aux autres, et préparer notre amour propre à une bienveillance mutuelle. (Mably 1794-5 [1776a], 28-9)¹⁶⁸

Remarquons que Mably emploie ici le terme d'*amour-propre*¹⁶⁹, ce qui fait naturellement écho à cette célèbre notion dans la pensée de Jean-Jacques Rousseau, mais notre homme ne distingue pas avec la même précision les concepts d'*amour de soi* et d'*amour-propre* que le philosophe de Genève¹⁷⁰. Toutefois ce qu'il faut souligner ici – et qui nous importe plus particulièrement – c'est que Mably et les physiocrates s'accordent à ne pas faire de l'homme des premiers âges l'individu indépendant et libre de Rousseau. Dans son *Discours sur les origines et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* (1755), ce dernier fait de l'homme naturel un être solitaire et auto-suffisant. Ses besoins étant proportionnés à ses facultés individuelles, l'homme de l'état de nature ne dépend que de lui-même : il est parfaitement indépendant. Mably ne partage pas cette position et est donc plus proche des physiocrates que de Rousseau sur cette question. Ils accordent peu d'importance à un état de pure nature où les hommes sont parfaitement indépendants. Qu'importe cette situation, nous dit Mably, elle a probablement existé dans un court laps de temps (Mably 1794-5 [1758], 269). Quesnay considère également qu'un état de solitude n'est pas viable. Il suppose l'existence d'une association humaine minimale : la famille, au sein de laquelle la satisfaction des besoins peut s'opérer (Steiner 1998a, 99)¹⁷¹. Finalement pour Mably comme pour les physiocrates, l'homme est un être naturellement social. Cette sociabilité naturelle résulte du caractère utilitaire de l'association humaine : sans société, pas de conservation de l'individu (Larrère 1992, 26 ; Terrel 2001, 308).

168 « [J]e défendrai votre bonheur et vous défendrez le mien. Voilà le traité d'alliance perpétuelle que la nature a rendu nécessaire, parce qu'elle voulait nous réunir en société. » (Mably 1794-5 [1763], 280) Voir *supra*. Chapitre 1, p.55.

169 Pour une définition de ce concept, voir Voisine (2006, 32-3).

170 Par exemple, la citation qui suit se réfère à l'amour de soi c'est-à-dire à l'inclinaison naturelle à la conservation alors qu'il emploie amour-propre : « l'amour-propre est le lien qui doit nous unir en société ; si je ne m'aimais pas, comment serais-je capable d'aimer mon semblable ? » (Mably 1794-5 [1776a], 28)

171 « Les uns et les autres contribuent diversement, mais l'emploi des uns est à la décharge de l'emploi des autres ; par cette distribution d'emploi, chacun peut remplir le sien plus complètement ; et par ce supplément réciproque, chacun contribue à peu près également à l'avantage de la société » (Quesnay 2005 [1765], 118-9).

Plus encore, dans leurs systèmes respectifs, les hommes sont dotés de différentes affections sociales qui sont le reflet de cette volonté de la Nature de les réunir en société. *L'Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques* (1767) débute ainsi : « Il est évident que l'homme, susceptible de compassion, de pitié, d'amitié, de bienfaisance, de gloire, d'émulation, d'une multitude d'affections qu'il ne peut éprouver qu'en société, est destiné par la nature à vivre en société. » (Lemercier de la Rivière 1767, I: 3) Et selon Mably, la nature dote les individus de qualités sociales « qui nous rendent cher le bonheur de nos pareils, et nous invitent par l'attrait du plaisir ou par la crainte de la douleur à nous rapprocher, à nous unir, à nous aimer, à nous soulager, et à nous servir et à nous faire des sacrifices réciproques. » (Mably 1794-5 [1776a], 29) Cette sociabilité naturelle des individus fait écho à la théorie de Pufendorf pour qui l'association humaine est le fait d'individus faibles et isolés qui ont besoin du secours d'autrui pour survivre. La conservation de soi est ainsi assimilée à l'intérêt personnel. Le désir de satisfaire ce dernier, c'est-à-dire assurer sa conservation, conduit l'individu à se rapprocher de ses semblables. L'intérêt personnel apparaît dès lors comme le lien qui unit les hommes :

Quoique rien ne semble plus contraire à la nature d'un être évidemment destiné à vivre en société avec ses semblables, que cet amour-propre qui contraint impérieusement chacun de nous à se préférer à tout, ce sentiment est cependant le lien qui nous unit les uns aux autres avec le plus de force (Mably 1794-5 [1784a], 253-4).

Or la satisfaction de l'intérêt personnel se trouve menacée par la faiblesse de l'individu et cette difficulté le conduit à s'unir à ses semblables : « la nature m'ayant ordonné de m'aimer préférablement à tout, et se ser[t] de cet amour même comme d'un lien pour m'attacher à mes pareils » (Mably 1794-5 [1778], 30). Toutefois l'individu ne comprend pas toujours où se trouve son véritable intérêt particulier – dans la coopération. Il est souvent aveuglé par son intérêt immédiat qui le conduit à ne pas contribuer à l'édification de la société alors qu'il devrait se rendre compte qu'il doit « [se] fuir quelquefois [lui]-même pour [se] retrouver avec plus d'avantage » (Mably 1794-5 [1784a], 325). Or si c'est trop souvent le cas, ou pour un trop grand nombre d'individus, comment l'association humaine peut-elle réaliser ses promesses ?

La société est composée d'individus qui « ne voyent que le moment présent, (...) ; tiraillés, par conséquent, par mille passions différentes, les plaisirs qu'elles leur

présentent, doivent être le principe et la règle de leur conduite. » (Mably 1794-5 [1776-7], 402) Il n'est pas inintéressant d'observer que Mably définit ici une sorte de *liberté animale* fondée sur l'intérêt immédiat, et par conséquent les passions¹⁷², dans un sens pas très différent de celui des physiocrates. Pour ces derniers en effet, les sensations présentes se traduisent en conflits d'intérêts car « souvent ce qui est actuellement le plus agréable n'est pas le plus avantageux pour l'avenir » (Quesnay 2005 [1756], 86). Or ces erreurs de choix de la part d'un grand nombre d'individus résultent d'un mauvais fonctionnement d'une opération de l'entendement.

Si Mably, restant fidèle à la pensée de son frère, invoque l'imagination comme cause de l'erreur, Quesnay semble mobiliser une autre opération, la mémoire. Cependant, comme l'a fait remarquer Arnaud Orain, si nous remplaçons le terme *mémoire* par celui d'*imagination*, nous trouvons chez Quesnay une description des erreurs de choix très similaire à celle du *Traité des sensations* de Condillac (Orain 2006, 524), et, pouvons-nous ajouter, à celle de Mably. Pour ce dernier en effet, l'imagination perturbe le choix en amplifiant ou diminuant les sensations de plaisirs et de peines réellement ressenties par l'individu. Les passions s'emportent alors puisqu'elles sont elles-mêmes conduites par l'espérance du plaisir ou la crainte de la douleur¹⁷³. Dès lors, l'individu passionné est une source de désordre parce qu'il se limite à ses sensations immédiates. Tout individu peut être sujet à cette *folie* (Mably 1794-5 [1783a], 45) que Quesnay qualifie de *dérèglement moral* qui s'accompagne d'un *dérèglement d'intelligence* (Quesnay 2005 [1756], 71). Cependant certains individus « nés avec des organes plus propres à la pensée » (Mably 1794-5 [1776-7], 183), contractent l'habitude de se défier de la force des passions et de l'imagination (*Ibid.* 400). Quesnay ne dit pas autre chose lorsqu'il considère le philosophe, doté de la *liberté d'intelligence*, capable d'analyser les motifs et les conséquences de son action. Grâce à une sorte de calcul, l'individu est capable de faire le choix le plus avantageux qui diffère de son choix initial¹⁷⁴. Son action est dès lors conforme aux règles de morale (Steiner 1998a, 45-6).

172 Pour une définition d'un concept quesnayen de liberté animale voir notamment Steiner (1994, 243-4) et Fischman (1998, 74-5).

173 Voir *supra*. Chapitre 1, pp. 63-6.

174 Prenant l'exemple d'un marchand, Quesnay souligne comment cet agent, grâce à une série de calculs, choisit la solution optimale : « Il y en a une [marchandise] qui, au premier aspect, lui paraît plus profitable ; cependant la crainte de se méprendre lui fait examiner le prix de l'achat de chacune de ces

Ces règles ne sont rien d'autre que les lois (économiques) de l'ordre naturel. Il est évident que le contenu de ces règles de morale est assez différent dans la pensée de Mably, mais le mécanisme mental est identique. Ce qu'il reproche aux *Economistes*, c'est de sous-estimer le rôle des qualités sociales qui sont, pour lui, les véritables freins au penchant égoïste de l'individu (Mably 1794-5 [1776a], 29). Elles tempèrent l'intérêt personnel garantissant ainsi le lien social.

Il n'en demeure pas moins que leur analyse nous apparaît similaire lorsqu'ils examinent le comportement en société des individus¹⁷⁵. En effet, Mably considère lui aussi que certains individus possèdent une capacité intellectuelle supérieure qui leur confère la possibilité d'entreprendre une action mentale (de calculer) plus facilement :

S'accoutumant à calculer ses espérances et ses craintes, elle [la raison] cherche à se tenir dans les bornes de la nature, et méprise tous ces besoins que nous crée l'imagination, qui nous rendent malheureux quand on ne peut les satisfaire, et qui écartent le bonheur dans le temps même qu'on les satisfait. (Mably 1794-5 [1776-7], 386)

Mais la proximité de la démarche avec les physiocrates apparaît encore plus clairement lorsqu'ils analysent le comportement des individus passionnés. Chacun s'accorde à dire qu'il faut les contraindre à agir en respectant les principes de l'association humaine. Selon Quesnay, les individus uniquement ou trop souvent mus par leur *liberté animale* ne prêtent aucune attention aux règles morales. C'est seulement la crainte des châtiments et l'espérance des récompenses qui les incitent à agir conformément aux lois de l'ordre naturel : « ceux qui sont portés au dérèglement par des passions vives et habituelles, sont moins soumis par eux-mêmes à la règle, qu'attentifs à la crainte de l'infamie et des punitions attachées à l'infraction de la règle. » (Quesnay 2005 [1756], 89)¹⁷⁶ Or Mably imagine lui-même un système de châtiments et de récompenses car

marchandises, les frais qu'elles exigent, le détriment qu'elles peuvent souffrir, la promptitude du débit, le prix qu'il pourra la vendre, il parvient par des calculs à évaluer toutes ces choses ; après avoir comparé, il se détermine pour celle qui lui paraît la plus avantageuse. » (Quesnay 2005 [1747], 42)

175 Mably est donc loin, comme le supposait pourtant Baker (2001), d'utiliser exclusivement le langage des Anciens et de l'histoire contre la physiocratie.

176 « Les autres hommes où l'amour de l'ordre, l'excellence et les avantages de la vertu, ne dominent pas sur les mauvaises inclinations, trouvent dans l'infamie, dans la crainte du châtiment, dans l'estime des hommes, dans l'espérance de la récompense, de puissants motifs pour réveiller et soutenir leur attention et les porter du moins dans le calme des passions, à se précautionner contre leurs mauvaises dispositions. » (Quesnay 2005 [1747], 48).

« [s]i je n'ai pas accoutumé ma raison à réfléchir et à calculer les avantages et les inconvénients des désirs qui me sollicitent, qui m'apprendra à me défier des objets qui m'entourent ? » (Mably 1794-5 [1784a], 330) Les individus s'unissent en société afin d'améliorer leur satisfaction. Le devoir d'assistance mutuelle signifie qu'une fois l'individu uni à ses semblables, il ne peut agir sans se préoccuper de leurs sorts, « on veut être loué de ses pareils ; on travaillera à mériter leur estime et leur bienveillance » (Mably 1794-5 [1783b], 214-5). C'est « l'espoir de la récompense et de la crainte des châtimens, qui servent à encourager les hommes à faire de bonnes actions, et qui les empêchent d'en faire de mauvaises » (Mably 1794-5 [1764], VI : 77). Mably décrit ici une sorte de calcul moral qui vise à maintenir l'association humaine utilitaire grâce à l'action du législateur :

[C]'est véritablement une loi de la politique, qui, profitant avec habileté de nos besoins (...) de nos passions et de nos goûts, pour instruire l'amour que nous avons de nous-mêmes, lui apprend par une sage distribution de récompenses et de châtimens qu'il est utile de se modérer (...) et de ménager l'amour de nos semblables pour en faire l'instrument de notre propre bonheur. (Mably 1794-5 [1778], 30)

Toute action amoralisée sera ainsi sanctionnée tandis que les actions conformes à la promesse de l'association humaine – améliorer le sort de chacun – seront récompensées¹⁷⁷. Ce système de châtimens et de récompenses n'est pas le seul artifice envisagé pour répondre au problème de l'adéquation entre les intérêts particuliers et l'intérêt collectif. À la manière de Condillac, Mably suggère un programme éducatif qui vise à apprendre à se défier d'une imagination dérégulée :

Continuez donc à nourrir votre raison par des réflexions utiles, et à vous défier des promesses de l'imagination ; sagesse que n'a jamais la multitude, et c'est une des principales causes qui dégradent et avilissent les sociétés. Pour gouverner votre petite république, accoutumez-vous à résister aux prestiges de l'imagination (...). Le conseil que je vous donne, je le donnerois à tous les princes, à tous les magistrats, à tous les ministres. (Mably 1794-5 [1776-7], 409)

Considérant qu'une imagination dérégulée est la première cause des erreurs de choix, il faut apprendre au Prince à se défier de cette opération de l'entendement. Condillac

177 « Il [le législateur] nous arrache à nos vices en leur infligeant des châtimens qui les rendent hideux, méprisables et dangereux. Il nous attache à la vertu par les récompenses dont il l'honore. » (Mably 1794-5 [1775b], 27)

insiste sur ce point. Son programme éducatif vise à mettre en lumière la manière dont l'entendement doit fonctionner. Il ne cherche pas à soumettre l'individu à un type particulier de comportement mais à éduquer des personnes libres, donc soumises à l'erreur mais capables de raisonner par elles-mêmes (Orain 2006, 526-7).

Si Mably s'adresse également aux classes dominantes, l'éducation est pour lui, contrairement à Condillac, un moyen de diriger le comportement individuel de telle sorte que chaque individu agisse conformément à l'intérêt de la société. D'une manière similaire, Quesnay insiste longuement sur l'importance de la connaissance des lois de l'ordre naturel pour le souverain et ses conseillers, qui prennent part à l'administration du Royaume agricole (Steiner 1998a, 105). Encore une fois, malgré une eschatologie différente, nous retrouvons chez Mably une démarche similaire à celle de la théorie physiocratique. Le rôle premier de l'éducation est d'assurer la stabilité sociale en inculquant aux individus les principes qui régissent l'association humaine. Grâce à la connaissance de ces principes (ou des lois de l'ordre naturel pour les physiocrates¹⁷⁸), l'individu apprendra à renoncer à son intérêt immédiat afin d'agir pour l'intérêt collectif. D'où ces principes sont-ils tirés ? De la connaissance du droit naturel¹⁷⁹:

Le but de la société n'étant que de conserver à tous les hommes les droits qu'ils tiennent des mains libérales de la nature, et le législateur ne devant nous imposer que des devoirs qu'il nous importe à chacun de remplir, vous sentez aisément de quelle importance il est d'étudier le droit naturel que je pourrais appeler le droit d'égalité entre les hommes. Sans cette étude, la morale qui n'a que des principes incertains courra le risque de s'égarer à chaque pas. (Mably 1794-5 [1776a], 379)

Les droits et les devoirs des hommes définis par Mably, tout comme les lois de l'ordre naturel de Quesnay découlent d'une réflexion autour du droit naturel¹⁸⁰. Tous deux

178 Selon les physiocrates, le rôle premier du gouvernement est d'assurer la publicité des lois de l'ordre (Laval-Reviglio [1987], 196-7). « [L]a loi fondamentale de toutes les autres lois positives, est l'institution de l'instruction publique et privée des lois de l'ordre naturel » (Quesnay 2005 [1765], 122).

179 L'enseignement de l'histoire est également mis en avant : « Enseignez à vos jeunes élèves l'histoire de leur nation, et celle des anciens et de vos voisins (...). Attachez-les à l'étude des peuples les plus célèbres par les mœurs, leur prudence, leur courage et leur amour de la justice et de la patrie. En étudiant leurs lois, faites remarquer le bien et le mal qu'elles ont produits, et votre législation se perfectionnera sans effort. » (Mably 1794-5 [1776a], 380)

¹⁸⁰ « Ces lois [de l'ordre naturel], qui ne sont point d'institution humaine et auxquelles toute puissance humaine doit être assujettit, constituent le droit naturel des hommes » (Quesnay 2005 [1767], 1010)

insistent alors sur l'union entre la morale et la politique qui forment une même science¹⁸¹. Ainsi Mably promeut une éducation publique. Une éducation privée génère des dissensions dans la société, les préjugés que chaque classe nourris à l'égard des autres se transmettent aux jeunes individus. Aucun but commun n'émerge, chacun étant « occupés que de [sa] fortune domestique » (Mably 1794-5 [1776a], 372)

Tous les vices seront en quelque sorte justifiés à leurs yeux [des jeunes individus] ; des exemples contagieux rendront inutiles les leçons les plus salutaires. Il n'y a pas à délibérer, enlevons mon élève à la maison paternelle ; et malgré les inconvénients de notre éducation publique, envoyons-le dans un collège. Ses camarades le corrigeront mieux que ses parents et ses maîtres. (...) Ses qualités morales se montreront avec plus de franchise, et ses talents se développeront plus librement. (Mably 1794-5 [1784a], 401)

Il souhaite donc l'établissement d'écoles publiques pour « éclairer les esprits » c'est-à-dire transmettre « la connaissance des règles par lesquelles doit se conduire un être raisonnable qui ne peut être heureux qu'en obéissant à sa raison. » (Mably 1794-5 [1776a], 377)¹⁸² Les physiocrates, et Lemer cier de la Rivière en particulier, sont également favorables à une éducation publique de sorte que tous les individus aient connaissance de leurs devoirs mutuels, pour « leur montrer en un mot la nécessité dont il est qu'ils attachent leur bonheur à la pratique des vertus. » (Lemer cier de la Rivière 1775, 111-2) La connaissance des lois de l'ordre naturel par tous les citoyens permet de forger une opinion publique éclairée, dès lors capable d'accepter des mesures qui vont à l'encontre des intérêts immédiats de certains citoyens pour améliorer la situation de tous dans le futur (Steiner 1998a, 115). Cette connaissance permet également à l'opinion publique de contrôler le pouvoir politique lorsque, ce dernier, promulgue des lois positives qui vont à l'encontre des lois naturelles (Steiner 1998a, 112-3). Il n'en demeure pas moins que ces arguments possèdent un caractère plutôt dogmatique puisque le rôle de l'éducation est, au fond, simplement conditionné par les exigences de

181 « Je me suis donc donné les airs de m'ériger en docteur, et d'ouvrir une école de droit naturel, de morale et même de politique, car tout cela ne forme qu'une même science » (Mably 1794-5 [1776-7], 138). A propos de l'union entre morale et politique dans la pensée de Quesnay voir en particulier Steiner (1998a, 102-3).

182 Lemer cier de la Rivière distingue deux sorte d'écoles: « les unes sont établies pour enrichir l'esprit, pour l'ornier et déployer le génie; les autres pour apprendre aux hommes ce qu'aucun d'eux ne doit ignorer » (Lemer cier de la Rivière 1775, 110).

la propagande économique¹⁸³ des physiocrates (Albertone 1986, 591) ainsi que par la volonté de maintenir le souverain dans la fonction qui lui est impartie (Steiner 1998a, 115). Une ligne de partage affleure ici entre Mably et les physiocrates, car selon lui, l'enseignement des principes du droit naturel n'est pas suffisant, l'éducation doit également assurer le développement des qualités sociales afin que soient dépassés les intérêts individuels. Et surtout, le respect des droits naturels n'implique pas la justification d'un système politique fondé sur le pouvoir d'un seul. Au contraire, ce sont les citoyens qui doivent exercer la fonction législative et élire leurs représentants. Il faut donc former les enfants d'aujourd'hui pour qu'ils deviennent les citoyens et les magistrats de demain.

Par conséquent, les enfants doivent contracter l'habitude d'exercer leurs qualités sociales. Mably revendique une méthode éducative active qui consiste en une série d'expériences grâce auxquelles l'enfant déduit l'idée du bien ou du mal selon qu'il a éprouvé du plaisir ou de la douleur (Mably 1794-5 [1784a], 399). En ce qui concerne les très jeunes enfants, il faut les intéresser par ce désir primaire de plaisir. Par les jeux, « accoutumez-les à être justes et bienfaisants les uns à l'égard des autres ; que ces mots soient les premiers qu'ils apprennent. » (Mably 1794-5 [1776a], 358) Une telle éducation vise à faire de l'exercice des qualités sociales une véritable habitude : « Un enfant commence-t-il à être sensible à l'amitié ? Il ne tient qu'à vous de lui donner des leçons de désintéressement et de générosité : sans savoir qu'il s'exerce à des vertus héroïques, il s'accoutumera à trouver sa satisfaction dans celles de ses amis. » (*Ibid.* 359) Quant aux adolescents, Mably s'inspire d'un modèle spartiate d'éducation : dans chaque ville, la jeunesse doit être divisée en compagnie qui choisit à sa tête un leader. C'est, tout d'abord, par une éducation physique qu'il est possible d'intéresser la jeunesse aux plaisirs utiles. Les lois de la gymnastique et les récompenses des Jeux Olympiques (les couronnes de laurier) la préparerons « à l'ordre, à la règle, au travail et à la tempérance » (*Ibid.* 362).

Que les jeunes gens trouvent du plaisir et de la gloire à porter des fardeaux, à courir, à nager, à lutter, à lancer des pierres et des javelots. Tantôt qu'ils creusent une tranchée, et que tantôt ils la comblent. Qu'ils apprennent à braver toutes les intempéries des saisons et à

183 S'ils sont favorables à l'alphabétisation des classes paysannes, par exemple, c'est dans l'idée qu'elles acquièrent les compétences techniques nécessaires au développement de l'agriculture (Albertone 1986, 598).

ne rien craindre. Il faut commencer par s'accoutumer au mal-aise pour être heureux toute sa vie. Enfin, que les élèves de la république se familiarisent avec les armes qui doivent servir à la défense de la patrie, et exécutent avec la plus grande précision toutes les évolutions militaires. (*Ibid.* 373-4)

Pour résumer, Mably et les physiocrates adoptent une conception similaire de l'association humaine et ils le font en référence à la théorie moderne du droit naturel. La sociabilité naturelle, c'est-à-dire les rapports des hommes entre eux, s'accorde avec l'intérêt personnel afin que les hommes se réunissent en société. Une situation de conflit n'est cependant pas exclue et pour résoudre les problèmes d'adéquation entre l'intérêt personnel et l'intérêt collectif, Mably s'appuie sur le calcul individuel et l'éducation ce qui n'est pas sans nous rappeler la démarche physiocratique.

Mais une autre tradition est à l'œuvre, celle du philosophe anglais John Locke, lorsqu'ils en viennent à préciser les droits et les lois naturelles. Cet héritage peut apparaître surprenant pour un auteur comme Mably, présenté très souvent comme l'archétype du républicain classique et critique du jusnaturalisme. Pourtant dans plusieurs de ses œuvres et particulièrement dans *Des droits et des devoirs du citoyen* (1758), la filiation avec la pensée lockienne est frappante. Mably soutiendra d'ailleurs, dans de nombreux écrits, sa volonté de défendre « les vrais et sages principes de Locke sur la liberté naturelle de l'homme et la nature du gouvernement. » (Mably 1794-5 [1784b], 354) En effet, le *Traité du gouvernement civil* (1690) est, aux yeux de Mably, l'ouvrage de référence quant à l'étude du droit naturel :

Mais pour en revenir à notre droit naturel, qui est la base de tout, ce n'est point une étude aussi longue qu'on le croit communément. Je ne demande pas qu'on lise tous les ouvrages qu'on a faits sur cette matière ; à Dieu ne plaise ! mais je voudrais qu'on lût avec une extrême attention, et qu'on relût plusieurs fois le traité de Locke sur le gouvernement civil. Il faut se le rendre propre, et être assez rempli de ses principes, pour réfuter les erreurs mêmes qui lui ont échappé par une suite de ce respect que tout Anglais a pour son gouvernement. (Mably 1794-5 [1776b], 143)

2. UNE LECTURE LOCKIENNE DE LA PHYSIOCRATIE ?

Intéressons-nous tout d'abord à ces principes de la philosophie lockienne que Mably défend. Dans *Du cours et de la marche des passions dans la société* (1776-7), il rapporte à l'un de ses amis les difficultés rencontrées lorsqu'il enseigne le droit naturel :

nous lisons le traité de Locke sur le gouvernement civil (...), il n'est pas facile en effet de faire entendre que tous les hommes ont des droits égaux, et qu'un gentilhomme qui a dans sa tête qu'il peut être roi doit quelques égards à un malheureux paysan qui le fait vivre de son travail. Autre mystère pour mes disciples. Comment leur persuader qu'il ne faut pas confondre cette liberté généreuse qui élève et anoblit l'homme, parce qu'elle le soumet aux lois de la nature, et celle qui n'étant que l'ouvrage de sa vanité et de son avarice, le dégrade, l'avilit, le rend injuste (Mably 1794-5 [1776-7], 138-9).

Mably reconnaît ici deux caractéristiques essentielles de la philosophie du droit naturel lockienne : la liberté et l'égalité. Une égalité, tout d'abord juridique puisque les hommes sont des créatures identiques, nés avec les mêmes organes, les mêmes besoins et la même raison (Mably 1794-5 [1776a], 52)¹⁸⁴. Une liberté, ensuite individuelle qui n'est cependant pas illimitée¹⁸⁵ et à qui la raison prescrit des bornes. En effet, selon Mably :

Notre attribut le plus essentiel et le plus noble, c'est la raison ; elle est l'organe par lequel Dieu nous instruit de nos devoirs, et le seul guide qui puisse nous conduire au bonheur. (...) la liberté est un second attribut de l'humanité, qu'elle nous est aussi essentiel que la raison, et qu'elle en est même inséparable. A quoi nous serviroit que la nature nous eût doués de la faculté de penser, de réfléchir et de raisonner, si, faute de liberté, nous étions condamnés à ne pas faire usage de notre raison ? Si Dieu avoit voulu que la volonté d'un magistrat me fût lieu, il auroit sans doute créé une espèce particulière d'êtres pour remplir cette auguste fonction. Il ne l'a point fait ; je dois donc être libre dans la société. (Mably 1794-5 [1758], 279-80)

Mably s'inscrit ici dans une démarche similaire au *Traité du gouvernement civil* où raison, liberté et bonheur s'articulent¹⁸⁶ et « sont trois titres que tout homme peut faire valoir contre le gouvernement injuste sous lequel il vit. » (Mably 1794-5 [1758], 285)

184 De sorte que, nous dit Locke, « tout pouvoir et toute juridiction est réciproque, un homme n'en n'ayant pas plus qu'un autre. » (Locke 1690, II : 6)

185 « [Q]uoi que l'état de nature soit un état de liberté, ce n'est nullement un état de licence. » (Locke 1690, II : 6)

186 Selon Locke, la recherche du bonheur est régulée par la loi naturelle, qui exige de l'homme qu'il fasse « de sa liberté le meilleur et le plus noble usage » (Locke 1690, II : 6), c'est-à-dire un usage rationnel (Roza 2013).

Cet ouvrage de Locke a donc une influence certaine sur la pensée de Mably, influence qui nous apparaît essentielle de ne plus négliger. D'autant plus qu'elle nous donne certaines clés pour comprendre l'opposition de Mably à la physiocratie.

En effet, la conservation de soi, à la base de l'association humaine, est pour Mably comme pour les physiocrates, le premier droit naturel. Pour ces derniers, tous étant originellement égaux, chacun est propriétaire de sa personne et dans une optique parfaitement lockienne, de ce droit découle l'appropriation des choses de la nature nécessaires à la conservation de soi (Lemercier de la Rivière 1767, I: 21-2). Mably ne dit pas autre chose : de ce qu'il nomme « propriété de ma personne » advient « le droit aux choses nécessaires pour ma préservation » (Mably 1794-5 [1768], 4). Selon les physiocrates, la jouissance de ces droits naturels est inégale. Il existe parmi les hommes des inégalités physiques et intellectuelles et selon leurs capacités, les individus vont se procurer différentes quantités de biens. Le devoir d'autoconservation est une égale obligation¹⁸⁷ pour les hommes mais la quantité et donc la jouissance des biens est inégale (Steiner 1998a, 98 ; Dupuy 2011, 138) :

Indépendamment des nuances prodigieuses qui se trouvent entre les facultés nécessaires pour acquérir, il y aura toujours dans le tourbillon des hasards, des rencontres plus heureuses les unes que les autres : ainsi par une double raison, il doit s'introduire de grandes différences dans les états des hommes réunis en société. Il ne faut donc point regarder l'inégalité des conditions comme un abus qui prend naissance dans les sociétés : quand vous parviendrez à dissoudre celles-ci, je vous défie de faire cesser cette inégalité [...] à moins que changeant les loix de la nature, nous ne rendiez égaux pour chacun d'eux, les pouvoirs physiques & les accidents. (Lemercier de la Rivière, 1767, I: 25-6)

Les inégalités de conditions et de fortunes sont ainsi naturalisées dans le système des physiocrates. Mably reconnaît lui aussi l'existence d'inégalités physiques et intellectuelles parmi les hommes mais selon lui « c'est par ce partage inégal [...] qu'elle [la nature] nous rend plus utile les uns aux autres, suffit à tous nos besoins, et nous invite à ce commerce de services et de bienfaits qui nous est nécessaire » (Mably 1794-5 [1776a], 62). Les inégalités physiques et intellectuelles renforcent donc la sociabilité

¹⁸⁷ « Tous les hommes considérés dans l'ordre naturel sont originairement égaux, chacun est obligé sous peine de souffrance de conserver sa vie, et chacun est chargé seul envers soi-même de la rigueur du précepte » (Quesnay 2005 [1747], 49).

naturelle par une forme de division sociale du travail¹⁸⁸. C'est ici que la ligne de partage entre la pensée de Mably et celle des physiocrates commence à se faire sentir. La critique de Mably se cristallise en effet autour de la question de l'égalité parmi les hommes, principe qu'il élève en véritable loi de la nature : « [J]e me borne à prouver que l'égalité est nécessaire aux hommes. La nature en avait fait une loi à nos premiers pères » (Mably 1794-5 [1776a], 52).

En effet, en sortant des mains de la Nature, les premiers hommes vivaient, ou tout du moins étaient destinés à vivre, dans une parfaite égalité. C'est même leur coopération mutuelle qui devait la garantir, chacun aidant son prochain à satisfaire sa propre conservation grâce à la mise en commun de talents différents¹⁸⁹. En s'adressant à Lemercier de la Rivière, c'est la justification des inégalités de conditions qui révolte le plus sincèrement Mably: « Au lieu d'approuver nos erreurs et d'en faire la règle de notre conduite, ne doit-elle pas [la bonne philosophie] nous dire que plus nous ferons d'efforts pour nous approcher de l'égalité, plus nous nous rapprocherons du bonheur ? » (Mably 1794-5 [1768], 15) Reprenant les propres termes de Lemercier, il reconnaît que les « qualités physiques et morales ne sont pas égales » et qu'avec « les tourbillons des hasards », « l'égalité devrait bientôt se détruire » (*Ibid.* 18). Il fait alors intervenir l'action humaine, le rationalisme constructiviste diraient certains, pour s'opposer à ce qu'il considère comme une dérive : « Mais n'est-il pas du devoir de la politique d'étouffer le germe du mal, ou d'empêcher qu'il ne se développe ? » (*Ibid.*) Mably reconnaît que les inégalités ont existé dès les premiers âges des sociétés et que nos pères les ont favorisées en établissant certaines institutions. Dans *De la législation ou principes des loix* (1776), il en identifie principalement trois : i) le système éducatif « qui nous persuade que la providence a fait différentes classes d'hommes. » (Mably 1794-5 [1776a], 59) ii) le système politique qui a accordé trop de pouvoir aux magistrats (*Ibid.*, 64) et iii) la mise en place de la propriété foncière (*Ibid.* 66). Cette dernière institution nous intéresse plus particulièrement.

188 « [L]es plus robustes sont destinés à cultiver la terre, les autres travaillent aux arts grossiers dont la société ne peut se passer » (Mably 1794-5 [1776a], 75).

189 « Si tous les hommes avoient eu dans le même degré les mêmes qualités, les mêmes inclinations, les mêmes forces, les mêmes talents, ils se seroient rapprochés moins aisément, et chacun auroit été moins disposé à se mettre à la place qu'il devoit occuper. » (*Ibid.* 62)

Attaquant implicitement les physiocrates dans un ouvrage postérieur aux *Doutes*, Mably interroge :

[L]es biens qu'elle [la Nature] avait répandus sur la terre ne leur appartenaient-ils [aux hommes] pas en commun ? Où trouvez-vous un principe d'inégalité ? Avait-elle établi à chacun un patrimoine particulier ? Avait-elle placé des bornes dans les champs ? (Mably 1794-5 [1776a], 52-3).

Certes, pour Mably, lorsque les hommes se sont multipliés, les dons de la nature ne suffisent plus pour satisfaire l'ensemble des besoins de subsistance. La culture des terres est dès lors devenue nécessaire. Or pour les physiocrates en général et Lemer cier de la Rivière en particulier, cultiver la terre signifie immédiatement la partager : « De la nécessité de la culture a résulté la nécessité du partage des terres ; celle de l'institution de la propriété foncière » (Lemer cier de la Rivière 1767, I: 28). Les physiocrates rejoignent Locke dans leur justification de la propriété foncière, on y accède par le travail, puis on en jouit de manière différenciée. La culture des terres nécessitant l'emploi de la propriété personnelle et mobilière ; elle leur est leur prolongement naturel. Cependant, pour Locke, la propriété des biens matériels est bornée par les besoins de chacun de telle sorte qu'en s'appropriant quelques biens, la part d'autrui est respectée (Locke 1690, V : 36). En effet, la propriété se mesure par le travail que les hommes fournissent. Mais le travail d'un homme ne peut s'appliquer à tout. Comment alors justifier l'appropriation inégale des terres ?

Mais depuis que l'or et l'argent, qui, naturellement sont si peu utiles à la vie de l'homme, par rapport à la nourriture, au vêtement, et à d'autres nécessités semblables, ont reçu un certain prix et une certaine valeur, du consentement des hommes, quoique après tout, le travail contribue beaucoup à cet égard ; il est clair, par une conséquence nécessaire, que le même consentement a permis les possessions inégales et disproportionnées. (Locke 1690, V : 50)

Si la propriété privée des terres fut établie par « accord et par convention » entre les hommes (Locke 1690, V : 45), c'est à la faveur de l'explication de l'introduction des espèces monétaires d'or et d'argent que Locke introduit une forme de consentement tacite qui autoriserait la possession inégale des richesses, et en particulier des terres. Avec l'introduction de la monnaie, les hommes ont la possibilité d'échanger le surplus de leur production contre l'or ou l'argent qu'ils « thésaurisent ». L'appropriation au-delà du nécessaire est rendue possible grâce à l'utilisation de la monnaie, permettant

alors de mettre en culture de nouvelles terres. La monnaie permet ainsi une extension du droit de propriété, ce qui contribue à accentuer les inégalités dans les possessions (Dang 1994, 121-4)¹⁹⁰. Comment dès lors concilier l'égalité naturelle des hommes avec l'inégalité des possessions ? Qu'est-ce qui pousse les hommes, qui ne sont pas propriétaires terriens, à consentir à l'inégalité des possessions ? Pour Locke, la propriété privée constitue une incitation puissante pour augmenter la productivité dans l'agriculture et dans l'industrie. Ainsi le désir d'enrichissement possède des effets bénéfiques, principalement, l'augmentation des ressources communes et l'élévation du niveau de vie de tous. Les inégalités de propriétés sont ainsi légitimées dans le système du philosophe anglais par l'introduction de la monnaie (*Ibid.* 132-5).

Un tel consentement, tacite ou non, n'existe pas dans la théorie physiocratique. Selon les *Économistes*, du fait de l'existence d'inégalités physiques et intellectuelles, certaines terres seront naturellement mieux cultivées que d'autres. Ainsi l'inégale partage des terres résulte de l'inégale mais naturelle distribution des forces et des talents. Les physiocrates ne définissent donc pas la propriété comme un droit naturel réciproque, ils n'ont pas besoin, à la différence de Locke, d'avoir recours à un consentement mutuel entre les individus lié à l'apparition de la monnaie pour justifier l'inégalité de propriété des terres. Car, selon Quesnay, « cette inégalité n'admet ni juste ni injuste dans son principe ; elle résulte de la combinaison des lois de la nature » (Quesnay 2005 [1765], 115).

Au contraire, dans le système de Mably, lorsque la culture des terres devient nécessaire, il semble naturel que les hommes mettent en commun leur travail pour récolter en commun puisqu'ils n'ont pas cessé jusqu'ici de s'entraider pour se conserver mutuellement :

Quand les hommes en se multipliant sentirent enfin la nécessité d'avoir des demeures fixes et de cultiver la terre, je vous demande si la première idée qui se présenta à leur esprit, fut de faire un partage et d'établir des propriétés ? En faisant un établissement nouveau, il est de la nature de notre esprit de se conduire encore par les idées avec lesquelles l'habitude l'a familiarisé. (Mably 1794-5 [1776a], 70).

¹⁹⁰ L'inégalité des possessions demeurerait limitée avant l'invention de la monnaie parce que la propriété se limitait d'elle-même à la mesure de chacun.

Les hommes étant habitués à se considérer comme des égaux, l'idée de partager la terre n'a donc pas pu s'imposer à eux. Du principe d'égalité parmi les hommes résulte donc un tout autre système, celui de la communauté de biens. Mably mobilise l'exemple de Sparte ou encore des jésuites du Paraguay pour montrer que des sociétés où la propriété foncière ne s'est pas développée ont été florissantes (Mably 1794-5 [1768], 5-10). Dans de telles institutions, l'Etat ou la communauté possède la terre et les récoltes¹⁹¹. Les facultés de chacun définissent la division du travail et ceux qui cultivent la terre en sont de simples usufruitiers¹⁹². Mably comprend très bien qu'en raison des inégalités de forces et de talents, tout partage des terres aura des conséquences inégalitaires :

Avec quelque égalité qu'on partage d'abord les biens d'une république, soyez sûr, (...), que l'égalité ne régnera plus entre les citoyens à la troisième génération. Vous n'avez qu'un fils, formé sous vos yeux à l'économie et au travail, et il recueillera votre succession cultivée avec soin : tandis que moi, à qui la nature a refusé vos forces et vos talents, moins actif, moins industrieux, ou moins heureux, je partagerai la mienne entre trois ou quatre enfans paresseux ou peut-être dissipateurs. Voilà des hommes nécessairement inégaux (Mably 1794-5 [1758], 380).

Toutefois, il ne cherche pas à naturaliser ces inégalités de propriétés. Puisque la nature crée les hommes égaux, pour quelle raison les destinerait-elle à être inégaux en société ? Mably insiste tout au long de son œuvre sur une nature bienveillante, elle n'est pas notre marâtre ! (Mably 1794-5 [1763], 58 ; [1784a], 382) Elle a destiné les hommes à atteindre le bonheur et la meilleure route pour y parvenir est de respecter les principes de l'état de nature et particulièrement l'égalité.

Mably n'attaque pas uniquement la nature inégalitaire des droits de propriétés définis par les physiocrates mais également leur caractère illimité. En effet, Quesnay défini le droit naturel comme celui « que l'homme a aux choses propres à sa

191 La Vauguyon dans *Les Doutes éclaircis, ou réponses aux objections de l'abbé de Mably sur l'ordre naturel des sociétés politiques* (1768) critique tous ces exemples de sociétés communautaires. Elles sont avant tout, selon lui, des sociétés esclavagistes.

192 « Je crois voir les citoyens distribués en différentes classes ; les plus robustes sont destinés à cultiver la terre, les autres travaillent aux arts grossiers dont la société ne peut se passer ; je vois partout des magasins publics, où sont renfermées les richesses de la république ; et les magistrats vraiment pères de la patrie, n'ont presque point d'autre fonction que d'entretenir les mœurs, et de distribuer à chaque famille les choses qui lui sont nécessaires. » (Mably 1794-5 [1776a], 75-6)

jouissance » (Quesnay 2005 [1765], 11). Plutôt qu'une liberté de faire, le droit est une capacité de jouir. Le droit à l'existence, c'est-à-dire le minimum de subsistance, n'intervient pas comme un seuil. L'originalité des physiocrates consiste à poser, depuis ce minimum, une extension continue jusqu'à la jouissance. Cette définition ne fait donc intervenir aucun élément volontariste. Quesnay rejette toute assimilation de la liberté à une possibilité de choix (Larrère 1992, 197-8). De la même manière, Lemercier de la Rivière oppose deux formes de liberté, la « liberté de jouir » et la « liberté métaphysique » :

Il est sensible que par le terme de liberté, il ne faut point entendre cette liberté métaphysique qui ne consiste que dans la faculté de former des volontés ; c'est la faculté, la liberté de les exécuter dont il s'agit ici ; car sans la seconde, la première est absolument inutile. (Lemercier de la Rivière 1767, I: 32)

Lemercier de la Rivière rejette la « liberté métaphysique », qui est au fond la liberté de penser et d'agir, parce qu'elle laisse la possibilité d'exprimer des désaccords sur les lois de l'ordre naturel. Or les hommes doivent se soumettre à ces lois sans avoir le pouvoir de les contester. Définir la liberté comme une capacité de jouir est ainsi nécessaire aux physiocrates afin de justifier les principes de leur ordre naturel, dont l'évidence doit s'imposer à tous les hommes (Gauthier 2013, 82-3) Cette liberté n'est ni celle de Locke ni celle de Mably qui définissent la liberté personnelle comme la capacité de l'individu à exercer sa raison. Les individus sont doués d'intelligence et être libre c'est pouvoir exercer cette capacité. Ils peuvent donc, et doivent, exercer leur libre-arbitre car ils sont seuls capables de déterminer les lois positives conformément aux principes du droit naturel. Mably reconnaît donc, à la manière de Locke, un droit de résistance qui fonde cette liberté.

Je conclus donc qu'un citoyen n'est ni un conjuré, ni un perturbateur du repos public, s'il propose à ses compatriotes une forme de politique plus sage que celle qu'ils ont adoptée librement, ou que les événements, les passions et les circonstances ont insensiblement établie. (Mably 1794-5 [1758], 285)

Il est donc impossible pour Mably de considérer la propriété foncière comme un droit naturel puisque cette dernière va à l'encontre de tous les principes qui régissent l'association humaine, et en particulier, la loi de l'égalité :

Dès que je vois la propriété foncière établie, je vois des fortunes inégales ; et de ces fortunes disproportionnées, ne doit-il pas résulter des intérêts différens et opposés, tous les vices de la richesse, tous les vices de la pauvreté » (Mably 1794-5 [1768], 10).

Cette institution divise la société en deux classes, celle des propriétaires terriens (qui vivent de leurs rentes) et celle des non propriétaires (qui vivent de leur travail), en d'autres termes, une classe de riche et une classe de pauvre. La première, fière de ses richesses, refuse de considérer la seconde comme son égal. Les conflits au sein de la société s'aggravent, rendant la coopération humaine difficile. C'est pourquoi la communauté de biens apparait, aux yeux de Mably, comme le système naturel qui découle de la sociabilité naturelle. C'est seulement dans une telle société que les inégalités (de force et de talent) ne dégènèrent pas en conflit et renforcent la coopération. Mais au lieu de supposer, comme le fit Locke, un consentement entre les individus pour légitimer la propriété foncière comme droit naturel, il arrive à une conclusion finalement « plus naturelle », tout du moins plus conforme aux principes qui régissent l'association humaine : la propriété foncière n'est pas un droit naturel et ce en vertu des principes (lockiens) que sont l'égalité, la liberté et le bonheur. Et dans sa critique à la physiocratie, la volonté de conserver l'égalité, ou tout au moins de limiter les inégalités autant que possible, est sans conteste la plus présente.

Ce qu'il blâme par-dessus tout chez les physiocrates c'est en effet d'avoir naturalisée l'inégalité ou tout au moins des institutions qui ont tendance à détruire l'égalité originelle. À un finalisme, une norme extérieure qui est celle l'ordre naturel physique, Mably oppose donc une autre forme de finalisme : « Que je crains que votre ordre naturel soit contre nature ! » (Mably 1794-5 [1768], 10) s'exclame-t-il, en référence à son propre étalon « naturel », celui de l'égalité. En répondant à Mably dans les *Ephémérides du citoyen* de 1768 par ses « Doutes éclaircis », La Vauguyon, sous les initiales M.D., a très bien compris cette dernière idée. Il reconnaît à Mably le fait de raisonner à partir « d'un ordre qui règle l'univers », d'une « Loi qu'il [l'être suprême] a imposée » et qui a trait à notre « conservation » (1768, II : 195). Au contraire, le compagnon de route de la physiocratie fait de l'inégalité un véritable « dessein du Créateur » (*Ibid.* 199) et de la propriété foncière un élément « du plan de l'ordre social, & dans les vues de l'Être Suprême ». De ce point de vue, La Vauguyon retourne et réfute les exemples de Mably : « Vous nous citez le Gouvernement des Spartiates, & celui des Habitants du Paraguay. Où trouverez-vous, M. un plus grand exemple de

l'inégalité des conditions que dans ces deux Républiques [...] ne présentent elle pas à chaque instant le spectacle horrible de l'esclavage & de la tyrannie. » (*Ibid.* 206) Si les institutions humaines doivent lutter pour maintenir de faibles inégalités, il n'est pas certain que les exemples choisis par Mably soient les plus judicieux, sauf à ne considérer que les citoyens libres sans les ilotes dans un cas, et les pères jésuites sans les indiens dans l'autre cas.

Ce qui est décevant dans ce récit, c'est que Mably avance peu d'éléments pour expliquer, malgré tout, l'apparition de la propriété foncière (Wright 1997, 102). Il y a là un point important. Bien que Mably soit interpellé par l'injustice qui renforce l'inégale distribution des droits de propriété que les physiocrates cherchent à légitimer, il reconnaît cependant que « dans tout état où la propriété est une fois établie, il faut la regarder comme le fondement de l'ordre, de la paix et de la sûreté publique » (Mably 1794-5 [1776a], 109). Mieux, il va même jusqu'à affirmer, pourtant dans ses œuvres de maturité, qu'il :

serois très-faché que vous me pussiez soupçonner d'attenter à la propriété des citoyens. Dès que la communauté des biens ne subsiste plus, et que les hommes sont convenus d'un partage, je sais qu'il n'y a point de loi plus sacrée que celle de la propriété. Je dois jouir de ma fortune, et toute la force publique doit être le garant de ma jouissance, si on veut affermir la tranquillité publique. (Mably 1794-5 [1775a], 273-4).

Mably renonce d'autant plus aisément à la communauté des biens qu'il reconnaît son instauration ou sa restauration comme désormais impossible ; elle ne serait pas « sans causer de plus grands désordres que ceux qu'on voudrait éviter » (Mably 1794-5 [1768], 12)¹⁹³. Il faut cependant trouver les moyens de diminuer les maux de la propriété foncière (*Ibid.*). Les physiocrates n'ignorent pas que les inégalités de propriété peuvent être source de conflit. L'enrichissement des propriétaires suscite l'envie des pauvres pouvant conduire à la violence et au pillage. Mais Quesnay condamne ces « compatriotes peu vertueux » dont les désirs « les porte[nt] à violer le droit d'autrui. » (Quesnay 2005 [1765], 120) Une autorité tutélaire apparaît dès lors nécessaire pour protéger les droits de propriété. On est loin de la sociabilité naturelle qui doit encourager les hommes à coopérer et en quelque sorte, partant du justnaturalisme, on passe vers une vision plutôt hobbesienne du fonctionnement de la société.

193 Ce qu'il attaque, c'est le caractère « naturel » de la propriété privée des terres.

La solution au désordre social proposée par Quesnay repose en effet sur le pouvoir d'un seul, le despote légal (Dupuy 2011, 137). Et si Mably s'accommode finalement de la propriété foncière, il s'oppose farouchement à la solution physiocratique du pouvoir d'un seul qui limite la liberté de l'individu, c'est-à-dire la faculté d'exercer sa raison. Le droit naturel est le critère commun permettant à chacun d'exercer sa faculté de jugement en matière politique. Il en résulte que le meilleur moyen de se protéger des dérives arbitraires est de reconnaître la souveraineté populaire. Dans une optique encore une fois lockienne, Mably estime qu'un citoyen participera à l'élaboration des lois dans le but de défendre et de réaliser les droits naturels. Finalement, être libre en société, c'est obéir à des lois à l'élaboration desquelles on a participé d'autant plus « [qu']un peuple n'aura de confiance en ses lois qu'autant qu'il sera lui-même son propre législateur. » (Mably 1794-5 [1776a], 294) La nation doit se saisir de toute la puissance législative, et contrôler par des institutions adéquates la puissance exécutive pour empêcher que cette dernière ne viole la souveraineté populaire. Le pouvoir exécutif est donc pensé comme subordonné au législatif, sa seule fonction est de faire appliquer les lois (Gauthier 2014 [1992], 38-9). Ce faisant, il cherche à répondre à la théorie physiocrate du despotisme légal, si longuement exposée dans l'ouvrage de Lemercier de la Rivière (1767). Mably reproche aux *Economistes* de ne pas voir que lorsqu'un pouvoir n'est pas contrebalancé par d'autres forces, il tend à se rendre absolu. Le despotisme légal ne peut pas être autre chose qu'arbitraire. Cette volonté d'imposer les lois économiques en vue du développement agricole fait passer au second plan les dangers d'un système politique où l'ensemble des pouvoirs serait détenu par une autorité tutélaire unique (Ege 2007, 113-4).

3. MABLY FACE A « L'EVIDENCE » DU DESPOTISME LEGAL

Quesnay et les physiocrates ambitionnent de révéler l'ordre naturel des sociétés, un ordre immuable et universel qui légitimerait la pertinence de la politique économique préconisée par Quesnay (Steiner 1998a, 118 ; Ege 2007, 102). L'originalité des physiocrates n'est pas d'avoir voulu changer le fondement psychologique de l'ordre naturel, mais d'avoir cherché à fonder cet ordre sur l'ordre physique (Weulersse 1968

[1910], II : 106). Selon cette ligne directrice, la première partie de *l'Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques* (1767) repose sur une proposition clé que Mably attaque : « *Tout est physique dans la nature, dit notre auteur ; ainsi l'ordre naturel, dont l'ordre social fait partie, n'est et ne peut être autre chose que l'ordre physique* » (Mably 1794-5 [1768], 20). L'emercier de la Rivière et les physiocrates, par cette proposition, estiment que l'ordre social n'a rien d'arbitraire et ne relève pas de l'action humaine. Puisque l'ordre naturel, dont l'ordre social fait partie, correspond à l'ordre physique, les lois de cet ordre physique régissent toute législation et toutes les institutions sociales. Et quelles sont les lois de cet ordre ? Elles découlent de la propriété personnelle, de la propriété mobilière et de la propriété foncière et :

de ces premiers principes passons aux conséquences ; nous y trouverons la même simplicité, la même évidence. Si-tôt qu'on a compris la nécessité de la propriété foncière, on est forcé naturellement de convenir que cette propriété doit *nécessairement* donner celle des récoltes ; qu'il est d'une nécessité absolue que la sûreté sociale de cette double propriété sois solidement institué ; en conséquence, que les forces de la société se réunissent pour l'établir. (L'emercier de la Rivière 1767, I: 76)

La jouissance et le respect de ces droits de propriétés deviennent une véritable nécessité économique. La classe des propriétaires est nécessaire pour mettre les terres en culture. La classe des non-propriétaires est également nécessaire puisqu'elle fournit de la main d'œuvre. Le système de législation proposé par les physiocrates résulte ainsi des nécessités physiques imposées par la nature. La propriété privée, les inégalités, la liberté du commerce, etc. sont autant de nécessité évidentes pour permettre la conservation et la prospérité du corps social (L'emercier de la Rivière 1767, II: 456-7). Et qui mieux qu'une autorité despotique¹⁹⁴ appuyée sur le principe de « l'évidence » pour les faire respecter ?

Qui dit autorité, dit *le droit de commander joint au pouvoir physique de se faire obéir*, ce qui suppose toujours & *nécessairement* la supériorité de la force physique. Mais qu'est-ce qui a naturellement le droit de commander aux hommes si ce n'est l'évidence ? Qui est-ce qui peut assurer au commandement la supériorité de la force physique pour se faire obéir, si

194 La Vauguyon insiste sur l'idée selon laquelle la première fonction du monarque est de faire respecter la propriété privée : « Lorsque le Prince alors à qui nul réfractaire à l'ordre de la justice par essence ne pourra résister, remplira son ministère [...] en réprimant toutes les entreprises que des passions désordonnées pourraient suggérer à quelques individus qu'elles égèreraient, contre la propriété » (La Vauguyon 1768a, 231).

ce n'est la force intuitive de l'évidence, qui rallie à elle toutes nos forces, parce qu'elle rallie à elle toutes nos volontés ? (Lemercier de la Rivière, 1768, II : 457)

Cette « évidence », définie par Quesnay comme « une certitude à laquelle il nous est aussi impossible de nous refuser, qu'il nous est impossible d'ignorer nos sensations actuelles » (Quesnay 2005 [1756], 62)¹⁹⁵ est la source des connaissances naturelles. L'analogie avec les sens est transparente : ce qui relève de l'évidence est homologue à ce qui relève de l'ordre physique. La seule évidence dont les *Economistes* aient besoin pour fonder leur système est l'évidence physique : c'est du moins la seule qu'ils demandent qu'on leur accorde. L'étude des lois physiques se réduit alors au calcul. L'évidence de l'ordre économique est celle du calcul des objets physiques relatifs aux besoins de la nation (Weulersse 1968 [1910], II : 122). Ainsi, l'ordre physique, dont l'ordre moral fait partie, n'est pas autre chose que l'ordre économique.

Mably critique en tous points cette prétendue « évidence » par laquelle Lemercier de la Rivière définit cet ordre et les lois qui le gouvernent. Il distingue clairement ce qui relève des sciences physiques (exactes ou naturelles) et des sciences morales (humaines et sociales) : « Avec votre permission, il n'est pas des vérités morales et politiques comme des vérités géométriques ; et notre auteur a tort de les confondre. » (Mably 1794-5 [1768], 47) Mably critique l'assimilation que font les physiocrates entre les lois de la géométrie et les lois de la morale et de la politique. En géométrie, selon notre auteur, les réflexions portent sur des objets simples et les géomètres parviennent toujours à s'entendre et à définir des lois exactes, vérifiées et vérifiables. En revanche, les moralistes et les politiques doivent méditer sur des questions plus complexes qui font intervenir différents objets, qui ont eux-mêmes, différentes facettes qu'il faut considérer :

De là la difficulté de s'entendre, parce qu'on n'attache pas les mêmes idées aux mêmes mots qu'on emploie. Ajoutez à ces obstacles qui s'opposent à la découverte de la vérité, cent préjugés, cent intérêts particuliers qui nous trompent sans que nous nous en apercevions. Enfin, les passions s'enflamment, et elles ne balancent point à prendre pour l'évidence une opinion qui leur est favorable. » (Mably 1794-5 [1768], 47-8)

195 La Vauguion use également de l'analogie entre cette « évidence » de raison et l'évidence acquise par les sens (La Vauguion 1768c, 211).

Aucune loi ne peut donc être considérée comme une vérité politique selon Mably. La notion physiocratique d'« évidence » n'est qu'un « talisman magique » (*Ibid.* 61), « un dieu dans sa machine », « qui doit servir de dénouement à toutes les vérités qu'on vous opposera » (*Ibid.* 45-6). En effet, Mably s'interroge :

Comment vous y prendrez-vous pour faire croire aux hommes qui n'ont rien, c'est-à-dire, au plus grand nombre des citoyens, qu'ils sont évidemment dans l'ordre où ils peuvent trouver *la plus grande somme possible de jouissances et de bonheur* ? (*Ibid.* 39)

Dans une société où la propriété foncière est établit, les hommes sont partagés entre deux intérêts : l'intérêt collectif et l'intérêt particulier (*Ibid.* 155). Les inégalités de fortunes excitent l'envie et la jalousie des plus pauvres tandis que les plus riches, par vanité, considèrent qu'ils appartiennent à un ordre supérieur. Qu'en résulte-t-il ? « [L]e citoyen perdra souvent de vue le bien général pour ne s'occuper que de son bien particulier ; et par une conséquence nécessaire, que la loi qui le favorisera aux dépens de la société, lui paroîtra la plus juste et la plus sage » (*Ibid.* 155-6). Ainsi, selon Mably, l'homme trouve dans son intérêt particulier un principe de résistance à « l'évidence » physiocrate : « Au milieu de tant de passions, quel peut être le sort de la vérité ? Ce n'est point une plaisanterie, elles résisteront effrontément à l'évidence. » (*Ibid.* 42-3)

Ce sont les sensations de plaisir et de douleur qui sont l'essence même de toutes les passions. Ainsi, les hommes ne se soucient pas des vérités de l'évidence mais de l'espérance du plaisir car « tout est démontré quand on se délivre de la douleur ou qu'on goûte du plaisir. » (Mably 1794-5 [1768], 49) Bien loin d'attendre que notre raison ait pu se faire des certitudes sur les choses, les passions nous poussent à agir en fonction des peines et des plaisirs. Elles prendront donc pour « évidence » une opinion qui leur est favorable. Car c'est l'« opinion » bien plus que l'évidence qui gouverne les esprits : les préjugés, les erreurs les plus communes conduisent chaque jour les hommes à s'éloigner des vérités « évidentes » (*Ibid.* 51-2)¹⁹⁶.

La Vauguyon tente de répondre à plusieurs reprises à l'attaque de Mably sur les passions : « Il faut distinguer les passions de ceux qui sont gouvernés, des passions de

196 « [N]ous voulons croire, nous avons besoin de croire ; une opinion passablement raisonnable nous suffit : au défaut d'une opinion vraisemblable, nous en adopterons une ridicule. » (Mably 1794-5 [1768], 48-9)

ceux qui gouvernent ; les unes peuvent être réprimées par l'autorité, l'autorité établit l'empire des autres ; & de là vient encore que, moins l'autorité est partagée, moins il y a de passions puissantes. » (La Vauguyon 1768c, 252) Si la physiocratie veut d'abord orienter des comportements intéressés par de bonnes lois (La Vauguyon 1768d, 222-3), elle est prête, s'il le faut, à réprimer des comportements déviants. Quant à la justification des passions des gouvernants, La Vauguyon tente à la fois de justifier la théorie politique de la physiocratie et d'attaquer les positions de Mably sur la question. Moins il y aura de personnes revêtues de l'autorité, et moins il y aura d'êtres en mesure d'imposer leurs passions vicieuses à autrui. Par conséquent, c'est la république qu'il faut redouter par-dessus tout : « ce n'est pas à l'inégalité inévitable des fortunes qu'il faut attribuer la perversité des passions ; c'est à l'autorité dissolue ou livrée à une multitude de Citoyens occupés de leurs intérêts particuliers exclusif. » (*Ibid.* 253) La Vauguyon joue sur le double sens de la « dissolution » : celui d'un pouvoir à la fois diffus et aux mœurs « dissolues » en accusant explicitement la souveraineté populaire envisagée par Mably. Dans sa quatrième lettre (La Vauguyon 1768d, 222 et s.), c'est de mal avoir lu le *Despotisme de la Chine*, ou nombre de défauts du régime Chinois sont reconnus et discutés, dont Mably est accusé. Car ce dernier a souligné la naïveté des physiocrates dans leur apologie sans retenue du régime chinois :

Que la Chine ait vu sur le trône quelques grands hommes, personne n'en doute ; mais ce qui me confond, monsieur, c'est que, dans une longue suite d'empereurs, quelquefois vicieux, plus souvent incapable de régner, et qui cependant régnaient despotiquement sur un peuple lâche, avare et fourbe, les mœurs, les lois et le gouvernement des Chinois n'aient souffert, pendant quatre mille ans, aucun altération : en vérité, quand on croit tout cela, on est bien prêt à prendre pour des réalités nos contes de fées. (Mably 1794-5 [1768], 83-4)

On s'est bien trop hâté de prendre exemple sur le gouvernement de Chine, sans en avoir connu ses inévitables faiblesses, révolutions et misères¹⁹⁷. Car là où Mably veut en venir, c'est à l'idée selon laquelle l'« évidence » de l'ordre naturel conduirait nécessairement à une forme de gouvernement particulière (le despotisme) :

En lisant la seconde partie de l'*Ordre naturel des sociétés*, je serais presque tenté de croire, monsieur, que notre auteur se défie un peu du pouvoir de l'évidence. Si les passions se taisent en sa présence, si les préjugés, les opinions, les erreurs se dissipent et fuient aux

197 La Vauguyon oppose à Mably les descriptions de P. Poivre sur le tempérament travailleur des chinois et le caractère modéré de leur gouvernement (*Éphémérides du citoyen* 1768, IV : 230 et s.)

premiers rayons du soleil, ne serait-ce pas traiter de question oiseuses que de demander quelle doit être la forme du gouvernement ? (Mably 1794-5 [1768], 53)

Les physiocrates en général et Lemer cier de la Rivière en particulier ont pourtant lourdement insisté sur la nécessité du gouvernement d'un seul :

Quelle est donc la meilleure forme de gouvernement ? Quelle est donc celle qui se trouve si parfaitement conforme à l'ordre naturel & essentiel de la société, qu'il ne puisse en résulter aucun abus ? Cette meilleure forme de gouvernement est celle *qui ne permet pas qu'on puisse gagner en gouvernant mal, & qui assujetti au contraire celui qui gouverne, à n'avoir pas de plus grand intérêt que de bien gouverner*. Or ce point de perfection, vous ne pouvez le trouver que dans le gouvernement d'un seul ; dans le gouvernement d'un chef *unique* qui soit le centre commun dans lequel tous les intérêts des différents citoyens viennent se réunir sans se confondre (Lemer cier de la Rivière 1767, I: 238-9).

Pourquoi vouloir un despote, même « légal », c'est-à-dire soumis aux lois de l'ordre naturel (respect absolu de la propriété privée, de la liberté du commerce, etc.) si la force de l'évidence impose à tous ce respect ? N'importe quelle forme de gouvernement ne pourrait-elle pas faire l'affaire ? Les physiocrates sont convaincus que pour assurer le règne de ces lois naturelles, seule une autorité tutélaire unique est efficace. Si le pouvoir est entre plusieurs mains, il est affaibli, divisé, l'intérêt général est soumis aux intérêts particuliers (Weulersse 1968 [1910], II : 50-1). Voulant réfuter Montesquieu et sa notion de contrepoids, Lemer cier de la Rivière, marqué par l'esprit de calcul, explique que si deux corps politiques sont dotés d'une force similaire, leurs pouvoirs s'annuleront en présence l'un de l'autre et que si l'un venait à prendre l'ascendant sur l'autre, la force de ce dernier deviendrait nulle. Et d'ailleurs, puisque le despote doit s'appuyer sur l'évidence reconnue par tous, il serait à la fois absurde et inutile de lui opposer des contre-forces (Lemer cier de la Rivière 1768, I, Chap. 21).

Mably adresse les critiques d'usage au terme même de « despotisme », dont « les couleurs font frémir l'humanité » (Mably 1794-5 [1768], 106). L'adjectif qu'on lui adosse, celui de « légal », est risible, rien ne résiste à la volonté et aux passions d'un prince tout puissant, et certainement pas la fumeuse « évidence » : « Ne vois-tu pas évidemment toi-même que je suis entouré de quatre cent mille hommes que je paie pour trouver évident que tout ce qui me fait plaisir est juste ; et que le reste, après avoir bien examiné la situation, juge qu'il est raisonnable de souffrir mes fantaisies, parce qu'il risque évidemment d'être empalé en me contredisant ? » (*Ibid.* 160-1) L'hérédité que

l'on réclame n'a aucun fondement car rien ne garantit que naîtront toujours des souverains philosophes qui auront la connaissance des lois naturelles (*Ibid.* 176). Bref, la concentration des pouvoirs en un seul est funeste à l'Etat. Mably doute de la capacité du despotisme légal à résoudre le problème de l'adéquation des intérêts personnels avec l'intérêt collectif. Revenant sur l'importance de prendre en compte la dimension passionnelle de l'homme, il faut provoquer le choc des passions afin d'en atténuer l'intensité :

Si on veut que les hommes ne se fassent pas des droits inégaux, et que leurs passions conservent quelque retenue, le seul moyen d'y réussir, c'est de les mettre en présence les uns des autres ; et ce sera par le choc même des passions, qu'elles s'éteindront en quelque sorte, et se tiendront en équilibre pour l'avantage de l'état. (*Ibid.* 175)

Toujours à son idée de rapprocher les sociétés de l'égalité naturelle, Mably pense qu'il faut trouver le moyen de réconcilier deux classes aux intérêts contraires (les propriétaires et les non-propriétaires), afin de faire émerger un intérêt commun. Même s'il dépasse son hostilité envers la propriété, il s'en tient cependant à l'idée selon laquelle « ces parties [...] continueront à être divisées tant qu'on ne leur fera pas un sort égal » (*Ibid.* 40). Comment procéder ? Mably imagine une assemblée de citoyens qui deviendrait l'instrument de la réconciliation, une sorte de principe de compensation au partage inégal des droits de propriétés (Wright 1997, 114) (Mably 1794-5 [1768], 171).

Mais cette volonté de contrebalancer les passions des uns et des autres s'exprime principalement lorsque Mably aborde la question de la séparation des pouvoirs. Pour Mably, « il est bizarre de vouloir comparer l'équilibre physique et l'équilibre moral, ou de penser que leur effet est le même » (Mably 1794-5 [1768], 241). En effet, pour notre philosophe, le système de contre-forces permet aux différents corps politiques de se maintenir et de se contrebalancer. Si une force politique tente de prendre l'ascendant sur une autre, cette dernière va s'alarmer et s'agiter afin de maintenir son pouvoir : « C'est précisément parce qu'on ne peut calculer avec précision les forces morales, et qu'elles dépendent de cent passions, de cent hasards, de cent événements différents, qu'elles se tiennent en équilibre. Deux puissances rivales se craignent, se respectent, s'intimident,

et l'ordre subsiste. » (*Ibid.* 242) Il n'est pas des contre-forces morales comme des contre-forces physiques¹⁹⁸ :

Les contre-forces, en politique, sont établies, non pas pour priver la puissance législative et la puissance exécutive de l'action qui leur est propre et nécessaire, mais afin que leurs mouvements ne soient ni convulsifs, ni peu médités, ni trop rapides, ni trop prompts (...). On établit un gouvernement mixte, afin que personne ne soit occupé de ses seuls intérêts particuliers, et qu'étant obligé de les concilier avec les intérêts particuliers des autres, chaque membre de l'état travaille malgré lui au bien public. (*Ibid.* 240)

L'Abbé va donc faire de la séparation des pouvoirs la clé de tout bon gouvernement : « il n'est donc pas vrai que *la puissance exécutive, celle qui dispose des forces physiques, soit toujours nécessairement puissance législative.* » (*Ibid.* 136) La séparation des pouvoirs est le moyen qui permet d'éviter toute dérive arbitraire. L'unité de la puissance politique résidera dès lors dans l'accord parfait entre la puissance législative et la puissance exécutive. Deux conditions sont requises pour que cet accord se réalise : i) le pouvoir exécutif doit seulement faire observer les lois, ii) l'autorité législative doit être unique. Mably conclut simplement que « la puissance législative et la puissance exécutive subsisteront à la fois et séparément dès qu'il y sera réglé que le citoyen doit obéir aux magistrats et que les magistrats obéiront à leur tour à la puissance législative sous peine d'être puni s'ils violent cette loi, et de réparer le mal qu'ils auront fait. » (*Ibid.* 140-1). Mably entend le pouvoir exécutif comme ayant pour seul et unique fonction d'exécuter les lois prescrites par le pouvoir législatif. Le principe de contre-forces devient, pour Mably, un moyen d'assurer la subordination du pouvoir exécutif ou pouvoir législatif, subordination que l'on retrouve dans le système de Locke (Locke 1690, XVIII)¹⁹⁹. Il craint par-dessus tout, l'accaparement de la puissance législative par l'exécutif. Les magistrats, qui disposent du pouvoir exécutif, sont des hommes, soumis à leurs passions. Ils risquent donc d'entreprendre des entreprises qui visent à dépouiller la puissance législative de ses droits. « L'histoire de tous les peuples en fait foi »,

198 « Les contre-forces physiques déterminent nécessairement, et les contre-forces morales ne font qu'inviter, induire, solliciter, presser, et leur effet n'est pas nul, quoiqu'il ne soit pas soumis au même genre de démonstration que l'effet des contre-forces physiques. » (Mably 1794-5 [1768], 242)

199 « Le législateur fait des lois générales, et le magistrat donne des ordres particuliers en conséquence de ces lois, mais si le même homme est législateur et magistrat, soyez persuadé qu'il ne se donnera bientôt plus la peine de faire des lois, et qu'il trouvera plus commode et plus doux de donner des ordres. » (*Ibid.* 153)

l'ambition des magistrats les a conduits à s'accaparer de la puissance législative (Mably 1794-5 [1768], 143-4). Par quels moyens peut-on alors empêcher que les magistrats ne s'emparent de la puissance législative ? Premièrement : « tout l'art consiste à partager la puissance exécutive en autant de branches différentes que la société a de besoins différents. » (*Ibid.* 151-2). Multiplier les magistrats afin qu'aucun n'ait un assez grand pouvoir pour l'accroître et espérer s'approprier le pouvoir législatif. Deuxièmement, il faut limiter dans le temps, la magistrature pour qu'aucun magistrat puisse s'accoutumer à l'exercice du pouvoir et porter des projets nuisibles à la société : « Vous devez donc arranger de telle façon les ressorts de la puissance exécutive que vos magistrats, après un temps court et marqué se trouvent confondus dans la classe des simples citoyens, et n'aient d'autre ambition que de se rendre digne des suffrages du public, pour mériter une seconde fois les honneurs de la magistratures. » (*Ibid.* 151) En vertu de ce principe, il dénonce à plusieurs reprises l'inviolabilité constitutionnelle du souverain en Angleterre, le même principe que Montesquieu déclarait justement nécessaire pour que la monarchie libérale n'en dégénérât pas, en république non libre²⁰⁰. Le roi peut suspendre l'action du Parlement, et le Parlement ne peut contraindre le roi, il n'y a donc aucun principe d'égalité entre les pouvoirs (Mably 1794-5 [1775b], 331-2). Dans le même esprit, il critique également la « prérogative royale » défendue par Locke. Ce pouvoir discrétionnaire laisse à l'exécutif une certaine marge d'action au sein de laquelle il pourra promulguer des lois. Pour Mably, cette prérogative est une entorse à la souveraineté populaire : « sous le nom de prérogative royale [v]ous laiss[ez] une autorité au prince trop étendue, pour pouvoir un jour élever une République parfaite » (Mably 1794-5 [1758], 305). Quant au pouvoir législatif, pour qu'aucune loi arbitraire ne soit promulguée, elle doit être l'œuvre de tous ceux qui devront lui obéir : le peuple souverain. Il exige que le droit de légiférer appartienne exclusivement au corps de la nation. Mais il n'est pas pour autant favorable à une démocratie directe : « La place publique dans une démocratie voit porter des décrets aussi injustes et aussi absurdes que ceux du tyran. » (Mably 1794-5 [1758], 374) Le peuple se compose

200 « C'est un principe incontestable, que les magistrats chargés de la puissance exécutive ne doivent avoir aucune part à la puissance législative : en effet, qui ne voit pas que le droit qu'ont les rois d'Angleterre de contribuer à la législation, les met à leur aise pour frauder la loi, et augmenter indirectement la part qu'ils ont à la puissance législative ? » (Mably 1794-5 [1758], 474)

également d'hommes donc soumis à leur passion et à l'erreur²⁰¹. Il faut confier le soin de faire la loi à des représentants que le peuple aura lui-même choisi. Et pour éviter la domination de ces députés, toutes les décisions doivent être prises à la pluralité des suffrages (Mably 1794-5 [1768], 207-8). Ainsi Mably est-il profondément convaincu que seul un gouvernement tempéré est le plus à même de réparer les maux que la propriété foncière a engendrés « [il] faut que les pouvoirs se balancent réciproquement, et que ce n'est que par ce balancement que tous les citoyens, malgré l'inégalité de leur fortune, peuvent se rapprocher de l'égalité naturelle, et jouir de la sûreté pour laquelle ils se sont réunis en société. » (*Ibid.* 224). Finalement, face aux Physiocrates, Mably propose la solution d'un gouvernement mixte – pas d'une République sur le modèle antique – capable de restaurer les principes de sa théorie du droit naturel : l'égalité, la liberté et le bonheur.

CONCLUSION

Adopter une approche moins caricaturale de l'opposition de Mably à la physiocratie nous permet de mettre en lumière d'autres principes explicatifs de la critique qu'il oppose aux *Economistes*. En effet, cette opposition ne se cristallise pas autour de la question de la communauté des biens qui répliquerait à la propriété privée des terres, ou plus généralement à un « républicanisme classique » qui s'opposerait frontalement et en permanence à l'ordre naturel défini par les physiocrates. Au départ au contraire, on trouve une logique similaire chez Mably et les physiocrates : les hommes, destinés à vivre en société, vont s'unir pour satisfaire leurs besoins premiers, ceux qui ont trait à la conservation de soi. Faisant de la satisfaction de ces besoins un droit naturel, l'association utilitaire est alors régie par l'intérêt personnel de chacun, *via* le principe des plaisirs et des peines, qui conduit à une coopération pour que chacun puisse mieux se conserver.

De par les qualités sociales des hommes, cette association primitive ne se transformera pas en un conflit généralisé puisqu'elles sont le signe d'une sociabilité naturelle de l'homme qui les pousse naturellement à ne pas agir les uns contre les autres.

201 « Quand tous les citoyens d'une république sont assemblés, l'état n'a plus de frein. Qui peut modérer ses caprices ? qui peut lui prescrire des lois ? qui peut l'obliger d'obéir à celles qu'il a faites ? » (Mably 1794-5 [1776a], 288)

Une ligne de partage apparaît entre les *Economistes* et Mably lorsqu'ils abordent la question de la culture des terres. Pour les physiocrates, la culture des terres nécessite son partage et donc la mise en place d'une institution particulière : la propriété foncière privée. Mably ne considère pas qu'il s'agisse là d'une loi naturelle. Au lieu de supposer, comme le fit Locke, un consentement, même tacite, entre individus pour légitimer la propriété foncière, Mably reste fidèle aux principes qui régissent l'association humaine, à savoir la conservation pour tous dans l'égalité. La communauté de biens apparaît dès lors, aux yeux de Mably, comme le système naturel par excellence puisque lui seul respecte au mieux ce droit initial équivalent à la conservation de chacun.

Toutefois, il est amené à reconnaître qu'une fois établie, la propriété privée des terres doit être considérée comme le fondement de l'ordre social et que sa remise en cause produirait des conséquences plus funestes que les bénéfiques à attendre de l'instauration d'une nouvelle propriété collective. En revanche, il n'abandonnera pas les principes qui régissent l'association humaine et mènera sa vie durant un combat contre toutes les circonstances qui selon lui les violent. C'est la raison pour laquelle il s'oppose farouchement à la fois aux trop grandes inégalités et au despotisme légal. Pour les physiocrates, l'ordre physique n'est rien d'autre que l'ordre économique. Cette assimilation exprime l'idée de lois économiques naturelles. Or Mably distingue clairement ce qui relève des sciences physiques et des sciences morales. Les moralistes et les politiques doivent réfléchir sur des questions beaucoup plus complexes que celles qui relèvent des sciences physiques. Ainsi aucune loi positive ne peut être envisagée, pour Mably, comme une vérité géométrique incontestable, « évidente ». La critique du despotisme légal peut donc se lire à l'aune de cette conclusion. Puisque la politique des physiocrates conforte les inégalités entre les différentes classes sociales, une assemblée de citoyens où les intérêts particuliers se confrontent au cours de débats devient pour Mably l'unique moyen de faire émerger un intérêt commun. Seul un gouvernement mixte basé sur un système de contre-forces est capable de définir et de faire appliquer des lois qui maintiendront autant que possible l'égalité naturelle et la liberté des citoyens. Cette « solution républicaine » apparaît finalement être au service de la théorie du droit naturel de Mably.

CONCLUSION GENERALE

L'abbé de Mably s'est illustré au siècle des Lumières dans des registres variés. Ses travaux historiques et diplomatiques des années 1740 lui valurent très tôt la réputation d'un érudit politique. Mais, pendant près de deux siècles, c'est surtout l'image d'un pourfendeur de la propriété privée et des inégalités sociales qui est passée à la postérité et ce, comme on l'a vu, par le prisme de la réinterprétation de sa pensée pendant la Révolution française. Plus récemment, l'utilisation des catégories historiographiques de l'école de Cambridge ont conduit certains commentateurs à voir dans la passion de Mably pour les cités antiques la base de son programme de réforme, l'unité de ses ouvrages devant se lire à l'aune du républicanisme classique. Or cantonner la pensée de cet auteur à ces interprétations, « communiste », « utopiste », « républicaine classique », etc., c'est ignorer un pan entier de son œuvre.

Imprégné de la philosophie sensualiste de son frère Condillac, des théoriciens du droit naturel en général et de John Locke en particulier, ainsi que des idées du cercle qu'avait réuni en son temps l'intendant du commerce Jacques Vinent de Gournay (qu'il a contribué à féconder), Mably a également investi les champs de la philosophie morale et de l'économie politique. C'est au prisme de ces influences que nous avons proposé un travail de relecture de l'œuvre de Mably inscrit dans les enjeux de son siècle, et non ceux des suivants.

Il faut bien comprendre que l'opposition de Mably aux intellectuels de son temps, et en particulier aux physiocrates, ne se cristallise pas autour de la question de la communauté des biens qui répliquerait à la propriété privée des terres, ou plus généralement à un « républicanisme classique » qui s'opposerait frontalement et en permanence à une forme de « libre-échange ». Au départ au contraire, on trouve une morale de l'intérêt éclairé assez similaire chez Mably et les physiocrates : les hommes, destinés à vivre en société, vont s'unir pour satisfaire leur besoin premier, celui de pouvoir à leur conservation. Faisant de ce besoin un droit naturel, l'association utilitaire est alors régie par l'intérêt personnel de chacun. Cette association ne se transforme pas pour autant en un conflit généralisé puisque les individus sont dotés de « qualités sociales » qui les conduisent à se soucier du sort d'autrui. Reprenant ainsi à son compte la sociabilité naturelle des théoriciens du droit naturel moderne, Mably s'inscrit dans le domaine du droit naturel où la conservation et l'amour de soi sont les principes fondamentaux de l'association humaine.

Une ligne de partage apparaît cependant entre les *Economistes* et Mably lorsqu'ils abordent la question de la culture des terres. Pour les physiocrates la culture des terres nécessite son partage et donc la mise en place d'une institution particulière : la propriété foncière. Mably, bien qu'il reconnaisse la propriété personnelle et la propriété mobilière, ne fait pas de la propriété foncière un droit naturel. La communauté des biens lui apparaît être le système naturel qui respecte les principes de l'association humaine, à savoir la conservation de soi, mais également les concepts lockiens de liberté et d'égalité. Pourquoi vouloir légitimer la propriété foncière en supposant, comme le fit Locke, un consentement entre les individus ? Il suffit de reconnaître qu'elle n'est, et ne peut être, un droit naturel. Mably ne reviendra jamais sur cette position.

En revanche, il sera amené à reconnaître la propriété privée des terres comme droit positif. Cette résignation n'est que le signe d'une volonté particulière d'appliquer à l'état de société les principes de l'association humaine. Au fond, qu'importe que le système de propriété soit privé ou commun, ce qui compte est d'assurer la conservation de chacun, la liberté et l'égalité de tous, autrement dit les promesses du droit naturel. Il s'engage alors, au fil de ses œuvres, dans un combat contre toutes les circonstances qui, selon lui, portent atteintes à ces droits naturels.

La morale de l'individu trouve son origine dans les qualités sociales, affections vertueuses qui poussent l'individu, malgré son amour-propre, à se soucier du sort d'autrui. Elles tempèrent l'intérêt personnel garantissant ainsi le lien social. Or, selon Mably, les individus sont de moins en moins capables d'agir en respectant le bien-être de leurs semblables. Quelles en sont les raisons ?

Tout d'abord, en adéquation avec la philosophie sensualiste de son frère, c'est un dysfonctionnement de l'imagination qui éloigne l'individu des principes régissant l'union des hommes. L'imagination dérégulée présente à l'individu de nouveaux et inutiles besoins, des sensations de plaisir sont alors associées à des objets de manière purement fantaisiste. Ces nouveaux besoins, en alimentant des sentiments de jalousie et de haine, rendent difficile la coopération humaine. Afin d'assurer le traité d'alliance entre les hommes, Mably en appelle à l'action du législateur.

Ce sage législateur doit pratiquer et faire pratiquer un certain nombre de vertus. Cet exercice doit venir soutenir l'activité de l'entendement, c'est-à-dire venir au secours

de la raison lorsque la perception des peines et des plaisirs est perturbée par l'imagination dérégulée. Le langage de la vertu n'apparaît donc ni opposé ni contraire aux principes qui régissent la théorie du droit naturel de Mably. Bien au contraire, la finalité de la taxonomie des vertus établie par Mably est de sauvegarder l'association humaine utilitaire.

Ensuite, à la manière de Quesnay, Mably identifie un moyen de diriger le comportement individuel de telle sorte que chaque individu agisse conformément à l'intérêt de la société. Selon lui, les individus uniquement ou trop souvent mus par leur intérêt personnel, i.e. leur *liberté animale* dans le vocabulaire du fondateur de la physiocratie, ne prêtent aucune attention aux règles morales. Il décrit alors une sorte de calcul moral, fondé sur un système de châtiments et de récompenses, qui vise à maintenir l'association humaine utilitaire grâce à l'action du législateur. C'est seulement la crainte des châtiments et l'espérance des récompenses qui incitent les individus à agir selon le traité d'alliance perpétuel qui a présidé à leur union. L'éducation est également mobilisée afin d'assurer la stabilité sociale en inculquant aux individus les principes qui régissent l'association humaine. Grâce à la connaissance de ces principes, l'individu apprendra à renoncer à son intérêt immédiat afin d'agir pour l'intérêt collectif.

Diriger le comportement individuel par l'action du législateur n'est que le premier pan de la réforme pensée par Mably. Il insiste, à de nombreuses reprises, sur la nécessité de réformer l'administration royale ainsi que la politique commerciale menée en son temps, autrement dit réformer le comportement des acteurs économiques.

Tout au long de son œuvre, Mably insiste sur la nécessité de développer le secteur agricole. Mais à la manière de Gournay et des membres de son cercle, il a également été le promoteur d'un commerce et d'une industrie de biens « utiles » et « commodes » pour le plus grand nombre, contre le luxe d'une minorité. En effet, favorable au développement de la consommation et à un libre-échange encadré, il demeure cependant très critique envers le luxe des financiers et des grands propriétaires fonciers, et ce pour des raisons essentiellement économiques. La consommation de biens de luxe s'accompagne de désordres monétaires et d'un processus inflationniste qui ont pour effet de diminuer la compétitivité du royaume en réduisant le nombre de débouchés. Mably se montre alors favorable à la libre circulation intérieure des biens agricoles en

soulignant la nécessité de pouvoir exporter le surplus des récoltes. D'une manière générale, l'administration du commerce doit supprimer les obstacles à la circulation interne de produits agricoles et développer la navigation pour faciliter l'exportation de ces marchandises.

Cependant, l'enchérissement du prix du blé qui a suivi les expériences de libéralisation du commerce des grains, en 1763-4 puis en 1774, est allé à l'encontre des principes dominants de son système : assurer le développement agricole, la conservation de tous et réduire les inégalités parmi les différentes classes de la société. Le droit naturel de pourvoir à sa conservation et l'égalité ont notamment été violés plutôt que soutenus par la liberté du commerce. Il reste cependant fidèle à ses premières idées. Une liberté encadrée du commerce pourrait assurer le développement agricole et la prospérité de tous, même la liberté extérieure est possible sous certaines conditions, mais certainement pas cette liberté illimitée et atemporelle, en toutes circonstances, souhaitée par les physiocrates.

Dès lors, Mably imagine un autre système, plutôt réglementaire, susceptible de diminuer les inégalités. Mieux, il va justifier les émeutes frumentaires en adoptant les principes de « l'économie morale de la foule » qui oscille entre tradition paternaliste et conscience populaire des évolutions économiques, politiques et sociales de l'époque. Le peuple ne doit pas être compris uniquement dans le champ de l'animalité (physique) mais également dans le champ moral. Il est capable de réfléchir et de raisonner. Il est donc, pour Mably, un acteur de la vie économique et qui par son action indique aux autorités les principes qui devraient être suivis.

Mably applique ce dualisme entre sphère physique et sphère morale au niveau de la société. Pour les physiocrates, l'ordre physique n'est rien d'autre que l'ordre économique. Cette assimilation exprime l'idée de lois économiques naturelles. Or Mably distingue clairement ce qui relève des sciences physiques et des sciences morales. Les moralistes et les politiques doivent réfléchir sur des questions beaucoup plus complexes que celles qui relèvent des sciences physiques. Ainsi aucune loi positive ne peut-elle être envisagée, pour Mably, comme une vérité géométrique incontestable, « évidente ». La critique du despotisme légal peut donc se lire à l'aune de cette conclusion. Puisque la politique des physiocrates conforte les inégalités entre les différentes classes sociales, une assemblée de citoyens où les intérêts particuliers se

confrontent au cours de débats devient pour Mably l'un des moyen de faire émerger un intérêt commun. Seul un gouvernement mixte basé sur un système de contre-forces est capable de définir et de faire appliquer des lois qui maintiendront autant que possible les principes du traité d'alliance originel entre les individus.

Bibliographie

SOURCES PRIMAIRES

- Mably, G. de. (1740). *Parallèles des romains et des français*. 2 Vols. Paris : Didot.
- Mably, G. de. (1748 [1746]). *Le Droit public de l'Europe fondé sur les traités conclus jusqu'en l'année 1740*. 2 Vols. Amsterdam.
- Mably, G. de. (1794-5 [1751]). *Observations sur les Romains*. In *Collection complète des Œuvres de l'Abbé de Mably*. Vol 4, pp. 251-587. Paris : Desbrière, l'An III.
- Mably, G. de. (1794-5 [1757]). *Des Principes des négociations pour servir d'introduction au droit public de l'Europe fondé sur les traités*. In *Collection complète des Œuvres de l'Abbé de Mably*. Vol 5, pp. 1-234. Paris : Desbrière, l'An III.
- Mably, G. de. (1794-5 [1758]). *Des droits et des devoirs du citoyen*. In *Collection complète des œuvres de l'abbé de Mably*. Vol 11, pp. 257-518. Paris : Desbrière, l'An III.
- Mably, G. de. (1794-5 [1763]). *Entretiens de Phocion sur le rapport de la morale avec la politique*. In *Collection complète des Œuvres de l'Abbé de Mably*. Vol 10, pp. 25-234. Paris : Desbrière, l'An III.
- Mably, G. de. (1794-5 [1764]). *Le Droit public de l'Europe fondé sur les traités conclus jusqu'en l'année 1740*. In *Collection complète des Œuvres de l'Abbé de Mably*. Vol 5, pp. 235-520, Vol 6-7. Paris : Desbrière, l'An III.
- Mably, G. de. (1794-5 [1765]). *Observations sur l'Histoire de France*. In *Collection complète des Œuvres de l'Abbé de Mably*. Vol 1-2-3. Paris : Desbrière, l'An III.
- Mably, G. de. (1794-5 [1766]). *Observations sur l'Histoire de la Grèce*. In *Collection complète des Œuvres de l'Abbé de Mably*. Vol 4, pp. 1-250. Paris : Desbrière, l'An III.
- Mably, G. de. (1794-5 [1768]). *Doutes proposés aux philosophes économistes sur l'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*. In *Collection complète des Œuvres de l'Abbé de Mably*. Vol 11, pp. 1-256. Paris : Desbrière, l'An III.

- Mably, G. de. (1794-5 [1771]). *Du gouvernement et des lois de Pologne*. In *Collection complète des Œuvres de l'Abbé de Mably*. Vol 8, pp. 1-336. Paris : Desbrière, l'An III.
- Mably, G. de. (1794-5 [1775a]). *Du Commerce des Grains*. In *Collection complète des Œuvres de l'Abbé de Mably*. Vol 13, pp. 242-298. Paris : Desbrière, l'An III.
- Mably, G. de. (1794-5 [1775b]). *De l'étude de l'histoire , à Monseigneur de Parme*. In *Collection complète des Œuvres de l'Abbé de Mably*. Vol 12, pp. 1-364. Paris : Desbrière, l'An III.
- Mably, G. de. (1794-5 [1776a]). *De la Législation ou principes des loix*. In *Collection complète des Œuvres de l'Abbé de Mably*. Vol 9. Paris : Desbrière, l'An III.
- Mably, G. de. (1794-5 [1776b]). *De l'Etude de la Politique*. In *Collection complète des œuvres de l'abbé de Mably*. Vol 13, pp. 122-179. Paris : Desbrière, l'An III.
- Mably, G. de. (1794-5 [1776-7]). *Du cours et de la marche des Passions dans la Société*. In *Collection complète des Œuvres de l'Abbé de Mably*. Vol 15, pp. 135-476. Paris : Desbrière, l'An III.
- Mably, G. de. (1794-5 [1778]). *Du développement, des Progrès et des Bornes de la Raison*. In *Collection complète des Œuvres de l'Abbé de Mably*. Vol 15, pp. 1-82. Paris : Desbrière, l'An III.
- Mably, G. de. (1794-5 [1781]). *Le Compte rendu*. In *Collection complète des œuvres de l'abbé de Mably*. Vol 15, pp. 83-111. Paris : Desbrière, l'An III.
- Mably, G. de. (1794-5 [1783a]). *L'Oracle d'Apollon*. In *Collection complète des Œuvres de l'Abbé de Mably*. Vol 14, pp. 1-86. Paris : Desbrière, l'An III.
- Mably, G. de. (1794-5 [1783b]). *Du Beau*. In *Collection complète des Œuvres de l'Abbé de Mably*. Vol 14, p. 187-369. Paris : Desbrière, l'An III.
- Mably, G. de. (1794-5 [1783c]). *Des Talens*. In *Collection complète des Œuvres de l'Abbé de Mably*. Vol 14, p. 87-186. Paris : Desbrière, l'An III.

Mably, G. de. (1794-5 [1784a]). *Principes de morale*. In *Collection complète des Œuvres de l'Abbé de Mably*. Vol 10, p. 237-469. Paris : Desbrière, l'An III.

Mably, G. de. (1794-5 [1784b]). *Observations sur le gouvernement et les lois des États-Unis d'Amérique*. In *Collection complète des Œuvres de l'Abbé de Mably*. Vol 8, pp. 337-485. Paris : Desbrière, l'An III.

SOURCES SECONDAIRES

- Albertone, M. (1986). « Instruction et ordre naturel: le point de vue physiocratique ». *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 4 : 589-607.
- Alimento, A. (2008). "Competition, true patriotism and colonial interest: Forbonnais' vision of neutrality and trade." In Stapelbroek, K. ed., *Trade and War: The Neutrality of Commerce in the Inter-State system*. pp. 61-94. Helsinki Collegium for Advanced Studies.
- Appleby, J. (1992). *Liberalism and Republicanism in the Historical Imagination*. Harvard University Press.
- Armitage, D. (2000). *The Ideological Origins of the British Empire*. Cambridge University Press.
- Audier, S. (2007). « L'idée républicaine de la pensée politique contemporaine ». In Basquiast, P. Dupuy, E. eds., Vol 1, pp. 21-47.
- Audier, S. (2005). *Machiavel, conflit et liberté*. Paris : Vrin-EHESS.
- Bach, R. (2004). « Les Physiocrates et la Science politique de leur temps ». *Revue française d'histoire des idées politiques*, 20(2) : 5-35.
- Baguenault de Puchesse, G. (1910). *Condillac, sa vie, sa philosophie, son influence*. Paris : Plon.
- Baker, K. M. (2001). "Transformations of Classical Republicanism in Eighteenth-Century France." *The Journal of Modern History*, 13(1) : 32-53.
- Baker, K. M. (1990). *Inventing the French Revolution: essays on French political culture in the eighteenth century*. Cambridge University Press.
- Barnave, A. (1843). *Œuvres de Barnave, mises en ordre et précédées d'une notice historique sur Barnave par M. Bérenger de la Drôme*. 4 Vols. Paris : Challamel.
- Basquiast, P. et Dupuy, E. eds. (2007). *La République universelle*. Paris : L'Harmattan.

- Belissa, M. (2013). « La place du droit naturel chez Mably. Elements de débat ». *Corpus, revue de philosophie*, 64 : 111-128.
- Belissa, M. Bosc, Y. et Gauthier, F. eds. (2009). *Républicanismes et droit naturel, des humanistes aux révolutions des droits de l'homme et du citoyen*. Paris : Editions Kimé.
- Belissa, M. (2009). « Construire, reconstruire la république polonaise : Mably et Rousseau ». In Belissa, M. Bosc, Y. Gauthier, F. eds., pp. 53- 68.
- Béraud, A. et Faccarello, G. eds. (1992). *La Nouvelle Histoire de la pensée économique*. 3 Vols. Paris : La Découverte.
- Berlin, I. (1988 [1969]). *Éloge de la liberté*. Paris : Calmann-Lévy.
- Berthoud, A. Delmas, B. Demals, T. eds. (2007). *Y-a-t-il des lois en économie? Actes du 11e Colloque international de l'Association Charles Gide pour l'Etude de la Pensée Economique*, Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion.
- Billaud-Varenne, J. N. (1791). *L'Acéphocratie ou le Gouvernement fédératif, démontré le meilleur de tous pour un grand empire, par les principes de la politique et les faits de l'histoire*. Paris.
- Blanckaert, C. Blondiaux, L. Loty, L. Renneville, M. et Richard, N. eds (1999). *L'histoire des sciences de l'homme : Trajectoires, enjeux et questions vives*. Paris : L'Harmattan.
- Bödeker, H.E et Friedmann, P. (2008). *Gabriel Bonnot de Mably: Textes politiques, 1751-1783*. Paris : L'Harmattan.
- Bodin, J. (1986 [1576]). *Les Six livres de la République*. Paris : Fayard.
- Bordes, C. (1752 [1751]). *Discours sur les avantages des sciences et des arts prononcé dans l'assemblée publique de l'Académie des sciences & belles-lettres de Lyon, le 22 juin 1751. Avec la Réponse de Jean J. Rousseau, citoyen de Geneve*. Genève : Barillot & fils.

- Bosc, Y. (2009). « Le conflit des conceptions de la république et de la liberté: Thomas Paine contre Boissy d'Anglas ». In M. Bellisa, Y. Bosc et F. Gauthier, eds., pp. 101-115.
- Braudel, F. Labrousse, E. (1970). *Histoire économique et sociale de la France. 1660-1789*. Vol 2. Presses Universitaires de France.
- Brissot, J.-P. (1830-2). *Mémoires de Brissot sur ses contemporains et la Révolution française*. 4 Vols. Paris : Ladvocat.
- Brizard, G. (1794-5 [1787]). *Éloge historique de l'abbé de Mably, discours qui a partagé le prix au jugement de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres*. In *Collection complète des œuvres de l'abbé de Mably*. Vol 11, pp. 1-119. Paris : Desbrière, l'An III.
- Burnand, L. (2004). *Necker et l'opinion publique*. Paris : Champion.
- Cantillon, R. (1997 [1755]). *Essai sur la nature du commerce en général*. Paris : INED.
- Cartelier, J. (1976). *Surproduit et reproduction: la formation de l'économie politique classique*. Presses Universitaires de Grenoble.
- Charles, L. Lefebvre, F. et Théré, C. eds. (2011). *Le cercle de Vincent de Gournay: Savoirs Economiques et Pratiques Administratives en France au milieu du XVIIIe siècle*. Paris : INED.
- Charles, L. (2011). « Le cercle de Gournay: usages culturels et pratiques savantes. » In Charles, L. Lefebvre, F. et Théré, C. eds., pp. 63-87.
- Charles, L. (2006). « L'économie politique française et le politique dans la seconde moitié du XVIII^e siècle ». In Nemo, P. Petitot, J. eds., pp. 279-312.
- Charles, L. (1999). *La liberté du commerce des grains et l'économie politique française 1750-1770*. Thèse pour le doctorat de sciences économiques, Université Paris I.
- Charrak, A. (2014). « Liaison des idées et variété des esprits : de Malebranche à l'empirisme des Lumières ». *Astériorion* [En ligne], 12 : URL :

<http://asterion.revus.org/2511>

Charrak, A. (2003). *Empirisme et métaphysique, l'Essai sur l'origine des connaissances humaines de Condillac*. Paris : Vrin.

Chartier, R. (2000 [1990]). *Les origines culturelles de la Révolution française*. Paris : Ed. du Seuil.

Cheney, P. (2011). « L'histoire du commerce. Genre littéraire et méthode en économie politique ». In Charles, L. Lefebvre F. et Théré, C. eds., pp. 281-300.

Chottin, M. (2014). « La liaison des idées chez Condillac : le langage au principe de l'empirisme ». *Astérion* [En ligne], 12 : URL : <http://asterion.revus.org/2503>

Clément, A. (1999a). « Le mercantilisme en Europe : un éclairage contemporain ». *Les Cahiers du CERE*. Presses Universitaires de Tours.

Clément, A. (1999b). *Nourrir le peuple, entre Etat et marché, XVIe-XIX siècle : contribution à l'histoire intellectuelle de l'approvisionnement alimentaire*. Paris : l'Harmattan.

Cohen, D. (2006). « Le débat sur le commerce du blé (1768-1775) : formes et porteurs légitimes de la rationalité en question ». *Révolution française.net, Etudes*, [En ligne], URL : <http://revolution-francaise.net/2006/12/02/85-debat-commerce-ble-1768-1775-porteurs-legitimes-rationalite>

Composto, R. (1955). « Le teorie sociale dell'abate Mably ». *Belgagor*, 10 : 468-76.

Condillac, E. de. (1821-2 [1780]). *Logique ou les premiers développements de l'art de penser*. In *Œuvres complètes de Condillac*. Vol 15, pp. 319-488. Paris : Lecointe et Duray.

Condillac, E. de. (1821-2 [1776]). *Le commerce et le gouvernement considérés relativement l'un à l'autre*. In *Œuvres complètes de Condillac*. Vol 4. Paris : Lecointe et Duray.

- Condillac, E. de. (1947-51 [1775]). *Cours d'études pour l'instruction du prince de Parme*. In *Œuvres complètes de Condillac. Histoire Ancienne*, Vols 7-8. Paris : Lecointe et Duray.
- Condillac, E. de. (1821-2 [1754a]). *Traité des sensations*. In *Œuvres complètes de Condillac*. Vol 3, pp. 37-310. Paris : Lecointe et Duray.
- Condillac, E. de. (1821-2 [1755]). *Traité des animaux*. In *Œuvres complètes de Condillac*. Vol 3, pp. 329-471. Paris : Lecointe et Duray.
- Condillac, E. de. (1821-2 [1754b]). *Dissertation sur la liberté*. In *Œuvres complètes de Condillac*. Vol 3, pp. 313-320. Paris : Lecointe et Duray.
- Condillac, E. de. (1821-2 [1746]). *Essai sur l'origine des connaissances humaines*. In *Œuvres complètes de Condillac*. Vol 1. Paris : Lecointe et Duray.
- Constant, B. (1874 [1819]). « De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes ». In *Œuvres politiques de Benjamin Constant*, pp. 258-286. Paris : Louandre.
- Coste, B. (1975). *Mably, pour une utopie du bon sens*. Paris : C. Klincksieck.
- Cottret, M. (1998). *Jansénismes et lumières : pour un autre XVIIIe siècle*. Paris : A. Michel.
- Dang, A.-T. (1994). *Monnaie, Ethique et Economie Politique autour de John Locke*. Thèse pour le doctorat de sciences économiques, Université Paris I.
- Derathé, R. (2011 [1948]). *Le rationalisme de Jean-Jacques Rousseau*. Genève : Slatkine Reprints.
- Desoche, P. (2014). « La liaison des idées chez Malebranche ». *Astérion* [En ligne], 12 : URL : <http://asterion.revus.org/2483>
- Domenech, J. (2006). « Morale / Vertu ». In Trousson, R. et Eigeldinger, F. S. eds., pp. 618-624.
- Dupuy, R. (2011). « Liberté et Rationalité chez Quesnay ». *Revue de Philosophie économique*, 12(1) : 117-142.

- Ege, R. (2007). « Le concept de 'lois naturelles' chez François Quesnay ». In Berthoud, A. Delmas, B. Demals, T. eds., pp. 101-120.
- Ehrard, J. (1994 [1963]). *L'idée de nature en France dans la première moitié du XVIIIe siècle*. Paris : A. Michel.
- Fabre, J. (1910). *Les Pères de la Révolution : de Bayle à Condorcet*. Paris : F. Alcan.
- Faccarello, G. ed. (1998). *Studies in the History of French Political Economy: From Bodin to Walras*. London: Routledge.
- Faccarello, G. (1998). “Galvani, Necker and Turgot. A debate on economic reform and policy in 18th Century France”. In Faccarello, G. ed., pp. 120-185.
- Ferrand, J. (2013). “Mably and the liberalization of the grain trade: an economically and socially inefficient policy.” *The European Journal of the History of Economic Thought* 20(6) : 882-905.
- Fischman, M. (1998). « Le concept quesnayen d'ordre naturel ». *Cahiers d'Economie politique*, 32 : 67-97.
- Forbonnais, F. V. de. (1767). *Principes et observations économiques*. Amsterdam : Rey.
- Forbonnais, Fr. V. de. (1754). *Éléments du commerce*. 2 Vols. Leyde : Briasson, David, Le Breton, Durand.
- Forbonnais, F. V. de. (1753a). « Commerce ». In Diderot, D. Le Rond d'Alembert, J. eds., *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*. Vol 3, pp. 690-99. Paris : Briasson
- Forbonnais, F. V. de. (1753b). *Théorie et pratique du commerce et de la marine. Traduction libre sur l'espagnol de Don Geronymo de Ustariz, sur la seconde Edition de ce Livre à Madrid en 1742*. Paris : Veuve Estienne.
- Franck, A. (1848). « Mémoire sur le communisme jugé par l'histoire: notice sur la vie et le système politique et social de Mably ». *Séances et travaux de l'Académie des Sciences Morales et Politiques*, 4 : 283-300.

- Furet, F. (1999). *La Révolution en débat*. Paris : Gallimard.
- Furet, F. (1988). *La Révolution : 1770-1880*. Paris : Hachette.
- Furet, F. Ouzouf, M. (1979). « Deux légitimations historiques de la société française au XVIIIe siècle : Mably et Boulainvilliers ». *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 34(3) : pp. 438-450.
- Galiani, F. (1848 [1770]). *Dialogues sur le commerce des bleds*. In *Mélange d'économie politique*. Vol 2, pp. 1-202. Paris : Guillaumin et CIE.
- Galliani, R. (1981). « Condillac et Mably ». In Sgard, J. ed., pp. 113-122.
- Galliani, R. (1976). « Mably et le communauté des biens ». *Revue des sciences humaines*, 163 : 437-460.
- Galliani, R. (1972). « Quelques aspects de la fortune de Mably au XX^e siècle ». *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, 88 : 549-65.
- Galston, W. A. (1983). "Defending Liberalism". *American Political Science review*, 76(3) : 621-9.
- Gauthier, F. (2013). « Le débat Le Mercier de la Rivière / Mably, ou l'économie politique tyrannique contre les Lumières, 1767-1768 ». *Corpus, revue de philosophie*, 64 : 75-110.
- Gauthier, F. Ikni, G.-R. eds. (1988) *La guerre du blé au XVIIIe siècle. La critique populaire contre le libéralisme économique au XVIIIe siècle*. Paris : Les éditions de la passion.
- Gauthier, F. (1988). « De Mably à Robespierre : De la critique de l'économie à la critique du politique, 1775-1793 ». In Gauthier, F. Ikni, G.-R. eds., pp. 111-144.
- Gauthier, F. (2014 [1992]). *Triomphe et mort de la révolution des droits de l'homme et du citoyen*. Paris : Editions Syllepse.
- Gautier, C. (1999). « L'autonomie problématique de l'économie vis-à-vis du politique. Un débat exemplaire : Mercier de la Rivière et Mably ». In Blanckaert, C.

- Blondiaux, L. Loty, L. Renneville, M. et Richard, N. eds., pp. 265-281.
- Gordon, T. (1742 [1728]). *Discours historiques, critiques et politiques sur Tacite et sur Salluste*. Amsterdam : P. Changuion.
- Gournay, J. V. de. (2008 [1752]). *Traité sur le commerce de Josiah Child suivis des Remarques de Jacques Vincent de Gournay*. Paris : L'Harmattan.
- Goyard-Fabre, S. (1994). *Pufendorf et le droit naturel*. Presses Universitaires de France.
- Grotius, H. (2005 [1625]). *Droit de la guerre et de la paix*. Presses Universitaires de France.
- Guerrier, W. (2003 [1886]). *L'abbé de Mably : Moraliste et Politique*. Elibron Classics series.
- Halévy, E. (1995 [1901]). *La formation du radicalisme philosophique*. Vol 1. Presses Universitaires de France.
- Hammersley, R. (2001). "Camille Desmoulins's Le Vieux Cordelier: a link between English and French republicanism". *History of European Ideas*, 27(2) : 115-132.
- Harrington, J. (1794). *Œuvres Politiques*. Paris : Leclere.
- Hirschman, A. O. (2011 [1980]) *Les passions et les intérêts : justifications politiques du capitalisme avant son apogée*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Hofmann, E. (1980). *Les principes de politique de Benjamin Constant*. Genève : Droz.
- Hont, Istvan. (2008). "The 'Rich Country-Poor Country' Debate Revisited; The Irish Origins and the French Reception of the Hume Paradox". In Wennerlind, C. Schabas, M. eds., pp. 243-323.
- Igersheim, H. (2013). « Une analyse des concepts rawlsien et senien de la liberté ». *Cahiers d'économie politique*, 64 : 157-196.
- Isaac, J. C. (1988). "Républicanisme vs. Liberalism? A reconsideration". *History of Political Thought*, 9(2) : 349-77.

- Isnard, M. (1794). *Proscription d'Isnard*. Paris, l'an III.
- Jainchill, A. (2003). "The Constitution of the Year III and the Persistence of Classical Republicanism". *French Historical Studies*, 26(3) : 399-435.
- Kalyvas, A. and Katznelson, I. (2008). *Liberal beginnings. Making a Republic for the Moderns*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Kaplan, S. L. (1984). *Provisioning Paris: merchants and millers in the grain and flour trade during the eighteenth century*. Ithaca ; London : Cornell university press.
- Kaplan, S. L. (1976). *Bread, politics and political economy in the reign of Louis XV*. 2 Vols. The Hague : M. Nijhoff.
- Kloppenber, J. (1986). *Uncertain Victory: Social Democracy and Progressivism in European and American Thought, 1870-1920*. Oxford University Press.
- Kwass, M. (2004). "Consumption and the World of Ideas: Consumer Revolution and the Moral Economy of the Marquis de Mirabeau". *Eighteenth-Century Studies*, 37(2) : 187-213.
- Kwass, Michael. (2003). "Ordering the World of Goods: Consumer Revolution and the Classification of Objects in Eighteenth-Century France". *Representations*, 82(1) : 87-116.
- Larrère, C. (1992). *L'invention de l'économie au XVIIIe siècle*. Presses Universitaires de France.
- Laval-Reviglio, M.-C. (1987). « Les conceptions politiques des Physiocrates ». *Revue française de science politique*, 2 : 181-213.
- La Vauguyon, P.-F. de Quelen de (1768a). « Les doutes éclaircis, ou réponse à M. l'abbé de Mably par M. D. Première lettre », *Les Éphémérides du citoyen*, III : 193–212.
- La Vauguyon, P.-F. de Quelen de (1768b). « Les doutes éclaircis, ou réponse à M. l'abbé de Mably par M. D. Troisième lettre », *Les Éphémérides du citoyen*, IV :

208–58.

La Vauguyon, P.-F. de Quelen de (1768c). « Les doutes éclaircis, ou réponse à M. l'abbé de Mably par M.D. Quatrieme lettre », *Les Éphémérides du citoyen*, V : 218–62.

La Vauguyon, P.-F. de Quelen de (1768d). « Les Doutes éclaircis, ou réponse à M. l'abbé de Mably par M.D. Quatrieme lettre », *Éphémérides du citoyen*, V : 218–262.

Lazzeri. C. (2008). « La querelle de l'intérêt et de la sympathie. Petite anthologie philosophique des XVIIe et XVIIIe siècles ». *Revue du MAUSS*, 31(1) : 33-66.

Lecerclé, J.-L. (1972). « Introduction » à Gabriel Bonnot de Mably, *Des droits et des devoirs du citoyen*. pp. ix-1. Paris : M. Didier.

Lecerclé, J.-L. (1963). « Utopie et réalisme politique chez Mably ». *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, 26 : 1049-70.

Lehmann, L. (1975). *Mably und Rousseau: Eine Studie über die Grenzen der Emanzipation im Ancien régime*. Frankfurt and Bern : Lang.

Lemercier de La Rivière, P.-P.-F.-J.-H. (1775). *De l'instruction publique, ou considérations morales et politiques sur la nécessité, la nature et la source de cette instruction*. Stockholm.

Lemercier de La Rivière, P.-P.-F.-J.-H. (1770). *L'Intérêt général de l'État, ou la Liberté du commerce des blés démontrée conforme au droit naturel, au droit public de la France, aux lois fondamentales du royaume, à l'intérêt commun du souverain et de ses sujets dans tous les temps, avec la réfutation d'un nouveau système publié en forme de dialogues sur le commerce des blés*. Paris : Desaint.

Lemercier de La Rivière, P.-P.-F.-J.-H. (1767). *L'Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*. 2 Vols. Paris.

Lerminier, J.-L.-E. (1833). *De l'influence de la philosophie du XVIII^e siècle sur la législation et la sociabilité du XIX^e siècle*. Paris : Paulin.

- Levy, D. G. (1980). *The Ideas and Careers of Simon-Nicolas-Henri Linguet : A Study in Eighteenth-Century French Politics*. London : University of Illinois Press.
- Lichtenberger, A. (1898). *Le Socialisme utopique, études sur quelques précurseurs inconnus du socialisme*. Paris : F. Alcan.
- Linguet, S.-N.-H. (1767). *Théories des loix civiles*. Londres.
- Linguet, S.-N.-H. (1770). *Lettres sur la théorie des loix civiles, &c. où l'on examine entre autre choses s'il est bien vrai que les Anglois soient libres, & que les François doivent, ou imiter leurs Opérations, ou porter envie à leur Gouvernement*. Amsterdam.
- Linguet, S.-N.-H. (1771). *Réponses aux Docteurs modernes, ou Apologie pour l'Auteur de la Théorie des loix, et des Lettres sur cette théorie. Avec la réfutation du systèmes des philosophes économistes, Troisième partie*.
- Locke, J. (1984 [1690]). *Traité du gouvernement civil*. Traduction de David Mazel. GF-Flammarion.
- Lüsebrink, H.-J. (1985). Review on *Aufklärung und Revolution. Die Wirkungsgeschichte Gabriel Bonnot de Mablys in Frankreich (1740-1814)* by Thomas Schleich. *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 32(2) : 352-4.
- Macpherson, C. B. (2011 [1962]). *The political theory of possessive individualism: Hobbes to Locke*. Oxford University Press.
- Maffey, A. (1968). *Il Pensiero politico del Mably*. Torino : Giappichelli.
- Maire, C. (1998). *De la cause de Dieu à la cause de la Nation: le jansénisme au XVIIIe siècle*. Paris : Gallimard
- Maistre, J. de. (1992 [1794-6 ?]). *De la souveraineté du peuple : un anti-contrat social*. Presses Universitaires de France.
- Malebranche, N. (1995 [1684]). *Traité de morale*. Paris : Flammarion.
- Malouet, P.-V. (1792). *Collection des opinions de M. Malouet*. Vol 3. Paris : Gattey.

- Matter, J. (1846). *Lettres et pièces inédites ou rares*. Paris : Amyot.
- Melon, J.-F. (1736 [1734]). *Essai politique sur le commerce*. 2nd édition.
- Meyssonnier, S. (2011). « Vincent de Gournay, un intendant du commerce au travail. L'apport du fonds de Saint-Brieuc à l'intelligence de ses textes ». Charles, L. Lefebvre, F. et Théré, C. eds., pp. 89-108.
- Meyssonnier, S. (2008). *Préface*. Meyssonnier, S. ed., *Traité sur le commerce de Josiah Child suivis des Remarques de Jacques Vincent de Gournay*. Paris : L'Harmattan, pp. ix-liii.
- Meyssonnier, S. (1989). *La balance et l'horloge. La genèse de la pensée libérale en France au XVIIIe siècle*. Paris : Les éditions de la Passion.
- Monnier, R. (2003). « Républicanisme et révolution française ». *French Historical Studies*, 26(1) : 87-118.
- Montesquieu, C.-L. de S. de. (1749-51[1748]). *De l'esprit des loix*. In *Oeuvres complètes de Montesquieu*. 2 Vols. Paris : Gallimard.
- Moreau, D. (2004). *Malebranche : une philosophie de l'expérience*. Paris : Vrin.
- Morrisson, C. (1967). *Questions financières aux XVIIIe et XIXe siècles*. Presses Universitaires de France.
- Mossé, C. (1989). *L'Antiquité dans la Révolution française*. Paris : A. Michel
- Murphy, A. E. (1992). « Richard Cantillon et le groupe de Vincent de Gournay ». In Béraud, A. Faccarello, G. eds., pp. 188-203.
- Murphy, A. E. (1986). *Richard Cantillon: entrepreneur and economist*. Oxford : Clarendon Press.
- Murphy, A. E. (1997 [1986]). *Richard Cantillon: le rival de Law*. Paris : Hermann.
- Necker, J. (1848 [1775]). *Sur la Législation et le commerce des grains*. In *Mélange d'économie politique*. Vol 2, pp. 203-362. Paris : Guillaumin et CIE.

- Nemo, P. et Petitot, J. (2006). *Histoire du libéralisme en Europe*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Orain, A. (2015). “The Economics of the Antipodes. French Navy Explorers on Trade and Empire in the Eighteenth-Century”. In Fredona, R. Reinert, S. A. eds., *The Legitimacy of Power: New Perspectives on the History of Political Economy*, Forthcoming.
- Orain, A. (2014a). “The Second Jansenism and the rise of French Eighteenth-Century Political Economy”. *History of Political Economy* 46(3) : 435-461.
- Orain, A. (2014b). “ ‘One must make war on the lunatics’. The physiocrats’ attacks on Linguet, the iconoclast (1767-1775)”. In S.L Kaplan and S. Reinert eds., *The Economic Enlightenment and the Critique of Physiocracy*, Forthcoming.
- Orain, A. (2012). “The moral theory of Condillac: a path toward utilitarianism.” *Revue de Philosophie économique/Review of Economic philosophy*, 13(2) : 93–117.
- Orain, A. (2010). “Progressive indirect taxation and Social Justice in Eighteenth century France. Forbonnais and Graslin’s fiscal system”. *The European Journal of the History of Economic Thought*, 17(4) : 657-83.
- Orain, A. (2006). “Directing or reforming behaviors? a discussion of Condillac’s theory of *vrai prix*”. *History of Political Economy*, 38(3) : 497–530.
- Orain, A. (2004). *Choix individuels: morale et théorie de la valeur dans l’œuvre de l’abbé de Condillac (1714–1780)*. Thèse pour le doctorat en sciences économique, Université Paris I.
- Orain, A. (2003). “Decline and Progress: The economic agent in Condillac’s theory of history”. *The European Journal of the History of Economic Thought*, 10(3) : 379-408.
- Osier, J.-P. (1995). “Présentation ». In Malebranche, N. *Traité de morale*, pp. 9-44. Paris : Flammarion.
- Ozouf, M. (1989). *L’homme régénéré. Essais sur la Révolution française*. Paris :

Gallimard.

Piguet, M.-F. (2011). « Noblesse ‘commerçante’/Nation ‘commerçante’: genèse d’un adjectif ». In Charles, L. Lefebvre, F. et Théré, C. eds., pp. 161-178.

Pincus, S. (1998). “Neither Machiavellian Moment nor Possessive Individualism : Commercial society and the Defenders of the English Commonwealth”. *American Historical Review*, 103(3) : 705-736.

Plumard de Dangeul, L.-J. (1754). *Remarques sur les avantages et les désavantages de la France et de la Grande-Bretagne, par rapport au Commerce & aux autres sources de la puissance des Etats*. Leyde.

Pocock, J.-G.-A. (1975). *The Machiavellian Moment. Florentine Political Thought and the Atlantic Republican Tradition*. Princeton : Princeton University Press.

Prévost, J.-G. (1996). Review on *La liberté politique. Essai de généalogie conceptuelle* by Jean-Fabien Spitz. *Canadian Journal of Political Science*, 29(4) : 813-5.

Procacci, G. (1951). “L’Abate Mably nell’Illuminismo.” *Rivista storica italiana*, 63 : 216–44.

Quarfood, C (2002). *Condillac, la statue et l'enfant. Philosophie et pédagogie au siècle des Lumières*. Paris : L’Harmattan.

Quesnay, F. (2005 [1766]). « Réponse au mémoire de M.H. sur les avantages de l’industrie et du commerce... ». In Théré, C. Charles, L. et Perrot, J.-C. eds., Vol 2, pp. 833-842.

Quesnay, F. (2005 [1765]). « Droit naturel ». ». In Théré, C. Charles, L. et Perrot, J.-C. eds., Vol 1, pp. 111–123.

Quesnay, F. (2005 [1757]). « Hommes ». In Théré, C. Charles, L. et Perrot, J.-C. eds., Vol 1, pp. 257-323.

Quesnay, F. (2005 [1756]). « Evidence » In Théré, C. Charles, L. et Perrot, J.-C. eds., Vol 1, pp. 61–90.

- Quesnay, F. (2005 [1747]). « Essai physique sur l'économie animale » In Théré, C. Charles, L. et Perrot, J.-C. eds., Vol 1, pp. 5–60.
- Rahe, P. A. (1994). *Republics Ancient and Modern*. 3 Vols. Chapel Hill : University of North Carolina Press.
- Reinert, S. A. (2011). *Translating empire: emulation and the origins of political economy*. Cambridge, Mass : Harvard University Press.
- Rodgers, D. T. (1992). “Republicanism : the Career of a Concept”. *The journal of American History*, 79(1) : 11-38.
- Rollin, C. (1730-38). *Histoire ancienne des Egyptiens, des Carthaginois, des Assyriens, des Babyloniens, des Mèdes et des Perses, des Macédoniens, des Grecs, par M. Rollin*. 13 Vols. Paris: J. Estienne.
- Rousseau, J.-J. (1964 [1771]). *Considération sur le gouvernement de Pologne*. In Gagnebin, B. Raymond, M. eds. *Œuvres Complètes*. Vol 3, pp. 953-1041. La Pléiade : Gallimard.
- Rousseau, J.-J. (1959 [1769-70]). *Les Confessions*. In Gagnebin, B. Raymond, M. eds. *Œuvres Complètes*. Vol 1, pp. 1-656. La Pléiade : Gallimard.
- Rousseau, J.-J. (1964 [1764]). *Lettres écrite de la montagne*. In Gagnebin, B. Raymond, M. eds. *Œuvres Complètes*. Vol 3, pp. 685-897. La Pléiade : Gallimard.
- Rousseau, J.-J. (1964 [1762]). *Du contrat social*. In Gagnebin, B. Raymond, M. eds. *Œuvres Complètes*. Vol 3, pp. 349-470. La Pléiade : Gallimard.
- Rousseau, J.-J. (1964 [1755]). *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité*. In Gagnebin, B. Raymond, M. eds. *Œuvres Complètes*. Vol 3, p.11-237. La Pléiade : Gallimard.
- Rousseau, J.-J. (1964 [1752]). *Dernière réponse de J.-J. Rousseau*. In Gagnebin, B. Raymond, M. eds. *Œuvres Complètes*. Vol 3, 71-96. La Pléiade : Gallimard.
- Roza, S (2013). « L'héritage paradoxal de John Locke dans *Des droits et des devoirs du*

citoyen de Mably ». *Philosophical Enquiries: revue des philosophies anglophones*, 2 : 133-150.

Sareil, J. (1969). *Les Tencin: histoire d'une famille au dix-huitième siècle d'après de nombreux documents inédits*. Genève : Droz.

Schelle, G. ed. (1913-1923). *Œuvres de Turgot et Documents le concernant*. 5 Vols. Paris : Alcan

Schleich, T. (1981). *Aufklärung und Revolution. Die Wirkungsgeschichte Gabriel Bonnot de Mably in Frankreich (1740-1814)*. Stuttgart : Klett-Cotta.

Sgard, J. ed. (1981). *Corpus Condillac*. Genève-Paris : Slatkine.

Shapiro, I. (1990). "J.G.A Pocock's republicanism and political theory: a critique and reinterpretation". *Critical Review*, 4(3) : 433-471.

Shovlin, J. (2008). "Hume's *Political Discourses* and the French Luxury Debate". In Wennerlind, C. Schabas, M. eds., pp. 203-239.

Shovlin, J. (2006). *The Political Economy of Virtue: Luxury, Patriotism, and the French Revolution*. Cornell University Press.

Sidney, A. (1793 [1698]). *Discours sur le gouvernement*. Paris : Josse : Langlois.

Skinner, Q. R. D. (1998). *Liberty before Liberalism*. Cambridge University Press.

Skinner, Q. R. D. (1978). *The Foundations of Modern Political Thought*. 2 Vols. Cambridge University Press

Skornicki, A. (2011). *L'économiste, la cour et la patrie: l'économie politique dans la France des Lumières*. Paris : CNRS.

Smith, R. M. (1985). *Liberalism and American Constitutional Law*. Cambridge Mass: Harvard University Press.

Spitz, J.-F. (1995). *La liberté politique. Essai de généalogie conceptuelle*. Presses Universitaires de France.

- Spitz, J.-F. (1990). « Droit et vertu chez Mably ». *Corpus, revue de philosophie*, 14-5 : 61-95.
- Starobinski, J. (2006). « Pitié ». In Trousson, R. et Eigeldinger, F. S. eds., pp.722-725.
- Steiner, P. (1998a). *La science nouvelle de l'économie politique*. Presses Universitaires de France.
- Steiner, P. (1998b). *Sociologie de la connaissance économique: essai sur les rationalisations de la connaissance économique, 1750-1850*. Presses Universitaires de France.
- Steiner, P. (1994). "Demand, Price and Net Product in the Early Writings of F. Quesnay". *The European Journal of the History of Economic Thought*, 1(2) : 231-251.
- Steiner, P. (1992a). « Marchands et Princes : les auteurs dits 'mercantilistes' ». In Béraud, A. Faccarello, G. eds., pp. 95-142.
- Steiner, P. (1992b). « L'économie politique du royaume agricole : François Quesnay ». In Béraud, A. et Faccarello, G. eds., vol. 1, pp. 225-253.
- Stiffoni, G. (1975). *Utopia et ragione in G. Bonnot de Mably*. Lecce : Milella
- Terrel, J. (2001). *Les théories du pacte social : Droit naturel, souveraineté et contrat de Bodin à Rousseau*. Paris : Editions du Seuil.
- Teysseidier de La Serve, P. (1971 [1911]). *Mably et les physiocrates*. Genève : Slatkine.
- Thamer, H.-U. (1973). *Revolution und Reaktion in der französischen Sozialkritik des 18. Jahrhunderts: Linguet, Mably, Babeuf*. Frankfurt am Main : Humanitas-Studien.
- Théré, C. Charles, L. et Perrot, J.-C. eds. (2005). François Quesnay, *Œuvres économiques complètes et autres textes*. Paris : INED.
- Théré, C. (1998). "Economic Publishing and Authors, 1566-1789." In Faccarello, G. ed., pp. 1-56.

- Thompson, E. P. (1971). "The Moral Economy of the English crowd in the Eighteenth Century". *Past and Present*, 50(1) : 76-136.
- Thompson, E. P. (1998 [1971]). « L'économie morale de la foule dans l'Angleterre du XIIIe siècle ». In Gauthier, F. Ikni, G.-R. eds., pp. 31-92.
- Trousseau, R et Eigeldinger, F. S. eds. (2006). *Dictionnaire de Jean-Jacques Rousseau*. Paris : Champion Classiques.
- Turgot, A.R.J (1913-23 [1770]). « Lettres au Contrôleur Général (abbé Terray) sur le Commerce des Grains ». In Schelle, G. ed., Vol 1, pp. 265-355.
- Turgot, Anne-Robert-Jacques. [1759] 1913. *Éloge de Vincent de Gournay*. In Schelle, G. ed., Vol. 1, pp. 595-623.
- Vaggi, G. (1987). *The Economics of François Quesnay*. Durham, NC : Duke University Press.
- Vaugelade, D. (2007). *Le salon physiocratique des La Rochefoucauld : Animé par Louise Elisabeth de la Rochefoucauld Duchesse d'Enville (1716-1797)*. Paris : Publibook.
- Villegardelle, F. (1846). *Histoire des doctrines sociales avant la Révolution française, ou les socialistes modernes, devancés et dépassés par les anciens penseurs et philosophes, avec textes à l'appui*. Paris : Guarin.
- Viroli, M. (2002). *Republicanism*. New York : Hill and Wang.
- Voisine, J. (2006). « Amour de soi / Amour-propre ». In Trousson, R. et Eigeldinger, F. S. eds., pp. 32-33.
- Weulersse, G. (1968 [1910]). *Le mouvement physiocratique en France de 1756 à 1770*. 2 Vols. Paris : F. Alcan.
- Weir, D. R. (1991). « Les crises économiques et les origines de la Révolution Française ». *Annales E.S.C.*, 4 : 917-947.
- Wennerlind, C. Schabas, M. eds. (2008). *David Hume's Political Economy*. London and

New-York : Routledge.

Wood, G. S. (1998 [1969]). *The creation of American republic 1776-1787*. 3rd edition.
Chapel Hill and London : University of North Carolina Press.

Wright, J. K. (1997). *A classical republican in eighteenth-century France: the political thought of Mably*. Stanford University Press.

TABLE DES MATIERES

Avertissement.....	3
Remerciements.....	4
Sommaire.....	6
INTRODUCTION GENERALE.....	8
PREMIERE PARTIE « ‘Libéralisme’ et ‘Républicanisme’ dans l’œuvre de Mably » .	39
CHAPITRE PREMIER « Droit naturel et Vertus dans l’œuvre de Mably: une apparente contradiction ? ».....	43
Introduction.....	44
1. Droit naturel et association humaine utilitaire.....	49
1.1 La théorie de la sociabilité naturelle.....	50
1.2 Les principes de la morale.....	54
2. Morale et théorie de la connaissance.....	57
2.1 L’union de l’âme et du corps.....	58
2.2 La satisfaction des besoins.....	63
3. L’interdépendance de la morale et de la politique.....	70
3.1 Les vertus supérieures.....	71
3.2 Les vertus auxiliaires.....	74
Conclusion.....	79
CHAPITRE SECOND “Another Mably (1709-1785). Commerce, Luxury, and ‘Classical Republicanism’”.....	81
Introduction.....	82
1. Mably, before the Gournay circle.....	86
2. A radical change at the turn of the 1760s?.....	94
Conclusion.....	103
DEUXIEME PARTIE « Repenser l’opposition de Mably à la physiocratie ».....	105

CHAPITRE TROISIEME “Mably and the Liberalization of the Grain Trade: an Economically and Socially Inefficient Policy”	109
Introduction	110
1. The Liberalization of the Grain Trade: an Economic Analysis	112
1.1 Free trade and the domestic market.....	115
1.2 Free trade and foreign market.....	117
2. The role of politics and the consumer protection	121
2.1 Mably’s opposition to grain trade and the contextual evidence	121
2.2 Mably’s grain policy.....	129
Conclusion.....	132
CHAPITRE QUATRIEME « Les fondements de la controverse entre Mably et les physiocrates : Sensualisme, Droit naturel et Despotisme légal »	134
Introduction	135
1. Mably face à la physiocratie : association humaine, sensualisme et intérêt personnel	139
2. Une lecture lockienne de la physiocratie ?	149
3. Mably face à « l’évidence » du despotisme légal	159
Conclusion.....	168
CONCLUSION GENERALE	170
Bibliographie	176
Sources primaires	177
Sources secondaires.....	180
Table des matières.....	199